

Site FR 821 2010



**DOCUMENT D'OBJECTIFS
NATURA 2000**

**ZPS de Printegarde
2004-2009**



Rédacteur : Laurence CURTET

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

CNERA Avifaune migratrice

Station de la Dombes – Montfort – 01 330 BIRIEUX

Tél : 04 74 98 19 23 fax : 04 74 98 14 11 e-mail : laurence.curtet@oncfs.gouv.fr

mars 2005

SOMMAIRE

INTRODUCTION : CONTEXTE ET OBJECTIFS	5
METHODOLOGIE.....	6
<i>L'analyse scientifique</i>	<i>6</i>
<i>L'analyse socio-économique.....</i>	<i>7</i>

PREMIERE PARTIE : ETAT DES LIEUX **diagnostic environnemental et socio-économique**

1 - LE SITE.....	9
2 - LE PATRIMOINE NATUREL	11
2.1 LES ENJEUX RELATIFS A LA DIRECTIVE OISEAUX.....	11
2.1.1 <i>Espèces d'oiseaux</i>	11
2.1.1.1 Espèces d'oiseaux figurant à l'annexe I.....	11
2.1.1.1.1 Espèces de l'annexe I reproductrices sur le site	11
2.1.1.1.2 Espèces de l'annexe I fréquentant le site en saison inter nuptiale.....	17
2.1.1.2 Espèces ne figurant pas à l'annexe I mais dont la venue est régulière sur le site.....	18
2.1.1.2.1 Espèces reproductrices.....	18
2.1.1.2.2 Espèces fréquentant le site en saison inter-nuptiale	19
2.1.2 <i>Habitats des espèces d'oiseaux</i>	22
2.1.2.1 L'habitat des espèces d'oiseaux reproductrices	22
2.1.2.2 Espace utilisé par les oiseaux d'eau en période inter nuptiale (carte 4)	23
2.2 LES ENJEUX RELATIFS A LA DIRECTIVE HABITATS	24
2.2.1 <i>Les espèces animales d'intérêt communautaire</i>	24
2.2.1.1 Description des différentes espèces et de leurs habitats	24
2.2.2 <i>Les habitats d'intérêt prioritaire et communautaire</i>	39
2.2.3 <i>Autres habitats naturels</i>	45
2.2.3.1 Roselières	45
2.2.3.2 Habitats inféodés aux digues	46
2.2.3.3 Eau libre.....	46
2.3 AUTRES ESPECES ANIMALES.....	47
2.3.1 <i>Amphibiens</i>	47
2.3.2 <i>Poissons</i>	47
2.3.3 <i>Insectes : Odonates</i>	49
2.3.4 <i>Mammifères</i>	50
2.4 SYNTHESE	51

3 – DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE.....	56
3.1 CADRE FONCIER, INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE	56
3.1.1 Régime foncier	56
3.1.2 Les espaces protégés et les espaces naturels d'intérêt patrimonial	56
3.1.3 Le SDAGE	57
3.1.4 Le SAGE de la Drôme	57
3.2 LES ACTIVITES HUMAINES	57
3.2.1 Présentation générale	57
3.2.2 Activités économiques et industrielles	58
3.2.3 Activités de loisirs	67
4 LES ENJEUX ET LEUR HIERARCHISATION	72
4.1 Les enjeux actuels et les menaces	72
4.1.1 Enjeux relatifs à la directive Oiseaux	72
4.1.2 Enjeux relatifs à la directive Habitats	72
4.2 Hiérarchisation des enjeux	73

SECONDE PARTIE : PROPOSITIONS

5 OBJECTIFS ET ACTIONS	77
5.1 Des actions déjà réalisées	77
5.2 Des programmes en cours interagissant avec les enjeux du site ZPS	77
5.3 Des propositions pour les six années à venir.....	78
5.3.1 Les actions	78
5.3.2 Calendrier de réalisation des actions et estimation des coûts	115
REFERENCES.....	121
GLOSSAIRE	123
LISTES DES CARTES DE L'ATLAS CARTOGRAPHIQUE	124
ANNEXES.....	126

INTRODUCTION : CONTEXTE ET OBJECTIFS

Les directives « Oiseaux » et « Habitats » ; le réseau Natura 2000

La Directive européenne n°79/409 du 2 avril 1979 appelée « directive Oiseaux » vise à assurer une protection de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen. L'objectif est la préservation des espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

La Directive 92/43/CEE, dite « directive Habitats » du 21 mai 1992 portant sur la « conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage » a été adoptée en mai 1992 par le Conseil des ministres européens. Cette directive entend contribuer à assurer le maintien et/ou la restauration des habitats naturels et des habitats d'espèces dans un état de conservation favorable, et répondre ainsi aux objectifs de la convention mondiale sur la préservation de la biodiversité (adoptée au sommet de la Terre, Rio 1992).

La constitution d'un réseau écologique communautaire (réseau Natura 2000) est la clef de voûte de l'application de ces directives. Ce réseau sera constitué des futures Zones Spéciales de Conservation désignées au titre de la directive Habitats, et des Zones de Protection Spéciales désignées au titre de la directive Oiseaux.

Les textes de référence étant des directives, les Etats membres qui les ratifient ont une obligation de résultats vis-à-vis des objectifs affichés. Suivant le principe de subsidiarité, qui s'applique aux directives européennes, chaque état membre a ainsi la responsabilité de son application sur son territoire et a la charge de définir les moyens à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs fixés.

La démarche choisie par la France pour répondre à ces préoccupations consiste à élaborer des documents d'orientation appelés « Documents d'Objectifs », pour chacun des sites susceptible de figurer dans ce futur réseau.

Le document d'objectifs : une étape essentielle

Le document d'objectifs correspond à la première étape, au niveau national, de la mise en œuvre de la directive Oiseaux et de la directive Habitats. Il constitue à la fois une référence et un outil d'aide à la décision pour l'ensemble des personnes ayant compétence sur le site. Il fixe également, pour 6 ans, les conditions de mise en œuvre des mesures de gestion et de préservation : qui fait quoi et avec quels moyens. Il s'agit ainsi d'un document d'orientation proposant un programme d'actions à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs du réseau Natura 2000 en les planifiant, dans l'espace comme dans le temps.

Ce document comporte :

- un état initial du site portant sur le patrimoine naturel et son état de conservation, les activités humaines qui s'y exercent, les projets, les politiques publiques qui le concernent ;
- un descriptif des objectifs et des mesures définies pour le maintien, ou le rétablissement, des milieux naturels et/ou des espèces dans un état de conservation favorable.

METHODOLOGIE

Le présent document d'objectifs intègre les enjeux de la Directive Oiseaux, éléments justifiant le classement en ZPS, mais également les enjeux relatifs à la Directive Habitats conformément à la demande de l'administration.

L'analyse scientifique : inventaire et cartographie des oiseaux de la directive Oiseaux, des habitats et espèces d'intérêt communautaire de la directive Habitats

Inventaire des directive Oiseaux et Habitats

De nombreuses données se trouvaient déjà disponibles avant la réalisation du document d'objectifs. Elles proviennent notamment de l'important travail de prospection avifaunistique (espèces de la directive Oiseaux) et floristique (identification des habitats) accompli en 1996-97 lors de la réalisation du plan de gestion de la réserve de chasse et de faune sauvage de Printegarde (DUHART M., 1997). Ce document a fourni les bases de l'information disponible sur le site. La réserve fait également l'objet de suivis annuels des populations hivernantes et reproductrices d'anatidés, de Héron cendré, de Castor d'Europe.

Les données relatives à l'Agrion de mercure proviennent d'études commandées au Groupe de Recherche et de Protection des Libellules Sympetrum (GRPLS) par l'ONCFS (FATON J.M. 1997, 2000) mais également de suivis réalisés par le GRPLS basse vallée du Rhône depuis plusieurs années. Quelques informations issues de rapports internes à la CNR nous ont permis de compléter les connaissances sur le peuplement piscicole.

La réalisation du document d'objectifs a toutefois nécessité des inventaires supplémentaires en 2001 et 2002. Des prospections floristiques complémentaires ont été effectuées afin de préciser les connaissances concernant les milieux forestiers, les groupements végétaux des contre-canaux et des digues. Le financement du document d'objectifs a également permis de compléter l'état des lieux de la réserve par des inventaires batraciens et piscicoles en 2002.

Les sources de données sont mentionnées à la fin du documents d'objectifs.

Cartographie

- Cartographie des espèces de la directive Oiseaux :

Ont été cartographiés les habitats de reproduction certifiés des espèces reproductrices sur le site.

Les secteurs fréquentés pour le repos et l'alimentation en période d'hivernage ont été cartographiés pour les espèces hivernantes.

- Cartographie des espèces animales d'intérêt communautaire et de leurs habitats (directive Habitats) :

Ont été cartographiés les secteurs d'observation des espèces, les habitats de reproduction certifiés des espèces, des sites d'alimentation connus et potentiels.

- Cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire (directive Habitats) :

Les cartes des habitats naturels d'intérêt communautaire ont été réalisées.

- Autres cartographies :

Les cartographies suivantes ont été réalisées :

- cartes des autres enjeux patrimoniaux,
- cartes des activités socio-économique présentes sur le site,
- cartes des propositions d'actions.

L'analyse socio-économique

1- L'identification des enjeux et des acteurs

Les acteurs ont été identifiés lors de la réalisation du plan de gestion en 1997 et du dossier de consultation ZPS en 2000. Ces deux documents avaient déjà permis de recueillir des informations relatives au site, d'identifier des enjeux socioéconomiques, d'évaluer les attentes et positions des acteurs socioéconomiques, de dresser la liste des structure et personnes *a priori* concernées.

2- Trois **groupes de travail thématiques** ont été définis à l'issue de la première réunion du comité de pilotage. La liste des membres est présentée dans le tableau 1. Les réunions programmées le 22 octobre 2002 et le 20 novembre 2002 ont eu pour objectif de réunir les acteurs et usagers concernés par une activité spécifique sur le site. Trois principaux thèmes ont été proposés : traitement de la végétation (groupe 3) ; tourisme / découverte (groupe 2) ; activités économiques (groupe1). L'objet de ces ateliers de travail était de débattre des propositions d'actions. À l'issue de ces rencontres, un compte-rendu a été remis aux participants.

		Grpe 1	Grpe 2	Grpe 3
CERMOSEM	Monsieur FLEURY Sébastien	X	X	X
CNR -Direction Régionale de Valence	Monsieur PELESE Christian	X		X
Comité Départemental de Randonnées Pédestres	Madame BELBES Estelle		X	
Conseil Supérieur de la Pêche - Brigade Drôme	Monsieur GELIBERT Patrick		X	X
CREN	Madame PIERRON Virginie			X
Fédération de Pêche et Protection du Milieu Aquatique 26	Monsieur BES Raymond		X	
Fédération des chasseurs	Monsieur BROTTES Bernard		X	
FRAPNA 07	Monsieur le président	X	X	X
FRAPNA 07 / Expert scientifique	Monsieur LADET Alain	X	X	X
FRAPNA 26	Monsieur le président MOREL François	X	X	X
Mairie	Monsieur le Maire		X	
RN Platière / Coordinateur site moyenne vallée du Rhône	Monsieur PISSAVIN Stéphane			X
SCEA Galloway	Madame BAUDOIN Audrey			X
Territoire Rhône	Monsieur MANSON Stéphane		X	
Lafarge Granulats / Carrière de Rompon	Madame GEORGELIN			
Association Castor et Hommes	Monsieur le Président			
Granulats Rhône Alpes	Monsieur AUDEMANN			
Communauté de communes du Val de Drôme	Monsieur FATON Jean-Michel			
Communauté de communes du Val de Drôme	Madame CANTENEUR Odile			
ONCFS	Monsieur ROULAND Patrick	X	X	X
ONCFS	Monsieur FOURNIER Jean-Yves	X	X	X
ONCFS	Monsieur DUBRULLE Pierre-Marie	X	X	X
ONCFS	Monsieur le Directeur Régional	X	X	X
ONCFS	Mademoiselle CURTET Laurence			
DDAF Ardèche	Mademoiselle CHENAUX Ludivine	X	X	X
DDAF Ardèche	Mademoiselle GRIVAUD Martine	X	X	X

tableau 1 : liste des membres des groupes de travail

3- Trois comité de pilotage local

Jusqu'en 2000, la RCFS de Printegarde était pourvue d'un comité de gestion se réunissant une fois par an et ayant pour objectifs de valider ou proposer les actions entreprises sur le site.

Depuis la mise en œuvre du document d'objectifs, le comité de pilotage local s'est substitué à ce comité de gestion. Sa composition, élargie par rapport au comité précédent, est précisée en annexe 4. Son existence est prévue pour la durée de mise en œuvre du document d'objectifs.

PREMIERE PARTIE : ETAT DES LIEUX

Diagnostic environnemental et socio-économique

1 - LE SITE

Références du site :	FR 821 2010
Région :	Rhône-Alpes
Nom :	ZPS de Printegarde
Départements :	Ardèche - Drôme
Communes :	Ardèche : Le Pouzin, Rompon et La Voulte-sur-Rhône Drôme : Livron-sur-Drôme, Loriol-sur-Drôme et Saulce-sur-Rhône
Domaine biogéographique :	Continental
Superficie :	678 ha (Ardèche : 42,6% ; Drôme : 57,4%)

Depuis un siècle, la domestication du Rhône par la C.N.R. a perturbé la dynamique fluviale naturelle. Le Rhône est désormais un fleuve aménagé sur la plus grande partie de son cours.

Entre Valence et Montélimar, se situe la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS) de Printegarde, créée dans le but d'offrir aux oiseaux d'eau migrateurs et hivernants une escale exempte de perturbation, hormis le fonctionnement de l'aménagement hydro-électrique. Le site ZPS de Printegarde se superpose à cette Réserve de Chasse et de Faune Sauvage.

Localisé sur le Domaine Public Fluvial, sur l'aménagement hydroélectrique de Baix-Logis Neuf géré par la Compagnie Nationale du Rhône (C.N.R.), le site ZPS de Printegarde est réparti sur 6 communes à cheval sur les départements de l'Ardèche et de la Drôme.

Ses 678 ha épousent le lit du Rhône, ses contre-canaux et des terrains annexes sur 16,6 km et la partie aval de la Drôme sur 1,5 km (carte 1 et carte 2), à une altitude moyenne d'environ 90 m. Les limites du site sont définies précisément dans l'arrêté portant approbation de réserve de chasse sur le domaine public fluvial du 22 juin 2001 (carte 1 et carte 2).

Deux entités peuvent être distinguées, le Rhône et la Drôme aval. La juxtaposition de plusieurs habitats, roselières fluviales à phragmite, herbiers à potamots, ripisylve, marais, surfaces d'eau libre, contre-canaux rendent la réserve attractive pour de nombreuses espèces, qu'il s'agisse d'oiseaux, de libellules, de mammifères, de poissons, ...

Le site se superpose partiellement avec le site n° FR 820 1677 « Moyenne vallée du Rhône » proposé comme Site d'Importance Communautaire.

Fonctionnement de l'aménagement hydroélectrique :

L'aménagement hydroélectrique de Baix-Logis neuf a été mis en eau en 1960. Le principe d'aménagement est le suivant : un barrage sur le Rhône naturel crée une retenue (de 14 km). En rive gauche fût creusé un canal de dérivation pour diriger la majeure partie du débit en direction de l'usine - écluse de Logis Neuf. L'eau ayant franchi le barrage est rejetée dans le canal de fuite rejoignant le Rhône naturel.

Dans les conditions normales d'exploitation (débit du fleuve inférieur à la capacité de l'usine de 2200 m³/s) il y a maintien d'un débit minimum de 200 m³/s à l'aval de l'usine. Le débit réservé du " Vieux Rhône" (Rhône court-circuité) est de 10 à 20 m³/s selon les saisons. Lorsque le débit du Rhône dépasse les 2200 m³/s les eaux excédentaires passent par le barrage. L'usine de Logis Neuf contrôle les niveaux d'eau dans la retenue en fonction des débits du fleuve.

Conséquence de l'aménagement :

Le lit du Rhône a été élargi au détriment des terrains de la rive gauche, les confluences du « Petit Rhône » et de la Drôme avec le fleuve, ont été profondément modifiées : un endiguement sur 2 km de l'aval de la Drôme ainsi que le passage du « Petit Rhône » sous la Drôme (en siphon) ont complété l'aménagement de Logis Neuf.

La construction du canal de dérivation et la montée du niveau de l'eau, due à la retenue, ont fait disparaître des surfaces agricoles et des boisements. L'aménagement a eu un effet protecteur de crues sur les terres en deçà des digues. Suite à ces aménagements, il a résulté la mise en culture de terrains jusqu'alors boisés et un renforcement des niveaux de la nappe phréatique, assurant aux agriculteurs un apport en eau dans des secteurs où elle était jusqu'alors déficitaire.

2 - LE PATRIMOINE NATUREL

Ce chapitre s'intéresse aux espèces d'oiseaux de la directive Oiseaux justifiant du classement en ZPS, ainsi qu'aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt communautaire de la directive Habitats.

Les espèces et habitats d'intérêt prioritaires ou communautaire sont présentés sous forme de fiches standardisées. Les cartes de localisation des espèces et des habitats sont rassemblées dans l'atlas cartographique.

2.1 LES ENJEUX RELATIFS A LA DIRECTIVE OISEAUX

La réserve de Printegarde a été inventoriée comme *Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux en France* (ZICO RA 04 Val de Drôme - les Ramières). Le site, initialement classé en Réserve de Chasse et de Faune Sauvage pour son intérêt pour l'hivernage et les escales migratoires, se caractérise également par la présence d'espèces de l'annexe I reproductrices.

Les données présentées pour l'hivernage sont le résultats de suivis bi-mensuels effectués par l'ONCFS de septembre à mars, entre 1994 et 2001.

2.1.1 Espèces d'oiseaux

2.1.1.1 *Espèces d'oiseaux figurant à l'annexe I*

2.1.1.1.1 Espèces de l'annexe I reproductrices sur le site

Trois espèces de l'annexe I de la directive Oiseaux se reproduisent sur le site : le Blongios nain, le Martin pêcheur et le Milan noir.

Ces espèces font l'objet de fiches de présentation ci-après.

N.B. : La Sterne Pierregarin, espèce de l'annexe I, a été observée comme reproductrice sur le site en 2004 sur le musoir de l'usine Bethenot. Quatre couples ont pu être dénombrés en compagnie du Goéland leucophée et du petit Gravelot. Elle aurait également niché sur le site l'année précédente. Ces données connues tardivement n'ont pu être prises en compte dans le présent document et la fiche espèce n'a pu être réalisée. Toutefois cette espèce était considérée comme nicheur potentiel et une action visant à favoriser sa nidification a été prévue.

ESPECES D'OISEAUX DE L'ANNEXE I carte 3	LE BLONGIOS NAIN (<i>Ixobrychus minutus</i>) (code Natura 2000 : A022)
---	---

Classification – Statut

Oiseaux, Ardéidés (Hérons)

- Directive "Oiseaux" : annexe I
- Convention de Berne : annexe II
- Espèce d'oiseau protégée au niveau national en France
- Cotation UICN : Liste Rouge des espèces menacées en France

Espèce

Description de l'espèce

Le Blongios nain, le plus petit des hérons européens, possède un corps effilé, avec des ailes courtes, larges et arrondies, au cou épais.

La calotte et le dessus du mâle sont noirâtres, les rémiges sont noires et les couvertures alaires blanc jaunâtre, voire rosées. Le dessous du corps est beige clair.

La femelle et les juvéniles sont moins contrastés que le mâle, la calotte et le dos sont plus bruns, le cou est strié de brun roux, les couvertures alaires sont beiges et les rémiges brunâtres.

Biologie de l'espèce

Activités

Le Blongios nain est migrateur. Les individus nicheurs passent la belle saison en France d'avril-mai à septembre et hivernent en Afrique tropicale.

Cet oiseau est très discret et difficile à repérer : il se cache dans la végétation palustre dense et se nourrit surtout au crépuscule.

Reproduction

Elle commence sous nos latitudes à la mi-mai. Le Blongios niche le plus souvent dans la roselière, surtout la phragmitaie, parfois dans des buissons de saule. Le nid est situé entre 30 et 60 cm au-dessus du niveau de l'eau, celle-ci n'excédant pas 25 à 30 cm de profondeur. Il s'agit d'un entassement de roseaux et de laïches creusé en une coupe peu profonde. La ponte, généralement unique compte 5 à 6 oeufs elliptiques courts blancs et mats ; ils sont couvés par le couple pendant 16 à 19 jours, parfois à partir du 1^{er} oeuf. Les jeunes sont nidicoles et quitteront le nid vers 16-18 jours, navigant en bordure de végétation et continuant d'être alimentés par les deux adultes. Ils sont volants à l'âge de 25-30 jours. Ils se reproduisent dès l'âge d'un an.

Régime alimentaire

Son alimentation est constituée surtout d'amphibiens, d'insectes aquatiques, de larves et de petits poissons, capturés à partir des roseaux en bordure desquels le Blongios est perché, quelques centimètres au-dessus de l'eau.

Evolution historique - Répartition - Etat de conservation

En raison de sa discrétion et de sa fragilité, l'espèce n'a pas fait l'objet de recensements exhaustifs. La population française a fortement diminué depuis la première estimation de 2 000 couples en 1968. Déjà en 1974, on ne comptait plus que 1 000 – 1 500 couples, 450 en 1983 et moins de 400 au début des années 1990. A la fin des années 1990, la population nicheuse française se situait entre 500 et 600 couples, essentiellement répartis dans la moitié est du pays (au moins 200 couples en Camargue).

Sur le site :

Six à sept mâles chanteurs (6 à 7 couples par extrapolation) ont été inventoriés sur le site de Printegarde en 1997. Deux mâles, 1 femelle et un juvénile ont été observés tardivement en saison sur le site en 2003, laissant supposer la nidification d'au moins deux couples sur la grande roselière.

La population reproductrice du site ZPS représente donc **1,3% à 4.1% de la population nicheuse en France.**

Enjeu patrimonial

Cette espèce est très menacée en France (liste rouge des oiseaux nicheurs menacés catégorie « en danger »). Selon Yeatman-Berthelot (Atlas des oiseaux nicheurs de France), la population de Blongios nain était estimée entre 206 et 453 couples nicheurs en 1983. Les sites sont nombreux et dispersés, signe de la présence de peu de couples sur chaque site.

Sur la base des données de 1997, le site de Printegarde peut être considéré comme un site à responsabilité pour la conservation de l'espèce en France.

Habitat du Blongios nain

Exigences écologiques

Selon les régions et les disponibilités de milieux, le Blongios nain se complait soit au sein de roselières inondées et morcelées, de préférence en phragmitaie, soit en bordure de plans d'eau peuplés de saules ou autres peuplements arbustifs de superficie variable, le nid est construit le plus souvent à quelques dizaines de centimètres au-dessus de l'eau, sur un support de tiges de roseaux ou de branchages, toujours en milieu dense. L'habitat préférentiel est la végétation dense en bordure des étangs (roselières et saulaies arbustives).

Description de l'habitat sur le site

Sur le site de Printegarde, la plupart des mâles chanteurs ont été inventoriés en 1997 dans la grande roselière à l'aval de la confluence Rhône/Drôme (6 à 7 mâles chanteurs). Un seul a été repéré à la pointe sud de la roselière à proximité du barrage mobile de Printegarde. Ces roselières avaient pour caractéristiques communes un état d'atterrissement avancé. Elles n'étaient presque plus jamais inondées et la colonisation par les ligneux (saules, érable *negundo*, cornouiller, ...) avait déjà démarré.

Depuis cet inventaire, des travaux de décapage ont été réalisés sur la grande roselière à l'aval de la confluence afin de favoriser le retour d'une roselière inondée (travaux à l'automne 2001). Un inventaire Blongios sera à programmer d'ici 1 à 2 ans afin de confirmer sa présence et d'évaluer l'impact des travaux d'aménagement.

ESPECES D'OISEAUX DE L'ANNEE I carte 3	LE MARTIN PECHEUR D'EUROPE (<i>Alcedo atthis</i>) (code Natura 2000 : A229)
--	--

Classification – Statut

Oiseaux, Alcédinidés

- Directive "Oiseaux" : annexe I
- Espèce d'oiseau protégée au niveau national en France

Espèce

Description de l'espèce

Le Martin pêcheur d'Europe est un oiseau de petite taille au plumage vivement coloré, à la silhouette trapue, avec une tête proportionnellement forte par rapport au corps, queue très courte ; bec fort, long et droit ; pattes couleur corail, très courtes aux doigts antérieurs partiellement soudés. Sa longueur totale atteint 16 à 17 cm (dont 4 cm de bec), son envergure 24 à 26 cm

Le dessus de la tête, les moustaches, les ailes et épaules sont vert bleuté, le milieu du dos, le croupion et la queue bleu électrique, le dessous du corps orange vif ; la gorge est blanche, l'arrière de l'œil orange suivi d'une tâche blanche. Le bec du mâle est anthracite, celui de la femelle teinté de rouge sur la mandibule inférieure.

Biologie de l'espèce

Reproduction

Les pontes les plus précoces sont déposées au cours de la seconde quinzaine de mars. Les couples demeurent fidèles au cours de la saison, comme d'une année à l'autre pour peu qu'ils survivent l'un et l'autre au passage de l'hiver.

La ponte compte 5 à 8 œufs, 7 le plus souvent. L'éclosion, synchrone, survient 24 à 27 jours après la ponte du premier œuf.

A cours de la saison de reproduction, le Martin pêcheur pond au moins à deux reprises ; une troisième, et exceptionnellement une quatrième couvées sont élevées lorsque les conditions de début de printemps ont été favorables et lorsque l'alimentation est disponible en quantité suffisante.. Les dernières pontes pouvant être complétées au début du mois d'août, des terriers sont encore occupés fin septembre.

Les sites de reproduction sont régulièrement réutilisés d'une année sur l'autre.

Les jeunes quittent le terrier au bout de 23 à 27 jours.

Le Martin pêcheur se reproduit dès l'âge de 1 an.

Régime alimentaire

Le régime alimentaire essentiellement piscivore, retranscrit le peuplement du territoire halieutique fréquenté ; la taille de la plupart des proies est inférieure à 7 cm et concerne surtout des alevins. Citons, parmi les espèces les plus fréquemment capturées dans les eaux courantes : Loche, Chabot, Vairon, Gardon barbeau, Ombre, Truite, Epinoche, Perche, Brochet, Carpe, Ablette, Goujon.

Les observations se rapportant à la capture d'insectes (larves de libellules, éphémères...) de petits crustacés (écrevisses), d'amphibiens (tritons, têtards) sont plus occasionnelles.

Evolution historique - Répartition - Etat de conservation

Le Martin pêcheur est le seul représentant de sa famille sur le continent européen où il est présent à peu près sur toutes les eaux courantes, de l'Espagne à la Mer Caspienne, du sud de la Scandinavie aux rivages méditerranéens. Il se reproduit aussi en Afrique du Nord, et est largement répandu en Asie, de l'Inde au Japon, et en Océanie, dans l'archipel indo-malais. Il est absent sous les climats arctiques et boréaux.

En France, le Martin pêcheur, en hivernage comme en période de nidification, est un hôte régulier sans être abondant de l'ensemble des zones humides, lacs, étangs, fleuves et rivières du pays. On admet une densité optimale d'1 à 3 couples pour 10 kilomètres de rivière.

La plupart des oiseaux reproducteurs passent la mauvaise saison sur place ; cette population est augmentée d'oiseaux plus nordiques dans l'impossibilité d'affronter les rigueurs climatiques hivernales dans leur aire de nidification.

Sur le site

La population n'a jamais été estimée sur le site de Printegarde, mais sa présence est régulière. On peut estimer la présence de deux à quatre couples, soit seulement **0.02% à 0.4% de la population nicheuse française.**

Enjeu patrimonial

Faible sur le site.

Habitat du Martin pêcheur

Exigences écologiques

Le Martin pêcheur vit le long des eaux courantes au cours lent à modérément rapide, des canaux, des fossés aux rives abruptes, terreuses ou sablonneuses, buissonnantes ou parcourues de racines, parfois nues, et dans lesquelles il niche ; il pêche également en bordure des lacs, sur les étangs, et en hiver sur le littoral maritime.

A proximité immédiate de l'eau, quelquefois à quelque distance, le couple creuse un terrier dans une berge abrupte, parfois entre les racines d'un arbre couché; la galerie mesure de 45 cm à plus d'un mètre de profondeur, pour un diamètre de 5,5 centimètres.

Description de l'habitat sur le site

Le Martin pêcheur a creusé ses terriers sur une berge abrupte en rive droite de la Drôme, ainsi qu'en bordure d'un îlot de la Drôme.

ESPECES D'OISEAUX DE L'ANNEXE I	LE MILAN NOIR (<i>Milvus migrans</i>) (code Natura 2000 : A073)
--	--

Classification – Statut

Oiseaux, Accipitridés - Directive "Oiseaux" : annexe I
- Espèce d'oiseau protégée au niveau national en France

Espèce

Description de l'espèce

Le Milan noir d'Europe est de la taille d'une Buse variable, avec des ailes de largeur plus régulière et une queue plus longue légèrement échancrée.

Biologie de l'espèce

Reproduction

Le Milan noir construit son aire dans les grands arbres, surtout dans les bois riverains des lacs, mais aussi en pleine campagne. Le nid est constitué de branchages et l'intérieur est rempli de chiffons, de papiers, de détrit. Il arrive fréquemment que l'on compte plusieurs dizaines de nids relativement proches formant ainsi de véritables colonies. Fin avril, la femelle pond 2 à 3 oeufs dont l'incubation dure 32-33 jours en moyenne. Elle ne quitte pas le nid tandis que le mâle est chargé du ravitaillement. Les jeunes milans sont capables de voler à l'âge de 42 jours.

Régime alimentaire

Il se nourrit de poissons, de petits mammifères, d'insectes et souvent de charogne et de détrit. Son régime alimentaire varie beaucoup selon les conditions météorologiques et l'abondance des proies disponibles.

Population et répartition

En France, le Milan noir est absent du quart nord ouest du pays
Au moins un couple de Milan noir nicheur est connu dans la forêt alluviale au niveau de la Basse Drôme. La population reproductrice du site ZPS ne représente donc que **0,013% à 0,016% de la population nicheuse en France** et n'est donc pas significative.

Habitat du Milan noir

Exigences écologiques

Le site choisi doit tenir compte de deux impératifs, la présence de grands arbres ou d'escarpement rocheux favorables à la nidification; et la proximité de cours d'eau, de lacs ou d'étangs qui sont nécessaires à son alimentation. L'aire est souvent construite au cœur des bois, mais on la trouve aussi en lisière ou dans de simples haies.

Description de l'habitat sur le site

L'aire est installée en forêt alluviale, le long de la Drôme. L'ensemble du site peut être utilisé pour son alimentation.

2.1.1.1.2 Espèces de l'annexe I fréquentant le site en saison inter nuptiale

Plusieurs espèces migratrices ont pu être observées sur le site en période inter-nuptiale. La plupart sont de passage (étape migratoire), une seule est hivernante.

2.1.1.1.2.1 Espèces hivernantes

Une seule espèce de l'annexe I est hivernante sur le site, la grande aigrette.

ESPECES D'OISEAUX DE L'ANNEXE I	LA GRANDE AIGRETTE (<i>Egretta alba</i>) (code Natura 2000 : A027)
--	---

Classification – Statut

Oiseaux, Ardéidés

- Directive "Oiseaux" : annexe I
- Espèce d'oiseau protégée au niveau national en France
- Livre rouge national : Vulnérable

Description de l'espèce

C'est le plus grand des hérons et des aigrettes d'Europe. Elle a approximativement la même taille que le héron cendré. Son plumage est entièrement blanc et elle ne possède pas de huppe. En période de reproduction, de très longues plumes ornementales, appelées "aigrettes" ou "crosses" descendent des épaules en barbes séparées et tombent sur la queue et le bas du dos. Les pattes sont gris-verdâtre ou noires sauf la partie supérieure qui est jaune au printemps. Le long bec est noir, jaune à la base.

Biologie de l'espèce

Reproduction

La grande Aigrette niche isolement ou en colonies. En Europe, son nid est formé de roseaux secs ou de plantes palustres. En Avril-juin, la femelle y dépose de 3 à 5 oeufs qui sont couvés pendant 25 ou 26 jours. Les jeunes sont nidicoles et s'envolent au bout de 40 à 50 jours.

Régime alimentaire

La Grande Aigrette est piscivore. Son alimentation est assez ressemblante à celle des autres hérons : poissons, batraciens, insectes aquatiques, reptiles, petits rongeurs forment en effet l'ensemble de son menu

Population et répartition

Son aire est assez vaste : Sud-est de l'Europe, Proche Orient, Asie Centrale, Orientale et Méridionale, Indonésie, Malaisie et Australie, Afrique au sud du Sahara, Amériques. Par contre, elle est quasiment inexistante en Europe.

Sur le site

La grande Aigrette n'hivernait régulièrement sur le site que depuis la saison 1998/99. Une seule observation de passage avait été notée lors des quatre saisons précédentes de suivi, de 1994/95 à 1997/98.

Les effectifs varient de 1 à 5 individus, les effectifs les plus élevés ayant été observés en 2000/01.

L'estimation de la population française hivernante varie entre 300 et 370 individus. La population du site ZPS de Printegarde accueille donc de 0,27% à 1,66% de la population hivernante française.

2.1.1.1.2.2 Les espèces de passage

Les espèces utilisant le site comme étape migratoire ont été retenues lorsqu'elle étaient observées posées sur la réserve. Les espèces survolant le site n'ont pas été signalées.

- Espèces observées lors des comptages bi-mensuels de septembre à mars effectués de 1994/95 à 2000/01 par ONCFS

ESPECES D'OISEAUX DE L'ANNEXE I	Code natura 2000	Nombre d'années où l'espèce a été observée sur 7 années de suivi	statut
Avocette élégante (<i>Recurvirostra avosetta</i>)	A132	1	Occasionnelle
Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>)	A081	1	Occasionnelle
Busard Saint Martin (<i>Circus cyaneus</i>)	A082	2	Occasionnelle
Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>)	A029	1	Occasionnelle

- Espèces observées antérieurement à 1994/95 ou observées ponctuellement hors comptage ONCFS

ESPECES D'OISEAUX DE L'ANNEXE I	Code natura 2000	statut
Balibuzard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>)	A094	Occasionnelle
Bihoreau gris (<i>Nycticorax nycticorax</i>)	A023	Occasionnelle
Crabier chevelu (<i>Ardeola ralloides</i>)	A024	Occasionnelle
Fuligule nyroca (<i>Aythya nyroca</i>)	A060	Occasionnelle
Guifette moustac (<i>Chlidonias hybridus</i>)	A196	Occasionnelle
Guifette noire (<i>Chlidonias niger</i>)	A197	Occasionnelle
Plongeon catmarin (<i>Gavia stellata</i>)	A001	Occasionnelle
Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>)	A193	Occasionnelle

2.1.1.2 Espèces ne figurant pas à l'annexe I mais dont la venue est régulière sur le site

La plupart des données précises disponibles sur les oiseaux concernent uniquement des espèces d'Anatidés, de Rallidés, de Grèbes et d'Ardéidés. Ces données sont issues de suivis réalisés annuellement sur la réserve (excepté pour la Rousserolle turdoïde).

2.1.1.2.1 Espèces reproductrices

	Code Natura 2000	Effectifs nicheurs (c=couple)	% Population française	Localisation
Rousserolle turdoïde (<i>Acrocephalus arundinaceus</i>)	A298	16 à 19 c	0,29% à 0,54%	Roselière sud et nord confluence
Canard Colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	A053	27 à 40 c	0,05% à 0,13%	Contre-canaux
Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>)	A125	4 à 6 c	< 0,01%	Petit marais et roselières
Grèbe huppé (<i>Podiceps cristatus</i>)	A005	2 à 3 c	0,02% à 0,03%	Roselières
Gallinule poule d'eau (<i>Gallinula chloropus</i>)	A123	17 à 21 c	0,01% à 0,02%	Contre-canaux
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	A028	26 à 29 c	0,09% à 0,10%	Forêt alluviale nord confluence

Les deux espèces suivantes sont nicheuses irrégulières sur le site et sont citées pour information.

	Code Natura 2000	Effectifs nicheurs	% Population française	Localisation
Cygne tuberculé (<i>Cygnus olor</i>)	A036	0 à 1 c	0,12% à 0,13%	Roselière
Grèbe castagneux (<i>Tachybaptus ruficollis</i>)	A004	0 à 2 c	< 0,07%	Contre-canaux

2.1.1.2.2 Espèces fréquentant le site en saison inter-nuptiale

Le principal enjeu de la Réserve de Chasse et Faune Sauvage de Printegarde réside dans son rôle de **site d'hivernage et d'escale migratoire sur l'axe de migration Rhin Rhône**, ligne migratoire intérieure. C'est d'ailleurs l'élément principal ayant motivé la création de la Réserve en 1975.

2.1.1.2.2.1 Espèces hivernantes

La fréquentation se caractérise par une grande diversité d'espèces parmi les Anatidés, Rallidés, Grèbes, Ardéidés et Limicoles, avec des effectifs élevés (tableau 2 et tableau 3). Les effectifs moyens mensuels d'oiseaux d'eau sont compris entre 600 et 1000 individus pendant la période de septembre à mars, avec un maximum, en général en décembre ou janvier (figure 1).

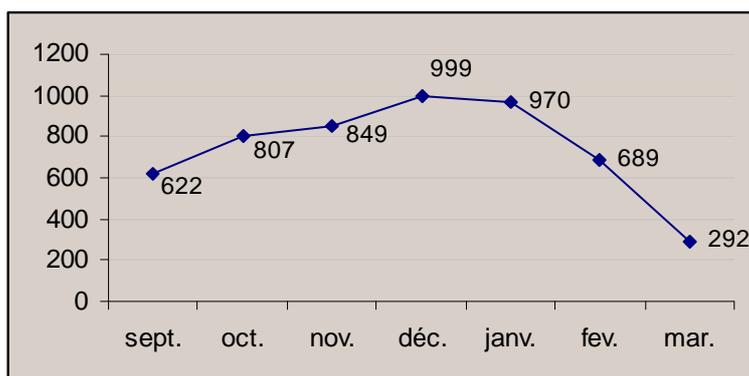


figure 1: effectifs mensuels d'oiseaux d'eau (Anatidés, Ardéidés, Limicoles, Ralliés, Grèbes) fréquentant le site (l'effectif total correspond à la somme des effectifs moyens mensuel calculés pour chacune des espèces sur 7 saisons de comptage de 1994/95 à 2000/01).

Parmi les Anatidés, le Canard colvert et le Fuligule milouin sont les plus nombreux, ensuite viennent le Fuligule morillon, la Sarcelle d'hiver, les Canards chipeau, siffleur et autres. Les effectifs moyens de ces espèces, calculés sur sept saisons de comptages (de 1994/95 à 2000/01) sont présentés sur la figure 2.

Des foulques, des grèbes (Grèbe huppé et Grèbe castagneux), des poules d'eau, ... fréquentent aussi la réserve en grand nombre.

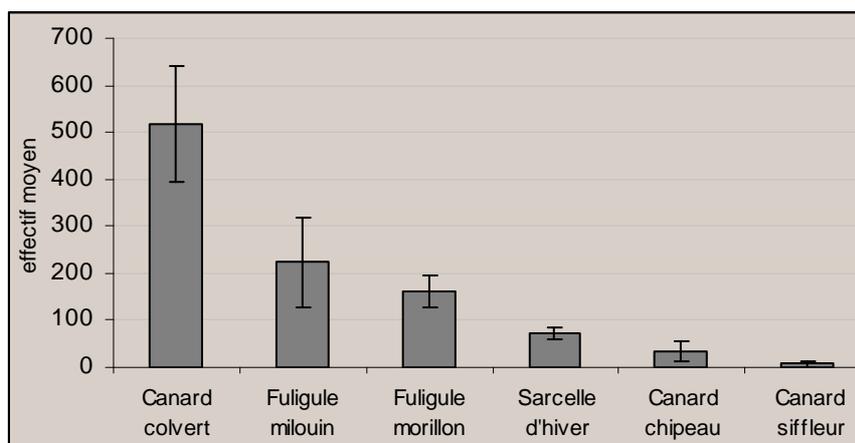


figure 2: effectifs moyens et écart-type (barre verticale) calculés sur 7 années de comptage de 1994/95 à 2000/01 (l'effectif annuel retenu pour le calcul est le maximum observé sur la période de décembre à janvier).

		Code natura 2000	Fourchette des effectifs ⁽¹⁾	Pourcentage de la population française ⁽²⁾
Espèces hivernantes régulières (observation chaque année) et significative (au moins 0,1% de la population hivernante) ⁽²⁾				
Anatidés	Fuligule morillon (<i>Aythya fuligula</i>)	A061	129 à 210	0,21% à 0,73%
Anatidés	Fuligule milouin (<i>Aythya ferina</i>)	A059	132 à 398	0,15% à 0,51%
Anatidés	Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	A053	370 à 681	0,17% à 0,43%
Anatidés	Canard chipeau (<i>Anas strepera</i>)	A051	20 à 49	0,10% à 0,35%
Anatidés	Cygne tuberculé (<i>Cygnus olor</i>)	A036	2 à 16	0,02% à 0,24%
Anatidés	Nette Rousse (<i>Netta rufina</i>)	A058	1 à 2	0,03% à 0,14%
Grèbes	Grèbe huppé (<i>Podiceps cristatus</i>)	A005	19 à 109	0,05% à 0,49%
Grèbes	Grèbe castagneux (<i>Tachybaptus ruficollis</i>)	A004	6 à 34	0,10% à 0,57%
Cormoran	Grand Cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>)	A017	131 à 215	0,18% à 0,30%
Rallidés	Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>)	A125	110 à 234	0,05% à 0,13%
Espèces hivernantes régulières (observation chaque année) et non significative (moins de 0,1% de la population hivernante) ⁽²⁾				
Rallidés	Gallinule Poule d'eau (<i>Gallinula chloropus</i>)	A123	7 à 78	0,00% à 0,08%
Anatidés	Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>)	A052	60 à 78	0,04% à 0,09%
Anatidés	Canard siffleur (<i>Anas penelope</i>)	A050	4 à 20	0,01% à 0,07%
Anatidés	Tardon de Belon (<i>Tadorna tadorna</i>)	A048	2 à 5	0,00% à 0,01%
Ardéidés	Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	A028	14 à 41	0,01% à 0,04%
Espèces hivernantes irrégulières (pas d'observation chaque année)				
Anatidés	Garrot à oeil d'or (<i>Gallinago gallinago</i>)	A067	1 à 2	0,03% à 0,11%
Limicoles	Bécassine des marais (<i>Bucephala clangula</i>)	A153	6 à 30	0,00% à 0,01%

tableau 2 : Effectifs des espèces hivernantes sur le site de Printegarde, et pourcentage de la population nationale.

- ⁽¹⁾ Données issues des comptages mensuels réalisés de 1994/95 à 2000/01. L'effectif retenu est le maximum d'individus observés sur la période de décembre / janvier.
- ⁽²⁾ Pourcentage calculé à partir d'estimation des populations nationales figurant dans la note de cadrage du MNHN (Octobre 2002).

2.1.1.2.2 Espèces en escale migratoire

Les espèces retenues sont observées posées au moins une fois sur le site lors des comptages réalisés entre mars et septembre. Ces espèces ne sont jamais présentes sur la totalité de la saison inter nuptiale, et rarement pendant les mois de décembre et janvier.

		Code natura 2000	Fourchette des effectifs ⁽¹⁾
Anatidés	Canard pilet (<i>Anas acuta</i>)	A054	1 à 18
Anatidés	Sarcelle d'été (<i>Anas querquedula</i>)	A055	1 à 26
Anatidés	Canard souchet (<i>Anas clypeata</i>)	A056	1 à 10
Anatidés	Eider à duvet (<i>Somateria mollissima</i>)	A063	1 à 4
Anatidés	Macreuse brune (<i>Melanitta fusca</i>)	A066	1 à 1
Anatidés	Harle huppé (<i>Mergus serrator</i>)	A069	1 à 1
Anatidés	Harle bièvre (<i>Mergus merganser</i>)	A070	3 à 3
Anatidés	Héron garde bœuf (<i>Bubulcus ibis</i>)	A025	1 à 1
Grèbes	Grèbe à cou noir (<i>Podiceps nigricollis</i>)	A008	1 à 1
Limicoles	Petit Gravelot (<i>Charadrius dubius</i>)	A136	6 à 10
Limicoles	Chevalier guignette (<i>actitis hypoleucos</i>)	A168	1 à 8
Rallidés	Râle d'eau (<i>Rallus aquaticus</i>)	A118	1 à 4

tableau 3 : Effectifs des espèces utilisant le site comme escale migratoire.

⁽¹⁾ Données issues des comptages mensuels réalisés de 1994/95 à 2000/01. L'effectif retenu est le maximum d'individus observés entre septembre et mars.

2.1.2 Habitats des espèces d'oiseaux

Espèces reproductrices

Nous énumérons simplement la liste des habitats fréquentés par les principales espèces d'oiseaux cités précédemment. Les habitats existants sur le site sont traités en détail dans les &2.2.2 et & 2.2.3.

Espèces hivernante ou faisant escale sur le site

Les secteurs utilisés pour l'hivernage seront détaillés dans ce paragraphe.

2.1.2.1 L'habitat des espèces d'oiseaux reproductrices

			Code N2000	Code corine
Espèces de l'Annexe I				
Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i>	A022	Roselières aquatiques	/	53.111
Matin pêcheur <i>Alcedo atthis</i>	A229	Berges abrupte terreuses de la Drôme	/	/
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	A073	Nidification : forêt alluviale	91E0* (forêt)	44.3
Espèces ne figurant pas à l'Annexe I				
Canard colvert <i>Anas platyrhynchos</i>	A053	Végétation d'hélophytes en bordure des contre canaux	/	
Rousserolle turdoïde <i>Acrocephalus arundinaceus</i>	A298	Roselières	/	53.111 et 53
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	A028	Nidification : forêt alluviale	91E0* (forêt)	44.3
Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>)	A125	Roselières et petit marais		53.111
Gallinule poule d'eau (<i>Gallinula chloropus</i>)	A123	Végétation d'hélophytes en bordure des contre canaux	/	
Grèbe huppé (<i>Podiceps cristatus</i>)	A005	Roselières humides		53.111

Se reporter aux paragraphes &2.2.2 & 2.2.3 pour plus de précisions sur ces habitats.

2.1.2.2 Espace utilisé par les oiseaux d'eau en période inter nuptiale (carte 4)

Identification des habitats

- Eau libre
- Groupements de potamots sur les hauts fonds du Rhône (code Natura 2000 : 3260.5)

Description et localisation

L'espace réserve n'est que partiellement utilisé. L'extrémité située au nord du pont du chemin de fer de La Voulte/Rhône est très peu fréquentée.

Une partition de l'espace est observée selon les groupes d'oiseaux considérés. Les canards de surface privilégient les hauts-fonds couverts d'herbiers présents aux abords des roselières, essentiellement en rive gauche du Rhône. Le stationnement le plus important est observé au sud de la roselière B, située à l'amont du pont du Pouzin. Les plongeurs fréquentent surtout les zones plus profondes du lit du Rhône, le canal de dérivation, la confluence, mais aussi les hauts-fonds aux abords des roselières localisées à l'amont et à l'aval du pont du Pouzin.

Le chenal dans la roselière au nord du Pont du Pouzin constitue un site abrité privilégié pour le stationnement de quelques espèces, essentiellement la Sarcelle d'été, le Canard souchet, le Héron pourpré en escale, la Sarcelle d'hiver, le Canard chipeau, la grande Aigrette, quand elle est présente, en hivernage.

Les milieux naturels ne sont pas les seuls à être utilisés par les oiseaux en escale ou en hivernage. En effet, le canal d'aménée, milieu entièrement artificiel, est très fréquenté par les canards plongeurs.

2.2 LES ENJEUX RELATIFS A LA DIRECTIVE HABITATS

2.2.1 Les espèces animales d'intérêt communautaire

Les espèces animales retenues par la Directives Habitats peuvent figurer dans trois annexes :

- l'annexe II regroupe les espèces d'intérêt communautaire **dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation**
- l'annexe IV comprend les espèces d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte
- l'annexe V liste les espèces d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion

Seules les espèces de l'annexe II de la directive Habitats dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation sont considérées dans ce paragraphe.

Espèces

Le site de Printegarde abrite quatre espèces de l'annexe II de la directive Habitats :

- une espèce de Mammifère : le **Castor d'Europe** (*Castor fiber*)
- une espèce d'Odonates : l'**Agrion de mercure** (*Coenagrion mercuriale*)
- Deux espèces de Poissons : la **Bouvière** (*Rhodeus sericeus amarus*)
le **Blageon** (*Leuciscus souffia*)

Trois autres espèces de poissons de l'annexe II sont susceptibles d'être présentes sur la Drôme :

- l'**Apron** (*Zingel asper*)
- le **Barbeau méridional** (*Barbus meridionalis*)
- le **Toxostome** (*Chondrostoma toxostoma*)

Ces trois espèces ont été observées dans la passe à poisson de la Drôme située seulement à 800m à l'amont de la limite de la ZPS de Printegarde (CNR, 1995). Les caractéristiques hydrauliques et géomorphologique de la Drôme en limite du site ZPS de Printegarde étant globalement les mêmes que dans le secteur de la passe à poissons, il est probable que ces espèces fréquentent également le site. Les données d'une pêche électrique réalisée en 2001 (pêche réalisée par le CSP pour la mise en oeuvre du document d'objectifs du site moyenne vallée du Rhône, juillet 2001), confirment la présence du Toxostome sur la Drôme à l'aval du seuil. La présence de l'Apron est encore signalée à la confluence en 2001 (MARI S., 2001).

La Loutre (*Lutra lutra*) n'a pas été cartographiée du fait de son statut d'espèce disparue de la confluence. Sa présence qui a été établie en 1983 (EROME ET BROYER, 1984) n'a pu être confirmée lors du dernier inventaire en 1991.

Cartographie

Pour le Castor d'Europe, ont été cartographiés les gîtes et les barrages recensés en 2002, ainsi que les gîtes de 2001 non réoccupés cette année.

Pour l'Agrion de mercure, les secteurs de présence identifiés par les spécialistes ont été cartographiés.

Pour chacune des cinq espèces de poissons, ce sont les secteurs de capture qui ont été cartographiés.

2.2.1.1 Description des différentes espèces et de leurs habitats

Chaque espèce de l'annexe II a fait l'objet d'une fiche.

ESPECES ANIMALES DE L'ANNEXE II carte 5	LA BOUVIERE (<i>Rhodeus amarus</i> Bloch) (code Natura 2000 : 1134)
---	--

Classification – Statut

Poissons, Cyprinidés

- Directive “ Habitats Faune-Flore ” : annexe II.
- Convention de Berne : annexe III.
- Espèce de poisson protégée au niveau national en France (art. 1^{er})
 - Catégorie UICN : France : vulnérable.
 -

Espèce

Description de l'espèce

L'espèce est de petite taille, au corps court, haut, et comprimé latéralement. Le pédicule caudal est étroit et le museau court, la mâchoire supérieure est avancée. Elle est couverte de grandes écailles ovales. La ligne latérale est incomplète, sur 4 à 6 (7) écailles.

La coloration en dehors de la période de reproduction est presque la même chez les deux sexes : aspect brillant, dos gris verdâtre, flancs argentés, ventre jaunâtre, présence d'une bande vert bleu sur les flancs et le pédicule caudal.

L'iris de l'œil est argenté ou jaunâtre avec occasionnellement des spots oranges dans la partie supérieure.



Biologie de l'espèce

Reproduction

La maturité sexuelle est atteinte à 1 an. La reproduction a lieu d'avril à août, à 15-21°C. La femelle pond, en fonction de sa taille, de 40 à 100 œufs ovales (1-1,5 x 2,5-3 mm).

Le mâle défend un territoire autour d'une Moule d'eau douce (appartenant au genre *Unio* ou *Anodonta*). La femelle dépose ses ovules dans le siphon exhalant du bivalve. La ponte est multiple (jusqu'à 5) et un ou plusieurs œufs sont déposés chaque fois (40 à 100 œufs pondus au total) ; le mâle libère ensuite son sperme près du siphon inhalant de la Moule. L'éclosion est rapide, les alevins sortent de la cavité branchiale de la moule lorsqu'ils atteignent environ 8 mm. La longévité est de 2-3 ans, maximum 5 ans.

Activité

D'activité diurne, cette espèce grégaire vit en banc dans des eaux calmes sur les fonds limoneux et sableux et fréquente les herbiers.

Régime alimentaire

L'espèce est exclusivement phytophage (algues vertes filamenteuses, diatomées) et/ou détritivore.

Evolution historique - Répartition - Etat de conservation

La Bouvière est présente dans le centre et l'est de l'Europe. Si, en France, sa répartition est très fragmentée, l'espèce est signalée dans tous les grands bassins (Rhin, Seine, Loire, Rhône, Garonne). Elle est commune dans le Rhône et la Saône, y compris dans les secteurs aménagés.

Sur le site

L'espèce est régulièrement présente sur le site

Enjeu patrimonial

La Bouvière a disparu de certaines régions très peuplées d'Europe centrale. Il s'agit d'une espèce menacée classée en catégorie "vulnérable" à différentes échelles (au niveau mondial, en France), mais elle est **commune dans le Bassin du Rhône**.

Habitat de la Bouvière

Exigences écologiques

Il s'agit d'une espèce des milieux calmes (lacs, étangs, plaines alluviales), aux eaux stagnantes ou peu courantes. Elle préfère des eaux claires et peu profondes et des substrats sablo-limoneux (présence d'hydrophytes). Sa présence est liée à celle des mollusques bivalves (unionidés).

Description de l'habitat sur le site

Sur le site, elle est rencontrée dans l'habitat de l'annexe I n° 3260 (Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitans* et du *Callitricho-Batrachion* (Cor. 24.4)), sur le Rhône et au niveau du contre-canal du Rhône au sud de la confluence, ainsi que dans la Drôme.

Elle a été localisée sur le Rhône, dans les herbiers à Potamots au sud et le long de la grande roselière, dans le chenal créé dans cette même roselière, ainsi qu'à la confluence Rhône Drôme, et sur la Drôme. Hors du site de Printegarde, l'espèce a déjà été recensée dans les annexes hydrauliques calmes et les parties profondes et calmes du Rhône et l'espèce semble surtout répandue au niveau du Rhône court-circuité de Baix et dans le secteur de l'Ile de la Platière (document d'objectifs moyenne vallée du Rhône).

ESPECES ANIMALES DE L'ANNEXE II carte 6	LE BLAGEON (<i>Leuciscus souffia</i> (Risso, 1826)) (code Natura 2000 : 1131)
---	--

Classification – Statut

Poissons, Cyprinidés

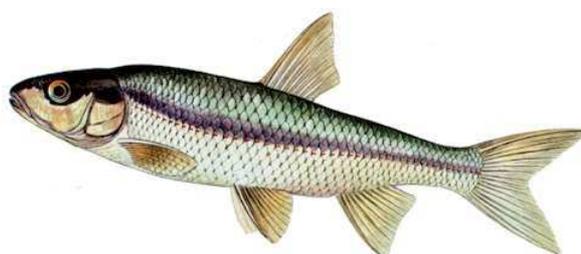
- Directive "Habitats-Faune-Flore" : annexes II
- Convention de Berne : annexe III
- Cotation UICN : France : Rare

Espèce

Description de l'espèce

Le corps du Blageon est subcylindrique, allongé, la tête est conique et le museau arrondi. La ligne latérale est soulignée d'un pigment jaune orangé. Une bande latérale noire violacée, au-dessus de la ligne latérale, est présente sur les 3/4 antérieurs des flancs de l'animal, mais peut aller de l'œil jusqu'à la nageoire caudale (visible surtout chez les mâles).

La taille des mâles adultes varie de 9 à 12 cm (longueur à la fourche), les femelles sont plus grandes, 15-16 cm.



Biologie de l'espèce

Reproduction

Dans la Durance, la maturité sexuelle est atteinte à 3 ans pour 80% des mâles et 90% des femelles. La ponte se déroule en une seule fois, au mois de juin, sur des graviers, dans des eaux à fort courant. La fécondité relative varie de 80 à 140 ovules par gramme de poids somatique.

Une étude a montré par élevage que le Blageon a une période de ponte courte et unique, vers 12°C, sur substrat de 2-3 cm avec des vitesses de 0,2 m/s (BLESS *in* KIRCHOFFER & HEFTI, 1996).

Régime alimentaire

Le Blageon a un régime alimentaire à forte dominance carnivore avec une grande variété de proies consommées : larves d'insectes aquatiques et insectes aériens gobés en surface, diatomées, algues filamenteuses.

Evolution historique - Répartition - Etat de conservation

L'espèce est autochtone dans le bassin du Rhône, en particulier dans la Durance et dans les fleuves côtiers méditerranéens descendant des Alpes. Espèce péri-alpine, sa présence dans le bassin du Rhin, selon Spillmann (1961), est confirmée dans le Bade Wurtemberg où elle est considérée "en danger" (Liste rouge des animaux en danger en Allemagne, 1998). Trois sous-espèces sont décrites, inféodées chacune à une zone géographique donnée. Des travaux récents démontrent qu'il n'existe en France qu'une seule espèce, *Leuciscus souffia agassizi*, commune au bassin du Rhône et aux fleuves côtiers méditerranéens.

Le Blageon est en régression en Europe. Sur plusieurs points du réseau hydrobiologique et piscicole (RHP), le Blageon s'est raréfié et a diminué en taille.

Sur le site

Le Blageon a été observé dans le site de Printegarde sur la Drôme, dans la zone à radiers (S. BLACHE, 2000). La pêche électrique de juillet 2001 (CSP) confirme sa présence à l'aval du seuil (capture de 55 individus). Lors du suivi de la passe à poissons, le Blageon comptait parmi les espèces les plus abondantes avec un maximum de 554 individus en 1994 et de 5462 en 1995 (CNR, 1995).

Habitat du Blageon

Exigences écologiques

Le biotope du Blageon est constitué par des eaux claires et courantes, avec substrat pierreux ou graveleux, et correspond à la zone à Ombre. Sa reproduction requiert des eaux à fort courant.

Description de l'habitat sur le site

Ce sont les radiers de la basse Drôme qui se trouvent fréquentés par le Blageon.

ESPECES ANIMALES DE L'ANNEXE II carte 7	L'APRON (<i>Zingel asper</i> (L., 1758)) (code Natura 2000 : 1158)
---	---

Classification – Statut

Poisson, Percidés

- Directive “ Habitats Faune-Flore ” : annexes II et IV
- Convention de Berne : annexe II
- Espèce de poisson protégée au niveau national en France (art. 1^{er})
- Cotation UICN : Monde : Gravement menacé d'extinction ; France : En danger

Espèce

Description de l'espèce

On identifie sans peine l'Apron par son aspect singulier : corps fusiforme, grosse tête, bouche en croissant sous un museau arrondi, deux narines frangées contiguës, corps couvert d'écaillés cténoïdes râpeuses (*asper*), ligne latérale droite, pelviennes grises très fortes, proches des pectorales fines et hyalines, première dorsale épineuse éloignée de la seconde souple. L'espèce atteint 21 cm de long et un poids de 90 g.



La coloration est typique avec trois bandes en selle. D'abord gris cendré ou brun clair à bandes noir-olivâtre et ventre blanc, l'espèce devient brun sombre à ventre fumé chez les vieux spécimens. Un masque sombre cache le museau. Les yeux, le dos et les flancs ont des macules et des points laiteux et dorés.

Biologie de l'espèce

Reproduction

Les géniteurs, âgés de 3 à 5 ans et mesurant 11 à 20 cm, se rendent avant février vers les frayères et sont de retour vers mai, après la ponte qui se déroule en mars, dans des biotopes mal connus (seule citation : la Durance à Monétier Allemont) sur des pierres ou de la végétation des eaux fraîches et peu profondes.

La fécondité est estimée à 5000-6000 ovules par femelle. Les œufs de 2,2 mm de diamètre sont blanc gris, translucides, avec un globule lipidique. Ils adhèrent fortement. L'éclosion se produit après 30 à 35 jours : la protolarve mesure 8 mm. Le développement complet est atteint 50 jours après l'éclosion (20-25 mm) et la vie benthique commence. La longévité atteint 9 ans en aquarium.

Activité

Les juvéniles de l'année (4-8 cm) vivent dans les bancs d'alevins de goujons (*Gobio gobio*) et de barbeaux (*Barbus* sp.) sur les radiers. Les adultes, peu actifs le jour, sont dans le chenal lotique (0,4 à 0,8 m/s), à partir de 0,5 m de profondeur, sur substrat de graviers et de galets moyens. Toujours solitaire, l'adulte ne tolère pas ses congénères ; immobile et camouflé, il sort au crépuscule en quête de petites proies autour de son territoire.

La densité est extrêmement faible : au plus 30 individus /ha. La population totale actuelle ne doit pas excéder quelques milliers d'individus. Une capture est exceptionnelle et signe de mauvais présage un peu partout et depuis toujours. Le "sorcier" repousserait l'Anguille (*Anguilla anguilla*), mais sa chair est excellente, d'après des pêcheurs ardéchois - l'Apron, très docile et inoffensif, se capture aisément à main nue.

Régime alimentaire

La larve de 10 mm se nourrirait de plancton juste sous la surface. L'adulte se nourrit au crépuscule d'organismes benthiques (vers, larves diverses) et sans doute d'alevins.

Evolution historique - Répartition - Etat de conservation

Zingel asper est endémique du bassin du Rhône. L'aire ancienne comprend le bassin du Doubs, origine de la colonisation, celui de la Saône et de ses affluents (Grosne, Seille, Ouche, Lanterne, Ognon), les deux branches du Rhône : en amont jusqu'aux Ussets et à l'aval dans tout le bassin inférieur et les grands affluents dont la source est à plus de 1000 m d'altitude..

L'Apron fréquentait au siècle dernier un linéaire de 1700 km, la régression estimée à 83% de ce territoire se poursuit actuellement. Les stations de la Lanterne, de l'Ain, de la Loue et de la Drôme ne livrent plus de captures depuis plusieurs années.

Une étude piscicole de la Bienne, en 1995, n'a pas révélée sa présence dans cette dernière. Les signalements permanents proviennent essentiellement des bassins moyens de l'Ardèche (Chassezac et Beaume) et de la Durance (avec Buech, Jabron, Asse et canaux latéraux). La population totale actuelle ne doit pas excéder quelques milliers d'individus.

Sur le site

L'Apron a été recensé au niveau de la passe à poisson en 1994 (1 individu) et 1995 (1 individu), hors du site étudié (mais à proximité). Le guide de gestion de l'Apron (MARI S., 2001) signale encore sa présence ponctuelle dans la partie basse de la Drôme. Sa présence à l'aval du seuil résulterait d'un franchissement aisé du seuil de l'amont vers l'aval et d'une impossibilité à repasser le seuil de l'aval vers l'amont.

L'espèce n'a donc **pas été localisée dans le site** mais juste à l'amont, au niveau du seuil. La fréquentation du site de Printegarde, au niveau des radiers de la Drôme est **donc fortement probable**. La dernière observation au seuil de la Drôme, dans la passe à poisson, remonte à 1995.

Enjeu patrimonial

L'Apron est classé dans la catégorie des espèces gravement menacée d'extinction à l'échelle mondiale.

Habitat de l'Apron

Exigences écologiques

L'Apron occupe les parcours courants à lit tressé ou chenalisé des rivières des zones à ombre et à barbeau, en système siliceux et karstique dont les caractéristiques sont les suivantes :

- entre 30 et 450 m d'altitude ;
- pente du lit de 0,1 à 0,8% ;
- débit moyen annuel de 5 à 40 m³/s (hors Rhône) sous régime pluvial ou pluvio-nival ;
- espèces associées: Blageon (*Leuciscus soufia*), Toxostome (*Chondrostoma toxostoma*), Hotu (*Chondrostoma nasus*), Spirilin (*Alburnoides bipunctatus*), Vairon (*Phoxinus phoxinus*) en l'absence de carnassiers (sauf Anguille) et de rares Truites fario (*Salmo trutta fario*).

C'est le domaine mixte en tête de deuxième catégorie piscicole. L'espèce exige une teneur en oxygène au moins égale à 7 mg/l (facteur limitant), une température de 0°C à 25°C (jusqu'à plus de 30°C à saturation d'oxygène en aquarium), un pH de 7,2 à 8,4 et une conductivité de 100 à 450 µS/cm.

Description de l'habitat sur le site

L'espèce est susceptible de fréquenter les radiers de la Drôme sur le site, ainsi qu'en amont du site, qui sont caractéristiques de son habitat. Ce secteur favorable à l'Apron est menacé par l'entretien du piège à gravier.

ESPECES ANIMALES DE L'ANNEXE II carte 8	LE TOXOSTOME (<i>Chondrostoma toxostoma</i> (Vallot, 1836)) (code Natura 2000 : 1126)
--	--

Classification – Statut

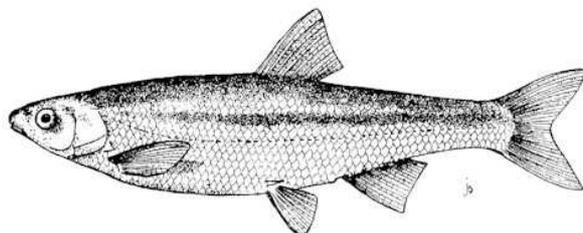
Poisson, Cyprinidés

- Directive "Habitats-Faune-Flore" : annexe II
- Convention de Berne : annexe III
- Cotation UICN : France : Vulnérable

Espèce

Description de l'espèce

Le corps est fuselé, long de 15 à 25 cm (maximum 30 cm) pour un poids compris entre 50 et 350 g. La tête conique, terminée par un museau court, porte une bouche petite à lèvres cornées, arquée en fer à cheval. Le corps est vert-olive, les flancs clairs à reflets argentés avec une bande sombre qui ressort particulièrement en période de frai. Les nageoires dorsale et caudale sont grises, les pectorales, les pelviennes et l'anale sont jaunâtres.



Biologie de l'espèce

Reproduction

Les données qui suivent proviennent pour l'essentiel d'une étude menée en 1989 à la retenue de Sainte-Croix dans le Verdon.

La maturité sexuelle est atteinte à 4 ans pour les toxostomes du Verdon. La reproduction se déroule de mars à mai de façon générale et dure jusqu'en juin. Les poissons prêts à frayer recherchent dans les petits affluents des zones à fort courant, bien oxygénées et à substrat grossier. Les œufs y sont déposés en eau très peu profonde. Une femelle peut pondre environ 11 500 œufs d'un diamètre de 2 mm en moyenne. Au moment de la ponte, la température de l'eau est de 11 à 13°C dans le cours inférieur du Verdon. La durée de vie est de 9 ans. Le Toxostome pourrait s'hybrider avec le Hotu.

Activité

Le Toxostome vit plutôt entre deux eaux le jour, en bancs assez nombreux d'individus de même taille. Ils picorent plus qu'ils ne raclent les galets et sont assez farouches. La nuit, les bancs sont dissociés et les poissons, inactifs, demeurent dans des anfractuosités du fond.

Il peut remonter les rivières en bandes ou bien avoir un comportement plus sédentaire. En période de frai, il remonte le cours des fleuves et des rivières.

Régime alimentaire

Le Toxostome est essentiellement herbivore : il se nourrit de diatomées du périphyton, d'algues filamenteuses (*Naia* sp.) auxquelles s'ajoutent quelques petits invertébrés aquatiques (petits crustacés et mollusques) et du frai de poisson.

Evolution historique - Répartition - Etat de conservation

La répartition géographique du Toxostome est limitée : il est présent du Nord de la péninsule ibérique (Bassin de l'Ebre) jusqu'au Portugal, où il est trouvé dans le Tage, et dans le Sud et le Sud-Ouest de la France où il est considéré comme autochtone.

En France, il est présent dans le bassin du Rhône (il est plus rare dans le Bas-Rhône), ainsi que dans tout le bassin de la Garonne et ses affluents et dans le bassin de l'Adour. L'espèce a colonisé, au siècle dernier, le bassin de la Loire où sa présence est signalée dans la moitié amont de la Loire, l'Allier, le canal de Berry et le proche secteur du Cher.

Le Toxostome est considéré comme autochtone dans le sud de la France, son arrivée en Europe occidentale étant située antérieurement à l'orogénèse des Pyrénées et des Alpes. Il n'a jamais été très abondant, même avant l'arrivée récente du Hotu, mais il est difficile de connaître avec précision son aire biogéographique antérieure à l'arrivée du Hotu.

Après un recul probable mais limité du Toxostome dans les zones propices au Hotu, c'est-à-dire les fleuves, les aires de répartition respectives de ces deux poissons sont actuellement stables. Le Toxostome serait passé du bassin du Rhône à celui de la Loire très récemment, à la faveur de canaux de liaison. Il est actuellement en déclin dans la Saône et ses affluents peut-être à cause de la disparition des frayères courantes à gros éléments. Il est actuellement considéré comme vulnérable en France.

Sur le site

Un individu a été recensé au niveau du seuil de la Drôme en 1994. La capture de 16 individus à l'aval du seuil en juillet 2001 (CSP) confirme bien sa présence sur le secteur des radiers.

Habitat du Toxostome

Exigences écologiques

C'est une espèce rhéophile vivant généralement dans la zone à Ombre ou à Barbeau c'est-à-dire qui fréquente les rivières dont l'eau, claire et courante, à fond de galets ou de graviers, est bien oxygénée. Elle fréquente plus rarement les lacs. Si le Toxostome peut séjourner en eau calme, il se reproduit toutefois en eau courante. Il cohabite avec le Hotu.

Description de l'habitat sur le site

Comme l'Apron, le Toxostome fréquente les radiers de la Drôme en zone amont du site de Printegarde. Il est susceptible de fréquenter les radiers présents sur le site dans le secteur de la basse Drôme..

ESPECES ANIMALES DE L'ANNEXE II carte 9	LE BARBEAU MERIDIONAL (<i>Barbus meridionalis</i> (Risso, 1826)) (code Natura 2000 : 1138)
---	---

Classification – Statut

Poissons, Cyprinidés

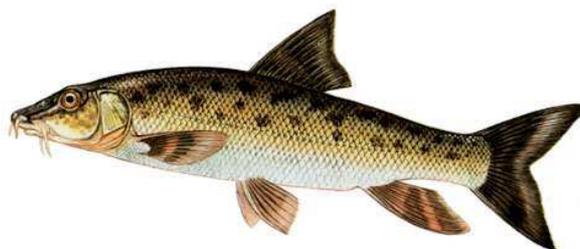
- Directive "Habitats-Faune-Flore" : annexes II et V
- Convention de Berne : annexe III
- Espèce de poisson protégée au niveau national en France (art. 1^{er})
- Cotation UICN : France : Rare

Espèce

Description de l'espèce

Le Barbeau méridional possède une longue tête avec une bouche bordée d'épaisses lèvres charnues. La lèvre supérieure porte 4 barbillons. La nageoire dorsale comporte de 7 à 11 rayons, le premier, plus long et ossifié, n'est pas dentelé sur son bord postérieur.

Cette espèce, plus petite que le Barbeau fluviatile, dépasse rarement 25 cm et 200 g. Outre sa taille, elle s'en distingue par des marbrures marron sur le dos, les flancs et les nageoires, par un petit nombre d'écaillés sur la ligne latérale et par une nageoire anale relativement longue, atteignant l'origine de la caudale, quand on la rabat en arrière.



Biologie de l'espèce

Reproduction

Le Barbeau méridional se reproduit sur des bancs de graviers, entre mai et juillet, mais effectue peut-être des pontes fractionnées au printemps, été et automne. Il peut s'hybrider avec le Barbeau fluviatile avec lequel il lui arrive de cohabiter dans certaines rivières de plaine, mais les populations de Barbeau méridional d'amont restent indemnes.

Activité

Il vit en bancs au fond de l'eau, sur des substrats fermes.

Régime alimentaire

La nourriture du Barbeau méridional est surtout constituée par des organismes benthiques : vers, crustacés, mollusques, larves d'insectes. Ce régime alimentaire peut être complété par des algues, des débris végétaux, des œufs de poissons et, pour les adultes, par des petits poissons.

Evolution historique - Répartition - Etat de conservation

Espèce autochtone de l'Europe méridionale (France, Espagne, Italie, côte Dalmate), le Barbeau méridional constitue une relique de l'ancienne faune antérieure aux périodes glaciaires. Il est génétiquement peu polymorphe, sans doute à cause des migrations postglaciaires qui l'ont vu coloniser la plupart des bassins méditerranéens français à partir des refuges du Roussillon et/ou du sud des Alpes. La colonisation de la Catalogne espagnole s'est faite avant les dernières glaciation et la différenciation génétique s'est déjà creusée.

Des études génétiques récentes ont montré qu'il était strictement limité au sud de la France et au nord-est de l'Espagne. Les taxons anciennement considérés comme des sous-espèces sont en fait des espèces valides : *Barbus caninus* en Italie, *Barbus peloponnesius* en Grèce et *Barbus petenyi* dans le Danube pour les principales. L'aire de répartition actuelle de l'espèce tend à se fragmenter et à se réduire. Des populations reliques, non hybridées, subsistent encore dans le sud-est de la France, dans un certain nombre de cours d'eau intermittents qui s'assèchent partiellement en été.

Sur le site

Il n'a pas été recensé sur le site, mais à proximité, dans la passe à poissons en 1994 (maximum de 5 individus).

Habitat du Barbeau méridional

Exigences écologiques

Cette espèce du pourtour méditerranéen préfère des eaux bien oxygénées et fraîches mais supporte bien la période estivale où l'eau se réchauffe et l'oxygène baisse. Elle est également adaptée à des assèchements partiels du lit et à des crues violentes saisonnières.

Ce Barbeau vit généralement dans des eaux de moyenne altitude, au-dessus de 200 m. Mais, là où le Barbeau fluvial n'existe pas, il peut vivre en plaine (Pyrénées-Orientales, Hérault, Var), ce qui peut s'expliquer par une compétition entre les deux espèces.

Description de l'habitat sur le site

Il n'a pas été recensé sur le site, mais à proximité, dans la passe à poissons en 1994 (maximum de 5 individus). Il est donc susceptible de fréquenter la partie aval de la Drôme comprise dans le site ZPS.

ESPECES ANIMALES DE L'ANNEXE II carte 10	LE CASTOR d'EUROPE (<i>Castor fiber</i> (Linné, 1758)) (code Natura 2000 : 1137)
--	---

Classification – Statut

Mammifères, Rongeurs, Castoridés

- Directive “ Habitats Faune-Flore ” : annexes II et IV.
- Convention de Berne : annexe III.
- Protection nationale de l'espèce.

Espèce

Description de l'espèce

Le Castor est le plus gros rongeur d'Europe. Son corps atteint une longueur supérieure à 1 m chez l'adulte dont 29 à 31 cm pour la queue. Le poids oscille entre 16 à 28 kg chez l'adulte. La queue aplatie, de 13 à 16 cm de large, est recouverte d'écailles ou de pseudo-écailles sur les 2/3 de sa longueur. Le pelage est très dense, blond avec des reflets roux.

Sa forme est fuselée dans l'eau, la totalité du corps est quasi immergée sauf la tête et la nuque.



Biologie de l'espèce

Reproduction

L'espèce est territoriale et utilise un marquage olfactif du territoire par une sécrétion musquée, la castoréum.

Le castor a une seule portée par an, comportant en moyenne moins de 2 jeunes. Les naissances ont lieu entre le 15 mai et le 15 juin. Il faut attendre le deuxième hiver pour leur émancipation.

Activité

L'activité du Castor s'accomplit principalement à l'interface entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. L'eau lui permet d'assurer ses déplacements et joue le rôle d'élément tutélaire, l'entrée d'un gîte occupé est toujours immergée. Le domaine terrestre lui procure l'essentiel de sa nourriture jusqu'à une distance de 20 m de l'eau.

Ses mœurs sont nocturnes, il est principalement actif en début et fin de nuit. Il consacre environ les 2/3 de son activité nocturne au milieu aquatique (déplacement, consommation de végétaux) et 1/3 de celle-ci sur le sol (recherche de nourriture, abattage d'arbustes, toilettage, marquage du territoire).

Il est sociable, les 2/3 des castors vivent en groupes familiaux composés de 2 adultes, des jeunes de plus d'un an et des jeunes de l'année. L'activité d'un groupe familial s'effectue sur un territoire d'environ 1 à 3 km de cours d'eau, elle est matérialisée par de nombreux indices : sur le sol (chantiers de coupes d'arbres et d'arbustes pour satisfaire les besoins alimentaires, coulées), sur la berge (gîtes sous forme de terrier ou sous forme de hutte de branches, dépôts de castoréum placés généralement sur des monticules de terre situés à moins d'un mètre de l'eau), dans l'eau (sites de consommation situés sur des hauts fonds, garde-manger constitués d'amas de branches immergées à proximité du gîte, éventuelle présence de barrages constitués de branchages mais aussi parfois de galets ou d'argile, leur fonction étant de limiter les étiages et de conserver l'immersion de l'entrée du gîte).

Régime alimentaire

Le Castor est strictement végétarien (écorce, feuilles et jeunes pousses des plants ligneux, hydrophytes, fruits, tubercules et végétation herbacée terrestre). Les besoins quotidiens d'un adulte s'élèvent à 2 kg de matière végétale ou 700 g d'écorce. Les plants ligneux constituent l'essentiel de l'alimentation hivernale. Environ une trentaine d'espèces d'arbres peuvent être consommées, mais ce sont les salicacées (saules et peupliers.) qui sont les plus recherchées. Localement, d'autres espèces peuvent être fortement consommées : Cornouiller sanguin, Noisetier, Orme champêtre et Aulne glutineux. L'essentiel des coupes concerne des troncs et des branches de 3 cm à 8 cm de diamètre. De fait, les strates arborées rivulaires basses revêtent une grande importance pour le Castor. Pour la végétation herbacée, l'Armoise vulgaire (*Artemisia vulgaris*) est très appréciée.

Evolution historique - Répartition - Etat de conservation

L'aire de répartition de *Castor fiber* s'inscrit entre 40° et 65° de latitude Nord. Les populations se distribuent de manière discontinue de l'Europe de l'Ouest au nord-est de la Mongolie.

Du XVII^e à la fin du XIX^e siècle, le Castor a disparu de nombreuses régions de France du fait de sa destruction directe par l'homme. De fait, il ne subsistait plus que dans la basse vallée du Rhône.

Au début du XX^e siècle, la population de castors du Rhône était estimée à quelques dizaines d'individus, uniquement localisés dans la basse vallée. Afin d'éviter sa disparition, le Castor fut protégé dès 1909 dans les Bouches-du-Rhône, le Gard et le Vaucluse. Une lente recolonisation du bassin rhodanien s'opéra d'aval vers l'amont puisque vers 1960, il était présent au sud de Lyon.

Depuis plus de 30 ans, 22 opérations de réintroduction ou de renforcement se sont succédées dans 15 départements avec un total d'environ 250 castors relâchés en provenance de la vallée du Rhône.

Actuellement en France, 38 départements métropolitains sont concernés par la présence du Castor, essentiellement dans le Sud-Est, le Centre et le Nord-Est. La limite de répartition altitudinale est de l'ordre de 700 m (exemples : hautes vallées de l'Arve, de la Doller, de la Drôme, de la Moselle et gardons cévenols...).

On peut estimer aujourd'hui que l'ensemble des effectifs devrait être compris entre 7 000 et 10 000. Une enquête récente (1997), menée par le réseau de correspondants "Castor" de l'Office National de la Chasse, a mis en évidence que 3 400 km de cours d'eau étaient occupés en permanence par le Castor dans le Sud-Est. L'espèce continue encore à étendre son aire de répartition notamment dans le Centre, le Nord-Est et en Bretagne.

Sur le site

Le nombre de gîtes occupés sur le site et en proche périphérie varie entre 13 et 16 selon l'année (9 ans de suivi). Il semble que cela corresponde à la capacité d'accueil maximale. On note toutefois une diminution des gîtes remarquables, tels les huttes, conséquence probable de la disparition des milieux insulaires sur le site.

La régression des ressources alimentaires (salicacées) généralement constatée sur le Rhône peut constituer une menace pour l'état des populations de Castor.

Enjeu patrimonial

La France a une responsabilité patrimoniale puisqu'elle est avec l'Allemagne (Elbe) le seul pays d'Europe de l'Ouest à avoir conservé sa population naturelle de castors.

Habitat du Castor d'Europe

Exigences écologiques

Le milieu de vie type du Castor est constitué par le réseau hydrographique de plaine et de l'étage collinéen. Il peut s'installer aussi bien sur les fleuves que les ruisseaux ; les plans d'eau peuvent être colonisés lorsqu'ils sont reliés au réseau hydrographique ou bien lorsqu'ils sont très proches de celui-ci.

Les conditions nécessaires à son implantation sont :

- la présence permanente de l'eau même si la surface de celle-ci est temporairement faible ; la profondeur doit être par place au minimum de 60 cm ;
- la présence significative de formations boisées rivulaires avec prédominance de jeunes salicacées ;
- une faible pente du cours d'eau, généralement inférieure à 1% ;
- l'absence d'une vitesse permanente élevée du courant ;
- l'absence d'ouvrages hydroélectriques infranchissables et incontournables.

L'occupation humaine et la pollution organique des eaux ne sont pas des facteurs limitants.

Actuellement le Castor n'a pas de prédateur notable. Parmi les pathologies, la pseudo-tuberculose à *Yersinia pseudotuberculosis* est la plus fréquemment citée ou rencontrée.

Description de l'habitat sur le site

L'habitat du Castor regroupe plusieurs habitats naturels inscrits à l'annexe I de la directive Habitats : les rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Salix elaeagnos* (3240), les forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) (91E0*). Il est également souvent présent dans les rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion* (3260 -).

Tous ces habitats sont présents sur le site de Printegarde et fréquentés par le Castor. Ses gîtes, régulièrement répartis du nord au sud, sont construits aussi bien sur le Rhône que la Drôme ou sur les contre-canaux. Il fréquente préférentiellement pour son alimentation les bordures des contre-canaux régulièrement entretenus, favorisant le rejet des salicacées. Les périphéries de forêts alluviales sont également utilisées.

L'évolution des milieux boisés vers une forêt à bois dur constitue une menace pour le Castor. Il peut être important d'intervenir sur les saulaies et peupleraies pour favoriser la régénération naturelle.

ESPECES ANIMALES DE L'ANNEXE II carte 10	L'AGRION DE MERCURE (<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)) (code Natura 2000 : 1044)
--	--

Classification – Statut

Insectes, Odonates (Zygoptères),
Coenagrionides

- Directive "Habitats-Faune-Flore" : annexe II
- Convention de Berne : annexe II
- Espèce d'insecte protégée au niveau national en France (art. 1^{er})
- Cotation UICN : Monde : Vulnérable ; France : en danger

Espèce

Description de l'espèce

L'adulte présente une forme gracile, à abdomen fin, cylindrique et allongé. La tête présente un occiput noir bronzé avec une ligne claire en arrière des ocelles et des taches postoculaires nettes et arrondies. Les ailes antérieures et postérieures, identiques, ont des x assez courts, arrondis et noirâtres.

Le mâle possède un abdomen bleu ciel à dessins noirs disposés de la façon suivante : segment 2 avec une macule généralement en forme de U posé sur un élargissement très marqué partant de la base et ressemblant souvent à une tête de taureau, segments 3 à 6 et 9 à moitié basale, 7 et 10 en totalité noirs ; segment 8 bleu. Les cercoïdes sont légèrement plus longs que les cerques, mesurent plus de la moitié du 10^e segment, et portent une dent apicale allongée et droite ainsi qu'une dent interne visible de dessus. Les cerques sont à pointe non redressée.

La femelle a le bord postérieur du prothorax droit de chaque côté de la protubérance médiane. L'abdomen est dorsalement presque entièrement noir bronzé. Les cercoïdes sont noirâtres.

Biologie de l'espèce

Cycle de développement

- Cycle : 2 ans.
- Période de vol : les adultes apparaissent en avril en région méditerranéenne, en mai plus au nord ; la période de vol se poursuit jusqu'en août, parfois davantage dans le sud.
- Ponte : La femelle accompagnée par le mâle (tandem) insère ses œufs dans les plantes aquatiques ou riveraines (nombreuses espèces végétales utilisées). La femelle pénètre parfois entièrement dans l'eau y entraînant quelquefois le mâle.
- Développement embryonnaire : l'éclosion a lieu après quelques semaines selon la latitude et l'époque de ponte. Sauf cas particulier, il n'y a pas de quiescence hivernale.
- Développement larvaire : s'effectue en 12 à 13 mues et habituellement en une vingtaine de mois (l'espèce passant deux hivers au stade larvaire). Il est possible qu'il soit plus rapide en région méditerranéenne.

Activité

A la suite de l'émergence (métamorphose) l'adulte s'alimente durant quelques jours à proximité de l'habitat de développement larvaire (prairies environnantes, chemins ensoleillés, etc.), parfois dans des zones plus éloignées. A la suite de cette période de maturation sexuelle dont la durée est surtout fonction de la climatologie (une dizaine de jours en général), les adultes investissent les zones de reproduction. Les populations peuvent alors compter plusieurs centaines d'individus sur des sections de quelques dizaines de mètres de cours d'eau. Ces dernières sont bien plus réduites dans les microhabitats colonisés (suintements, sources, ruisselets encombrés par les hélophytes et autres végétaux, etc.) et bien sûr lorsque les conditions écologiques favorables ne sont plus réunies (pollution des eaux et fermeture du milieu par les ligneux notamment). Les adultes se tiennent auprès de ces biotopes et s'en éloignent peu durant les périodes qui ne réclament pas la présence de l'eau (zones de maturation sexuelle, d'alimentation, de repos, d'abris). Ils peuvent toutefois parcourir des distances de plus d'un kilomètre (recherche d'habitats, de nourriture...).

Régime alimentaire

La larve et l'adulte sont carnassiers. La larve se nourrit de zooplancton, de jeunes larves d'insectes et autres micro-invertébrés. Comme chez la majorité des espèces, la nature des proies varie selon le stade larvaire et la période de l'année. A partir d'un support, l'adulte attrape au vol les petits insectes qui passent à proximité.

Evolution historique - Répartition - Etat de conservation

L'espèce est présente en Europe moyenne et méridionale (Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, France, Allemagne, Suisse, Pologne, Autriche, Slovaquie, Roumanie, Italie, Espagne et Portugal) ainsi qu'en Afrique du Nord (Maroc, Algérie et Tunisie).

On constate la régression ou la disparition de l'espèce dans de nombreux pays d'Europe, principalement aux limites nord de son aire de répartition mais également en Allemagne et en Suisse.

L'espèce est bien répandue en France, parfois même localement abondante. Selon les régions considérées, les situations sont assez hétérogènes. Ainsi, il existe de nombreuses populations dans le sud, le centre et l'ouest du pays. Elle semble cependant plus rare dans le nord du pays mais, en dehors des départements du Nord et du Pas-de-Calais, qui sont relativement bien prospectés, les recherches odonotologiques paraissent beaucoup moins nombreuses et systématiques pour les autres départements.

Sur le site

La population d'Agrion de mercure est peu développée sur le site ZPS. Elle est plus importante en périphérie du site.

L'élimination de la végétation hélophyte en bordure des contre-canaux trop tôt en saison (pâturage ou fauche) peut menacer sa reproduction.

Habitat de l'Agrion de mercure

Exigences écologiques

C. mercuriale est une espèce rhéophile à nette tendance héliophile qui colonise les milieux lotiques permanents de faible importance, aux eaux claires, bien oxygénées et à minéralisation variable (sources, suintements, fontaines, résurgences, puits artésiens, fossés alimentés, drains, rigoles, ruisseau et ruisseaux, petites rivières, etc.), situés dans les zones bien ensoleillées (zones bocagères, prairies, friches, en forêt dans les clairières, etc.) et assez souvent en terrains calcaires, jusqu'à 1600 m d'altitude. La végétation est constituée par les laïches, les juncs, les glycéries, les menthes, les berles, les callitriches, les cressons, les roseaux... Cette espèce se développe également dans des milieux moins typiques comme les ruisselets très ombragés (bois, forêts), des sections de cours d'eau récemment curées ou parfois dans des eaux nettement saumâtres. *C. mercuriale* peut passer inaperçue du fait de la discrétion de ses habitats larvaires et des effectifs réduits. En dehors de quelques espèces typiques comme celles du genre *Calopteryx*, *C. mercuriale* est assez souvent associée à *Orthetrum coerulescens* (Fabricius, 1798) et à *Cordulegaster boltonii* (Donovan, 1807).

Les larves se tiennent dans les secteurs calmes parmi les hydrophytes, les tiges ou les racines des hélophytes et autres plantes riveraines.

Les adultes ont pour prédateurs d'autres odonates, les araignées, les asilides, les amphibiens, les reptiles, les oiseaux... Les larves sont prédatées par d'autres odonates, des insectes aquatiques, des batraciens.

Description de l'habitat sur le site

Le site ZPS de Printegarde n'abrite que très peu de secteurs à Agrion de mercure, la plupart étant situés à la périphérie. La faible présence de cette espèce qui est un indicateur biologique de milieux remarquables, est le signe probablement d'une qualité d'eau médiocre dans les contre-canaux du périmètre étudié, et d'une déficience, peut-être, de végétation d'hélophytes en bordure des contre-canaux.

Les zones utilisées en tant qu'habitat privilégié par l'Agrion de mercure ont été cartographiées par J.M. Faton à partir des observations stockées dans la base de données du Groupe de Recherche et de Protection des Libellules *Sympetrum* (synthèse 1999 et mise à jour 2002). Elles correspondent à plusieurs portions de contre-canaux du Rhône ou de la Drôme, au Petit Rhône à l'amont de la confluence, à de petites rivières affluentes. Une observation a également été faite à l'aval du barrage du Pouzin sur les bancs du vieux Rhône en rive gauche sur la commune de Saulce/Rhône (S. Pissavin, juin 2002).

2.2.2 Les habitats d'intérêt prioritaire et communautaire

Un habitat naturel prioritaire,

- « forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) »,

et deux habitats naturels d'intérêt communautaire,

- « rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* »,
- et « rivière alpine avec végétation ripicole ligneuse à *Salix eleagnos* »,

ont été identifiés sur le site.

Plusieurs relevés phytosociologiques ont été réalisés sur le site. Leur localisation est reportée sur la carte 13. Les relevés figurent en annexe 10.

HABITATS NATURELS carte 11	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae</i>)	91E0*
--	---	--------------

Classification

Code Natura 2000 : 91E0*

Code CORINE Biotope : 44.3

Code habitat élémentaire : stade transitoire entre
91E0.1 et 91E0.3**Statut : Habitat prioritaire**

Caractères diagnostics de l'habitat

Caractéristiques stationnelles

L'habitat est développé en bordure du Rhône et de la Drôme, à une altitude de 90 m environ. Cette forêt alluviale développée sur des dépôts d'alluvions n'est plus que très exceptionnellement inondée. Les deux rives de la Drôme ainsi que la rive gauche du Rhône abritent encore quelques noyaux de forêt alluviale.

- Sur les berges du Rhône, au nord du barrage mobile, la forêt alluviale s'est installée sur des alluvions déposées en arrière et sur d'anciens ouvrages (digues longitudinales et digues en épi). La nappe se trouve à une profondeur d'au moins 1,50 à 2 m. Au nord de la confluence, ce même faciès est observé, mais il comprend ponctuellement de petites dépressions plus humides, dominées par le Saule blanc dans la strate arborescente et le Phragmite dans la strate herbacée. Ces secteurs au nord de la confluence sont soumis à des inondations décennales (les dernières : 1996 et 2001).

Des cordons étroits de forêt alluviale relictuelle se maintiennent également le long des berges du Rhône, ne jouant plus qu'un rôle de corridor biologique. Ils n'ont pas été retenus comme habitat « forêt alluviale » du fait de leur faible représentativité (bande étroite)

- Sur les berges de la Drôme, le Saule blanc se mêle plus souvent au Peuplier noir caractérisant un secteur plus humide du fait de la proximité de la nappe (moins d'un mètre). Toutefois cette forêt n'est plus jamais inondée.

Dans son ensemble, cette forêt alluviale semble correspondre à un **stade transitoire** entre la saulaie blanche et la peupleraie noire sèche. La présence de quelques individus d'essences à bois dur (*Fraxinus sp.*, *Acer*, *Tilia*) caractérise une évolution progressive de cette forêt vers un faciès plus sec.

Physionomie, structure

La strate arborescente de cette forêt alluviale est surtout dominée par le Peuplier noir, puis le Saule blanc et plus rarement le Peuplier blanc. Le Saule blanc peut largement dominer cette strate dans quelques dépressions très localisées à l'est du petit marais ou sur les berges de la Drôme. L'Aulne glutineux est également plus fréquemment observé dans les cuvettes et en bordure de Drôme.

La strate arbustive est généralement riche en arbustes calcicoles (Cornouiller sanguin, plus rarement Troène et Aubépine monogyne), excepté dans les dépressions.

La ronce bleue, le cornouiller et le troène sont les espèces les plus fréquentes et plus abondantes de la strate herbacée.

Sous ce couvert se développent également l'Erable négundo et sur les faciès les plus secs le Robinier.

L'habitat est souvent associé, en bordure, à des groupements de roselières atterries.

Les cordons de forêt en place le long du Rhône sont surtout dominés par les peupliers noir et blanc.

Espèces « indicatrices » du type d'habitat

<i>Salix alba</i>	Saule blanc	<i>Crataegus monogyna</i> (91E0.3)	Aubépine monogyne
<i>Populus nigra</i>	Peuplier noir	<i>Clematis vitalba</i> (91E0.3)	Clématite vigne-blanche
<i>Cornus sanguinea</i> (91E0.3)	Cornouiller	<i>Symphytum officinale</i> (91E0.1)	Consoude officinale
<i>Ligustrum vulgare</i> (91E0.3)	Troène	<i>Rubus caesius</i> (91E0.1)	Ronce bleue
<i>Corylus avellana</i> (91E0.3)	Noisetier	<i>Sambucus nigra</i> (91E0.1)	Sureau noir
<i>Populus alba</i> (91E0.3)	Peuplier blanc	<i>Phragmites australis</i> (91E0.1)	Phragmite commun
<i>Fraxinus excelsior</i> (91E0.3)	Frêne commun		

Etat de l'habitat

Typicité / exemplarité

La dominance du Peuplier noir et du Saule blanc dans la strate arborescente associée à la dominance du Cornouiller sanguin dans la strate arbustive ont motivé le rattachement de cette forêt alluviale à l'habitat 91E0 et plus précisément à l'habitat élémentaire 91E0.3 (Peupleraies sèches à Peuplier noir).

Toutefois la présence marquée du Saule blanc, nous laisse penser qu'il s'agit du stade d'évolution de la saulaie blanche vers un faciès plus sec suite à l'aménagement du fleuve et à la raréfaction des inondations.

Les cordons boisés, généralement très étroits (plus ou moins 10m), n'ont pas été rattachés à cet habitat.

Numéro de relevés phytosociologiques : 6 ;9 ;14 ;17 ;19 ;22 ;23 ;61 à 64 ;66 à 68 ;70 (annexe 10)

Représentativité

L'habitat forêt alluviale occupe une surface de 21 ha dans le site. Son développement linéaire le long de la berge assure le rôle de corridor biologique.

Cet habitat joue également un rôle de stabilisation des berges.

Intérêt patrimonial

Sur le site, la forêt alluviale au nord du barrage mobile du petit Rhône héberge une héronnière (26 nids de Héron cendré en 2001).

Cette forêt peut comporter des spécimens de Peuplier noir sauvage, actuellement en déclin.

Le Castor d'Europe peut fréquenter les bordures de cette forêt alluviale pour la consommation de jeunes salicacées.

Etat de conservation

L'Erable négundo et plus localement le Robinier tendent à se développer sous le couvert de cette forêt alluviale.

Cette forêt n'a pas de fonction de production. Le seul entretien réalisé par la CNR consiste en l'élimination des gros arbres, des arbres dépérissants ou morts.

Dynamique de l'habitat

En l'absence de dynamique fluviale, cette forêt alluviale évolue lentement vers une forêt à bois dur, habitat non prioritaire de la directive. La présence de frênes et d'érables traduit cette évolution. Au nord du barrage mobile du petit Rhône, une lente progression de la forêt sur la roselière est observée.

Répartition dans le site

Cet habitat se localise le long de la berge gauche du Rhône, formant un groupement linéaire étroit sur une grande partie du site, relique de la forêt alluviale d'origine. La forêt alluviale s'élargit sur quatre secteurs du site, sans toutefois atteindre des surfaces importantes : au nord du barrage mobile, à la confluence, en rives droite et gauche de la Drôme.

HABITATS NATURELS carte 11	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculon fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260
--	---	-------------

Classification

Code Natura 2000 : 3260

Code CORINE Biotope : 24.4

Code habitat élémentaire :

**3260.5 : Rivières (d'aval), neutres à basiques dominées
par des renoncules et des potamots** 24.43 x 24.12

**3260.4 : Rivières à renoncules oligo-mésotrophes à
mésio-eutrophes, neutres à basiques** 24.44 x (24.14 & 24.15)

Statut : Habitat d'intérêt communautaire

Caractères diagnostics de l'habitat

Caractéristiques stationnelles

L'habitat est observé dans deux situations très différentes :

➔ a) dans les contre-canaux de drainage du Rhône. Ces contre-canaux de 6 à 10 mètres de large, le plus souvent en milieu très éclairé sur le site (absence d'ombrage), se caractérisent par des eaux assez à peu courantes. L'habitat se développe sur fond de gravier, dans 80 à 100 cm d'eau, excepté au sud de la réserve (sud du siphon de la Riquette) où le niveau d'eau se trouve plus faible et où le fond se recouvre de vase.

Il faut rappeler que cet habitat est d'origine anthropique, les contre-canaux ayant été creusés lors de l'aménagement du Rhône (ouvrage de Baix - Logis-Neuf), leur rôle étant de canaliser les eaux du Rhône qui s'infiltrent dans les digues.

L'habitat caractérise des eaux eutrophes, à richesse variable en nitrates, riches en éléments nutritifs. La présence abondante du Potamot pectiné (*Potamogeton pectinatus*) et du Myriophylle en épi (*Myriophyllum spicatum*) caractérise un système hypertrophe (eaux d'infiltration du Rhône). La présence du Potamot dense (*Groenlandia densa*) révèle malgré tout une tendance plutôt méso-eutrophe.

On peut ponctuellement observer des résurgences de nappe. On observe alors le développement de la Berle (*Berula erecta*) témoignant d'une amélioration de la qualité de l'eau; l'habitat élémentaire se rapproche alors du 3260.4.

➔ b) en bordure du Rhône, le plus souvent au front des roselières, sur des hauts fonds correspondant à d'anciennes terres agricoles protégées par des digues parallèles ou en épis, noyées lors de l'aménagement et sur lesquelles se sont accumulées des alluvions (dépôts pouvant parfois dépasser 1m d'épaisseur). Ces hauts-fonds peuvent également correspondre à d'anciennes digues sur lesquelles se sont déposées des alluvions, ou bien à de simples dépôts d'alluvions. Le niveau d'eau varie souvent de 20 à 30 cm mais peut atteindre 120 cm (au musoir de la confluence). La vitesse du courant généralement très faible, favorise le développement du Potamot nouveau en grande plaque. Cet habitat n'occupe pas le centre du lit du Rhône mais reste localisé à proximité des berges. Cet habitat correspond à un système hypertrophe.

Physionomie, structure

➔ a) Cette végétation des eaux assez courantes est dominée par des phanérogames. Les groupements sont diversement recouvrants, avec de fortes différences de végétalisation selon les faciès d'écoulement. L'habitat se caractérise ici par l'absence de la Renoncule flottante (*Ranunculus fluitans*) et la dominance du Potamot pectiné. L'habitat est dominé par la strate des hydrophytes submergées et flottantes, plus rarement par une strate submergée ou épiphytique. La strate submergée est composée des espèces suivantes : le Myriophylle en épi et le Potamot pectiné dominant largement le groupement. Viennent ensuite le Potamot dense (*Groenlandia densa*), et plus rarement la Callitriche (*Callitriche sp.*). La strate flottante est constituée des feuilles flottantes du Rubanier simple (*Sparganium emersum*) ainsi que du Potamot nouveau (*Potamogeton nodosus*), présent de manière discontinue. La présence irrégulière d'algues filamenteuses caractérise la strate épiphytique algale.

➔ b) Ce faciès se différencie du précédent par un développement important de la strate flottante avec le Potamot nouveau. La Renoncule flottante a été rarement observée. Elle se localise plus au niveau de la Drôme du fait d'une meilleure qualité d'eau. La strate immergée est également représentée avec le Potamot pectiné et ponctuellement le Potamot fluet (*Potamogeton pusillus*). Il s'agit ici d'un groupement appauvri, essentiellement dominé par deux espèces le Potamot nouveau et le Potamot pectiné.

Espèces « indicatrices » du type d'habitat

a) <i>Potamogeton pectinatus</i>	Potamot pectiné	b) <i>Potamogeton nodosus</i>	Potamot nouveau
<i>Myriophyllum spicatum</i>	Myriophylle en épi	<i>Potamogeton pectinatus</i>	Potamot pectiné
<i>Potamogeton nodosus</i>	Potamot nouveau	<i>(Ranunculus fluitans</i>	Renoncule flottante au
<i>Elodea canadensis</i>	Élodée du Canada		niveau de la Drôme à la confluence)
<i>Groenlandia densa</i>	Potamot dense (3260.4)		
<i>Berula dressée</i>	Berula erecta (3260.4)		

Etat de l'habitat**Typicité / exemplarité**

→ a) L'habitat a été rattaché au 3260, et non au 3150.4, du fait de l'existence d'une eau assez (à peu) courante, et de la présence très régulière du Potamot dense (*Groenlandia densa*) dans nos relevés, ainsi que de la Berle (*Berula erecta*). Dans l'habitat 3260, deux habitats élémentaires coexistent, formant des complexes difficiles à cartographier. L'abondance du Potamot pectiné, la présence régulière du Myriophylle en épi et l'absence de renoncules justifient le rattachement de cet habitat au 3260.5. En revanche la présence du Potamot dense et de la Bérule évoque l'habitat 3260.4, et indique donc un continuum entre ces deux habitats élémentaires, dû à une variation de la trophie.

→ b) Ce faciès a également été rattaché au 3260.5 et non au 3150.4. Nous avons considéré qu'il s'agissait d'une variante à courant plus lent favorisant les espèces stagnophiles tel le Potamot nouveau. L'observation, même très ponctuelle de la Renoncule flottante sur la Drôme, à la confluence, nous renforce dans ce choix.

Numéro de relevés phytosociologiques (annexe 10) :

- habitat élémentaire n° **3260.5** : contre canaux et petit Rhône : n°26 ;31 à 34 ;36 ;37 ;39 ;41 ;42
- habitat élémentaire n° **3260.4** : contre canaux et petit Rhône : n° 24 ;27 ;35 ;40
Drôme et Rhône :51 ;54 ;56 à 58

Représentativité

→ a) Les contre-canaux de drainage jouent un rôle important en tant que voie de déplacement puisqu'ils permettent à plusieurs espèces (Castor d'Europe, Agrion de mercure) de se déplacer sur le site dans le sens nord-sud le long du Rhône.

→ b) Les surfaces les plus vastes de ce faciès sont habituellement fréquentées par les anatidés qui viennent s'y nourrir (faible profondeur, herbier abritant de nombreux invertébrés, graines).

Intérêt patrimonial

Les contre-canaux présentent un intérêt fort sur le site pour l'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*) et le Castor d'Europe (*Castor fiber*), espèces de l'annexe II de la directive Habitats. En revanche, l'intérêt est faible pour la flore remarquable sur le site. Les seules espèces végétales protégées recensées (niveau régional) sont le Rubanier simple (*Sparganium emersum*) et la grande naïade (*Najas marina*).

Etat de conservation

L'habitat ne semble pas présenter de signes forts de dégradations. La partie sud du contre-canal situé en rive gauche du Rhône (sud du siphon de la Riquette) se caractérise par un plus faible niveau d'eau, peut-être signe d'atterrissement lent ou d'une plus faible alimentation en eau.

Toutefois, depuis octobre 2003, la jussie, *Jussia grandiflora*, a fait son apparition sur le site, au niveau de l'ouverture créée dans la grande roselière au sud de la confluence, dans une zone à potamots. En 2004, cette espèce envahissante a été localisée dans les contre-canaux au nord du barrage mobile, au nord du barrage de Loriol, ainsi que dans le vieux Rhône au sud du barrage de Loriol. La dynamique de développement de cette espèce très compétitive constitue une menace forte pour le maintien des herbiers à potamots sur le site.

Dynamique de l'habitat

L'habitat semble assez stable.

La zone d'herbier située au sud de la grande roselière à l'aval de la confluence est très progressivement colonisée par la roselière.

Répartition dans le site

→ a) Cet habitat se rencontre sur les contre-canaux en rive gauche du Rhône et rives droite et gauche du canal d'amenée. Une petite portion est également présente en rive gauche de la confluence Rhône Drôme. La surface totale de ces contre canaux atteint 11 ha sur le site.

→ b) Cet habitat est observé à proximité des berges du Rhône, sur des haut fonds, souvent au front des roselières. Sa répartition est discontinue. Elle remonte légèrement sur la Drôme avec l'influence de la retenue (4,8 ha).

HABITATS NATURELS carte 11	Rivière alpine avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix eleagnos</i>	3240
--	---	-------------

Classification

Code Natura 2000 : **3240**Code CORINE Biotope : **24.224**

Code habitat élémentaire :

Statut : Habitat d'intérêt communautaire

Caractères diagnostics de l'habitat

Caractéristiques stationnelles

L'habitat est développé sur les bancs d'alluvions grossières (graviers et galets) à l'aval de la Drôme. La dynamique fluviale remodèle constamment le lit mineur au gré des crues, faisant disparaître les formations existantes et recréant des milieux favorable à l'installation de nouveaux stades pionniers.

Physionomie, structure

Une strate buissonnante dense se développe sur le haut des îlots, dominée par le Buddleia (*Buddleia davidii*). Les saules (*Salix sp*) se développent sur les bordures plus basses des îlots.

La strate herbacée, clairsemée, est présente sur les secteurs non colonisés par les saules (*Artemisia annua*, *Ambrosia artemisaefolia*, *Polygonum sp.*).

Espèces « indicatrices » du type d'habitat

Salix spp.

Saules

Etat de l'habitat

Typicité / exemplarité

Numéro de relevés phytosociologiques : 107 (Rhône +informations issues du document d'objectifs « moyenne vallée du Rhône » du site n° FR8201677.

Représentativité

L'habitat occupe environ 8,7 ha sur le site.

Intérêt patrimonial

Cet habitat présente un intérêt écologique (complexe rivulaire) et paysager. Cet habitat est utilisé par la faune, les oiseaux, et surtout par le Castor qui consomme les salicacées.

Etat de conservation

Un développement important des buddleias est observé sur les bancs de graviers.

Dynamique de l'habitat

Cet habitat est soumis à une dynamique cyclique. L'action des crues mais également les interventions de la CNR (charruage) permettent de maintenir un stade pionnier. Le charruage est effectué tous les 2 ans à l'automne.

Répartition dans le site

Ce groupement pionnier se localise dans la partie aval de la Drôme. Il ne représente qu'une toute petite surface du site. Son développement est optimal plus en amont sur la Drôme, en contiguïté avec le site étudié (partie comprise dans le site Natura 2000 n°FR 8201677 « moyenne vallée du Rhône »).

Une petite surface est également recensée sur le Rhône à l'aval du barrage du Pouzin.

2.2.3 Autres habitats naturels

carte 12

2.2.3.1 Roselières

Deux faciès sont rencontrés sur le site ZPS.

- **Roselières plus ou moins inondées (code Corine biotope : 53.111)**

Description :

Ce faciès se distingue par la dominance des roseaux et la présence d'eau à certaine période de l'année. Les ligneux restent encore discrets, de même que les espèces indicatrices d'assèchement et de banalisation comme le solidage, l'ortie, le liseron des haies.

Relevés phytosociologiques n° : 102 ; 103 (annexe 10)

Localisation :

Deux secteurs de roselières peuvent encore être rapportés à cet habitat aquatique : la roselière au sud du pont du Pouzin, actuellement en extension, et pour partie la roselière au nord de ce pont (partie sud de la roselière et partie centrale en cours de restauration par décapage).

La surface atteint environ 7,6 ha.

Espèces animales concernées :

Directive Oiseaux : le Blongios nain

Directive Habitats : /

- **Roselières sèches envahies par le solidage (code Corine biotope : 53.112)**

Description :

Ces roselières très atterries se distinguent des précédentes par un assèchement continu sur l'année, par la présence régulière d'espèces indicatrices de banalisation du milieu (solidage, ortie, liseron des haies), par une plus forte densité de ligneux (cornouiller sanguin, frêne, salicacées, érable negundo, ...)

L'évolution naturelle les conduit irrémédiablement vers la forêt alluviale.

Relevés phytosociologiques n° : 2, 4, 104 à 106 (annexe 10)

Localisation :

Elles forment des cordons plus ou moins larges en rive gauche du Rhône, plus rarement en rive droite. Elles se développent également en bordure de la Drôme au niveau de la confluence.

La surface est de l'ordre de 8,6 ha.

Espèces animales concernées :

Directive Oiseaux : le Blongios nain si ces roselières sont restaurées (remise en eau).

Directive Habitats : le Castor d'Europe si les ligneux, cornouiller et salicacées, sont dominants et maintenus sur place. Toutefois les bois durs risquent d'être dominants.

- **Roselières sèches encours de boisement (code Corine biotope : 53.112 ?)**

Description :

Ces roselières très atterries se distinguent des précédentes par un recouvrement des ligneux plus important, au moins égal à 25 % (cornouiller sanguin, frêne, salicacées, érable negundo, aulne glutineux, ...). Elles occupent environ 1,9 ha..

Relevés phytosociologiques n° : 1, 11, 8 (annexe 10)

Localisation :

Elles se localisent surtout sur les berges de la Drôme.

Espèces animales concernées :

Directive Habitats : le Castor d'Europe peut rechercher les salicacées.

2.2.3.2 Habitats inféodés aux digues

Ces milieux ne peuvent être considérés comme naturels. La fonction d'endiguement attribuée à ces digues requiert l'application d'un cahier des charges strict, comprenant notamment l'élimination de la végétation ligneuse et le maintien d'une strate végétale basse. Toutefois certains faciès, liés à une gestion « plus extensive », pourraient être favorables à certaines espèces animales.

Description :

- Une strate herbacée de type « pelouse sèche » se développe sur le sommet et les versants des digues. Quelques rares arbustes sont rencontrés mais leur développement est fortement limité par le pâturage sur les digues au sud du pont du Pouzin, et par fauche ou broyage au nord.
- A la jonction des digues et des contre canaux, une étroite bande de végétation plus ou moins dense composée d'hélophytes (Baldingère, joncs, carex, phragmite) peut être observée.
Code Corine : 53.111 ; 53.16 ; 53.2 ; 53.5

Localisation :

Ces deux faciès, végétation hélophytes et strate herbacée type « pelouses sèche » sont rencontrés sur les digues en rive gauche au sud de la confluence et en rive droite au sud du pont du Pouzin.

Espèces animales concernées :

Directive Habitats : Les rares îlots de ligneux, comme le cornouiller sanguin, et plus rarement les salicacées, se développant sur la digue peuvent être favorables au Castor d'Europe.

La végétation hélophyte présente en bas des digues en bordure des contre-canaux est recherchée par l'Agrion de mercure

Autre espèces : la végétation hélophyte est recherchée pour abriter les nids des oiseaux d'eau (Canard colvert, Foulque macroule)

2.2.3.3 Eau libre

Cet habitat est représenté par le fleuve Rhône et la rivière Drôme. Il représente la plus vaste surface du site (466 ha).

2.3 AUTRES ESPECES ANIMALES

2.3.1 Amphibiens

Cinq espèces ont été recensées en 2002 sur 8 stations représentatives de plusieurs milieux caractéristiques : roselière, bordure de contre-canal, sortie du siphon, carrière, ripisylve, marais. Deux espèces figurent à l'annexe IV de la directive Habitats (espèce nécessitant une protection stricte) et une espèce figure à l'annexe V (espèce dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion).

Espèce	Directive Habitats	Convention Berne	Protection nationale	LR nationale
Alyte accoucheur (<i>Alytes obstetricans</i>)	A IV	AII	N	
Crapaud calamite (<i>Bufo calamita</i>)	A IV	AII	N	à surveiller
Crapaud commun (<i>Bufo bufo</i>)		AIII	N	à surveiller
Grenouille rieuse (<i>Rana ridibunda</i>)	A V	AIII	N	à surveiller
Triton palmé (<i>Triturus helveticus</i>)		AIII	N	à surveiller

Le Triton crêté, espèce de l'annexe II, n'a pas été recensé sur le site malgré de fortes présomptions quant à sa présence (CORA 26, Sébastien Blache). L'existence d'un secteur *a priori* favorable (le petit marais) et la proximité d'une population sur la commune de Livron/Drôme aux Petits Robins, à moins de 10 km du site, permet d'envisager la présence du triton crêté. Des prospections complémentaires seraient à programmer.

2.3.2 Poissons

Une pêche électrique effectuée le 10 avril 2002 sur 5 secteurs échantillons (1- Rhône - berge aval roselière dans le groupement à potamots ; 2- Rhône - bordure roselière ; 3- Rhône - lône créée dans roselière ; 4- confluence Drôme rive gauche ; 5- Drôme rive gauche) a permis d'inventorier 18 espèces de poissons, dont la Bouvière, espèce d'intérêt communautaire.

Le Chevaine, la Brème bordelière, le Gardon, la Loche franche se distinguent par leurs effectifs élevés sur l'échantillon total. La diversité spécifique la plus élevée, 14 espèces, est rencontrée sur le secteur de la confluence de Rhône-Drôme rive gauche. Le nombre d'espèces est compris entre 5 et 9 sur les autres secteurs échantillonnés.

Les observations complémentaires en provenance de la pêche du CSP effectuée sur la Drôme à l'aval du seuil (juillet 2001 - mise en œuvre du document d'objectifs moyenne vallée du Rhône), de S. BLACHE (observations 2000 à 2002) et le suivi de la passe à poissons de la Drôme située à 800m à l'amont de la réserve de Printegarde (CNR, 1995) permettent d'amener le nombre d'espèces présentes sur le site à 32.

On peut en effet supposer que les espèces capturées sur la Drôme entre le seuil et la limite du site de Printegarde fréquente également la partie amont de la réserve.

		Source des données				
		Rhône	Confluence	Drôme	Contre-canaux	Petit marais
Ablette	<i>Alburnus alburnus</i> (L.)	a	a	b / c	c	
Anguille	<i>Anguilla anguilla</i> (L.)	a		a / b / c	c	
Apron	<i>Zingel asper</i> (L.)			d		
Barbeau fluviatile	<i>Barbus barbus</i> (L.)	a		b	c	
Barbeau méridional	<i>Barbus meridionalis</i> Risso			d		
Blageon	<i>Telestes agassizii</i> Val			b / c / d		
Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i> Bloch	a	a	c	c	
Brème bordelière	<i>Blicca björkna</i> (L.)		a	a	c	
Brème commune	<i>Abramis brama</i> (L.)					
Brochet	<i>Esox Lucius</i> L.	c			c	
Carassin doré	<i>Carassius carassius</i> (L.)				c	
Carpe commune	<i>Cyprinus carpio</i> L.		a	a		
Carpe miroir	<i>Cyprinus carpio</i> L.	a				
Chevaine	<i>Squalius cephalus</i> (L.)	a / c	a	a / b / c	c	
Epinoche	<i>Gasterosteus aculeatus</i> L.			a	c	
Gardon	<i>Leuciscus rutilus</i> (L.)	a / c	a	c	c	c
Goujon	<i>Gobio gobio</i> (L.)	a	a	a / b / c		
Grémille	<i>Acerina cernua</i> (L.)			b / c		
Hotu	<i>Chondrostoma nasus</i> (L.)	a	a	b	c	
Loche franche	<i>Nemacheilus barbatulus</i> (L.)	a	a	a / b / c	c	
Perche commune	<i>Perca fluviatilis</i> L.		a	b / c	c	
Perche soleil	<i>Eupomotis gibbosus</i> (L.)	c		b / c		
Poisson chat	<i>Ameiurus nebulosus</i> (Le Sueur)			d		
Pseudorasbora	<i>Pseudorasbora parva</i> (Schlegel),	a / c	a	a / c		
Rotengle	<i>Scardinius erythrophthalmus</i> (L.)	a				
Sandre	<i>Lucioperca lucioperca</i> (L.)			c		
Spirlin	<i>Alburnoides bipunctatus</i> (Bloch)			b / c		
Toxostome	<i>Chondrostoma toxostoma</i> Vallot			b / d		
Truite arc-en-ciel	<i>Salmo gairdneri</i> Richardson			d		
Truite de rivière	<i>Salmo trutta fario</i>		a	c		
Vairon	<i>Phoxinus phoxinus</i> (L.)		a	a / b / c		
Vandoise	<i>Squalius leuciscus</i> (L.)			b		

tableau 4 : Espèces de poissons présentes sur la réserve de Printegarde (**en gras** : espèce d'intérêt communautaire)

Source : a/ pêche CSP 2002 (Rhône-Drôme)
b/ pêche CSP 2001 (Drôme)
c/ données S. BLACHE (2000 à 2002)
d/ données bibliographiques (rapport CNR, décembre 1995, suivi de la passe à poissons de la Drôme) .

2.3.3 Insectes : Odonates

Plusieurs espèces d'Odonates, listées ci-dessous, ont été recensées sur le site lors de prospections de 1997 à 1999. La présence de *Sympetrum pedemontanum* sur la Drôme aval doit être particulièrement mentionnée du fait de son grand intérêt patrimonial à l'échelon national.

La présence d'*Oxygaster curtisii*, espèce de l'annexe II de la directive Habitats, est également signalée en périphérie du site de Printegarde.

	Taxon	Liste rouge française	Liste rouge européenne
Zygoptères			
Caloptéryx hémorroïdal	<i>Calopteryx haemorrhoidalis haemorrhoidalis</i>		X
Calopteryx éclatant	<i>Calopteryx splendens splendens</i>		
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo meridionalis</i>		X
Agrion à longs cercoïdes	<i>Cercion lindenii</i>		
Agrion délicat	<i>Ceriagrion tenellum</i>		X
Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>		
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	X	X
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>		
Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>		
Agrion vert	<i>Erythromma viridulum</i>		
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>		
Agrion nain	<i>Ischnura pumilio</i>	X	
Agrion orangé	<i>Platycnemis acutipennis</i>		X
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>		
Agrion au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>		
Leste brun	<i>Sympecma fusca</i>		
Anisoptères			
Aeshne isocèle	<i>Aeshna isosceles</i>		X
Aeshne mixte	<i>Aeshna mixta</i>		
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>		
Anax napolitain	<i>Anax parthenope</i>		
Aeshne paisible	<i>Boyeria irene</i>		X
Cordulégastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii immaculifrons</i>	X	X
Libellule écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>		
Libellula fulva	<i>Libellula fulva</i>		X
Gomphus à pinces	<i>Onychogomphus forcipatus forcipatus</i>		X
Orthétrum brun	<i>Orthetrum brunneum</i>		X
Orthétrum bleuissant	<i>Orthetrum caeruleum</i>		
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>		
Sympètrum du Piémont	<i>Sympetrum pedemontanum</i>	X	
Sympètrum rouge sang	<i>Sympetrum sanguineum</i>		
Sympètrum fascié	<i>Sympetrum striolatum</i>		

tableau 5 : Liste des espèces d'Odonates recensées dans la réserve de chasse et de faune sauvage (Source des données : FATON J.M., 1997 - Groupe de Recherche et de Protection des Libellules Sympetrum) - en gras : espèce d'intérêt communautaire

2.3.4 Mammifères

Le Ragondin (*Myocastor coypus*) est présent à Printegarde. Son existence sur le site mérite d'être signalée du fait de son impact sur le développement des roselières aquatiques, habitat du Blongios nain. Les expériences de restauration de roselières déjà réalisées sur le site ont montré que la reconstitution de roselière n'était possible qu'avec des méthodes spécifiques, prenant en compte la présence de ce rongeur.

Le Ragondin peut également avoir un impact sur les cultures périphériques au site ZPS.

A l'échelle du site, le piégeage du ragondin pourrait probablement favoriser le développement de la roselière aquatique, notamment dans le cadre d'une restauration.

Il serait toutefois préférable que cette problématique soit considérée à une échelle plus vaste.

2.4 SYNTHÈSE

DIRECTIVE OISEAUX : espèces de l'Annexe I

Code N2000	Intitulé	Effectifs (i : individus c : couples)	Fraction population française	Régularité de la fréquentation interannuelle	Habitat fréquenté
Espèces de l'annexe I reproductrices					
A022	Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>)	2 à 6 c	1,3% à 4.1%	?	Roselières
A229	Martin pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)	2 à 4 c	0.02% à 0.4%	régulière	Berges Drôme
A073	Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	1 c	0,013% à 0,016%	régulière	Forêt alluviale
Espèces de l'annexe I hivernante					
A027	grande Aigrette (<i>Egretta alba</i>)	1 à 5 i	0,27% à 1,66%	devient régulière	Contre canaux, vieux Rhône court-circuité
Espèce de l'annexe I utilisant le site comme escale migratoire					
A001	Plongeon catmarin (<i>Gavia stellata</i>)			occasionnelle	Rhône - confluence
A023	Bihoreau gris (<i>Nycticorax nycticorax</i>)			occasionnelle	Boisements confluence, petit marais
A024	Crabier chevelu (<i>Ardeola ralloides</i>)			occasionnelle	Contre canaux (au printemps)
A029	Héron pourpre (<i>Ardea purpurea</i>)			occasionnelle	Roselière, contre canaux
A060	Fuligule nyroca (<i>Aythya nyroca</i>)			occasionnelle	Rhône
A081	Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>)			occasionnelle	Roselière
A082	Busard Saint Martin (<i>Circus cyaneus</i>)			occasionnelle	Roselière, Rhône
A094	Balbusard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>)			occasionnelle	Rhône
A132	Avocette élégante (<i>Recurvirostra avosetta</i>)			occasionnelle	Hauts fonds
A193	Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>)			occasionnelle	Confluence
A196	Guifette moustac (<i>Chlidonias hybridus</i>)			occasionnelle	Confluence
A197	Guifette noire (<i>Chlidonias niger</i>)			occasionnelle	Confluence

DIRECTIVE OISEAUX : espèces ne figurant pas à l'Annexe I

Code N2000	Intitulé	effectifs	Fraction population française	Régularité de la fréquentation	Habitat fréquenté
Espèces nicheuses					
A298	Rousserolle turdoïde (<i>Acrocephalus arundinaceus</i>)	16 à 19 c	0,29% à 0,54%	régulière	Roselière sud et nord confluence
A053	Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	27 à 40 c	0,05% à 0,13%	régulière	Contre-canaux
A059	Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>)	4 à 6 c	< 0,01%	régulière	Petit marais et roselières
A061	Grèbe huppé (<i>Podiceps cristatus</i>)	2 à 3 c	0,02% à 0,03%	régulière	Roselières
A052	Gallinule poule d'eau (<i>Gallinula chloropus</i>)	17 à 21 c	0,01% à 0,02%	régulière	Contre-canaux
A028	Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	26 à 29 c	0,09% à 0,10%	régulière	Forêt alluviale nord confluence
A036	Cygne tuberculé (<i>Cygnus olor</i>)	0 à 1 c	0,12% à 0,13%	irrégulière	Roselière
A004	Grèbe castagneux (<i>Tachybaptus ruficollis</i>)	0 à 2 c	< 0,07%	irrégulière	Contre-canaux
Espèces hivernantes dont la venue est régulière sur le site (observation chaque année) et significative (au moins 0,1% de la population hivernante)					
A061	Fuligule morillon (<i>Aythya fuligula</i>)	129-210 i	0,21% à 0,73%	régulière	Rhône - confluence
A059	Fuligule milouin (<i>Aythya ferina</i>)	132-398 i	0,15% à 0,51%	régulière	Rhône - confluence
A053	Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	370-681 i	0,17% à 0,43%	régulière	Rhône - confluence
A051	Canard chipeau (<i>Anas strepera</i>)	20-49 i	0,10% à 0,35%	régulière	Rhône - confluence
A036	Cygne tuberculé (<i>Cygnus olor</i>)	2-16 i	0,02% à 0,24%	régulière	Rhône - confluence
A058	Nette rousse (<i>Netta rufina</i>)	1-2 i	0,03% à 0,14%	régulière	Rhône - confluence
A005	Grèbe huppé (<i>Podiceps cristatus</i>)	19-109 i	0,05% à 0,49%	régulière	Rhône - confluence
A004	Grèbe castagneux (<i>Tachybaptus ruficollis</i>)	6-34 i	0,10% à 0,57%	régulière	Rhône - confluence
A017	Grand Cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>)	131-215 i	0,18% à 0,30%	régulière	Rhône - confluence
A125	Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>)	110-234 i	0,05% à 0,13%	régulière	Rhône - confluence
Espèces hivernantes dont la venue est régulière sur le site (observation chaque année) et significative (moins de 0,1% de la population hivernante)					
A123	Gallinule Poule d'eau (<i>Gallinula chloropus</i>)	7 à 78 i	0,00% à 0,08%	régulière	Contre-canaux
A052	Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>)	60 à 78 i	0,04% à 0,09%	régulière	Rhône - confluence
A050	Canards siffleur (<i>Anas penelope</i>)	4 à 20 i	0,01% à 0,07%	régulière	Rhône - confluence
A048	Tadorne de belon (<i>Tadorna tadorna</i>)	2 à 5 i	0,00% à 0,01%	régulière	Rhône - confluence
A028	Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	14 à 41 i	0,01% à 0,04%	régulière	Rhône - roselières
Espèces hivernantes irrégulières (pas d'observation chaque année)					
A153	Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>)	6 à 30 i	0,00% à 0,01%	irrégulière	Hauts-fonds
A067	Garrot à oeil d'or (<i>Bucephala clangula</i>)	1 à 2 i	0,03% à 0,11%	irrégulière	Rhône - confluence

DIRECTIVE OISEAUX : espèces ne figurant pas à l'Annexe I (suite)

Espèces utilisant le site comme escale migratoire						
A168	Chevalier guignette	<i>(actitis hypoleucos)</i>	1 à 8 i		régulière	Rhône - confluence
A055	Sarcelle d'été	<i>(Anas querquedula)</i>	1 à 26 i		régulière	Rhône - confluence
A056	Canard souchet	<i>(Anas clypeata)</i>	1 à 10 i		régulière	Rhône - confluence
A008	Grèbe à cou noir	<i>(Podiceps nigricollis)</i>	1 i		occasionnelle	Rhône - confluence
A025	Héron garde bœuf	<i>(Bubulcus ibis)</i>	1 i		occasionnelle	Rhône - confluence
A054	Canard pilet	<i>(Anas acuta)</i>	1 à 18 i		occasionnelle	Rhône - confluence
A066	Macreuse brune	<i>(Melanitta fusca)</i>	1 i		occasionnelle	Rhône - confluence
A069	Harle huppé	<i>(Mergus serrator)</i>	1 i		occasionnelle	Rhône - confluence
A070	Harle bièvre	<i>(Mergus merganser)</i>	3 i		occasionnelle	Rhône - confluence
A118	Râle d'eau	<i>(Rallus aquaticus)</i>	1 à 4 i		occasionnelle	Rhône - confluence
A136	Petit Gravelot	<i>(Charadrius dubius)</i>	6 à 10 i		occasionnelle	Rhône - confluence
A063	Eider à duvet	<i>(Somateria mollissima)</i>	1 à 4 i		occasionnelle	Rhône - confluence

DIRECTIVE HABITATS : espèces de l'Annexe II

Intitulé	Code N2000	Statut sur le site	Abondance	Evolution des populations	Habitat fréquenté
Annexe II					
Bouvière	1134	Présence	+++	Bon	Drôme Rhône contre-canaux
Blageon	1131	Présence	+	?	Drôme
Castor d'Europe	1137	Présence	+++	Bon	Cours du Rhône, Drôme, annexes hydrauliques, forêt alluviale, ...
Agrion de mercure	1044	Présence	+	Limité	Contre-canaux (herbier)
Apron	1158	Présence probable	+ -	Régression	Drôme
Toxostome	1126	Présence probable	+ -	?	Drôme
Barbeau méridional	1138	Présence probable	+ -	?	Drôme
Triton crêté	1166	A rechercher	+ ?	?	Petit marais ?

DIRECTIVE HABITATS : habitats de l'Annexe I

Intitulé habitat	Code N2000	Habitat élémentaire	Priorité directive	Surface totale (ha)	Etat de conservation sur le site	Habitat d'espèces (AII Dir. Habitat ou AI Dir. Oiseaux)
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	91 E0	stade transitoire entre 91E0.1 et 91E0.3	*	21	Moyen (évolution vers une forêt à bois dur)	Oui (secteur possible d'alimentation du Castor)
Rivière alpine avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix eleagnos</i>	3240			8,7	Bon	Oui (secteur d'alimentation du Castor)
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260	3260.5 et 3260.4		15,8	Bon	Oui (Castor, secteur à Agrion de mercure)

AUTRES HABITATS

Intitulé	Code Corine	Surface totale (ha)	Habitat d'espèces (AII Dir. Habitat ou AI Dir. Oiseaux)
Eau libre (Rhône, Drôme)	24	466.0	Oui (poissons, hivernage oiseaux)
Roselière	53.111	7.6	Oui (Blongios)
Roselière sèche	53.112	8.6	Oui (Blongios)
Roselière en cours de boisement	53.112 ?	1.9	
Contre-canaux asséchés	/	2.3	
Vasière	/	0.4	
Cordons boisés	divers	10.3	
Peupleraie sèche	44.3 ?	0.7	
lône	/	0.1	
Digues (pelouse)	/	66.7	

Autres occupation du sol

Intitulé	Surface totale
Emprises humaines	63,5 ha

3 – **DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE**

Le site de Printegarde est un espace où se conjuguent enjeux écologiques et enjeux socio-économiques. Il fait l'objet d'usages, à des fins économiques ou de loisirs, qu'il est nécessaire de prendre en compte dans le cadre de la réalisation du document d'objectifs. En effet, hormis la préservation du patrimoine naturel, ce document doit également permettre d'assurer, dans le long terme, les usages actuels et futurs.

Ces différentes activités, qui sont complémentaires ou parfois concurrentes, peuvent avoir des interactions positives ou négatives avec la préservation du patrimoine naturel. Elles sont essentiellement analysées sous cet angle, sans remettre en cause leur bien-fondé économique.

Ce chapitre se compose de deux parties :

- une première relative au contexte foncier, réglementaire et institutionnel ;
- une seconde relative aux activités humaines, économiques et de loisirs.

3.1 CADRE FONCIER, INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE

3.1.1 Régime foncier

La totalité du site se trouve sur du domaine public fluvial (DPF) et du domaine concédé à la CNR.

3.1.2 Les espaces protégés et les espaces naturels d'intérêt patrimonial

(carte 15)

- **Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS).**

Le site ZPS de Printegarde se superpose à la RCFS. La réserve de chasse et de faune sauvage de Printegarde, créée par Arrêté Ministériel le 13 mars 1975 (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**), est gérée par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (O.N.C.F.S.) depuis 1980.

- **Réserve nationale de pêche du barrage du Pouzin** : elle a été créée par arrêté inter-préfectoral du 19/04/1999 et est valide pour 5 ans (du 01/01/1999 au 31/12/2003). Elle s'étend sur 200m en amont du barrage du Pouzin (pointe musoir en rive gauche) et 100 m en aval, et comprend le canal de fuite (50 m) de la micro-centrale. Deux communes sont concernées : Le Pouzin et Loriol/Drôme. Cet arrêté pourra être renouvelé en 2004.

- **Natura 2000**: le site ZPS de Printegarde se superpose partiellement avec le site natura 2000 n° FR 8201677 « Moyenne vallée du Rhône », le secteur commun étant la partie aval de la Drôme.

- **ZNIEFF** : le site est en ZNIEFF de type 1 (première génération), n° 26604603 « réserve de chasse de Printegarde - confluent Rhône-Drôme ».

3.1.3 Le SDAGE

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée Corse est un document de planification dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques et dont les conclusions s'imposent à l'Etat, aux collectivités locales et aux établissements publics. Le contenu de ce document ne sera pas repris ici.

3.1.4 Le SAGE de la Drôme

Le bassin de la Drôme a fait l'objet d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Il comprend six orientations, dont la préservation et la restauration des milieux aquatiques remarquables. La confluence Drôme Rhône est identifiée comme milieu remarquable dans ces orientations.

3.2 LES ACTIVITES HUMAINES

3.2.1 Présentation générale

Les activités humaines qui s'exercent sur le site ont une vocation économique ou sociale et sont organisées selon deux thématiques :

- activités économiques et industrielles,
- activités de loisirs, tourisme.

La sylviculture, l'agriculture et la chasse ne sont pas pratiquées sur le site.

3.2.2 Activités économiques et industrielles

Activités économiques et industrielles carte 16, carte 17, carte 18	EXPLOITATION DE L'AMENAGEMENT DE BAIX - LOGIS NEUF PAR LA C.N.R.
--	---

Situation actuelle

La CNR est assujettie au respect de ses obligations fixées par le cahier des charges spécial de l'aménagement de la chute de Baix -Logis-Neuf, annexé au décret du 18 mai 1976 (description du fonctionnement de l'aménagement au & 1).

1- Gestion des niveaux d'eau (carte 16)

L'usine de Logis Neuf contrôle les niveaux d'eau dans la retenue en fonction des débits du fleuve, dans le cadre d'un cahier des charges strict. Le niveau d'eau peut varier selon les jours et les saisons :

- A débits moyens ou bas, le respect de la courbe d'exploitation implique une relative stabilité du plan d'eau, à une cote de 90,75 m au point de réglage pk 131 (à l'étiage, les niveaux sont maximaux, à 91 m).
- A l'inverse, du fait d'un changement de point de réglage, les niveaux, lors des crues, sont bas (90,55 m, voir inférieurs). Cette inversion, artificielle, se fait sentir aussi dans la partie aval de la Drôme ; en effet, celle-ci est sous influence du remous de la retenue sur plus de 1,5 km.

2- Travaux de dragage du canal d'amenée et de la retenue (carte 16)

Des travaux de dragage du canal d'amenée et de la retenue sont réalisés à des fréquences irrégulières.

3- Travaux d'entretien des digues et contre-canaux (carte 17)

Entretien des digues et contre-canaux :

- Les digues situées au sud du pont du Pouzin en rive gauche et droite du Rhône sont pâturées par des vaches Galloways du mois de novembre au mois de juin. Chacune des rives est divisée en plusieurs parcs. Un troupeau de 50 à 60 bêtes occupe l'espace, réparti en groupe de 20 à 25 bêtes par parc. Le pâturage est géré par la SCEA Galloway. En profil, l'espace pâturé s'étend du haut de digue en bordure du Rhône jusqu'à la berge extérieure du contre-canal (la route en rive droite du Rhône).

La rive gauche est divisée en 7 parcs (référence année 2001 ; carte 17).

- La CNR entretient par broyage le reste des bordures des contre-canaux colonisées par les hélophytes. Des négociations avec la CNR ont permis de programmer les principaux travaux d'entretien hors période de reproduction des oiseaux (programmation en septembre). Un entretien sélectif des trop gros arbres et des ronciers volumineux est également effectué à l'automne.

4- Travaux d'entretien des bancs de gravier de la Drôme et du Rhône court-circuité (carte 16)

Un charriage de la saulaie pionnière est réalisé par la CNR tous les deux ans, à l'automne, sur les bancs de gravier de la Drôme, ainsi que dans la partie aval du Rhône court-circuité. Cette action répond à une obligation du cahier des charges.

5- Gestion des espaces boisés (carte 18)

- Quelques interventions sélectives sont effectuées sur des gros peupliers ou des arbres morts.
- Les riverains de la rive gauche du Rhône sur la commune de la Voulte/Rhône, s'inquiétant des abondants dépôts de limons sur la digue et des conséquences en situation de crue, ont demandé à la CNR de réaliser un nettoyage important de cette digue. Afin de limiter les dépôts lors des crues, la CNR a prévu de supprimer la strate arbustive du cordon boisé entre le pont de la Voulte/Rhône et le pont de chemin de fer. Une suppression plus sélective des arbustes est également prévue entre le pont de chemin de fer et le pk 129.200. Aucune coupe d'arbustes ne devrait être réalisée en sous bois à l'aval du pk 129.200.

6- Circulation automobile sur les ouvrages

La circulation des véhicules à moteur est interdite sur les digues, y-compris sur la digue en rive gauche à l'amont du pont du Pouzin depuis 2002. L'arrêté portant approbation de la réserve de chasse reprend cette interdiction (article premier).

7- Entretien et gestion de la berge de la zone industrielle et fluviale du Pouzin en rive droite du Rhône à l'amont du barrage du Pouzin (carte 16)

Cette zone est destinée à être occupée par des activités industrielles utilisant les trois modes de transport, en particulier le transport fluvial. Des travaux de constructions de quai, d'aménagement de berges et d'installation d'industriels peuvent être prévus.

8- Entretien du piège à gravier (carte 16)

Ce piège est situé à 300 m à l'aval du seuil de la Drôme et qui jouxte l'amont du site ZPS. Son entretien a été autorisé après enquête publique. Un comité de pilotage est en place pour donner son avis sur les travaux.

Les travaux sont programmés en juillet et août 2003. L'extraction des graviers se fera hors courant en rive gauche. Le lit courant en rive droite sera protégé par une petite digue. Les matériaux seront déposés en rive gauche à proximité de l'exploitation de granulats.

9- Gestion de la passe à poissons de la Drôme (hors site) (carte 16)

Une passe à poisson est construite au milieu du lit de la Drôme. La conception et la localisation de cette passe à poisson sur le seuil rendent difficile son entretien. Ce dernier nécessite des moyens mécaniques très importants et ne peut être réalisé qu'en période d'étiage. La passe se remplit vite de sédiment et de graviers en période de crues de printemps ou d'automne, et finalement ne fonctionne que très rarement.

Interactions avec le site, gestion pratiquée

1- Gestion des niveaux d'eau

Le fonctionnement hydroélectrique, qui entraîne d'importantes et brusques variations du niveau d'eau à l'origine d'un violent courant, peut être défavorable à certaines espèces hivernantes ou en escale.

2- Travaux de dragage du canal d'amenée et de la retenue

La pratique de ces travaux dans le canal d'amenée n'a pas d'impact sur le stationnement des oiseaux.

En revanche, le dragage effectué dans la retenue peut entraîner une modification du courant et une érosion des berges. Des travaux de dragage réalisés dans les années 1980 à l'aval des vannes, en rive gauche, ont entraîné la destruction d'îlots de roselière et d'îlots boisés. Ces îlots ne se sont jamais reformés.

3- Travaux d'entretien des ouvrages (digues et contre-canaux)

Impact du pâturage :

La végétation herbacée et arbustive des digues, ainsi que les héliophytes (*Phragmites australis*, *Carex sp.*, ...) développées en bordure des contre-canaux, sont consommées par les bovins. En rive gauche, la berge interne du contre-canal est normalement protégée du pâturage sur 1/3 de sa longueur par des clôtures électriques afin de préserver la végétation de bordure du contre-canal, espace favorable à la reproduction des canards. Quelques plantations arbustives sont également protégées. Le dispositif de protection de la végétation ne semblait pas totalement efficace courant 2002 (clôtures renversées).

La pression de pâturage est jugée trop forte, empêchant toute repousse de salicacées, importante source alimentaire pour les castors. Le maintien des héliophytes est également important pour l'Agriion de mercure.

Impact du broyage sur les berges des contre-canaux et du faucardage de la végétation aquatique :

La programmation des travaux d'entretien hors période de reproduction est bénéfique aux oiseaux.

Des débordements ont pu être observés par le passé lors de travaux d'entretien, comme par exemple la destruction de gîtes de Castor.

4- Travaux d'entretien des bancs de gravier de la Drôme

La charruage qui est réalisé sur tous les secteurs (bancs de graviers de la Drôme et de l'aval du barrage du Pouzin) au même moment est à l'origine d'une destruction simultanée de nombreuses zones favorables à l'alimentation du Castor.

5- Gestion des espaces boisés

La suppression de la strate arbustive de l'étroit cordon boisé présent en rive gauche du Rhône sur la commune de la Voulte/Rhône va provoquer une régression des secteurs d'alimentation du Castor, et de son habitat (cette zone a abrité une famille de Castor il y a quelques années). Cette action n'est pas compatible avec le maintien des habitats favorables au Castor.

De plus la mise à nu de ce secteur risque de favoriser le développement d'espèces exotiques (Renouée du Japon, ...).

6- Circulation automobile sur les ouvrages

Cette interdiction a un impact positif sur la tranquillité de l'avifaune, nicheuse ou en stationnement.

7- Entretien et gestion de la berge de la zone industrielle et fluviale du Pouzin en rive droite du Rhône à l'amont du barrage du Pouzin

Pas d'interaction.

8- Entretien du piège à gravier dans le lit de la Drôme

Le piège à gravier qui va détruire l'habitat de l'Apron (hors réserve) va également diminuer la vitesse du courant en partie aval entraînant une modification de l'habitat de l'Apron présent sur le site ZPS et dont la surface est très faible.

9- Gestion de la passe à poissons de la Drôme

La conception et les problèmes d'entretien de la passe à poisson ne permettent pas à l'Apron de franchir le seuil vers l'amont. L'Apron se trouve donc piégé sur la partie aval de la Drôme. L'impact est d'autant plus important que l'entretien du piège à gravier va provoquer une réduction importante de son habitat à l'aval du seuil.

Evolution prévisible et objectifs pour un développement durable

La restructuration de la CNR a entraîné un recentrage de ses activités sur la production électrique.

Le présent document d'objectifs aura pour vocation d'initier la définition d'un cahier des charges, en accord avec la CNR, pour le traitement de la végétation. Concernant le pâturage, il semble que des évolutions soient nécessaires, notamment concernant la pression de pâturage et la protection des bordures des contre-canaux.

Principaux interlocuteurs

Organisme	Contacts	Adresse	CP	Commune
CNR- Délégation régionale de Valence	M. Pelèse	365 rue Jean Rostand BP45	26 801	Porte-lès-Valence
SCEA Galloway	M. Lafitte	12 rue du pêcheur	26 200	Montélimar
Castor et Homme	M. Giloux	27 avenue Léon Aubin	26250	Livron/Drôme

Activités économiques et industrielles carte 19	IMPLANTATION D'EOLIENNES
--	---------------------------------

Situation actuelle

La CNR envisage d'implanter 3 éoliennes de 80 m de haut en rive droite du Rhône, au sud du pont du Pouzin, au niveau de la zone portuaire de la CNR. Cet espace se trouve hors site ZPS.

Interactions avec le site, gestion pratiquée

La contiguïté de ce projet avec un site ZPS implique la réalisation d'une étude d'impact sur la faune, la flore, le paysage et l'acoustique.

L'impact de ces éoliennes sur les enjeux du site ZPS, particulièrement sur les oiseaux en migration, n'est pas encore estimé. Une étude de l'incidence du projet d'éolienne sur la conservation des oiseaux a été confiée par la CNR en 2003 à la FRAPNA 07.

Evolution prévisible et objectifs pour un développement durable

?

Principaux interlocuteurs

Organisme	Contacts	Adresse	CP	Commune
CNR- Délégation régionale de Valence	M. Pelèse	365 rue Jean Rostand BP45	26 801	Porte-lès-Valence
FRAPNA 07	M. Ladet	Le village	07200	St-Etienne-de-Fontbellon

Activités économiques et industrielles carte 20	ZONE INDUSTRIELLE DE L'ILE CHAMBENIER.
--	---

Situation actuelle

Il existe à l'est de la réserve une zone industrielle à vocation départementale de 100 ha, l'île de Chambenier. Cette Z.I., située la commune du Pouzin, est gérée par le Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche (SDEA). Elle est en cours de lotissement, et à ce jour seulement quelques industriels sont installés.

Interactions avec le site, gestion pratiquée

Cette Z.I. dans son état actuel n'occasionne pour l'instant aucune perturbation sur la réserve.

Dans le projet initial, la construction d'un port était programmée si les industriels, en nombre suffisamment important, en exprimaient le besoin. La zone de construction du port était prévue au nord du pont du Pouzin, sur les hauts fonds proches des roselières, lieux intéressants pour le gagnage des oiseaux en escale et en hivernage.

A l'heure actuelle, un tel développement n'est pas à l'ordre du jour.

Il est important malgré tout de signaler cette activité car le **développement d'un port à l'emplacement prévu serait incompatible avec les objectifs de la ZPS.**

Evolution prévisible et objectifs pour un développement durable

Remarque : d'après la CNR (Délégation régionale de Valence), non informée de ce projet, la réalisation de cet aménagement est impossible du fait de la présence des hauts-fonds, de la faiblesse du tirant d'eau et de la proximité du pont. Il serait préférable d'utiliser le port du Pouzin situé en rive droite

La DRIRE, consultée en 2000, ne souhaite pas la remise en cause de ce projet ayant fait l'objet d'une instruction en 1995, puis d'une prise de décision de M. Le Préfet.

Le développement d'un port à cet endroit reste incompatible avec les objectifs de la ZPS.

Principaux interlocuteurs

Organisme	Contacts	Adresse	CP	Commune
DRIRE (Groupe de subdivisions Drôme-Ardèche)		Centre administratif – BP622 -	07006	Privas cedex
Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche		6 Pierre Filliat	07 000	Privas

Activités économiques et industrielles carte 21	EXTRACTION DE GRANULATS
--	--------------------------------

Situation actuelle

L'existence de deux carrières en périphérie du site ZPS doit être mentionnée, du fait de l'impact possible de leur exploitation sur le site ZPS.

1/ Carrière du Pouzin

L'exploitant, Lafarge Granulats, exploite une carrière massive de calcaire en rive droite du Rhône, à hauteur du pk 131.88. Il est projeté d'activer d'ici 5 ans un quai de chargement au droit de la carrière, pour permettre une évacuation des matériaux par voie navigable. Ce petit terminal fluvial accueillera une barge par jour.

2/ Gravière de l'Armaillet

Cette gravière, exploitée par la Société Granulats Rhône Alpes, est située au sud de la confluence Rhône/Drôme sur la commune de Loriol/Drôme. La durée d'extraction est prévue pour 7 à 10 ans. Les camions évacuant les matériaux d'extraction empruntaient la piste de la digue dans le site ZPS de Printegarde jusqu'en 2002.

Interactions avec le site, gestion pratiquée

1/ Carrière du Pouzin

Le projet de port a déjà fait l'objet d'une concertation avec l'ONCFS, conduisant à quelques modifications de l'aménagement tenant compte de la présence d'une hutte de Castor et des incidences hydrauliques.

2/ Gravière de l'Armaillet

La circulation des camions dans le site ZPS, à l'origine d'un dérangement des oiseaux stationnant en bordure de la grande roselière, a cessé courant 2002, suite à l'ouverture d'une nouvelle voie à l'extérieur du site. Le problème est résolu.

Evolution prévisible et objectifs pour un développement durable

2/ Gravière de l'Armaillet

A plus long terme, en fin d'extraction, il est prévu de réaffecter la gravière à une activité de loisirs en aménageant une base nautique.

Principaux interlocuteurs

Organisme	Contacts	Adresse	CP	Commune
Lafarge Granulats / Carrière du Pouzin	M. Eloi / Mme Santini	Route Nationale 86	07250	Le Pouzin
Granulats Rhône Auvergne / Carrière de l'Armaillet	M. Favero / M. Audemann	BP 235	26500	Bourg les Valence

Activités économiques et industrielles	CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION INTERCOMMUNALE
---	--

Situation actuelle

Une station d'épuration intercommunale des eaux domestiques des communes de La Voulte/Rhône, le Pouzin, Rompon et Baix doit être mise en service dans les années à venir. Le Syndicat Ouvèze Vive a confié au bureau d'étude SOGREAH la réalisation d'une étude de faisabilité. Trois scénarii ont été proposés par le bureau d'étude :

- A- agrandissement de la station d'épuration de la vallée de l'Ouvèze. Ce projet ne devrait pas être retenu du fait de problèmes de franchissement d'un pont dont le gabarit devient insuffisant pour les camions.
- B- Construction d'une nouvelle station d'épuration au nord de la ZI le Chambenier sur la commune du Pouzin. La zone de rejet initialement prévue se situe au niveau de la grande roselière du site ZPS
- C- construction d'une nouvelle station sur la commune de Baix. Le projet ne pourrait pas être retenu du fait de l'impossibilité de franchissement d'un tunnel sous la voie ferrée par les camions.

Interactions avec le site, gestion pratiquée

A ce niveau d'avancement du dossier, seul le scénario B semble réalisable. En revanche il ne peut être envisagé de rejeter les effluents au niveau de la grande roselière comme prévu dans le projet.

Evolution prévisible et objectifs pour un développement durable

Si le scénario B est retenu, le projet devra évoluer en favorisant le rejet des effluents de la station au sud des hauts fonds contigus à la roselière, voire au sud du pont du Pouzin, afin de ne pas modifier les conditions de cet espace (roselière et hauts fonds) utilisé par la faune. Le bureau d'étude n'est pas capable d'estimer les impacts de ces rejets sur le milieu. Il ne peut donc être pris aucun risque.

Pour mémoire, la ZI de l'île Chambenier est dotée d'une station d'épuration dont les effluents sont rejetés très à l'aval du pont du Pouzin. La modification de cette station d'épuration ou l'implantation de la nouvelle station d'épuration à proximité pourrait constituer une **quatrième solution**, d'ailleurs soutenue par les élus du Pouzin.

A ce jour aucune décision n'est encore prise et le dossier va probablement évoluer.

Principaux interlocuteurs

Organisme	Contacts	Adresse	CP	Commune
Syndicat Ouvèze vive	M. Issartel	8 avenue de l'Europe unie BP 310	07003	Privas cedex
ONCFS	M. Fournier	Montfort	01330	Birieux

**Activités économiques
et industrielles**

LA NAVIGATION COMMERCIALE

Situation actuelle

Un certain nombre de péniches et bateaux naviguent sur le Rhône, avec une fréquence relativement faible (non quantifiée).

Interactions avec le site, gestion pratiquée

La navigation des quelques péniches et bateaux est à l'origine de vagues dont la conséquence pourrait être l'immersion de nids. Aucune espèce nicheuse de la directive Oiseaux n'est directement concernée.

En revanche le passage d'embarcations peut occasionner un dérangement sur les espèces sensibles en escale ou en hivernage comme le Canard siffleur dont la distance de fuite est élevée. Les effectifs hivernants de cette espèce sont faibles chaque année, peut-être en raison de l'inadéquation du site.

Compte tenu de la fréquence de passage des embarcations, cette activité peut être considérée comme négligeable vis-à-vis des enjeux avifaunistiques actuels.

Evolution prévisible et objectifs pour un développement durable

/

Principaux interlocuteurs

Organisme	Contacts	Adresse	CP	Commune
Service Navigation Rhône Saône		Chemin de Courtine	84000	Avignon

Activités économiques et industrielles carte 22	LA PECHE COMMERCIALE
--	-----------------------------

Situation actuelle

Le site comprend plusieurs lots de pêche, définis par le Service de la Navigation et loués aux associations de pêcheurs pour 5 ans. Les attributions par entité sont les suivantes :

Rhône :

- Lot Ardèche E5 (Rhône 07) entre le pk 126,000 et le pk 131 (tronçon de 5000m) : location à l'association « Truite du Bras de l'Eyrieux ».
- Lot Ardèche E6 (Rhône 07) entre le pk 131 et le pk 135,560 au barrage du Pouzin (tronçon de 4560m) : location à la Gaule pouzinoise. Un pêcheur professionnel pratique la pêche au filet sur ce lot (M. Fontaines J. Luc, 13280 Raphèle les Arles).

Canal de dérivation :

- Lot Drôme E7 du barrage de Loriol au pk 141 (usine) : location aux Amis de la Gaule Loriolaise

Drôme :

- Lot Drôme - 1200 m sur la Drôme aval : location aux Amis de la Gaule Loriolaise

Contre-canal :

- Secteur le long du canal d'amenée : gestion par les Fédération pour la Pêche et la Protection du milieu Aquatique (FPPMA) de la Drôme et de l'Ardèche. Pratique de la pêche à la ligne.

La pêche commerciale au filet est donc pratiquée sur le site ZPS, sur le Rhône sur le lot E6, entre le pk 131,000 et le pk 135,560 (barrage du Pouzin) .

Interactions avec le site, gestion pratiquée

La pose des filets en bordure de la grande roselière, au sud de la confluence, entraîne un dérangement de l'avifaune.

La FRAPNA 07 mentionne également un risque de mortalité pour les oiseaux piscivores.

Evolution prévisible et objectifs pour un développement durable

Une réflexion pourrait être menée avec le CSP, la FPPMA de l'Ardèche et le Service de la Navigation pour limiter cet impact (modification de la définition des lots par exemple).

Principaux interlocuteurs

Organisme	Contacts	Adresse	CP	Commune
CSP / Brigade de la Drôme	M. Gélibert	50 chemin de Laprat	26 003	Valence cedex
FPPMA Drôme	M. Bès	50 chemin de Laprat BP 309	26 003	Valence cedex
FPPMA Ardèche		462 av Marc Seguin	07 000	Privas
Service Navigation Rhône Saône	M. Meunier	Chemin de Courtine	84 000	Avignon
A.P.P.M.A. la Gaule Poulinoise				

3.2.3 Activités de loisirs

ACTIVITES DE LOISIRS	LA CHASSE
---------------------------------	------------------

Situation actuelle

Le statut de réserve de chasse et de faune sauvage interdit la chasse sur le site

Interactions avec le site, gestion pratiquée

L'absence de chasse dans la réserve peut avoir des impacts sur la zone périphérique, comme par exemple le maintien d'une population de sangliers susceptibles d'engendrer des dégâts sur les cultures alentours.

Evolution prévisible et objectifs pour un développement durable

En cas de réels problèmes avec le sanglier sur les cultures, ne pouvant être résolus par des tirs à l'extérieur de la réserve sur les zones de dégâts, il peut être envisageable d'organiser une ou des battues administratives en période de chasse (hors période de reproduction des oiseaux) pour limiter la population de sangliers réfugiée dans la réserve. Le gestionnaire du site devra alors être consulté pour l'organisation.

Principaux interlocuteurs

Organisme	Contacts	Adresse	CP	Commune
Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme		497 avenue Victor Hugo	2 6000	Valence
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche	M. le Président	Col de l'Escrinet	07 200	St-Etienne-de-Boulogne
ONCFS	M. Fournier J.Y.	Montfort	01 330	Birieux
DDAF 07		7 boulevard du Lycée – B.P.719	07 007	Privas
DDAF 26		33 av Romans	26 000	Valence
ANCGE	M. Piolet	14 rue des jardins	07 800	Beauchastel

ACTIVITES DE LOISIRS carte 22	LA PECHE DE LOISIRS
--	----------------------------

Situation actuelle

Quelques pêcheurs à la ligne utilisent les rives de plusieurs secteurs du site ZPS (voir fiche pêche commerciale), et notamment les rives de la basse Drôme.

Interactions avec le site, gestion pratiquée

Leur présence, rare et discrète, ne constituent pas un facteur de dérangement pour l'avifaune

Evolution prévisible et objectifs pour un développement durable

/

Principaux interlocuteurs

Organisme	Contacts	Adresse	CP	Commune
CSP / Brigade de la Drôme	M. Gélibert	50 chemin de Laprat	26 003	Valence cedex
FPPMA Drôme	M. Bès	50 chemin de Laprat BP 309	26 003	Valence cedex
FPPMA Ardèche		462 av Marc Seguin	07 000	Privas
Service Navigation Rhône Saône	M. Meunier	Chemin de Courtine	84000	Avignon

ACTIVITES DE LOISIRS carte 23	DECOUVERTE DU PATRIMOINE NATUREL
--	---

Situation actuelle

1/ Itinéraire d'interprétation de La Voulte/Rhône et de Livron/Drôme

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté de Communes du Val de Drôme. Ce sentier se parcourt en vélo. L'objectif est d'organiser une fréquentation déjà présente et d'attirer un public de proximité (Valence). Des panneaux ont été implantés en 2001 sur sept stations de l'itinéraire d'interprétation.

2/ Organisation manifestations ou de sorties nature

- * Chaque année depuis quatre ans, au mois de mars, l'opération « Tête en l'air ; la migration en région Rhône Alpes » est organisée sur le site ZPS en partenariat avec la FRAPNA, le CORA 26, le CPIE Drôme des collines, les Offices de tourisme de La Voulte/Rhône, Livron/Drôme, Loriol/Drôme et les municipalités partenaires.
- * La commune de Livron organise régulièrement des sorties "nature" pour des groupes sur le secteur nord de la confluence.

Interactions avec le site, gestion pratiquée

Les stations d'interprétation n'ont pas été implantées dans des espaces sensibles et à fort enjeux du site ZPS et ne devraient donc pas être à l'origine de dérangement de la reproduction des espèces de la directive Oiseaux ni des espèces hivernantes.

Ces activités constituent un vecteur de découverte et de connaissance de la faune et de la flore.

Evolution prévisible et objectifs pour un développement durable

1/ Sentier d'interprétation de La Voulte/Rhône et de Livron/Drôme

La construction d'un observatoire est envisagée à la confluence Rhône/Drôme. Son emplacement n'est pas encore définitif. Des aménagements périphériques sont également prévus, tels des aires de pique-niques, des parkings. Leur emplacement devra être compatibles avec les enjeux patrimoniaux. Il faudra également prévoir la gestion des déchets avec notamment la mise en place de poubelles et l'organisation de leur collecte.

Principaux interlocuteurs

Organisme	Contacts	Adresse	CP	Commune
CCVD (Communauté de Communes du Val de Drôme)	JM FATON	BP331	26 402	Crest cedex
Office de tourisme de Livron (Commission environnement)		Place de la Madeleine	26 250	Livron sur Drôme
CORA 26	S. BLACHE	3 côte des Chapeliers	26 100	Romans

ACTIVITES DE LOISIRS carte 23	ACTIVITES DE PROMENADE
--	-------------------------------

Situation actuelle

1/ Fréquentation des digues par les promeneurs

De nombreux promeneurs, joggers, cyclistes fréquentent les digues de la réserve, principalement à la belle saison. Les digues les plus fréquentées sont situées à l'aval du pont de chemin de fer de La Voulte/Rhône, à l'aval et à l'amont du pont du Pouzin.

2/ Itinéraires VTT « les chemins du soleil » et « la Drôme à vélo »

Ces parcours cyclistes sont situés hors du site ZPS.

3/ Véloroute du Léman à la mer (Territoire Rhône)

Cet aménagement n'est encore qu'un projet. Deux tracés sont envisagés, empruntant, au nord du site ZPS, soit la rive droite du Rhône (projet par La Voulte/Rhône), soit la rive gauche (projet par Etoile). Les deux tracés se rejoignent au niveau du pont de La Voulte pour sinuer alors en rive gauche du Rhône.

Dans tous les cas le tracé devra franchir la Drôme et continuer au sud en rive gauche du Rhône.

Interactions avec le site, gestion pratiquée

1/ Fréquentation des digues par les promeneurs

La plupart du temps, les promeneurs canalisés sur la digue ne sont pas tentés par une intrusion dans les habitats perçus comme inhospitaliers par le public. Les chiens non tenus en laisse constituent le problème majeur.

2/ Itinéraires VTT « les chemins du soleil » et « la Drôme à vélo »

Ils n'engendrent aucune perturbation sur le site ZPS.

3/ Véloroute du Léman à la mer (Territoire Rhône)

Après franchissement de la Drôme, la définition du tracé devra intégrer les enjeux de la réserve, notamment le besoin de tranquillité de la grande roselière au sud de la confluence. Un passage du tracé le long du contre-canal en contrebas de la digue serait souhaitable.

Evolution prévisible et objectifs pour un développement durable

1/ Fréquentation des digues par les promeneurs

L'abandon, en 2002, de l'utilisation de la piste à l'amont du pont du Pouzin par les camions risque d'entraîner une hausse de la fréquentation de cette digue par les promeneurs en semaine, à proximité du principal site de nidification du Blongios et de la zone de stationnement des canards de surface. La tranquillité de ce site devrait être améliorée par l'aménagement de la piste, notamment le développement d'une strate buissonnante entre la piste et la roselière.

Principaux interlocuteurs

Organisme	Contacts	Adresse	CP	Commune
CCVD (Communauté de Communes du Val de Drôme)	JM FATON	BP331	26402	Crest cedex
Territoire Rhône	M. MANSON	5 cours St Ruff	26000	Valence

ACTIVITES DE LOISIRS carte 24	ACTIVITES NAUTIQUES
--	----------------------------

Situation actuelle

1/ Pratique du canoë kayak et du jet-ski

Le canoë kayak est une activité régulièrement pratiquée sur le site. Le jet-ski est de plus en plus pratiqué depuis quelques années.

Interactions avec le site, gestion pratiquée

1/ Pratique du canoë kayak et du jet-ski

Le passage des canoës kayaks trop près de la grande roselière entraîne des dérangements de l'avifaune. Le jet ski doit également se pratiquer à une certaine distance de la roselière afin de respecter l'avifaune.

L'arrêté portant approbation de réserve de chasse (du 22 juin 2001) interdit, dans l'article premier, la pratique des sports nautiques (évolution de jet-ski, scooter des mers, excès de vitesse, ...) à l'aval du pK 130, à l'exclusion de déplacements pouvant être considérés comme un acte normal de navigation.

Evolution prévisible et objectifs pour un développement durable

1/ Pratique du canoë kayak et du jet-ski

Face à la fréquentation trop proche des habitats essentiels pour la faune, il semble nécessaire de faire plus d'informations pour prévenir les utilisateurs de l'existence de la réserve et du risque de dérangement de la faune.

2/ Projet de construction d'une halte fluviale pour les plaisanciers

Ce projet, encore non finalisé, est prévu sur la commune du Pouzin, en aval du pont, en rive droite. Il nécessiterait la construction de pontons flottants afin de limiter l'effet « bascule » des barrages. Un devis pour 10 pontons avait déjà été fait en 1996. La CNR juge l'emplacement peu favorable à un tel projet du fait d'un accostage difficile.

3/ Projet de base de loisirs après l'exploitation de la gravière (hors site)

Le propriétaire prévoit, au terme de l'exploitation de la gravière, dans une dizaine d'années, de créer une base de loisirs sur le plan d'eau de 10 ha résultant. Ce plan d'eau se trouvera sur le chemin du parcours vélo du Léman à la mer. La fréquentation du public devra être canalisée sur ce site et toute fréquentation excessive sur le site ZPS devra être limitée, notamment au niveau de la grande roselière située à proximité de la gravière.

Les activités de tourisme et de loisirs devraient donc se développer dans les années à venir. Les collectivités locales ont en effet de nombreux projets en la matière.

Des itinéraires mal choisis, la localisation inappropriée des zones d'information, ou encore le comportement inadéquat des visiteurs pourraient alors se traduire par des effets non désirés sur les habitats naturels ou les espèces patrimoniales. Ces risques imposent l'engagement d'une **réflexion à l'amont des projets de développement touristique** concernant le site ZPS et devront être étudiés au cas par cas

Principaux interlocuteurs

Organisme	Contacts	Adresse	CP	Commune
Mairie du Pouzin	M. le Maire	3 rue Marcel Nicolas	07 250	Le Pouzin

4 LES ENJEUX ET LEUR HIERARCHISATION

4.1 Les enjeux actuels et les menaces

4.1.1 Enjeux relatifs à la directive Oiseaux

Les espèces reproductrices

Un premier groupe comprend les espèces pour lesquelles l'état de **conservation est favorable** sur le site **dans la situation actuelle**. Ce groupe inclut, pour la période de reproduction, le Héron cendré, la Rousserolle turdoïde et le Canard colvert, espèces hors annexe I. Des évolutions de leurs habitats ou de la gestion de la végétation peuvent toutefois très rapidement entraîner une modification de leur état de conservation (Tableau 6).

Le Martin pêcheur et le Milan noir, espèces de l'annexe I, pourraient être inclus dans ce groupe mais nous disposons de trop peu de données pour préciser leur situation.

Dans le second groupe, nous rassemblons les espèces dont **l'état de conservation est médiocre**, les **populations peu développées**, et qui **sont menacées de raréfaction**, voire de disparition, en cas d'évolution de leurs habitats. Le **Blongios nain** est classé dans ce groupe.

Les habitats d'espèces

Un habitat d'espèces ne figurant pas dans les habitats de la directive, mais à fort enjeu pour le Blongios, et remarquable pour le site ZPS et la vallée du Rhône, a été identifié : il s'agit de la **roselière fluviale**. Seule la plus grande roselière au sud de la confluence semble abriter encore le Blongios nain à ce jour. Ces roselières, déjà fortement asséchées, sont menacées par l'installation de ligneux, certains arbustes étant déjà bien développés sur certains secteurs. Leur évolution est défavorable au Blongios. Notons aussi la nidification de la Rousserolle turdoïde dans ces roselières. Le ragondin est également susceptible de menacer le développement de ces roselières après réhabilitation.

Deux autres habitats, la forêt alluviale et la végétation d'hélophytes en bordure des contre canaux sont essentiels à la reproduction du Héron cendré d'une part, et du Canard colvert d'autre part. Les menaces pesant sur ces habitats sont liées à la gestion effectuée par la CNR.

Des potentialités :

Une autre espèce de l'annexe I de la directive Oiseaux, la Sterne pierregarin, déjà observée sur le site, est susceptible de s'y reproduire à condition de réaliser certains aménagements favorables.

Le site semble favorable à l'hivernage et aux escales migratoire de nombreuses espèces.

4.1.2 Enjeux relatifs à la directive Habitats

Les espèces

Trois groupes d'espèces peuvent être identifiés en fonction de leur état de conservation et des menaces pesant sur elles (Tableau 6).

Un premier groupe comprend les espèces dont **l'état de conservation est favorable** sur le site et qui ne sont **pas menacées** dans la **situation actuelle**. Ce groupe inclut le **Castor d'Europe** et **la Bouvière**. La situation du Castor doit toutefois être surveillée en raison des menaces pesant

sur son habitat (suppression de la strate arbustive en rive gauche du Rhône dans le nord du site, surpâturage, évolution de la forêt alluviale en forêt à bois dur).

Le second groupe rassemble les espèces dont **l'état de conservation est médiocre**, les **populations peu développées**, et qui **peuvent être menacées de raréfaction**, voire de disparition, en cas de modifications de leurs habitats. L'**Agrion de mercure** est classé dans ce groupe.

Le troisième groupe comprend les espèces dont **l'état de conservation est mauvais** sur le site ainsi qu'en périphérie, et dont la **présence n'est plus toujours certifiée** depuis quelques années (données anciennes). Ces espèces sont **menacées de disparition** s'il n'y a pas réhabilitation de leur habitat. Ce groupe inclut **l'Apron, le Blageon, le Toxostome, le Barbeau méridional**.

Notons tout de même que l'état de conservation des espèces reproductrices de poissons est difficile à évaluer du fait manque de données quantitative sur les populations.

Les habitats

Trois habitats de la directive ont été répertoriés sur le site. Ils se caractérisent par de faibles surfaces, proportionnellement à l'ensemble du site qui comprend une importante surface d'eau libre. La réflexion sur l'intérêt de ces habitats doit se faire à une échelle plus vaste que le site, c'est-à-dire à l'échelle de la vallée du Rhône et de la Drôme. L'état de conservation de ces habitats de la directive est assez favorable à médiocre dans l'état actuel (Tableau 7).

La **forêt alluviale** subit encore quelques inondations par endroit, mais l'absence de dynamique fluviale forte empêche son rajeunissement, et la forêt à bois tendre (91E0*) évolue irrémédiablement vers des stades de forêt à bois dur (91F0 non prioritaire). Elle souffre également de la présence d'espèces exotiques (érable négundo, robinier). Sa surface reste faible par rapport à la totalité de l'habitat présent sur la vallée du Rhône mais elle a l'avantage de ne pas avoir de fonction de production.

La **saulaie pionnière** est dans un état de conservation moyennement favorable, abondamment envahie par l'arbre aux papillons (*Buddleia davidii*) au niveau de la Drôme. Cet habitat est plus étendu à l'amont du site étudié, dans le site FR 8201677 « Moyenne vallée du Rhône ». La logique de conservation doit donc être réfléchi sur l'ensemble de la basse Drôme et pas seulement à l'échelle du site ZPS.

Les **herbiers** les plus intéressants se situent dans les contre-canaux où l'eau se trouve moins eutrophe que sur le Rhône du fait d'un apport phréatique plus ou moins important selon les secteurs, de la présence d'une eau courante et d'un fond de gravier. On veillera donc à conserver au maximum la qualité d'eau de ces contre-canaux.

Des potentialités :

Une ancienne lône en rive gauche de la Drôme se trouve actuellement en situation d'atterrissement marqué. Une remise en eau de cette lône, privilégiant en partie une alimentation phréatique, permettrait de retrouver des habitats de la directive, comme les herbiers. Elle serait également favorable à des espèces comme l'Agrion de mercure.

4.2 Hiérarchisation des enjeux

Les enjeux ont été hiérarchisés en fonction de la priorité au titre des directives Oiseaux et Habitats et de leur intérêt au niveau du site, ou à plus grande échelle (vallée du Rhône, niveau national). Les menaces pesant sur ces enjeux ont également été considérées.

Les tableaux ci-dessous présentent cette hiérarchisation des enjeux.

Espèces reproductrices de l'Annexe I de la directive Oiseaux et de l'Annexe II de la directive Habitats								
Intitulé	Code N2000	Statut sur le site	Abondance sur le site	Nombre de sites en France	Evolution des populations	Menaces sur le site	Habitat fréquenté	Priorité DOCOB
Blongios nain	A022	Présence	2 à 6 couples	39	Régression ?	Assèchement et boisement de son habitat, les roselières	Roselières	1
Martin pêcheur	A229	Présence	2 à 4 couples	64	Bon ?	?	Berges de la Drôme	3
Milan noir	A073	Présence	1 couple		Stable ?	non	Forêt alluviale	3
Bouvière	1134	Présence	+++	42	Bon	Pas de menaces fortes ?	Drôme, Rhône, contre-canaux	3
Blageon	1131	Présence	+	75	?	Obstacles (seuil), destruction de l'habitat	Drôme	3
Castor d'Europe	1137	Présence	13 à 16 familles	74	Bon	Pas de menace forte mais à surveiller localement	Rhône, Drôme, annexes hydrauliques, forêt alluviale	2
Agrion de mercure	1044	Présence	+	97	Limité	Qualité de l'eau, destruction des hélophytes en bordure de contre-canal	eaux phréatiques (contre-canaux, herbier + végétation hélophyte de bordure)	2
Apron	1158	Présence probable	+-	18	Régression	Obstacles (seuil), destruction de l'habitat	Drôme (bancs de gravier)	3 A traiter dans le site FR 8201677
Toxostome	1126	Présence probable	+-	53	?	Obstacles (seuil), destruction de l'habitat	Drôme	3
Barbeau méridional	1138	Présence probable	+-	43	?	?	Drôme	3
Triton crêté	1166	A rechercher	+ ?	153	?	?	Petit marais ?	3

Tableau 6 : espèces reproductrices de l'Annexe I de la directive Oiseaux et de l'Annexe II de la directive Habitats - menaces et priorité d'intervention dans le cadre du document d'objectifs (+++ : abondant ; + : peu abondant ; +- rare)

Habitats d'espèces de la directive Oiseaux et habitats naturels de la directive Habitats								
intitulé	Code N2000	Code corine	Surface totale (ha)	Nombre de sites en France (02-2003)	Etat de conservation sur le site	Menaces	Habitat d'espèces	Priorité DOCOB
Roselière (semi) aquatique		53.111	7,6		médiocre	Assèchement et boisement	Blongios nain	1
Roselière sèche		53.112	8,6		mauvais		Blongios nain	1
Végétation hélophyte des contre-canaux		53 • 53.111 • 53.16 • 53.2 • 53.5	non calculé			Régression en cas de surpâturage	Canard colvert (+ Agrion de mercure)	2
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>) *	91 E0 * (91E0.1, 91E0.3)	44.3	21	348	évolution vers une forêt à bois dur	développement d'espèces exotiques (robinier)	Oui (secteur possible d'alimentation du Castor)	2
Rivière alpine avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix eleagnos</i>	3240	24.224	8,7	27	+ou- bon	développement d'espèces exotiques (Buddleia, ambroisie)	Oui (secteur d'alimentation du Castor + secteur Drôme pour l'Apron)	2
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260 (3260.5 3260.4)	24.4	15,8	211	bon sur les contre canaux	risque d'eutrophisation ?	Oui (Castor, secteur à Agrion de mercure)	2

Tableau 7 : habitats d'espèces de la directive Oiseaux et habitats naturels de la directive Habitats - état de conservations, menaces et priorité d'intervention dans le cadre du document d'objectifs.

SECONDE PARTIE : PROPOSITIONS

5 OBJECTIFS ET ACTIONS

5.1 Des actions déjà réalisées

Restauration de la roselière au sud de la confluence

L'objet est la remise en eau de la roselière par décapage, création de chenaux et de mares. Une première tranche de travaux a été réalisée sur une surface d'1ha en septembre / octobre 2001. La seconde tranche, retardée d'une année, devrait se réaliser en 2003.

Opérateur : CNR en collaboration avec l'ONCFS.

Un suivi est réalisé par l'ONCFS.

Lône de la Basse Drôme, rive gauche

Une étude de faisabilité est en cours pour la remise en eau de cette lône. Les résultats de l'étude ont été présentés au groupe de travail du 20 novembre 2002 et des modifications de ce projet ont été proposées par rapport aux enjeux du site ZPS.

5.2 Des programmes en cours interagissant avec les enjeux du site ZPS

Plusieurs programmes transversaux traitent de certains enjeux présents sur le site ZPS :

- Un programme Life intitulé « Stratégie de conservation de l'Apron » a été mené par Réserve Naturelle de France, aboutissant à l'édition d'un guide de gestion pour la conservation de l'Apron du Rhône. Un second programme LIFE devrait être initié par le CSP d'ici quelque mois (2003 ou 2004). Ce programme pourrait contribuer à la restauration de la circulation de l'Apron au niveau de la basse Drôme (aménagement de la passe à poissons actuelle, construction d'une nouvelle passe à poisson ?).

- Le document d'objectifs du site FR 8201677 « Moyenne vallée du Rhône » s'intéresse à la zone de la basse Drôme et à la confluence. Certaines mesures concernent le site ZPS :

- *SUIV 1.1 : améliorer les connaissances sur l'état actuel des populations d'espèces aquatiques (poissons, libellules)
- * SUIV 1.3 : mettre en œuvre des protocoles de suivi à long terme des habitats d'espèces de l'annexe II
- * DROM.HAB 5.1 : restauration du petit marais de Printegarde

5.3 Des propositions pour les six années à venir

5.3.1 Les actions

Les actions listées ci-dessous sont classées par grand thème. Chaque action est détaillée par fiche dans la suite du document.

THEME : GESTION DES HABITATS (G)

G1- FORET ALLUVIALE

- G1.1 Maintien de la surface boisée sur le site et maintien de son fonctionnement naturel*
- G1.2 Conservation des arbres morts et dépérissants*

G2- CONTRE-CANAUX / HERBIER / DIGUES

- G2.1 Limitation de l'impact du pâturage sur la végétation d'hélophytes de bordure des contre-canaux*
- G2.2 Limitation de l'impact du pâturage sur les salicacées*
- G2.3 Cahier des charges pour l'entretien de la végétation des contre-canaux et de leur bordures*
 - G2.3.1- Période de broyage à l'automne (septembre-octobre)*
 - G2.3.2- Gestion sélective des ligneux en bordure des contre-canaux*
 - G2.3.3- Respect des gîtes, terriers, barrages de Castor.*
- G2.4 Surveillance et contrôle de la jussie*

G3- BANCS DE GRAVIERS

- G3.1 Echelonnement des interventions de charruage sur les bancs de graviers*

G4- ROSELIERES

- G4.1 Elimination des ligneux de la roselière*
- G4.2 Gestion de la végétation en bordure de la piste au sud de la confluence*

G5- TOUT LE SITE

- G5.1 Mise en place d'une procédure de consultation pour les interventions exceptionnelles*
- G5.1 Rédaction d'un cahier des charges pour l'entretien de la végétation*

THEME : RESTAURATION DES HABITATS (R)

R1- ROSELIERES

- R1.1 Rajeunissement des roselières par décapage, curage de chenaux et création de chenaux et mares*
- R1.2 Aménagement de la piste rive gauche au nord du pont du Pouzin*

R2- LONE DE LA DROME RIVE GAUCHE

- R2.1 Remise en eau de la lône*

R3- FORET ALLUVIALE

- R3.1 Régénération de la saulaie blanche*

R4- MUSOIR DE LA CONFLUENCE

- R4.1 Construction d'un îlot de gravier sur le musoir à la confluence*

THÈME : ETUDE (E)

E1- DIGUES

- E1.1 Etude de l'impact de la pression de pâturage sur la végétation (salicacées et hélophytes)*

E2- LONE DE LA DROME RIVE GAUCHE

- E2.1 Etude de faisabilité pour la remise en eau de la lône*

E3- PETIT MARAIS

- E2.1 Diagnostic en vue d'une réhabilitation du petit marais*

E4- MUSOIR DE LA CONFLUENCE

- E3.1 Etude de faisabilité d'un îlot de graviers à la confluence sur le musoir*

E5- AMENAGEMENT DE LA PISTE DU HAUT DE DIGUE AU NORD DU PONT DU POUZIN

- E4.1 Etude de faisabilité pour le réaménagement de la piste abandonnée par les camions*

THEME : SUIVI DES HABITATS ET DES ESPECES (SHE)

SHE1 Suivi de l'état de conservation de la population de Castor

SHE2 Suivi de l'état de conservation de la population de l'Agrion de mercure

SHE3 Suivi de la population d'oiseaux d'eau hivernants sur la réserve

SHE4 Suivi de la population des espèces de poissons de la directive Habitats

SHE5 Suivi de la population de Blongios nain

THEME : SUIVI DES ACTIONS DE RESTAURATION (SR)

SR1 Suivi de l'impact de la réhabilitation des roselières

SR2 Suivi de la colonisation de la lône de la Basse Drôme rive gauche

THEME : COMMUNICATION ET INFORMATION DU PUBLIC (C)

C1 Construction d'observatoires légers type du palissade de roseaux

C2 Construction d'un observatoire

C3 Implantation de panneaux sur la réserve

C3.1 Panneaux d'information pédagogique et de présentation du site

C3.2 Panneau de signalisation précisant nécessité de tranquillité pour la faune

C4 Réactualisation de la plaquette de la réserve

THÈME : ADMINISTRATION (A)

A1 Animation du documents d'objectifs:

A2 Révision du documents d'objectifs

Les différentes sources de financements possibles citées dans la suite du texte sont les suivantes :

- **Mesure 5B2** : financement européen issu de la ligne FEDER (Fond Européen de Développement Rural)
- **FGMN** : financement national du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (Fond de Gestion des Milieux Naturels)
- **Agence de l'Eau RMC**
- **Région Rhône-Alpes**
- Plan Quinquennal de la **CNR**
- Gestion courante de la **CNR**
- **ONCFS** (essentiellement participation du personnel)

THEME : GESTION DES HABITATS (G)**Habitat / secteur concerné : G1- FORET ALLUVIALE*****G1.1 Maintien de la surface boisée sur le site et maintien de son fonctionnement naturel***

secteur(s) d'application : carte 11

Nature de la mesure	Mesure déjà existante	Objectifs N2000 visés	Objectifs hors N2000	Opérateurs proposés	Sources possibles de financement
L'objectif est de maintenir le maximum de surface de forêt alluviale sur le site. Cette mesure s'applique également aux cordons étroits de forêts alluviales présents en bordure du Rhône qui jouent un rôle de corridor biologique.	Oui	- Maintien de la forêt alluviale (habitat prioritaire) - Maintien d'un habitat favorable au Castor		CNR	CNR (gestion courante)

Détail des opérations :

- pas d'intervention de suppression de la forêt alluviale.
- En cas de nécessité d'intervention, consulter le gestionnaire du site qui pourra lui-même contacter une association pour la concertation.

Structures à consulter :

- gestionnaire du site : ONCFS
- Association Castor et Homme

THEME : GESTION DES HABITATS (G)**Habitat / secteur concerné : G1- FORET ALLUVIALE****G1.2 Conservation des arbres morts et dépérissants**

secteur(s) d'application : carte 18

Nature de la mesure	Mesure déjà existante	Objectifs N2000 visés	Objectifs hors N2000	Opérateurs proposés	Sources possibles de financement
La CNR s'attachera à conserver les arbres morts et dépérissants dans les secteurs de forêts alluviales les plus remarquables (berges de la Drôme et confluence), hors existence de risques pour la sécurité des utilisateurs. Les espèces concernées sont notamment les peupliers noir, blanc et les saules blancs remarquables.	Oui	Maintien de la biodiversité en forêt alluviale		CNR	CNR (gestion courante)

Détail des opérations :

- maintien des arbres morts et dépérissants en l'absence de risques pour les utilisateurs

Structures à consulter :

- si nécessaire, gestionnaire du site : ONCFS

Extrait des comptes-rendus du groupe de travail :

M. Pelèse (CNR) rappelle la prochaine intervention de la CNR concernant l'intervention sélective sur les gros peupliers, situés à l'amont du siphon du petit Rhône, et qui provoquent des embâcles à l'amont de ce siphon. Seuls les gros peupliers ou les arbres morts seront éliminés. L'entretien sélectif visera ensuite à éviter le retour d'une telle situation.

THEME : GESTION DES HABITATS (G)**Habitat / secteur concerné : G2- CONTRE-CANAU / HERBIERS / DIGUES****G2.1 Limitation de l'impact du pâturage sur la végétation d'hélophytes de bordure des contre-canaux**

secteur(s) d'application : carte 25

Nature de la mesure	Mesure déjà existante	Objectifs N2000 visés	Objectifs hors N2000	Opérateurs proposés	Sources possibles de financement
L'objectif est de maintenir, sur 1/3 de la longueur du contre-canal en rive gauche du Rhône, une protection de la végétation de la berge interne (roseau, iris, jonc, carex,...). L'action se décline en 2 sous mesures : G2.1.1- Mise en place de clôtures électriques au mois d'octobre, avant la mise en pâture des vaches. G2.1.2- Surveillance du bon état des clôtures par le gardien du troupeau chaque semaine.	Oui (à améliorer)	Maintien de la végétation de bordure des contre-canaux favorable à l'Agrion de mercure.	Maintien de la végétation favorable à la reproduction des oiseaux d'eau (Canard colvert).	SCEA Galloways	Non (clôture déjà achetée)

Détail des opérations :

- Action G2.1.1. : Le tronçon de digue concerné se situe en rive gauche du Rhône entre les pk 133.600 et pk142.300. Les clôtures électriques seront posées au mois d'octobre par SCEA Galloways selon le plan établi en 2001 par le gestionnaire du site (ONCFS), valide pour chaque année (carte 25). Elles seront disposées le long des bordures internes des contre-canaux avec à chaque extrémité un retour de clôture dans le contre-canal sur plus de la moitié de sa largeur.

Les différents tronçons de protection en rive gauche sont les suivants :

1 : pk133.6 à pk134.0

2 : pk134.2 à pk134.8

3 : pk135.2 à pk136.1

4 : pk136.6 à pk136.9

5 : pk137.0 à pk137.2

6 : pk139.1 à pk139.2

7 : pk140.0 à pk140.8

8 : pk140.9 à pk141.1

- Action G2.1.2. : La surveillance de l'efficacité sera assurée chaque semaine par le gardien de troupeau. Le gestionnaire du site (ONCFS) pourra également contrôler l'état des clôtures et faire appel au gardien de troupeau en cas de problèmes

Structures à consulter :

- si nécessaire, gestionnaire du site (ONCFS)

Extrait des comptes-rendus du groupe de travail :

Le problème des clôtures de protection de la végétation des bordures des contre-canaux renversées en mai et juin 2002 est soulevé. Une surveillance plus accrue serait peut-être nécessaire. M. Dubrulle (ONCFS) souligne aussi la possibilité pour les bovins de passer dans les contre-canaux dont le niveau d'eau est bas, contournant les retours de clôtures et consommant la végétation. Les veaux auraient également tendance à passer plus facilement. L'objectif de protection de la végétation de bordure des contre-canaux ne semble pas totalement atteint. D'après Mme Baudoin (SCEA Galloways) au moins deux passages hebdomadaires sont effectuées afin de surveiller les clôtures. Elle estime que tout s'est bien passé en 2002, hormis peut-être en mai et juin avec le départ du gardien de troupeau.

M. Pissavin (RNIP) précise que l'Agrion de mercure, espèce à faible capacité de déplacement, est fortement liée aux hélophytes (roseau, baldingère, carex, rubanier ...) des contre-canaux d'où l'importance de protéger cette végétation du pâturage.

THEME : GESTION DES HABITATS (G)**Habitat / secteur concerné : G2- CONTRE-CANAU / HERBIERS / DIGUES****G2.2 Limitation de l'impact du pâturage sur les salicacées**

secteur(s) d'application : carte 26

Nature de la mesure	Mesure déjà existante	Objectifs N2000 visés	Objectifs hors N2000	Opérateurs proposés	Sources possibles de financement
<p>L'objectif est de réduire l'impact du pâturage sur les salicacées le long des digues.</p> <p>G2.2.1- Les mesures ne pourront être définies qu'après la réalisation de l'étude E1.1. Cette action viendra en complément de l'action G2.1</p> <p>A DEFINIR après la réalisation de l'action étude E1.1 (p.97)</p>	Insuffisantes (G.2.1)	Maintien des salicacées favorable au Castor		SCEA Galloways Castor et Homme ONCFS CNR	CNR (gestion courante) Autre selon mesure à prendre

Détail des opérations :

- A définir dans le cadre de l'étude E1.1

Structures à consulter :

- si nécessaire, gestionnaire du site (ONCFS), Castor et Homme

Extrait des comptes-rendus du groupe de travail :

M. Rouland (ONCFS) estime que le résultat du pâturage est une formation herbacée trop rase, et suggère d'initier une étude sur l'impact du pâturage. Il rappelle l'existence de quelques orchidées sur les digues qui peuvent souffrir de cette forte pression de pâturage.

M. Giloux (Castor et Homme) trouve également que la charge de pâturage est trop forte, provoquant un piétinement et un abrutissement importants défavorable au castor. La nécessité de protéger une partie de la végétation des bordures des contre-canaux ressort donc comme essentielle.

M. Pelèse (CNR) rappelle que le pâturage a été mis en place pour satisfaire aux besoins d'entretien de la digue mais que cela n'exclut pas une investigation plus poussée de l'impact du pâturage sur la végétation. Il rappelle également que le troupeau est normalement déplacé avant surpâturage. En revanche la mise en place d'une surveillance du pâturage plus lourde sur le site entraînerait une augmentation du coût pour la CNR.

Le principe d'un suivi de l'impact du pâturage sur le Castor, l'Agrion de mercurie et les orchidées est retenu par tous. Mlle Grivaud (DDAF07) précise qu'il serait nécessaire d'intégrer l'aspect agricole dans ce suivi (point de vue zootechnique). Mme Baudoin précise que la SCEA Galloway sera prête à participer à l'expérience en adaptant les charges pastorales ou périodes de pâturage sur certains secteurs expérimentaux. La programmation de ce suivi ne sera probablement pas envisageable en 2003 puisque le plan de pâturage est déjà prêt pour cette saison.

THEME : GESTION DES HABITATS (G)**Habitat / secteur concerné : G2- CONTRE-CANAUX / HERBIERS / DIGUES****G2.3 Cahier des charges pour l'entretien de la végétation des contre-canaux et de leur bordures par la CNR** secteur(s) d'application : carte 27°

Nature de la mesure	Mesure déjà existante	Objectifs N2000 visés	Objectifs hors N2000	Opérateurs proposés	Sources possibles de financement
L'action se décline en 3 sous-mesures : G2.3.1- Période de broyage et de faucardage de la végétation des contre-canaux et de leur bordure d'intervention fixée en automne (septembre-octobre).	Oui	2.3.1- Maintien de la végétation de bordure des contre-canaux favorable à l'Agrion de mercurie.	2.3.1- Maintien de la végétation favorable à la reproduction des canards. Absence de dérangement en période de reproduction.	CNR	CNR (gestion courante)
G2.3.2- Gestion sélective des ligneux en bordure des contre-canaux : élimination des espèces exotiques (robinier, ...), maintien des salicacées (saules, peupliers), maintien de quelques arbres morts et de quelques gros arbres.	Oui	2.3.2- Maintien des salicacées recherchées par le Castor ; Maintien de l'ombrage, qui limite l'échauffement estival (donc le développement des algues) favorable au bon état des herbiers.	2.3.2- Maintien de l'ombrage favorable aux poissons	CNR	CNR (gestion courante)
G2.2.3- Respect des gîtes, terriers, barrages de Castor lors des travaux d'entretien. Pour cela, le gestionnaire de la Réserve fournira chaque année une carte localisant les gîtes de Castor (cf action SHE1 p.103).	Oui	2.2.3- Favorable au Castor		CNR + collaboration du gestionnaire de la réserve	CNR (gestion courante)

Détail des opérations :

- Action G2.3.1 : les opérations annuelles de broyages et faucardage de la CNR sur les contre-canaux des digues non pâturées et sur leur bordure interne seront réalisées au mois de septembre ou au mois d'octobre.
- Action G2.3.2 : les robiniers présents en bordure des contre-canaux seront coupés. Les salicacées (saules et peupliers) seront maintenus sur place à une faible hauteur. Quelques arbres morts et quelques gros arbres seront également maintenus sur ces secteurs. Les travaux seront effectués à l'automne.
- Action G2.3.3 : le gestionnaire de la réserve fournira chaque année au mois de juin une carte des gîtes, terriers et barrages du Castor qui devront être respectés lors des travaux d'entretien par la CNR.

Structures à consulter :

- si nécessaire, gestionnaire du site (ONCFS), Castor et Homme

Extrait des comptes-rendus du groupe de travail :

M. Henry (CNR) précise que les travaux d'entretien courants des contre-canaux sont programmés désormais chaque année à l'automne durant le mois de septembre. De plus un entretien sélectif est effectué en éliminant les arbres trop gros ainsi que les ronciers devenus volumineux. Ces travaux se font également en septembre ou octobre. Il rappelle qu'une tournée est effectuée avec l'ONCFS avant chaque intervention annuelle pour définir les travaux. Il est également prévu de ne plus prolonger les layons sur les berges externes des contre-canaux.

M. Pelèse (CNR) souligne que la CNR est prête à alléger les interventions sur la berge forestière du contre-canal, ne limitant les interventions qu'à l'élimination des gros arbres présentant des risques d'embâcle.

M. Gélibert (CSP) note qu'il est important de conserver des zones ombragées pour éviter l'explosion des algues filamenteuses défavorable d'un point de vue piscicole.

M. Rouland (ONCFS) préférerait que cet entretien sélectif vise plutôt l'élimination des espèces exotiques (robiniers, ...). Il souhaiterait qu'un cahier des charges soit établi afin de systématiser le travail sans avoir recours à une tournée annuelle.

D'après M. Henry (CNR), cela n'empêchera pas les opérations ponctuelles nécessaires. M. Pelèse précise que le manque de formation des intervenants des entreprises rend le travail plus difficile. Il suggère d'espacer les entretiens à un passage tous les 2 ou 3 ans avec une tournée destinée à délimiter les zones à traiter.

M. Penel (Castor et Homme) regrette que la CNR ne contacte plus systématiquement l'association Castor et Homme avant toute intervention.

En accord avec la CNR, il est proposé, dans le cadre d'un plan de gestion, de définir un mode de concertation des spécialistes pour identifier périodiquement les secteurs à traiter. La gestion des ligneux dans les roselières pourrait être intégrée dans ce même plan de gestion.

M. Fournier (ONCFS) propose à la CNR de le contacter avant toute intervention sur le site. Et lui-même répercutera sur les spécialistes si nécessaire. La cartographie des gîtes de castor sera remise chaque année à la CNR afin d'en tenir compte lors des travaux.

THEME : GESTION DES HABITATS (G)**Habitat / secteur concerné : G2- CONTRE-CANAU / HERBIERS / DIGUES****G2.4 Surveillance et contrôle de la jussie**

secteur(s) d'application : carte 26

Nature de la mesure	Mesure déjà existante	Objectifs N2000 visés	Objectifs hors N2000	Opérateurs proposés	Sources possibles de financement
<p>L'objectif est de limiter le développement de la jussie.</p> <p>G2.4.1- Surveillance du développement de la jussie : une surveillance sera régulièrement réalisée afin de détecter au plus tôt le développement de la jussie. Les personnes circulant sur la réserve (stagiaire, personnel CNR, ...) seront formées par le gestionnaire du site (ONCFS) à sa reconnaissance.</p> <p>G2.4.2- Destruction de la jussie : une campagne d'arrachage sera organisée dès repérage d'un secteur à jussie. L'ONCFS pourra coordonner l'opération.</p>		Maintien des herbiers		CNR ONCFS	CNR (gestion courante)

Détail des opérations :

- G2.4.1 : formation à la reconnaissance par le gestionnaire du site : formation du stagiaire annuel, formation de tout personnel se déplaçant régulièrement sur la réserve. Eventuellement réalisation d'un document permettant de reconnaître facilement cette plante. Et surveillance tout au long de la période allant au printemps à la fin de l'automne.
- G2.4.2 : organisation de la campagne d'arrachage par le gestionnaire du site. Mobilisation de la CNR pour la réalisation de l'arrachage.

Structures à consulter :

- gestionnaire du site (ONCFS)

Extrait du compte-rendu du Comité de pilotage du 20 avril 2004 :

Une nouvelle fiche sera intégrée concernant la surveillance et la destruction de la jussie.

THEME : GESTION DES HABITATS (G)**Habitat / secteur concerné : G3- BANCS DE GRAVIER****G3.1 Echelonnement des interventions de charruage sur les bancs de graviers**

secteur(s) d'application : carte 12 (habitat 3240)

Nature de la mesure	Mesure déjà existante	Objectifs N2000 visés	Objectifs hors N2000	Opérateurs proposés	Sources possibles de financement
L'objectif est d'éviter la destruction simultanée de plusieurs zones d'alimentation du Castor. La mesure consiste à effectuer le charruage en rotation en décalant les interventions d'une année sur la moitié du secteur. De plus la fréquence d'intervention sera maintenue à une fois tous les 2 ans sur les bancs de gravier au centre du lit mineur et à tous les 4 ans en bordure du lit mineur.	Non	Conservation de la disponibilité alimentaire pour le Castor (salicacées arbustives disponibles)		CNR	CNR (gestion courante)

Détail des opérations :

		1 ^{ère} intervention	2 ^{ème} intervention	3 ^{ème} intervention
basse Drôme	centre du lit mineur	année 1 (2005)	année 3 (2007)	année 5 (2009)
	bordure du lit mineur	année 2 (2006)	année 6 (2010)	année 10 (2014)
aval du barrage du Pouzin	centre du lit mineur	année 2 (2006)	année 4 (2008)	année 6 (2010)
	bordure du lit mineur	année 1 (2005)	année 5 (2009)	année 9 (2013)

La délimitation précise des secteurs devra être effectuée sur le terrain avec la CNR.

Structures à consulter :

- gestionnaire du site : ONCFS

Extrait des comptes-rendus du groupe de travail :

Concernant le charruage de la saulaie sur les bancs de graviers de la Drôme, M. Pelèse (CNR) précise que la fréquence d'intervention est de 2 ans. Le charruage est effectué à l'automne. Cette action répond à une obligation du cahier des charges puisque nous nous trouvons dans le lit mineur. M. Rouland (ONCFS) note que la problématique est identique sur le Rhône court-circuité, et qu'il serait préférable d'éliminer la saulaie par rotation sur un même secteur afin d'éviter de faire table rase provoquant par là même la disparition de zones favorables à l'alimentation du Castor. M. Pelèse (CNR) répond qu'une évolution est possible sur certains sites particuliers.

Extrait du compte-rendu du Comité de pilotage du 01 avril 2003 :

La CNR rappelle que le charruage des bancs de graviers a bien lieu tous les 2 ans. Un aménagement pourrait être possible en intervenant uniquement tous les 4 ans sur les bordures.

THEME : GESTION DES HABITATS (G)Habitat / secteur concerné : **G4- ROSELIERES****G4.1 Elimination des ligneux de la roselière**

secteur(s) d'application : carte 28

Nature de la mesure	Mesure déjà existante	Objectifs N2000 visés	Objectifs hors N2000	Opérateurs proposés	Sources possibles de financement
Afin de limiter leur boisement, les roselières feront l'objet d'un entretien sélectif tous les 3 ans : tous les ligneux seront éliminés en période hivernale (toutes les espèces). Quelques saules seront conservés dans la partie nord de la grande roselière.	Non	Favorable à la conservation de l'habitat du Blongios nain		CNR	CNR (gestion courante)

Détail des opérations :

- élimination des ligneux dans les roselières tous les 3 ans (secteurs sur la carte 28). Maintien de quelques saules dans la partie nord de la grande roselière (voir carte 28). Les travaux seront réalisés à l'automne, en même temps que les travaux d'entretien de la végétation sur le reste du site (action G2.3).

Structures à consulter :

- si nécessaire : gestionnaire du site (ONCFS)

Extrait des comptes-rendus du groupe de travail :

En accord avec la CNR, il est proposé, dans le cadre d'un plan de gestion, de définir un mode de concertation des spécialistes pour identifier périodiquement les secteurs à traiter. La gestion des ligneux dans les roselières pourrait être intégrée dans ce même plan de gestion.

THEME : GESTION DES HABITATS (G)Habitat / secteur concerné : **G4- ROSELIERES****G4.2 Gestion de la végétation en bordure de la piste au sud de la confluence**

secteur(s) d'application : carte 31

Nature de la mesure	Mesure déjà existante	Objectifs N2000 visés	Objectifs hors N2000	Opérateurs proposés	Sources possibles de financement
<p>Cette mesure vient en complément de la mesure E5.1 et R1.2. de ce programme d'actions (voir p. 93 et 102).</p> <p>A DEFINIR après la réalisation de l'action étude E5.1 (p.102)</p>	Non	Abords de l'habitat du Blongios nain (tranquillité)	Tranquillité pour l'ensemble des oiseaux fréquentant la roselière.	CNR	CNR (gestion courante)

Détail des opérations :

- A définir dans le cadre de l'étude E5.1

Structures à consulter :

- gestionnaire du site : ONCFS

Extrait des comptes-rendus du groupe de travail :

La circulation des camions étant exclue de la réserve, il est proposé de favoriser le développement d'une strate buissonnante le long de la digue afin de limiter le dérangement de l'avifaune au sud et dans la roselière. Pour M. Pelèse, la CNR est ouverte à toute réflexion sur la végétalisation et le boisement de la plate-forme. Cet aménagement pourra être inscrit sur le budget de l'entretien végétal.

THEME : GESTION DES HABITATS (G)Habitat / secteur concerné : **G5- TOUT LE SITE****G5.1 Mise en place d'une procédure de consultation pour les interventions exceptionnelles**

Nature de la mesure	Mesure déjà existante	Objectifs N2000 visés	Objectifs hors N2000	Opérateurs proposés	Sources possibles de financement
En cas de nécessité d'intervention exceptionnelle de la part de la CNR, le gestionnaire de la réserve sera consulté avant toute action. Il pourra également être fait appel à des spécialistes si nécessaire.	Plus ou moins			CNR ONCFS Castor et Homme	CNR - Gestion courante

Structures à consulter :

- gestionnaire du site : ONCFS, M. Fournier ;
- pour la forêt alluviale : Réserve Naturelle de l'Ile de la platière : M. Pissavin ;
- pour le Castor : Castor et Homme, M. Penel ;
- pour l'Agrion de mercure : Réserve Naturelle des Ramières, M. Faton

Extrait des comptes-rendus du groupe de travail ::

En accord avec la CNR, il est proposé, dans le cadre d'un plan de gestion, de définir un mode de concertation des spécialistes pour identifier périodiquement les secteurs à traiter. La gestion des ligneux dans les roselières pourrait être intégrée dans ce même plan de gestion.

M. Fournier propose à la CNR de le contacter avant toute intervention sur le site. Et lui-même répercutera sur les spécialistes si nécessaire. La cartographie des gîtes de castor sera remise chaque année à la CNR afin d'en tenir compte lors des travaux.

THEME : GESTION DES HABITATS (G)Habitat / secteur concerné : **G5- TOUT LE SITE****G5.2 Rédaction d'un cahier des charges pour l'entretien de la végétation**

Nature de la mesure	Mesure déjà existante	Objectifs N2000 visés	Objectifs hors N2000	Opérateurs proposés	Sources possibles de financement
L'objectif est de rédiger un document opérationnel, à destination de la CNR., reprenant toutes les mesures concernant l'entretien de la végétation sur le site. Ce document s'intéressera à tous les habitats du site et intégrera notamment toutes les propositions du document d'objectifs.	partiellement	Divers		Gestionnaire site Animateur DOCOB	/

THEME : RESTAURATION DES HABITATS (R)**Habitat / secteur concerné : R1- ROSELIERES****R1.1 Rajeunissement des roselières par décapage, curage de chenaux et création de chenaux et mares**

secteur(s) d'application : carte 29

Nature de la mesure	Mesure déjà existante	Objectifs N2000 visés	Objectifs hors N2000	Opérateurs proposés	Sources possibles de financement
La réhabilitation des roselières passe par leur remise en eau partielle. La création de mares et de chenaux, du décapage superficiel et du curage des chenaux existants sont prévus dans les différentes roselières. L'intervention se fera sur les roselières qui ne sont pas encore réhabilitées.	Travaux en partie réalisés sur la grande roselière (sud confluence)	Maintien de l'habitat du Blongios nain.	Autres espèces d'oiseaux (rousserolles, ...)	CNR ONCFS	FGMN Agence de l'Eau Région Rhône Alpes CNR-plan quinquennal

Détail des opérations (carte 29) :

- Grande roselière sud confluence (B) , rive gauche : dragage du chenal principal, décapage de la partie sud de la roselière (2004-2005)
- Roselières nord confluence, rive gauche : décapage et creusement de mares et de chenaux (2005-2007)

Structures à consulter :

- gestionnaire du site : ONCFS

Remarque : une mesure accompagnatrice de cette action, le piégeage du ragondin, pourrait favoriser le succès de la restauration des roselières. Elle n'a pas été intégrée au document d'objectifs.

THEME : RESTAURATION DES HABITATS (R)Habitat / secteur concerné : **R1- ROSELIERES****R1.2 Aménagement de la piste en rive gauche du Rhône au nord du Pont du Pouzin**

secteur(s) d'application : carte 31

Nature de la mesure	Mesure déjà existante	Objectifs N2000 visés	Objectifs hors N2000	Opérateurs proposés	Sources possibles de financement
A DEFINIR ET A REALISER APRES L'ETUDE DE FAISABILITE (voir action E5.1 p.102)	Non	Abord de l'habitat du Blongios nain (tranquillité)	Tranquillité pour l'ensemble des oiseaux fréquentant la roselière.	CNR ONCFS	CNR-plan quinquennal

THEME : RESTAURATION DES HABITATS (R)Habitat / secteur concerné : **R2- LONE DE LA DROME RIVE GAUCHE****R2.1 Remise en eau de la lône**

secteur(s) d'application : carte 31

Nature de la mesure	Mesure déjà existante	Objectifs N2000 visés	Objectifs hors N2000	Opérateurs proposés	Sources possibles de financement
<p>Une étude est actuellement en cours pour la remise en eau de cette lône qui a pour objectif de favoriser les odonates et notamment les espèces remarquables. Une alimentation phréatique devrait être privilégiée.</p> <p>A DEFINIR ET A METTRE EN OEUVRE APRES L'ETUDE DE FAISABILITE E2.1 (voir p.98)</p>	Etude de faisabilité en cours	Agrion de mercure Castor Herbiers de potamots	- Autres espèces d'odonates remarquable - Poissons (Brochet, ...)	CNR ONCFS CSP FPPMA Réserve naturelle des Ramières	<p>L'étude est déjà financée dans le cadre de la mise en œuvre de D4I33.</p> <p>Financement pour la mise en œuvre : FGMN Agence de l'Eau Région Rhône Alpes CNR-plan quinquennal</p>

THEME : RESTAURATION DES HABITATS (R)**Habitat / secteur concerné : R3- FORET ALLUVIALE****R3.1 Régénération de la saulaie**

secteur(s) d'application : carte 30

Nature de la mesure	Mesure déjà existante	Objectifs N2000 visés	Objectifs hors N2000	Opérateurs proposés	Sources possibles de financement
Il s'agit de reproduire sur le site une expérimentation conduite sur l'île de la Platière (site FR8201677) et consistant à réaliser une coupe de la saulaie blanche pour favoriser sa régénération. Les secteurs de saulaie blanches, de surfaces réduites sur le site, et sont observés dans les boisements de la Drôme et de la confluence.	Non	Maintien d'un habitat prioritaire, la forêt alluviale à bois tendre		Ass.amis Ile Platière	FGMN Mesure 5b2 CNR-plan quinquennal

Détail des opérations (carte 30) :

- Définition par l'opérateur ayant déjà réalisé l'expérimentation sur le site FR8201677.

Structures à consulter :

- CNR

THEME : RESTAURATION DES HABITATS (R)Habitat / secteur concerné : **R4- MUSOIR DE LA CONFLUENCE****R4.1 Construction d'un îlot de gravier sur le musoir à la confluence**

secteur(s) d'application : carte 31

Nature de la mesure	Mesure déjà existante	Objectifs N2000 visés	Objectifs hors N2000	Opérateurs proposés	Sources possibles de financement
A DEFINIR ET A METTRE EN ŒUVRE, SI OPPORTUN, APRES L'ETUDE DE FAISABILITE E4.1 (voir p.101)	Non	Nidification de la Sterne pierregarin		CNR Réserve Naturelle des Ramières	CNR-plan quinquennal Agence de l'Eau ? Région Rhône Alpes ?

THÈME : ETUDE (E)Habitat / secteur concerné : **E1- DIGUES****E1.1 Etude de l'impact de la pression de pâturage sur la végétation (salicacées et hélophytes)**

secteur(s) d'application : carte 26

Nature de la mesure	Mesure déjà existante	Objectifs N2000 visés	Objectifs hors N2000	Opérateurs proposés	Sources possibles de financement
Cette étude aura pour objectif d'apprécier l'impact de la pression de pâturage des vaches galloways sur la végétation afin de rendre compatible pâturage et maintien des salicacées et hélophytes. Des actions supplémentaires pourront alors être proposées dans le cadre de l'action G2.1 (p.82)	Non	- Castor (salicacées) - Agrion de mercure (hélophytes)		SCEA Galloways ONCFS Castor et Homme CNR	Mesure 5b2

Détail des opérations :

- Protocole à définir.

Extrait des comptes-rendus du groupe de travail : /

Le principe d'un suivi de l'impact du pâturage sur le Castor, l'Agrion de mercure et les orchidées est retenu par tous. LA DDAF souligne qu'il serait nécessaire d'intégrer l'aspect agricole dans ce suivi (point de vue zootechnique). La SCEA Galloway précise qu'elle sera prête à participer à l'expérience en adaptant les charges pastorales ou périodes de pâturage sur certains secteurs expérimentaux. La programmation de ce suivi ne sera probablement pas envisageable en 2003 puisque le plan de pâturage est déjà prêt pour cette saison.

THEME : ETUDE (E)**Habitat / secteur concerné : E2- LONE DE LA DROME RIVE GAUCHE****E2.1 Etude de faisabilité pour la remise en eau de la lône**

secteur(s) d'application : carte 31

Nature de la mesure	Mesure déjà existante	Objectifs N2000 visés	Objectifs hors N2000	Opérateurs proposés	Sources possibles de financement
<p>Cette étude, en cours depuis le début de l'année 2003, a pour objectif de proposer un projet de remise en eau d'une ancienne lône atterrie.</p> <p>Cette étude permettra la définition et la mise en œuvre de l'action R2.1</p>	Etude en cours	- Agrion de mercure	- Poissons - Amphibiens - Odonates	CNR / Ingénierie	Financement acquis

Structures à consulter :

- ONCFS,
- CSP,
- CCVD.

Extrait des comptes-rendus du groupe de travail :

Christophe MOIROUD (CNR) prend ensuite la parole pour présenter l'étude de faisabilité intitulée « restauration de la lône de la Basse Drôme ». Le document est remis à chacun des participants. Ce projet concerne une ancienne lône atterrie en rive gauche de la Drôme, à l'amont de la confluence. Il s'agit d'un ancien bras de la Drôme dont l'atterrissement est indépendant de la baisse de la côte d'exploitation.

Deux scénarios sont proposés :

- une restauration sur un tronçon de 300 m localisé en aval ; dans la zone de roselière asséchée
- une restauration sur un tronçon de 800 m, qui est une extension du scénario précédent vers l'amont de la confluence, dans le secteur boisé.

Les différentes questions et remarques des participants à propos du projet sont les suivantes :

Connexion à la Drôme / rajeunissement :

A la question sur la possibilité de connecter cette lône à la Drôme en situation de crue afin de rajeunir le milieu (limitation de l'envasement), M. Moiroud (CNR) répond que cette éventualité sera étudiée dans la phase suivante. M. Faton (CCVD) ajoute qu'une connexion par l'amont risquerait soit de tout emporter, soit de tout boucher (apport de gravier), ce que confirme M. Moiroud. M. Dubrulle (ONCFS) évoque la possibilité d'une connexion perpendiculaire.

M. Faton préconise également une alimentation latérale qui lors d'une crue va faire remonter l'eau provoquant ainsi un curage automatique limitant l'envasement.

Alimentation :

Mme Curtet (ONCFS) rappelle que la création de cette lône avait initialement pour objectif de favoriser les odonates et notamment les espèces patrimoniales, l'objectif piscicole n'étant que secondaire. L'idéal serait de concilier les deux objectifs si cela s'avère possible.

M. Faton évoque la nécessité d'une alimentation phréatique pour les espèces patrimoniales d'odonates. Cette situation existe déjà en rive droite où la connexion se fait uniquement par la nappe. Il serait donc plus favorable à une lône avec alimentation phréatique pouvant être curée lors des crues.

M. Gélibert (CSP), qui estime que la confluence est un secteur important pour le Brochet, insiste sur la nécessité d'éviter une remontée brutale de l'eau par l'aval lors des crues. Le brochet a besoin de crues lentes et progressives.

M. Moiroud précise que ces deux objectifs ne sont pas incompatibles : il n'est pas nécessaire d'avoir une fréquence annuelle des crues, et il peut être possible d'avoir de l'eau de surface à l'aval (scénario 1) et de privilégier l'alimentation phréatique à l'amont (scénario 2).

M. Pissavin (AARNIP) trouve la profondeur de 2,80m trop importante. M. Faton pense également qu'il n'est pas nécessaire de creuser énormément dans le gravier, l'essentiel étant d'enlever le limon. Il serait souhaitable d'avoir une pente de ruisseau et non d'avoir un trou. Ce ruisseau phréatique pourrait être favorisé à partir du pk 56. La longueur du ruisseau phréatique devrait être de l'ordre de 300 m, et il devrait y avoir possibilité de retour par l'amont vers le pk 55 pour auto curage.

M. Pelèse suggère de faire quelques trous dans le layon pour suivre l'évolution de la nappe.

M. Moiroud précise qu'il est possible d'optimiser le projet en fonction du montant financier, en diminuant le volume extrait (réduction de la longueur et de la profondeur) et de favoriser une alimentation par la nappe sur la partie amont. Il se propose également d'étudier le phénomène d'auto curage.

Mares : M. Fournier demande s'il est prévu de creuser quelques mares. D'après M. Moiroud, ce sera possible à l'aval du fait de la proximité de la nappe, mais plus difficile à l'amont. Selon M. Faton, la durée de vie de ces mares sera très courte du fait de l'apport en limon.

Coûts / déblais : M. Pelèse note le coût élevé de ce projet. M. Moiroud précise que ces coûts incluent l'évacuation des déblais ; les références utilisées sont issues de l'expérience du recreusement de la lône de Pierre Bénite, les coûts s'étant échelonnés de 60 à 140 F le m³ selon les difficultés d'accès. Il a préféré se baser sur des coûts élevés dans un premier temps. M. Pelèse souligne l'existence de pourparlers avec l'exploitant de la gravière dans le cadre de l'entretien du piège à gravier. Il propose d'intégrer ce problème de déblais dans la discussion en suggérant par exemple l'utilisation de ces matériaux pour la réhabilitation des abords. Il estime qu'il devrait y avoir possibilité de les laisser dans un rayon d'1km.

Incidence du piège à gravier : à la question de M. Fournier sur l'incidence de l'entretien du piège à gravier sur la lône, M. Pelèse répond que celui-ci se situe à 500 m à l'amont et que l'incidence sera faible. M. Pissavin ajoute que cela risque d'entraîner un abaissement de la nappe d'accompagnement.

Procédures administratives : M. Gélibert mentionne les contraintes administratives imposées par la loi sur l'eau pour l'extraction d'importants volumes de matériaux. M. Moiroud souligne que les procédures administratives seront abordées par la suite.

Végétalisation : M. Pissavin se pose la question de l'utilité de végétaliser la lône après recreusement, notamment du fait que favoriser une lône ombragée en implantant des saules est plus ou moins défavorable aux invertébrés.

M. Moiroud estime que le « gazon » et les saules sont nécessaires pour stabiliser les matériaux de surface, notamment dans le cas de pentes très marquées (2 pour 1). L'objectif est également de favoriser le développement rapide d'un couvert pour limiter la pousse d'espèces indésirables, ambrosie, renouée, ...

M. Faton témoigne de l'importance de réaliser les travaux en fin d'été pour favoriser le développement d'espèces indigènes en automne afin de concurrencer l'ambrosie l'année suivante. En revanche des travaux effectués en hiver favoriseront le développement de l'ambrosie. Selon M. Moiroud, les travaux sont souvent programmés entre août et octobre, mais il arrive souvent qu'ils soient décalés.

Cette question sera débattue ultérieurement quand le projet sera plus avancé.

THÈME : ETUDE (E)**Habitat / secteur concerné : E3- PETIT MARAIS*****E3.1 Diagnostic en vue d'une réhabilitation du petit marais***

secteur(s) d'application : carte 31

Nature de la mesure	Mesure déjà existante	Objectifs N2000 visés	Objectifs hors N2000	Opérateurs proposés	Sources possibles de financement
<p>Le petit marais situé à la confluence Rhône Drôme a subi un processus d'envasement et de stérilisation de fonds depuis plusieurs années suite à des manœuvres d'ouverture de vannes.</p> <p>Une étude approfondie sur l'état du marais et sur les enjeux prioritaires permettront de préciser les actions de restauration et de gestion à entreprendre (curage du marais, décapage de la roselière du marais, augmentation du niveau d'eau, ...). Cette étude devra également s'intéresser aux moyens à mettre en œuvre pour empêcher un nouveau phénomène d'envasement.</p>	Non	Espèces de la Directive : Agrion de mercure ?	Poissons Canards	CNR ONCFS Réserve Naturelle des Ramières	FGMN Agence de l'Eau Région Rhône Alpes CNR-plan quinquennal

THÈME : ETUDE (E)**Habitat / secteur concerné : E4- MUSOIR DE LA CONFLUENCE****E4.1 Etude de faisabilité d'un îlot de graviers à la confluence sur le musoir**

secteur(s) d'application : carte 31

Nature de la mesure	Mesure déjà existante	Objectifs N2000 visés	Objectifs hors N2000	Opérateurs proposés	Sources possibles de financement
<p>La création d'un îlot de graviers sur le musoir de la confluence Rhône-Drôme permettra aux oiseaux d'eau de trouver une plus grande sécurité procurée par la séparation aquatique de la rive.</p> <p>La présence de nouvelles espèces, la Sterne pierregarin par exemple, pourrait être favorisée par un tel aménagement.</p> <p>La création de cet îlot passe par une étude préalable de faisabilité qui devra définir les conditions techniques de réalisation.</p> <p>La mise en œuvre, si elle est opportune, se fera dans le cadre de l'action R4.1 (p.96).</p>	Non	Sterne pierregarin (potentialité)		CNR Réserve Naturelle des Ramières ONCFS	CNR

Extrait des comptes-rendus du groupe de travail :

M. Faton fait remarquer qu'il est à l'origine de ce projet dont l'objectif essentiel est de favoriser la nidification de la Sterne pierregarin. Cette espèce niche à proximité de la réserve et la Drôme constitue une zone favorable de pêche. L'espèce est présente sur la réserve en période de reproduction. L'idéal serait de réaliser une plateforme de galets exempte de végétation et de limon, de 50 à 100 m². Des galets de 20 / 60 mm pourraient convenir pour cet îlot. Il rappelle également l'existence d'une grande avancée à cet emplacement lors de la construction des aménagements, bien visible sur les photos aériennes.

M. Pelèse précise qu'il n'est pas certain que le fond puisse supporter le poids des galets. M. Faton pense qu'il s'agit d'anciennes terres agricoles pouvant supporter les galets.

M. Moiroud précise qu'une étude sera nécessaire concernant notamment la portance, l'emprise, l'existence d'un point dur, l'hydraulique, le calage de l'ouvrage en fonction du fonctionnement hydraulique afin d'éviter tout apport de limon. D'après lui, vont se poser des problèmes de construction, du fait de l'accès, de l'approvisionnement en matériaux.

M. Nicolas suggère la construction d'un ponton qui éviterait ainsi tout problème de point dur. Mais se poserait alors la question de l'intégration paysagère.

M. Pelèse propose qu'un projet hors d'eau soit défini précisément (surface, forme, apparence, matériau de surface, conditions d'inondation, ...) afin que la CNR puisse réfléchir à sa faisabilité.

THEME : ETUDE (E)

Habitat / secteur concerné : E5- AMENAGEMENT DE LA PISTE DU HAUT DE DIGUE AU NORD DU PONT DU POUZIN

E5.1 Etude de faisabilité pour le réaménagement de la piste en rive gauche à l'amont du pont du Pouzin

secteur(s) d'application : carte 31

Nature de la mesure	Mesure déjà existante	Objectifs N2000 visés	Objectifs hors N2000	Opérateurs proposés	Sources possibles de financement
<p>Suite à l'abandon de cette piste par les camions en 2002, son aménagement en bordure de la roselière la plus intéressante permettra d'optimiser les aménagements en faveur de l'avifaune en atténuant les effets des passages fréquents du public (oiseaux à quelques dizaines de mètres seulement). Un rétrécissement de la piste est prévu. Un choix de végétaux et une gestion appropriée de la végétation permettra de favoriser la constitution d'un rideau protecteur pour l'avifaune.</p> <p>Un aménagement de palissades permettant l'observation des oiseaux pourrait également être prévu (voir action C1 p.110)</p> <p>Une étude de faisabilité est prévue en 2003.</p> <p>La mise en œuvre de ce projet intervient dans l'action R1.2 (p.93)</p>	En cours en 2003	Abords de l'habitat du Blongios nain (tranquillité)	Tranquillité pour l'ensemble des oiseaux fréquentant la roselière.	ONCFS CNR	Financement déjà acquis

THEME : SUIVI DES HABITATS ET DES ESPECES (SHE)

SHE1 Suivi de l'état de conservation de la population de Castor

Nature de la mesure	Mesure déjà existante	Habitat / secteur	Remarques	Opérateurs proposés	Sources possibles de financement
<p><u>Nature</u> : suivi des indices de présence du Castor sur le site (barrage, terrier, gîtes, ...)</p> <p><u>Méthode</u> : prospection à pied le long des contre-canaux, le long des berges de la Drôme et du Rhône ; parcours en bateau sur le Rhône et la Drôme le long des berges.</p> <p><u>Fréquence</u> : tous les ans</p> <p><u>Période</u> : mars – avril (avant le développement de la végétation)</p>	Oui (ONCFS)	Tout le site	/	ONCFS et / ou Castor et Homme	Mesure 5b2 FGMN ONCFS Autres

THEME : SUIVI DES HABITATS ET DES ESPECES (SHE)

SHE2 Suivi de l'état de conservation de la population de l'Agrion de mercure

Nature de la mesure	Mesure déjà existante	Habitat / secteur	Remarques	Opérateurs proposés	Sources possibles de financement
<p><u>Nature</u> : suivi de la population d'Agrion de mercure en fonction de la qualité de l'habitat</p> <p><u>Méthode</u> : application du protocole défini par l'Association des Amis de l'Ile de la Platière : sélection de points de suivi et relevé de trois catégories de paramètres, espèces d'Odonates, végétation aquatique et paramètres de milieux.</p> <p><u>Fréquence</u> : 1 passage tous les 3 ou 4ans</p> <p><u>Période</u> : 2 relevés Odonates à la mi-mai et la mi-juillet, 1 relevé végétation à la mi-juillet</p>	Oui (CCVD et Ass.amis Ile Platière)	Contre-canaux		- CCVD - Ass.amis Ile Platière	Mesure 5b2 FGMN Autres

THEME : SUIVI DES HABITATS ET DES ESPECES (SHE)

SHE3 Suivi de la population d'oiseaux d'eau hivernants et reproducteurs sur le site

Nature de la mesure	Mesure déjà existante	Habitat / secteur	Remarques	Opérateurs proposés	Sources possibles de financement
<p><u>Nature</u> : comptages des espèces d'oiseaux d'eau</p> <p><u>Méthode</u> : comptage des espèces posées sur le site à partir de plusieurs points d'observation.</p> <p><u>Fréquence</u> : tous les ans, comptage mensuel</p> <p><u>Période</u> : toute l'année</p>	Oui (ONCFS)	Rhône et Drôme		Gestionnaire du site (ONCFS)	Mesure 5b2 ONCFS Autres

THEME : SUIVI DES HABITATS ET DES ESPECES (SHE)

SHE4 Suivi de la population des espèces de poissons de la directive Habitats

Nature de la mesure	Mesure déjà existante	Habitat / secteur	Remarques	Opérateurs proposés	Sources possibles de financement
<u>Espèces</u> : Apron, Toxostome, Blageon. <u>Méthode</u> : pêches électriques ou autre méthode à définir. <u>Fréquence</u> : Tous les 5 ans <u>Période</u> : entre avril et juillet	Des états initiaux déjà existants	Basse Drôme, confluence	Ce programme de suivi doit être associé à celui proposé dans le cadre du docob du site « Moyenne vallée du Rhône »	Ass.amis Ile Platière? CCVD CSP CORA 26	Mesure 5b2 FGMN Autres

THEME : SUIVI DES HABITATS ET DES ESPECES (SHE)

SHE5 Suivi de la population de Blongios nain

Nature de la mesure	Mesure déjà existante	Habitat / secteur	Remarques	Opérateurs proposés	Sources possibles de financement
<u>Espèces</u> : Blongios nain et espèces associées <u>Méthode</u> : IPA (Indice ponctuels d'abondance) toutes les semaines <u>Fréquence</u> : tous les 2 ans pendant les 6 premières années <u>Période</u> : entre avril et juillet <u>Années de suivi</u> : 2004, 2006, 2008	Des états initiaux déjà existants	Roselières au sud et au nord de la confluence		ONCFS CORA 26	Mesure 5b2 Autres

THEME : SUIVI DES ACTIONS DE RESTAURATION (SR)

SR1 Suivi de l'impact de la réhabilitation des roselières

Relation avec l'action R1.1. p.92

Nature de la mesure	Habitat / secteur	Remarques	Opérateurs proposés	Sources possibles de financement
<p><u>Nature</u> : suivi des oiseaux paludicoles (Blongios nain, rousserolles, ...)</p> <p><u>Quand</u> : les deux années suivants les travaux de réhabilitation (voir action R.1.1 p.92)</p> <p><u>Méthode</u> : IPA (Indices Ponctuels d'Abondance) toutes les semaines</p> <p><u>Période</u> : entre avril et juillet</p>	Roselières réhabilitées	Le dernier état initial date de 1997	ONCFS CORA 26 ?	FGMN Mesure 5b2 Autres

THEME : SUIVI DES ACTIONS DE RESTAURATION (SR)

SR2 Suivi de la colonisation de la lône de la Basse Drôme rive gauche

Relation avec l'action R2.1 p.94

Nature de la mesure	Habitat / secteur	Remarques	Opérateurs proposés	Sources possibles de financement
<p>SR2.1 Suivi la colonisation par les odonates de la lône remise en eau</p> <p>SR2.2 Suivi de la colonisation par les poissons.</p> <p>SR2.3 Suivi de la végétation</p> <p>Fréquence : tout les ans pendant 3 ans Année 1 : suite aux travaux</p> <p>Les modalités de suivis seront définis lors de la préparation de la phase des travaux</p>			<p>SR2.1- RN Ramières RN Platière</p> <p>SR2.2 CSP</p> <p>SR2.3- ONCFS CNR (Ingénierie)</p>	<p>FGMN Agence de l'Eau Région Rhône-Alpes Autres</p>

THEME : COMMUNICATION ET INFORMATION DU PUBLIC (C)

CI Construction d'observatoires légers type du palissade de roseaux

secteur(s) d'application : carte 32

Nature de la mesure	Mesure déjà existante	Lieu Remarque	Opérateurs proposés	Sources possibles de financement
Dans le cadre du réaménagement de la piste en rive gauche au nord du pont du Pouzin (actions E5.1 et R.1.2), il pourra être prévu d'intégrer des observatoires légers du type palissade de roseaux donnant des points de vues ponctuels sur la roselière. Des ouvertures à diverses hauteurs seront créés dans ces palissades.	Non	En rive gauche du Rhône, au nord du pont du Pouzin.	ONCFS CNR	CNR Mesure 5b2

THEME : COMMUNICATION ET INFORMATION DU PUBLIC (C)

C2 Construction d'un observatoire

secteur(s) d'application : carte 32

Nature de la mesure	Mesure déjà existante	Lieu Remarque	Opérateurs proposés	Sources possibles de financement
Cet observatoire devra pouvoir accueillir plusieurs personnes, enfants comme adultes.	Non	En rive gauche du Rhône, au sud de la confluence.	ONCFS CORA26 FRAPNA 07 CCVD	FGMN Mesure 5b2 Autres

Structures à consulter :

- ONCFS,
- CCVD,
- CORA26,
- FRAPNA 07,
- FDC Drôme,
- ANCGE

Extrait des comptes-rendus du groupe de travail :

Concernant le public, il est suggéré de le canaliser en installant des panneaux, voire même un observatoire au sud de la roselière par exemple. M. Giloux (Castor et Hommes) rappelle que la construction d'un observatoire est déjà prévue au nord de la confluence sur le sentier d'interprétation. Il est précisé que ces 2 projets sont complémentaires, puisqu'ils concernent deux secteurs indépendants du fait de l'impossibilité de traverser la Drôme.

THEME : COMMUNICATION ET INFORMATION DU PUBLIC (C)

C3 Implantation de panneaux sur la réserve

secteur(s) d'application : carte 32

Nature de la mesure	Mesure déjà existante	Lieu Remarque	Opérateurs proposés	Sources possibles de financement
C2.1 Panneaux d'information pédagogique et panneaux de présentation du site	A réactualiser	C2.1 Sur le parking du pont du Pouzin, au nord de la confluence, en rive droite du Rhône, dans l'observatoire	ONCFS Groupe de travail à définir avec divers acteurs	FGMN Mesure 5b2
C2.2 Panneau de signalisation précisant la nécessité de tranquillité pour la faune	Non	C2.2 - installation au niveau des embarcadères - à proximité de la grande roselière		CNR ONCFS

Structures à consulter :

- ONCFS,
- CCVD,
- CORA26,
- FRAPNA 07,
- FDC Drôme
- ANCGE, ...

Extrait des comptes-rendus du groupe de travail :

A propos du dérangement, M. Dubrulle (ONCFS) fait part de l'augmentation de la pratique du jet ski et du passage des canoës kayaks trop près de la roselière. La même remarque pour les canoës a été émise par la FRAPNA 07. M. Pelèse (CNR) et M. Dubrulle insistent sur le besoin d'implanter plus de panneaux d'information, notamment au niveau des embarcadères, pour prévenir les utilisateurs de l'existence de la réserve et du risque de dérangement de la faune.

Il ressort de la discussion la nécessité d'implanter plus de panneaux d'informations sur le site. Les panneaux devront être réactualisés et comprendre des pictogrammes relatifs aux interdictions. Melle Grivaud (DDAF07) précise que ce type d'actions, ainsi que la construction d'un observatoire comportant également des panneaux d'informations, peut tout à fait s'inscrire dans le cadre du document d'objectifs. Elle propose également de réactualiser l'ancienne plaquette de la réserve.

THEME : COMMUNICATION ET INFORMATION DU PUBLIC (C)***C4 Réactualisation de la plaquette de la réserve***

Nature de la mesure	Mesure déjà existante	Lieu Remarque	Opérateurs proposés	Sources possibles de financement
Une nouvelle plaquette sur le site sera réalisée, intégrant notamment les enjeux des directives européennes.	A réactualiser		ONCFS Groupe de travail à définir avec divers acteurs	Mesure 5B2 Autres

THEME : ADMINISTRATION (A)***A1 Animation du documents d'objectifs***

Nature de la mesure	Mesure déjà existante	Remarque	Opérateurs proposés	Sources possibles de financement
Il s'agit pour l'opérateur de <ul style="list-style-type: none"> ○ réaliser la mise en œuvre des différentes actions du document d'objectifs ; ○ d'organiser des groupes de travail et de réflexion ; ○ de monter les dossiers financiers ; ○ de contacter les différentes structures concernées par la réalisation des actions. 	Non	L'opérateur n'est pas encore définitivement déterminé à ce jour. Le financement d'un quart de poste pourrait s'avérer nécessaire.	ONCFS ? Autre ?	Mesure 5b2 Autres

A2 Révision du documents d'objectifs

Nature de la mesure	Mesure déjà existante	Remarque	Opérateurs proposés	Sources possibles de financement
Il s'agira pour l'opérateur de réactualiser le document d'objectifs pour la période 2009-2014. Le travail devra être effectué avant 2008.	Non	L'opérateur n'est pas encore défini à ce jour	ONCFS ?	Mesure 5b2 Autres

5.3.2 'Calendrier de réalisation des actions et estimation des coûts

THEME : GESTION DES HABITATS (G)	Opérateurs proposés	Coût approximatif	Sources de financement possibles	2004	2005	2006	2007	2008	2009
G1- FORET ALLUVIALE									
<i>G1.1 Maintien de la surface boisée sur le site et maintien de son fonctionnement naturel</i>	CNR	/	Gestion courante CNR	X	X	X	X	X	X
<i>G1.2 Conservation des arbres morts et déperissants</i>	CNR	/	Gestion courante CNR	X	X	X	X	X	X
G2- CONTRE-CANAU / HERBIERS / DIGUES									
<i>G2.1 Limitation de l'impact du pâturage sur la végétation d'hélophytes de bordure des contre-canaux</i>	SCEA Galloways	/	Gestion courante	X	X	X	X	X	X
<i>G2.2 Limitation de l'impact du pâturage sur les salicacées</i>	SCEA Galloways Castor et Homme	A estimer après l'étude	Gestion courante			X	X	X	X
<i>G2.3 Cahier des charges pour l'entretien de la végétation des contre-canaux et de leur bordures</i>									
<i>G2.3.1- Période de broyage à l'automne (septembre-octobre)</i>	CNR	/	Gestion courante CNR	X	X	X	X	X	X
<i>G2.3.2- Gestion sélective des ligneux en bordure des contre-canaux</i>	CNR	/	Gestion courante CNR	X	X	X	X	X	X
<i>G2.3.3- Respect des gîtes, terriers, barrages de Castor.</i>	CNR	/	Gestion courante CNR	X	X	X	X	X	X
<i>G2.4 Surveillance et contrôle de la jussie</i>									
<i>G2.4.1- Surveillance du développement de la jussie</i>	ONCFS		ONCFS	X	X	X	X	X	X
<i>G2.4.2- destruction de la jussie</i>	CNR / ONCFS		CNR	X	X	X	X	X	X
G3- BANCS DE GRAVIER									
<i>G3.1 Echelonnement des interventions de charriage sur les bancs de graviers</i>	CNR	/	Gestion courante CNR	X	X	X	X	X	X
G4- ROSELIERES									
<i>G4.1 Elimination des ligneux de la roselière</i>	CNR	/	Gestion courante CNR	X	X			X	
<i>G4.2 Gestion de la végétation en bordure de la piste au sud de la confluence</i>	CNR	/	Gestion courante CNR	X	X	X	X	X	X

THEME : GESTION DES HABITATS (G)	Opérateurs proposés	Coût approximatif	Sources de financement possibles	2004	2005	2006	2007	2008	2009
G5- TOUT LE SITE									
<i>G5.1 Mise en place d'une procédure de consultation pour les interventions exceptionnelles</i>	CNR ONCFS Castor et homme	/	Gestion courante CNR	X	X	X	X	X	X
<i>G5.2 Rédaction d'un cahier des charges pour l'entretien de la végétation</i>	Gestionnaire site Animateur Docob	/	Financement animateur DOCOB	X	X				

THEME : RESTAURATION DES HABITATS (R)	Opérateurs proposés	Coût approximatif	Sources de financement possibles	2004	2005	2006	2007	2008	2009
R1- ROSELIERES									
<i>R1.1 Rajeunissement des roselières par décapage, curage de chenaux et création de chenaux et mares</i>	CNR ONCFS	10 000 € à 40 000 €	<ul style="list-style-type: none"> • FGMN • Agence de l'Eau • Région Rhône Alpes • CNR-plan quinquennal 	(X)	X	X	X	X	
<i>R1.2 Aménagement de la piste rive gauche au nord du pont du Pouzin</i>	CNR ONCFS	Non défini	CNR-plan quinquennal	X	X				
R2- LONE DE LA DROME RIVE GAUCHE									
<i>R2.1 Remise en eau de la lône</i>	CNR ONCFS CSP FPPMA Réserve naturelle des Ramières	55 000 € à 250 000€	FGMN ? Agence de l'Eau ? Région Rhône Alpes ? CNR-plan quinquennal		X	X	X		
R3- FORET ALLUVIALE									
<i>R3.1 Régénération de la saulaie blanche</i>	Ass.amis Ile Platière	Non défini	FGMN CNR-plan quinquennal Mesure 5b2		X	X	X		
R4- MUSOIR DE LA CONFLUENCE									
<i>R4.1 Construction d'un îlot de gravier sur le musoir à la confluence</i>	CNR Réserve Naturelle des Ramières	Non défini	CNR-plan quinquennal Agence de l'eau Région Rhône - Alpes				X	X	X

THÈME : ETUDE (E)	Opérateurs proposés	Coût approximatif	Sources de financement possibles	2004	2005	2006	2007	2008	2009
E1- DIGUES									
<i>E1.1 Etude de l'impact de la pression de pâturage sur la végétation (salicacées et hélophytes)</i>	SCEA Galloways ONCFS	3000 € à 5000 €	Mesure 5b2		X	X	X		
E2- LONE DE LA DROME RIVE GAUCHE									
<i>E2.1 Etude de faisabilité pour la remise en eau de la lône</i>	CNR Ingénierie	18 200 €	Déjà acquis	X	X				
E3- PETIT MARAIS									
<i>E2.1 Diagnostic en vue d'une réhabilitation du petit marais</i>	CNR ONCFS Réserve Naturelle des Ramières	5 000 € à 20 000 €	<ul style="list-style-type: none"> • FGMN • Agence de l'Eau • Région Rhône Alpes • CNR-plan quinquennal 		X	X	X		
E4- MUSOIR DE LA CONFLUENCE									
<i>E4.1 Etude de faisabilité d'un îlot de graviers à la confluence sur le musoir)</i>	CNR CCVD ? ONCFS	2000 € à 5000 €	CNR		X	X			
E5- AMENAGEMENT DE LA PISTE DU HAUT DE DIGUE AU NORD DU PONT DU POUZIN									
<i>E5.1 Etude de faisabilité pour le réaménagement de la piste abandonnée par les camions</i>	ONCFS CNR		Déjà acquis	?	X				

THEME : SUIVI DES HABITATS ET DES ESPECES (SHE)	Opérateurs proposés	Coût approximatif	Sources de financement possibles	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<i>SHE1 Suivi de l'état de conservation de la population de Castor</i>	ONCFS ? Castor et Homme ?	500 € à 1000 € par an	Mesure 5b2 ONCFS	X	X	X	X	X	X
<i>SHE2 Suivi de l'état de conservation de la population de l'Agrion de mercure</i>	CCVD ? Ass. Amis Ile Platière ?	1750 € par an (coût du suivi en place)	Mesure 5b2			?			?
<i>SHE3 Suivi de la population d'oiseaux d'eau hivernants et reproducteurs</i>	ONCFS	2000 à 4000 € par an	Mesure 5b2 ONCFS	X	X	X	X	X	X
<i>SHE4 Suivi de la population des espèces de poissons de la directive Habitats</i>	Ass. Amis Ile Platière ?	2 000€ à 4 000 €	Mesure 5b2 FGMN			?			
<i>SHE5 Suivi de la population de Blongios nain</i>	ONCFS ? CORA 26	1000 € à 6 000 € par an	Mesure 5b2		X		X		X
THEME : SUIVI DES ACTIONS DE RESTAURATION (SR)	Opérateurs proposés	Coût approximatif	Sources de financement possibles	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<i>SR1 Suivi de l'impact de la réhabilitation des roselières</i>	ONCFS CORA 26 ?	500 € à 1 000 € par an	FGMN ?		?	?	?	?	?
<i>SR2 Suivi de la colonisation de la lône de la Basse Drôme rive gauche</i>	CCVD Ass. Amis Ile Platière ? CSP ONCFS CNR (Ingénierie)	5 000 à 10000€ par an (3 ans)	FGMN Agence de l'Eau Région Rhône-Alpes				?	?	?

THEME : COMMUNICATION ET INFORMATION DU PUBLIC (C)	Opérateurs proposés	Coût approximatif	Sources de financement possibles	2004	2005	2006	2007	2008	2009
C1 Construction d'observatoires légers type du palissade de roseaux	ONCFS CNR	1000€ à 2000 €	CNR Mesure 5b2	?	X	X			
C2 Construction d'un observatoire	ONCFS CORA26 FRAPNA 07 CCVD	5 000 à 10 000 €	FGMN Mesure 5b2		?	X	?	?	
C3 Implantation de panneaux sur la réserve									
C3.1 Panneaux d'information pédagogique et de présentation du site	ONCFS Groupe de travail à définir avec divers acteurs	5 000€ à 10 000 €	FGMN Mesure 5b2		?	X	X		
C3.2 Panneau de signalisation précisant nécessité de tranquillité pour la faune		Non défini	CNR ONCFS		?	X	X		
C4 Réactualisation de la plaquette de la réserve		4 000€ à 8 000 €	Mesure 5b2		?	X	X		

THÈME : ADMINISTRATION (A)	Opérateurs proposés	Coût approximatif	Sources de financement possibles	2004	2005	2006	2007	2008	2009
A1 Animation du documents d'objectifs:	?	¼ poste	Mesure 5b2	X	X	X	X	X	X
A2 Révision du documents d'objectifs	?	?	Mesure 5b2					X	X

Références

Références bibliographiques

- CNR (Direction de l'Exploitation) - Suivi de la passe à poissons de la Drôme (1994-95) - Aménagement de Baix-Logis-Neuf, rapport définitif – Décembre 1995
- COLLECTIF (2002). Connaissances et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 : Habitats forestiers. Cahiers d'habitats Natura 2000. La documentation française.
- COLLECTIF (2002). Connaissances et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 : Habitats humides. Cahiers d'habitats Natura 2000. La documentation française. 457 p.
- DUHART M (1998). Etude des roselières et des bras secondaires de la Drôme sur la RCFS de Printegarde. Plan de gestion. Office National de la Chasse. Document interne. Deux tomes.
- EROME G. et BROYER J. (1984). La loutre sur la Drôme, CORA et Groupe Loutre National ed., 41p.
- EYDOUX S. (1997). Projet de restauration des casiers de Saulce. Mémoire de l'Institut des Sciences de l'Ingénieur de Montpellier (ISIM). Université Montpellier II, CNR. Tome 1, Tome 2 : annexes.
- FATON J.M. (1997). Les libellules (Odonata) de la RCFS (ONC) de Printegarde (Drôme – Ardèche). Sympetrum, Aoste, 21p.
- FATON J.M. (2000). Suivi des libellules et les hydrophytes de la RCFS de Printegarde (Drôme et Ardèche). Sympetrum, Morestel, 16p.
- JONSSON L. (1994). Les oiseaux d'Europe d'Afrique du Nord et du Moyen Orient, Nathan ed. 559 p.
- MARI S. (2001). Guide de gestion pour la conservation de l'Apron du Rhône, Réserve Naturelle de France ed, 80 p.
- PISSAVIN S., PONT B., FATON J.-M. (1998). Documents d'objectifs Natura 2000 : Moyenne vallée du Rhône et basses vallées de la Drôme et du Roubion. – Ass. Amis RN Ile de la Platière – 3 vol. 147p. + cartes et annexes.
- RAMEAU J.C., GAUBERVILLE C. et DRAPIER N. (2000). Gestion forestière et diversité biologique ; Identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire. France, domaine continental. IDF ed. 114 p. + nombreuses fiches.
- ROULAND P. (1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001). Comité de gestion de la Réserve de Faune de Printegarde. Rapports d'activité ; 7 documents.
- TRAUB N., TABOURET P., PISSAVIN S., PONT B. (2001). Guide pour la gestion des forêts alluviales de la moyenne vallée du Rhône. CRPF Rhône-Alpes et Association des Amis de la Réserve Naturelle de la Platière éd., 32 p.
- VALENTIN-SMITH G. et al (1998). Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000. réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels éd., Quétigny. 144 p.
- YEATMAN-BERTHELOT D. et JARRY G (1994). Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France ; 1985-1989. Société ornithologique de France éd. 776 p.

Source des données sur les habitats

- COLLECTIF (2002). Connaissances et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 : Habitats humides. Cahiers d'habitats Natura 2000. La documentation française. 457 p.
- DUHART M (1998). Etude des roselières et des bras secondaires de la Drôme sur la RCFS de Printegarde. Plan de gestion. Office National de la Chasse. Document interne. Deux tomes. 76 p. + annexes + cartes.
- EYDOUX S. (1997). Projet de restauration des casiers de Saulce. Mémoire de l'Institut des Sciences de l'Ingénieur de Montpellier (ISIM). Université Montpellier II, CNR. Tome 1, Tome 2 : annexes.
- YEATMAN ET BERTHELOT – Atlas des oiseaux nicheurs de France
- ANONYME, 2002. Natura 2000 / Directive « Oiseaux », Codification des données espèces dans les formulaires des zones de protection spéciale – Note de cadrage. Muséum National d'Histoire Naturelle, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Octobre 2002. 21 p.

Source des données sur les poissons

- Fiche espèce (Cahier d'habitat Tome 2 à paraître)
- CSP 2002 (commande de l'ONCFS pour la réalisation du document d'objectifs de la ZPS de Printegarde)
- CSP 2001 (commande de l'Association des Amis de la Réserve Naturelle Ile de la Platière pour la mise en œuvre du document d'objectif du site moyenne vallée du Rhône)
- CNR 1995 (rapport interne)
- S. BLACHE

Source des données sur les oiseaux

- CD ROM Dombes (ONCFS et AGLCA, 2000)
- ONCFS : comptages annuels SD 07, SD 26, P. Rouland

Source des données sur les Batraciens

CORA 26.

Observateurs : BENOIT-GONIN Olivier, BLACHE Sébastien, GENOUD David, HUMBERT François, JOURFDAIN Elsa, MARTINEZ Nicolas, NOIRJEAN David, PARRAIN Nicolas, PLANTIER Rémi, TRAVERSIER Julien.

Date : février - mai 2002

Sources des données sur les libellules

- CCVD : J.M. FATON
- Groupe de Recherche et de Protection des Libellules Sympetrum
- Association des Amis de la Réserve Naturelle de l'Ile de la Platière : M. PISSAVIN

Personnes consultées

Castor et Hommes : M. GILOUX, M. PENEL

CNR : Christian PELESE

Communauté du Val de Drôme : Mme CANTENEUR

CORA Drôme : M. BLACHE

CSP Brigade Drôme : M. GELIBERT

DDAF 07 : Melle GRIVAUD, Melle CHENAUX

FRAPNA 07 : M. LADET

Granulats Rhône Alpes : M. AUDEMANN

Lafarge Granulats / Carrière de Rompon : Mme GEORGELIN

ONCFS : M. DUBRULLE

ONCFS : M. ROULAND

Association des Amis de la Réserve Naturelle de l'Ile de la Platière : M. PISSAVIN

Communauté de Communes du Val de Drôme : M. FATON

SCEA galloways : Mme BAUDOIN

Service de la Navigation : M. MEUNIER

GLOSSAIRE

CNR : Compagnie Nationale du Rhône

DOCOB : document d'objectifs

FGMN : Fond de Gestion des Milieux Naturels

Héliophile : plante ayant besoin d'un fort ensoleillement pour se développer (essence de lumière)

Lotique : se dit d'un milieu aquatique aux eaux douces et courantes

Rhéophile : se dit d'une espèce animale ou végétale, ou d'un groupement végétal, dont la présence est liée aux eaux courantes.

Hydrophyte : plante dont les organes minis de bourgeon sont situés au fond, à la surface ou au milieu de l'eau

Occiput : partie inférieure et postérieure de la tête

Pelviennes : nageoires abdominales des poissons

Pterostigma : partie épaissie située sur le bord costal de l'aile et vers l'extrémité

Cerques : appendice généralement pair et mince du dixième segment abdominale

Eutrophe : se dit d'un milieu riche en éléments nutritifs

Mésotrophe : se dit d'un milieu moyennement riche en éléments nutritifs

Hypertrophe : se dit d'un milieu très riche en éléments nutritifs

Hélophytes : plantes dont les organes munis de bourgeons subsistent sous la vase pendant la mauvaise saison (exemple : roseau, jonc, carex)

Epiphytique : se dit d'une flore ou d'un groupement végétal comportant des épiphytes, c'est-à-dire des plantes se développent sur un support végétal vivant.

ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Liste des cartes de l'atlas cartographique

- carte 1a/1b : Localisation et délimitation du site (1/100 000 et 1/50 000)
- carte 2 : Localisation et délimitation du site (1/25 000)
- carte 3 : Directive Oiseaux : espèce n°A022 - Blongios nain et espèce n°A229 - Martin pêcheur d'Europe
- carte 4 : Directive Oiseaux - Espace utilisé pour le repos et l'alimentation par les espèces d'Anatidés ne figurant pas à l'annexe I mais dont la venue est régulière en hivernage sur le site ZPS
- carte 5 : Espèce n°1134 - Bouvière - Localisation des points de capture et des points d'observation
- carte 6 : Espèce n°1131 - Blageon - Localisation des points de capture et des points d'observation
- carte 7 : Espèce n°1158 - Apron - Localisation des points de capture
- carte 8 : Espèce n°1126 - Toxostome - Localisation des points de capture et des points d'observation
- carte 9 : Espèce n°1138 - Barbeau méridional - Localisation des points de capture
- carte 10 : Espèce n°1137 - Castor d'Europe et espèce n°1044 - Agrion de mercure
- carte 11 : Habitats d'intérêt prioritaire et d'intérêt communautaire
- carte 12 : Autres habitats naturels et autres occupations de l'espace
- carte 13 : Localisation des relevés phytosociologiques effectués sur le site
- carte 14 : Amphibiens - Localisation des stations suivies en 2002.
- carte 15 : Espaces protégés et espaces naturels d'intérêt patrimonial
- carte 16 : Activités humaines – Exploitation de l'aménagement de Baix – Logis Neuf par la CNR : zone industrielle et fluviale, zone de dragage, secteurs de charruage, piège à gravier
- carte 17 : Activités humaines - Exploitation de l'aménagement de Baix – Logis Neuf par la CNR : pâturage des digues en rives gauche et droite du Rhône et du canal d'amenée ; localisation des sept parcs de pâturage sur la rive gauche
- carte 18 : Activités humaines - Exploitation de l'aménagement de Baix – Logis Neuf par la CNR : espaces boisés gérés
- carte 19 : Activités humaines - Secteur retenu pour le projet d'implantation d'éoliennes par la CNR
- carte 20 : Activités humaines – Zone industrielle de l'Ile Chambenier : localisation du projet de port
- carte 21 : Activités humaines – Extraction de granulats : localisation des carrières périphériques au site ZPS et du projet de terminal fluvial
- carte 22 : Activités humaines – Pêche commerciale et pêche à la ligne : attribution des lots
- carte 23 : Activités humaines – Circuit de découverte du patrimoine naturel et localisation des secteurs de promenade
- carte 24 : Activités humaines – Activités nautiques

- carte 25 : Gestion des habitats – Délimitation des rives internes des contre-canaux protégées du pâturage par la pose de clôtures électriques
- carte 26 : Gestion des habitats – Localisation des digues concernées par le surpâturage
- carte 27 : Gestion des habitats – Contre-canaux concernés par les actions d'entretien sélectif de la végétation (broyage de la végétation des rives, faucardage des herbiers, gestion sélective des ligneux)
- carte 28 : Gestion des habitats – Roselières ; secteurs devant faire l'objet d'une gestion des ligneux
- carte 29 : Restauration des habitats - Roselières
- carte 30 : Restauration des habitats – Forêt alluviale : secteurs potentiel pour la régénération de la saulaie blanche (localisation des relevés phytosociologiques dans lesquels le Saule blanc possède un coefficient d'abondance dominance au moins égal à 2)
- carte 31 : Etudes – localisation des secteurs concernés par les diverses études
- carte 32 : Communication et information du public

Annexes

annexe 1 : arrêté préfectoral portant approbation de la Réserve de Chasse et de Faune sauvage de Printegarde

annexe 2 : fiche C et carte du site transmises au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

annexe 3 : formulaire standard du site

annexe 4 : liste des membres du Comité de pilotage

annexe 5 : compte-rendu de la réunion du groupe de travail du 22 octobre 2002

annexe 6 : compte rendu de la réunion du groupe de travail du 20 novembre 2002

annexe 7 : compte-rendu du comité de pilotage n°1 du 22 octobre 2001

annexe 8 : compte-rendu du comité de pilotage n°2 du 1^{er} avril 2003

annexe 9 : compte-rendu du comité de pilotage n°3 du 20 avril 2004

annexe 10 : relevés phytosociologiques réalisés sur le site entre 1997 et 2001.

annexe 11 : arrêté du 06 janvier 2005 portant désignation du site Natura 2000 Printegarde (zone de protection spéciale)

Annexe 1

**Arrêté préfectoral portant approbation de la Réserve de Chasse et de Faune sauvage de
Printegarde**



Direction Départementale
de l'Agriculture et de la Forêt

ARRETE
portant approbation de réserve
de chasse sur le domaine public fluvial

Le Préfet de l'ARDECHE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU l'article L 422-27 du Code de l'Environnement,

VU les articles R 222-82 à R 222-91 du Code Rural,

VU le décret n° 91.971 du 23 septembre 1991 modifiant le livre II du Code rural et relatif aux réserves de chasse et de faune sauvage,

VU le décret n° 93-1204 du 25 octobre 1993 fixant les règles d'exploitation de la Chasse sur le domaine public fluvial, et notamment son article 1^{er},

VU l'arrêté préfectoral du 27 septembre 1994 portant approbation de réserve de chasse sur le domaine public fluvial,

VU l'avis de la commission départementale du gibier d'eau en date du 14 mai 2001,

SUR proposition de M le Directeur départementals de l'agriculture et de la forêt et de M le Secrétaire général de la Préfecture,

ARRETE

Article 1er :

Sont érigées en réserves de chasse les parties du domaine public fluvial désignées à l'état annexé au présent arrêté.

Tout acte de chasse est strictement interdit en tout temps sur la réserve ainsi désignée, ainsi que toute circulation des véhicules à moteur, 2 roues et 4 roues, à l'exception des ayants-droit.

En aval du PK 130, la pratique des sports nautiques (évolution de jet ski, ski nautique, scooter des mers, excès de vitesse, etc.) n'est pas autorisée à l'exclusion de déplacement pouvant être considéré comme un acte normal de navigation.

Article 2 :

Cette mise en réserve expirera le 30 juin 2007.

Article 3 :

La réserve devra être signalée sur le terrain d'une manière apparente.

Article 4 :

La mise en réserve s'accompagne des mesures spécifiques propres à prévenir la destruction ou à favoriser le repeuplement des oiseaux ou de toutes espèces de gibier. Ces mesures figurent sur l'état annexé.

Article 5 :

La gestion de la réserve est confiée à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Il est créé un comité de pilotage composé d'administrations, d'établissements, d'associations et de collectivités territoriales concernés par la gestion du fleuve et de la réserve de la faune sauvage. Ce comité sera réuni au moins une fois par an.

Article 6 :

Le Secrétaire général de la Préfecture, Les Directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt de l'Ardèche et de la Drôme, Le Directeur du service de la navigation, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, par les soins des maires, dans toutes les communes concernées et publié au recueil des actes administratifs.



Fait à PRIVAS, le 22 JUIN 2001

Le Préfet,
P. G. F. F. F.
Le Secrétaire Général

Jean-Claude BERNARD

ANNEXE à l'ARRETE du

Nom de la réserve :	Cours d'eau :	Gestion :	Date de première mise en réserve :
PRINTEGARDE et SAULCE SUR RHONE	Nom : RHONE et canal de dérivation DROME	Code hydrologique V 43 000 V 42 840	ARDECHE (07) 14 MARS 1975

SITUATION ADMINISTRATIVE

Départements	Communes : Nom et code INSEE	
07 Ardèche	LA VOULTE 349	ROMPON 198 LE POUZIN 181
26 Drôme	LIVRON 165	LORIOI 166 SAULCE 337

DELIMITATION

Limites amont et aval

RHONE	Rive droite	NK	126.500 à 136.300	Longueur 9 800 mètres
DROME	Rive gauche panneau	NK	126.900 à 136.500	Longueur 9 600 mètres
RHONE canal de dérivation	Rive droite	de son départ à la NK 142.400 (usine CNR BETHENOD)		Longueur 1 200 mètres
	Rive gauche	de son départ à la NK 142.400 (usine CNR BETHENOD)		Longueur 6 900 mètres
				Longueur 6 900 mètres

Limites latérales

Rive droite	Rive gauche
du PK 126.500 (confluent de l'Eyreux) jusqu'au pont de LA VOULTE	du PK 126.900 (limites des communes de LA VOULTE et de LIVRON)
du pont de LA VOULTE jusqu'au pont de l'Ouveze Commune du POUZIN	au pont de LA VOULTE
du pont de l'Ouveze jusqu'au barrage au PK 136.300 - vieux Rhône RD	du pont de LA VOULTE au syphon de la Drôme
PK 136.500 - vieux Rhône RG	confluent de la Drôme en rive droite de la Drôme
	du syphon à la borne de profil n° 52
	confluent de la Drôme en rive gauche de la Drôme
du barrage du POUZIN à l'usine BETHENOD (142.400)	du syphon à la borne de profil n° 52
	du syphon de la Drôme au PK 142.400
	route externe de la digue
	hauteur de la digue
	hauteur de la digue
	piste d'entretien CNR externe au contre-canal

MESURES SPECIALES PROPRES A LA PROTECTION ET AU REPEULEMENT DU GIBIER :

"CHASSE INTERDITE" " CHIENS TENUS EN LAISSE"

"CIRCULATION INTERDITE DES VEHICULES A MOTEUR, 2 ROUES ET 4 ROUES, A L'EXCEPTION DES AYANTS-DROITS"

"INTERDICTION DE PRATIQUER DES SPORTS NAUTIQUES A L'EXCLUSION DE DEPLACEMENT POUVANT ETRE CONSIDERE COMME UN ACTE NORMAL DE NAVIGATION"

Annexe 2

fiche C et carte du site transmises au Ministère de l'Écologie et du Développement Durable

1. HISTORIQUE

Qu'il s'agisse de la modification d'un site déjà transmis à la Commission ou qu'il s'agisse d'une nouvelle proposition, rappeler brièvement les principales étapes de la démarche conduite sur ce site jusqu'à l'élaboration de la présente proposition. Indiquer notamment les statuts de protection existants et les modalités de gestion contractuelles (ancienne OLAE, MAE, CTE, LIFE-Nature, charte de territoire forestier ...).

La réserve de chasse et faune sauvage de Printegarde est un site remarquable pour la conservation des oiseaux sauvages, qu'il s'agisse d'espèces reproductrices, d'espèces hivernantes ou en migration. Sa valeur est liée à la diversité de ces habitats qu'il faut à tout prix conserver ou restaurer. Des moyens doivent être mis en œuvre dans le cadre de l'application du plan de gestion.

son classement en ZPS est un atout supplémentaire pour la conservation de ces oiseaux et de leurs habitats.

2. JUSTIFICATIONS SCIENTIFIQUES

Indiquer dans ce champ la liste des habitats naturels et des espèces motivant le pSIC (ou la ZPS) ou sa modification (se référer aux champs 3.1 et 3.2 du formulaire). Développer les arguments spécifiques (habitats/espèces prioritaires), état de conservation ...

Oiseaux :

Code sp	Espèce	Anx	Résid	Nidif.	Hivern	Migr.	Pop	Isol	Cons	Glob
A022	<i>Ixobrychus minutus</i>	Y	8-10	7			C	C	C	C
A229	<i>Alcedo atthis</i>	Y	p				D			
A050	<i>Anas penelope</i>				p			C	C	C
A053	<i>Anas platyrhynchos</i>			p	p			C	C	C
A051	<i>Anas strepera</i>				p			C	C	C
A052	<i>Anas crecca</i>				p			C	C	C
A055	<i>Anas querquedula</i>				p			C	C	C
A058	<i>Netta rufina</i>				p			C	A	C
A059	<i>Aythya ferina</i>			p	p			C	C	C
A061	<i>Aythya fuligula</i>			p	p			C	B	B

3. VULNERABILITE

nature et importance des pressions anthropiques, notamment les activités agricoles et forestières, les conséquences de leur maintien ou de leur transformation

Les activités humaines recensées sur la réserve ne sont pas de nature à perturber fortement les espèces visées par la directive oiseaux.

4. INFORMATION - CONCERTATION

Présenter les actions conduites (y compris, le cas échéant, dans le cadre de la démarche de l'élaboration d'un document d'objectifs, de l'élaboration de CTE, de mesures agro-environnementales ...) et les résultats (attitude des interlocuteurs).

Le statut actuel de la réserve permet de répondre aux objectifs de la Directive oiseaux. La mise en place de nouvelles mesures réglementaires n'est donc pas nécessaire. Mais une évaluation de tout plan ou projet prévus sur le site devra être réalisée au regard des objectifs de la ZPS.

5. CONSULTATIONS

Indiquer dans les tableaux ci-dessous la liste des communes et des établissements publics de coopération intercommunales consultés.

Communes	Date de réception de la lettre de consultation	Date de l'avis du conseil municipal	Contenu de l'avis * (favorable/défavorable, motivé ou non)
LA VOULTE	10/01/02		
LE POUZIN	10/01/02		
ROMPON	10/01/02	14/01/02	Favorable
LORIOLE SUR DROME	10/01/02		
SAULCE SUR RHONE	10/01/02	04/02/02	Favorable (hors délai)
LIVRON	10/01/02	18/02/02	Défavorable

* joindre les avis motivés reçus

Etablissement publics de coopération intercommunale	Date de réception de la lettre de consultation	Date de l'avis de l'assemblée délibérante	Contenu de l'avis * (favorable/défavorable, motivé ou non)
Syndicat Départemental d'Energies 07	10/01/02		
SIVU des Inforoutes de l'Ardèche	10/01/02		
SI Rhône Eyrieux	10/01/02		
SIE de l'Ouvèze	10/01/02	26/02/02	Favorable
SI Eyrieux clair	10/01/02		
SITVOM Rhône Eyrieux	10/01/02		
SIOV	10/01/02		
SI Ouvèze Payre	10/01/02		
SI Eaux Drôme Rhône	10/01/02		
SI de Surveillance et Conservation des digues de la Drôme - Lorient - Le Pouzin	10/01/02		
SI Irrigation Lorient-Cliousclat	11/01/02		
SI Irrigation Lorient-Grane	10/01/02		
DAVD (communauté de communes)	10/01/02	05/02/02	Abstention (hors délai)
SM de la rivière Drôme	17/01/02		
SI Production d'Eaux Rhône Eyrieux	11/01/02	23/01/02	Favorable
SI Irrigation d'Etoile et Livron	11/01/02		
SM de la vallée de l'Eyrieux	10/01/02		
Syndicat Départemental d'Energies 26	11/01/02		
Service Départemental d'Equipement de l'Ardèche	10/01/02		
SIE Payre	10/01/02		

* joindre les avis motivés reçus

6. RECAPITULATIF STATISTIQUE :

	COMMUNES	EPCI	TOTAUX
nombre de communes et d'EPCI consultés :	6	20	26
nombre d'avis favorables motivés :	0	0	0
nombre d'avis favorables non motivés :	1	2	3
nombre total d'avis favorables :	1	2	3
nombre d'avis défavorables motivés :	0	0	0
nombre d'avis défavorables non motivés :	1	0	1
nombre total d'avis défavorables :	1	0	1
nombre de communes et d'EPCI n'ayant pas répondu dans le délai de 2 mois	4	18	22

7 ANALYSE SYNTHETIQUE DES AVIS DES COMMUNES ET DES E.P.C.I. ET MOTIVATION DE LA POSITION PRISE PAR LE PREFET, EN PARTICULIER LORSQU'IL S'ECARTE DES AVIS MOTIVES RECUS :

Considérant l'accord du Comité de Gestion de la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage et de l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage tel qu'indiqué dans mon courrier du 4 septembre 2001 et en raison de la grande majorité d'avis favorable concernant la proposition de cette ZPS de Printegarde, le Préfet de l'Ardèche propose la transmission de cette ZPS à la Commission Européenne.



Le présent formulaire est disponible sur les sites Intranet du MATE, du MAP et du ministère de l'intérieur (direction générale de l'administration)

Ce formulaire est à renvoyer complété au MATE et le cas échéant au ministère de la Défense, sous forme papier, et à l'adresse électronique suivante : jeannine.mertens@environnement.gouv.fr

ZPS PRINTEGARDE

RA12

ARDECHE

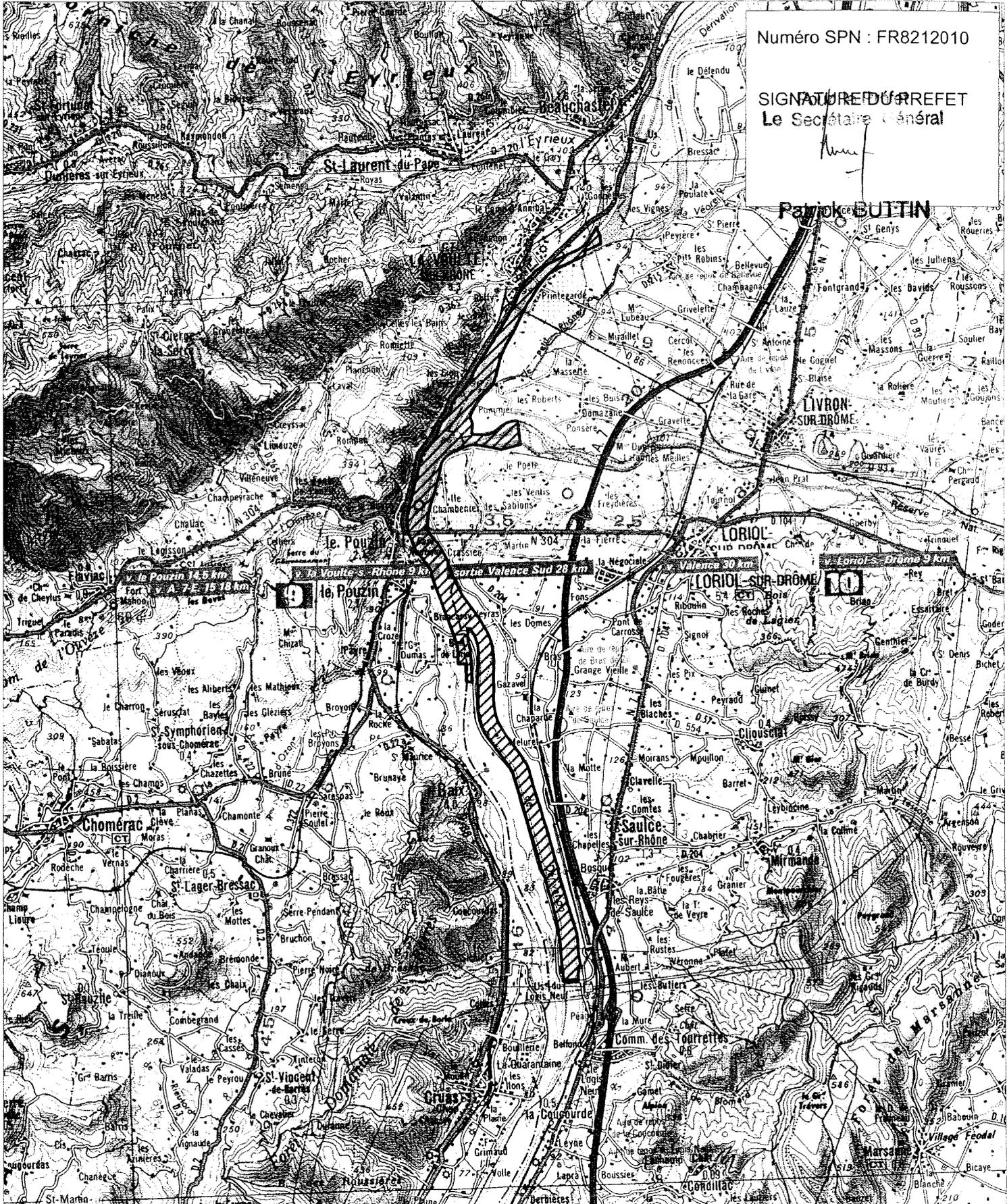
PREFECTURE ARDECHE
DDAF ARDECHE

DIREN RHONE-ALPES
GIDE

fonds IGN scan 100 - 1/100.000



Numéro SPN : FR8212010
SIGNATURE DU PREFET
Le Secrétaire Général
[Signature]



Annexe 3

Formulaire standard du site

NATURA 2000

FORMULAIRE STANDARD

POUR LES ZONES DE PROTECTION SPECIALE (ZPS)

POUR LES SITES ELIGIBLES COMME SITES D'INTERET
COMMUNAUTAIRE (SIC)

ET

POUR LES ZONES SPECIALES DE CONSERVATION (ZSC)

1. IDENTIFICATION DU SITE

<i>1.1. TYPE</i>	<i>1.2. CODE DU SITE</i>	<i>1.3. DATE DE COMPILATION</i>	<i>1.4. MISE A JOUR</i>
D	FR8212010	200212	200311

1.5. RELATION AVEC D'AUTRES SITES DE NATURA 2000

CODE DE SITES NATURA 2000

FR8201677

1.6. RESPONSABLE(S):

DIREN Rhone-Alpes / S.P.N. - I.E.G.B. - M.N.H.N.

1.7. APPELLATION DU SITE:

PRINTEGARDE

1.8. INDICATION DU SITE ET DATES DE DÉSIGNATION/CLASSEMENT:

DATE SITE PROPOSÉ ÉLIGIBLE COMME SIC:

DATE SITE ENREGISTRÉ COMME SIC:

DATE DE CLASSEMENT DU SITE COMME ZPS:

DATE DE DÉSIGNATION DU SITE COMME ZSC:

2. LOCALISATION DU SITE

2.1. COORDONNÉES DU CENTRE

LONGITUDE

E 4 45 43

W/E (Greenwich)

LATITUDE

44 44 35

2.2. SUPERFICIE (HA):

617,00

2.3. LONGUEUR DU SITE (KM):

2.4. ALTITUDE (M):

MIN

77

MAX

102

MOYENNE

86

2.5. RÉGION ADMINISTRATIVE:

CODE NUTS

NOM DE LA RÉGION

% COUVERT

FR712

Ardèche

44

FR713

Drôme

56

2.6. RÉGION BIOGÉOGRAPHIQUE

Alpine

Atlantique

Boreale

Continentale

Macaronesienne

Mediterranéenne

3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

3.1. *TYPES D'HABITATS présents sur le site et évaluation du site pour ceux-ci:*

TYPES D' HABITAT ANNEX I:

CODE	% COUVERT	REPRÉSENTATIVITÉ	SUPERFICIE RELATIVE	STATUT DE CONSERVATION	EVALUATION GLOBALE
------	--------------	------------------	------------------------	---------------------------	-----------------------

3.2. ESPECES

mentionnées à l' Article 4 de la Directive 79/409/CEE

et

figurant à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE

et

évaluation du site pour celles-ci

3.2.a. ESPECES - OISEAUX visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
		Nidific.	Hivern.	Etape				
A022	<i>Ixobrychus minutus</i>		2-6p		B	C	C	C
A073	<i>Milvus migrans</i>		1p			D		
A229	<i>Alcedo atthis</i>	2-4p			C	B	C	C

3.2.b. ESPECES - Oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
		Nidific.	Hivern.	Etape				
A004	<i>Tachybaptus ruficollis</i>		6-34i		C	C	C	C
A005	<i>Podiceps cristatus</i>	2-3p	20-110i		D			
A028	<i>Ardea cinerea</i>	28p	15-40i		D			
A050	<i>Anas penelope</i>		4-20i		D			
A051	<i>Anas strepera</i>		20-50i		C	C	C	C
A052	<i>Anas crecca</i>		60-78i		D			
A053	<i>Anas platyrhynchos</i>	40p	370-680i		C	B	C	C
A058	<i>Netta rufina</i>		1-2i		D			
A059	<i>Aythya ferina</i>		130-200i		C	C	C	C
A061	<i>Aythya fuligula</i>		130-210i		C	C	C	C
A125	<i>Fulica atra</i>	4-6p	110-234i		D			

3.2.c. ESPECES - MAMMIFERES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
		Nidific.	Hivern.	Etape				
1337	<i>Castor fiber</i>	oui			C			

3.2.d. ESPECES - AMPHIBIENS et REPTILES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

3.2.e. ESPECES - POISSONS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

3.2.f. ESPECES - INVERTEBRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

3.2 g. ESPECES - PLANTES visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

3.3. Autres espèces importantes de Flore et de Faune

(B = Oiseaux, M = Mammifères, A = Amphibiens, R = Reptiles, F = Poissons, I = Invertébrés, P = Plantes)

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1. CARACTERE GENERAL DU SITE

Classes d'habitats	% couvert.
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	90
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	10
Couverture totale	100 %

Autres caractéristiques du site

4.2. QUALITE ET IMPORTANCE

La réserve de chasse et de faune sauvage de Printegarde est un site remarquable pour la conservation des oiseaux sauvages, qu'il s'agisse d'espèces reproductrices, hivernantes ou en migration. Sa valeur est liée à la diversité de ses habitats qu'il faut à tout prix conserver ou restaurer. Des moyens doivent être mis en oeuvre dans le cadre de l'application du plan de gestion de cette réserve.

Son classement en ZPS (Zone de protection spéciale) est un atout supplémentaire pour la conservation de ces oiseaux et de leurs habitats.

4.3. VULNERABILITE

Les activités humaines recensées sur la réserve de chasse et de faune sauvage de Printegarde ne sont pas de nature à perturber fortement les espèces visées par la directive Oiseaux.

4.4. DESIGNATION DU SITE

Le statut actuel de la réserve de chasse et de faune sauvage de Printegarde permet de répondre aux objectifs de la Directive Oiseaux. La mise en place de nouvelles mesures réglementaires n'est donc pas nécessaire. Mais une évaluation de tout programme ou projet prévu sur le site devra être réalisée au regard des objectifs de la ZPS (Zone de protection spéciale).

Avec le site des Ramières du Val de Drôme (proposé également comme ZPS sous le numéro FR8210041), cet ensemble a été inventorié en ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux) RA04 "Val de Drôme : Les Ramières - Printegarde".

4.5. REGIME DE PROPRIETE

Il s'agit d'une réserve de chasse et de faune sauvage qui est située sur le DPF (Domaine Public Fluvial).

4.6. DOCUMENTATION

Plan de gestion de la réserve de chasse et de faune sauvage de Printegarde (1997 - ONCFS)

5. PROTECTION DU SITE ET RELATIONS AVEC CORINE

5.1. *TYPES DE PROTECTION aux niveaux national et regional*

CODE	% COUVERT.
FR19	100

5.2. RELATION AVEC D'AUTRES SITES PROTEGES

désignés aux niveaux national ou régional:

désignés au niveau international:

5.3. RELATION AVEC DES SITES CORINE BIOTOPES

6. IMPACTS ET ACTIVITES SUR LE SITE ET AUX ALENTOURS

6.1. IMPACTS ET ACTIVITES GENERAUX ET PROPORTION DE LA SUPERFICIE DU SITE AFFECTE

IMPACTS ET ACTIVITÉS SUR LE SITE

CODE	INTENSITÉ	% DU SITE	INFLUENCE
210	A B C	5	+ 0 -
490	A B C	100	+ 0 -
621	A B C	10	+ 0 -
622	A B C	5	+ 0 -

IMPACTS ET ACTIVITÉS AUX ALENTOURS du site

CODE	INTENSITÉ	INFLUENCE
300	A B C	+ 0 -

6.2. GESTION DU SITE

ORGANISME RESPONSABLE DE LA GESTION DU SITE

Délégation régionale de l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage)

GESTION DU SITE ET PLANS

Plan de gestion de la réserve de chasse et de faune sauvage de Printegarde (1997 - ONCFS).
Document d'objectifs de la ZPS en cours de rédaction.

7. CARTE DU SITE

Carte physique

<i>N° NATIONAL DE LA CARTE</i>	<i>ECHELLE</i>	<i>PROJECTION</i>	<i>DONNEES NUMERISEES DISPONIBLES(*)</i>
IGN 50	100000	Lambert Conformal Centre (FR)	

() Référence à l'existence de données numérisées*

Photographie(s) aérienne(s) jointe(s):

8. DIAPOSITIVES

4. DESCRIPTION DU SITE

4.7. HISTORIQUE

Annexe 4

Liste des membres du Comité de pilotage local faisant office de comité de gestion du site

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
ACCA	Monsieur le Président			10 rue Rampon	07800	LA VOULTE SUR RHONE
ACCA	Monsieur le Président			3 avenue Marcel Nicolas	07250	LE POUZIN
ACCA	Monsieur le Trésorier	RICHARD	Jérémie	Les Petits Robins	26250	LIVRON SUR DROME
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	26270	LORIOLE SUR DROME
ACCA	Monsieur le Président			Place "Ecole les Fonts"	07250	ROMPON
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	26270	SAULCE SUR RHONE
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	Monsieur le directeur			2-4 allée de Lodz	69007	LYON
APPMA Amis de la Gaule Lorientaise	Monsieur le Président	CHARREYRON		Quartier Giloux	26270	LORIOLE SUR DROME
APPMA Gaule Livronaise	Monsieur le Président	VEY	David	Les Champagnat	26250	LIVRON SUR DROME
APPMA Gaule Pouzinoise	Monsieur le Président	LECLERC	Jean-François	Mairie	07250	LE POUZIN
APPMA La Truite	Monsieur le Président	CROUZET	Jacky	Selle les Bains	07250	ROMPON
Association Castor et Homme	Monsieur le Président			27 avenue Léon AUBIN	26250	LIVRON SUR DROME
Association Départementale pour l'Aménagement des Structures et des Exploitations Agricoles	Monsieur le président			4 avenue de l'Europe Unie	07000	PRIVAS
Association des élus de la Montagne	Monsieur le président			Mairie	07330	BARNAS
Association des Maires de l'Ardèche	Monsieur le président			Domaine de Besignoles 2 route des Mines	07000	PRIVAS
Association des Riverains de l'île de Printegarde - La Voulte - Livron	Monsieur	BOUIX	Sylvain	Les Combiers Les Petits Robins	26250	LIVRON SUR DROME
Association Nationale des Chasseurs de Gibier d'Eau	Monsieur le Président de l'Interdépartementale 26- 07			14 rue des jardins	07800	BEAUCHASTEL
Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs	Monsieur le président			4 avenue de l'Europe Unie BP 114	07000	PRIVAS
Centre Ornithologique Rhône-Alpes	Monsieur le président			3 côte Chapeliers	26100	ROMANS SUR ISERE
Centre Ornithologique Rhône-Alpes	Monsieur le président			Le village	07200	SAINT ETIENNE DE FONTBELLON
Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes	Monsieur	PASTUREL	Bruno	4, avenue de l'Europe Unie BP 114	07001	PRIVAS
Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes	Monsieur le directeur			Parc de Crécy 18 avenue du Général de Gaulle	69771	SAINT DIDIER AU MONT D'OR CEDEX
CERMOSEM		FLEURY	Sébastien	20 avenue Ozier	07300	MAUVES
Chambre d'agriculture	Monsieur le Président			4, avenue de l'Europe Unie BP 114	07001	PRIVAS
Chambre de Commerce et de l'Industrie	Monsieur le président			Quartier la Temple BP 205	07205	AUBENAS CEDEX
Comité Départemental de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade	Monsieur le Président			2 rue Pierre Filliat	07000	PRIVAS
Comité Départementale de la Randonnée Pédestre	Monsieur le président	HOFFMAN	Bernard	Le Gamel	07200	SAINT SERNIN
Compagnie Nationale du Rhône	Monsieur le directeur			365 rue Jean Rostand BP 45	26801	PORTES LES VALENCE
Confédération Paysanne	Monsieur le président			4 avenue de l'Europe Unie	07000	PRIVAS
Conseil Général de La Drôme	Monsieur le Président			26 avenue Président Herriot	26026	VALENCE CEDEX 9
Conseil Général de l'Ardèche	Monsieur le président			Hôtel du département BP 737	07000	PRIVAS
Conseil Régional Rhône-Alpes	Monsieur le président			77 route de Paris BP 19	69751	CHARBONNIERE LES BAINS
Conseil Supérieur de la Pêche	Monsieur le garde chef			Innoparc - ZI le lac Avenue Marc Séguin BP 323	07003	PRIVAS
Conseil Supérieur de la Pêche	Monsieur le garde chef			50 chemin de Laprat BP 309	26003	VALENCE CEDEX
Conservatoire Régional des Espaces Naturels Rhône-Alpes	Monsieur le directeur	COQUILLARD	Hervé	La Maison Forte 2 rue des Vallières	69390	VOURLES

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports	Monsieur le directeur			3 avenue Vanel	07000	PRIVAS
Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt	Monsieur le directeur			33 avenue de Romans BP 2145	26021	VALENCE CEDEX 9
Direction Départementale de l'Équipement	Monsieur le directeur			SUAP 1 avenue Vanel	07006	PRIVAS
Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales	Madame la directrice			2 bis rue de la Recluse BP 715	07000	PRIVAS
Direction Régionale de l'Environnement Rhône-Alpes	Monsieur le directeur			208 bis rue Garibaldi	69422	LYON CEDEX 03
District d'Aménagement du Val de Drôme	Monsieur le Président			Centre administratif Rue Henri Barbusse	26400	CREST
EDF Production Transport Énergie Rhône-Auvergne	A l'attention de Monsieur	VILLET	Denis	Val de Mialaure Route de Saugues BP 69	43002	ESPALY-SAINTE MARCEL
Electricité de France TE Méditerranée	Monsieur le directeur			140 avenue Viton	13482	MARSEILLE CEDEX
Electricité de France TERRA	A l'attention de Monsieur	DE VITA	Thierry	5 rue des Cuirassiers BP 3011	69399	LYON CEDEX 03
Expert scientifique	Monsieur	LADET	Alain	Quartier de l'Eglise	07200	UCCEL
Fédération Départementale des chasseurs	Monsieur le président			Le Col de l'Escrinet	07200	SAINT ETIENNE DE BOULOGNE
Fédération Départementale des chasseurs	Monsieur le président			Le Sud 497 avenue Victor Hug	26000	VALENCE
Fédération de la Drôme pour la pêche et protection du milieu aquatique	Monsieur le président			50 chemin de Laprat	26003	VALENCE CEDEX
Fédération de l'Ardèche pour la pêche et protection du milieu aquatique	Monsieur le président			Innoparc ZI le lac Avenue Marc Séguin	07000	PRIVAS
Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles	Monsieur le président			4 avenue de l'Europe Unie BP 114	07001	PRIVAS
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature	Monsieur le président			Le village	07200	ST ETIENNE DE FONTBELLON
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature	Monsieur le président			9 rue du Lycée	26000	VALENCE
GEH Mixte EDF/CNRC				Montélimar	26780	CHÂTEAU NEUF DU RHONE
Lafarge Granulats	Monsieur	ELOI	Franck	Le village	07250	ROMPON
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Monsieur le chef de service départemental	BLACHIER	Christian	Ecosite du Val de Drôme Quartier Brunel	26400	EURRE
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Monsieur le chef de service départemental	SOUCHON	Daniel	Innoparc ZI le lac Avenue Marc Séguin BP 338	07003	PRIVAS CEDEX
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Monsieur le directeur	FOURNIER	Jean-Yves	Montfort	01330	BIRIEUX
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage CNERA PAD	Monsieur le directeur régional	CATUSSE	Michel	ZA MAYENCIN 5 allée de Bethleem	38610	GIERES
Office National des Forêts	Madame	ZELMIRE	Frédérique	2 rue Maurice Faure	26150	DIE
Préfecture	Monsieur le Préfet			Cabinet du Préfet Rue Pierre Filliat	07000	PRIVAS
Préfecture	Bureau de l'environnement			Rue Pierre Filliat	07000	PRIVAS
Préfecture	Monsieur le Préfet			3 boulevard Vauban	26000	VALENCE
Réserve Naturelle de l'Île de la Platière	Monsieur	PISSAVIN	Stéphane	Rue César Geoffroy	38550	SABLONS
RTE Sud Est	Monsieur	LAGUARDIA	Camille	46 avenue Elsa Triplet	13417	MARSEILLE CEDEX 08
SCEA Galloway	Madame			12 rue du Pêcher	26200	MONTEILIMAR
Service de la Navigation Rhône Saône	Monsieur le Directeur			2 rue de la Quarantaine	69005	LYON
Service de la Navigation Rhône Saône	Mission Environnement			46 quai Rambaud Bâtiment des Douanes	69002	LYON

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Société Botanique d'Ardèche	Monsieur le président			Lycée agricole Olivier de Serres Quartier Saint Martin BP 150	07205	AUBENAS CEDEX
Sous-préfecture de Tournon	Madame la Sous-Préfète			3 rue Boissy d'Anglas	07300	TOURNON
Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche	Monsieur le Président			6 rue Pierre Filliat BP 319	07003	PRIVAS CEDEX
Syndicat Drôme Ardèche des propriétaires forestiers sylviculteurs	Monsieur le président			Chambre d'agriculture Boulevard Vauban	26000	VALENCE
Syndicat Ouvèze Vive	Monsieur le Président			8 avenue de l'Europe Unie BP 310	07003	PRIVAS CEDEX
Union Régionale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction Rhône-Alpes	Monsieur le président			Parc Club Moulin à Vent 33 avenue Dr G. Lévy Bât. 51	69693	VENISSIEUX CEDEX
	Monsieur	MOREL-MEPAS	Sébastien	Lavacheresse	07400	ALBA LA ROMAINE
	Monsieur le Maire			10 rue Rampon	07800	LA VOULTE SUR RHONE
	Monsieur	LAFFITE	Noël	Bellieu	07530	LACHAMP RAPHAEL
	Monsieur le Maire			3 avenue Marcel Nicolas	07250	LE POUZIN
	Monsieur le Maire			Mairie	26250	LIVRON SUR DROME
	Monsieur le Maire			Mairie	26270	LORIOLE SUR DROME
	Madame	BAUDOIN	Audrey	1 place de la Libération	07000	PRIVAS
	Monsieur le Député	TERRASSE	Pascal	11 avenue de Coux	07000	PRIVAS
	Monsieur le Sénateur et le Président du conseil Général	TESTON	Michel	Hôtel du Département	07000	PRIVAS
	Monsieur le Maire			Place "Ecole les Fonts"	07250	ROMPON
	Monsieur le Maire			12 avenue du Dauphiné	26270	SAULCE SUR RHONE
	Monsieur	SICLET	Serge	BP 9	26270	SAULCE SUR RHONE
	Monsieur	MANSON	Stéphane	Territoire Rhône 5 cours St Ruff	26000	VALENCE

Annexe 5

compte-rendu de la réunion du groupe de travail du 22 octobre 2002



Document d'Objectifs du site ZPS de Printegarde

Compte-rendu de la réunion des groupes de travail Mardi 22 octobre 2002, La Voulte-sur-Rhône

Personnes présentes (19) :

Martine GRIVAUD, Ludivine CHENAUX (DDAF 07),
Laurence CURTET, Michel CATUSSE, Pierre-Marie DUBRULLE, Jean-Yves FOURNIER et
Patrick ROULAND (ONCFS)
Stéphane PISSAVIN (Association des Amis de la RN de la Platière)
Christian PELESE, Bernard HENRY (CNR Direction régionale de Valence)
Nolwenn GEORGELIN (Lafarge Granulats)
Virginie PIERRON (CREN)
Patrick GELIBERT (CSP brigade Drôme)
Raymond BES (Fédération de pêche de la Drôme)
Estelle BELBES (Comité départemental de la randonnée pédestre)
René AUDEMAND (Granulats Rhône-Alpes)
Audrey BAUDOIN (SCEA Galloway)
Yannick GILOUX, Hervé PENEL (Castor et Homme)

Personnes excusées :

Alain LADET (FRAPNA 07), Marie-Odile CANTENEUR et Jean-Michel FATON (C.C.A.V.).

Compte rendu de la réunion :

I- Un bref rappel des enjeux du patrimoine naturel relatifs aux directives habitats et oiseaux est réalisé.
Sont cités :

- * les habitats de l'annexe I de la directive habitats :
 - n°91 E0 : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) ;
 - n° 3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* ;
 - n° 3240 : Rivière alpine avec végétation ripicole ligneuse à *Salix eleagnos*

- * les espèces de l'annexe II de la directive habitats :
 - Présence certaine sur le site : Bouvière, Blageon, Castor d'Europe, Agrion de mercure
 - Présence probable sur le site : Apron, Toxostome, Barbeau méridional
 - A rechercher (potentialités) : Triton crêté

- * les espèces de l'annexe I de la directive oiseaux :
 - Reproductrice : Blongios nain, Martin pêcheur d'Europe
 - Hivernantes ou migratrices : **Canard colvert**, **Fuligule milouin**, **Fuligule morillon**, **Sarcelle d'hiver**, **Canard chipeau**, **Canards siffleur**, Canard souchet, **Nette rousse**, Sarcelle d'été,

Tadorne de belon, Eider à duvet, Plongeon catmarin, Bihoreau gris, Crabier chevelu, grande Aigrette, Héron pourpré, Fuligule nyroca, Busard des roseaux, Busard Saint Martin, Balbuzard pêcheur, Sterne pierregarin, Guifette moustac, Guifette noire, Macreuse brune, Fuligule milouinan, Harle bièvre (en gras : espèces régulières).

II- Sont ensuite présentées les activités humaines existantes sur le site, ou situées à proximité du site. Pour chacune de ces activités, sont exposées les interactions avec les enjeux relatifs au patrimoine naturel et les modes de gestion déjà en place

ACTIVITES ECONOMIQUES

1 - Exploitation de l'aménagement de Baix le Logis Neuf par la C.N.R

	Impact sur les enjeux relatifs au patrimoine naturel	Gestion déjà en place	Propositions gestion Pistes réflexion
a- Gestion des niveaux d'eau	Possible	/	non
b- Travaux de dragage du canal d'aménée	Non	/	/
c- Travaux d'entretien des digues et contre-canaux	Consommation des héliophytes en bordure contre-canal (sites de reproduction des anatidés)	Protection 1/3 longueur par clôture	A améliorer ?
- pâturage			
- broyage / faucardage	Reproduction anatidés Castor (gîtes, barrage)	Travaux d'entretien hors période de reproduction	A pérenniser
d- Gestion des espaces boisés	Forêts alluviales	?	Préservation à pérenniser
e- Circulation automobile sur les ouvrages	(dérangement avifaune)	Circulation interdite sauf service	non
f- Entretien et gestion de la berge de la zone industrielle et fluviale du Pouzin en rive droite du Rhône	/	/	/
g- Entretien du piège à gravier (hors réserve)	- Problème piscicole pour les espèces rhéophiles (espèces vivant dans de forts courants d'eau) - impact sur biotope Castor et Martin pêcheur - destruction site de repos et de reproduction petit limicoles (petit Gravelot)		
h- Gestion de la passe à poissons de la Drôme	Problème de l'Apron		

2 - Zone industrielle de l'île Chambenier

	Impact sur les enjeux relatifs au patrimoine naturel	Gestion déjà en place	Propositions gestion Pistes réflexion
a- Situation actuelle	/	/	/
b- Projet de port	Dérangement avifaune	/	Incompatibilité objectifs

3 - Extraction de granulats

	Impact sur les enjeux relatifs au patrimoine naturel	Gestion déjà en place	Propositions gestion Pistes réflexion
a- Carrière de Rompon : a1- construction port a2- tir de mines	a1- Présence d'une hutte de Castor + risque d'érosion de berge a2- dérangement oiseaux en période de chasse : tirs de mine ?	a1- Adaptation du projet en concertation avec l'ONCFS	/
b- Gravière de Livron (hors réserve)	Aucun à ce jour	la circulation des camions est exclue de la réserve depuis 2002	/

4 - La navigation commerciale

	Impact sur les enjeux relatifs au patrimoine naturel	Gestion déjà en place	Propositions gestion Pistes réflexion
Navigation	- vagues éventuellement à l'origine de l'immersion de nids. Aucune espèce nicheuse de la Directive Oiseaux n'est directement concernée - érosion des berges de la roselière ?	/	/

5 - La pêche commerciale

	Impact sur les enjeux relatifs au patrimoine naturel	Gestion déjà en place	Propositions gestion Pistes réflexion
La pêche au filet	Impact sur la reproduction du Grèbe huppé ??	/	/

ACTIVITES DE LOISIRS**6 - La chasse**

	Impact sur les enjeux relatifs au patrimoine naturel	Gestion déjà en place	Propositions gestion Pistes réflexion
Chasse	- Problème du sanglier qui se réfugie dans la réserve (dérangement de l'avifaune dans la roselière, impact sur les espaces agricoles en périphérie du site)	- RCFS : pas de chasse - Mise en place de battues administratives de destruction du sanglier hors période de reproduction de l'avifaune	1/ Favoriser le tir de nuit sur les zones de dégâts à l'extérieur de la réserve 2/ Si 1/ non efficace, alors appliquer les battues administratives

7- La pêche de loisirs

	Impact sur les enjeux relatifs au patrimoine naturel	Gestion déjà en place	Propositions gestion Pistes réflexion
Pêche à la ligne	Aucun ?	/	?

8- Découverte du patrimoine naturel

	Impact sur les enjeux relatifs au patrimoine naturel	Gestion déjà en place	Propositions gestion Pistes réflexion
a- Itinéraire d'interprétation de La Voultte/Rhône et de Livron/Drôme (à vélo) b- Organisation de manifestations ou de sorties nature	- Aucune si la fréquentation est bien canalisée. - Attention aux chiens non tenus en laisse	- canalisation sur des pistes cyclables, mises en place de panneaux - promenade des chiens non tenus en laisse interdite par l'arrêté de la réserve	- accentuer surveillance pour les chiens ?

9- Activités de promenade

	Impact sur les enjeux relatifs au patrimoine naturel	Gestion déjà en place	Propositions gestion Pistes réflexion
a- Fréquentation des digues par les promeneurs b- Itinéraires VTT « les chemins du soleil » et « la Drôme à vélo » c- Véloroute du Léman à la mer (IRS) en projet	a + b- risques (faibles) d'intrusion dans les espaces à enjeux (roselières) a- problèmes des chiens non tenus en laisse	a- Chiens : l'arrêté de la réserve de chasse et faune sauvage de Printegarde interdit la promenade des chiens non tenus en laisse (problème de surveillance)	a+b- développement strate buissonnante en bordure de digue le long et au sud de la grande roselière + observatoire le long digue + panneaux explicatifs a- Accentuer surveillance pour les chiens ? c- Choix d'un itinéraire le moins perturbant : utilisation du chemin entre la digue et le contre-canal.

10- Activités nautiques

	Impact sur les enjeux relatifs au patrimoine naturel	Gestion déjà en place	Propositions gestion Pistes réflexion
a- activités nautiques (canoë kayak, jet-ski, planche à voile) b- projet base de loisirs après exploitation gravière c- projet de port de plaisance au sud du pont du Pouzin	a- dérangement avifaune sur les fronts de roselière b- risque d'augmentation de la fréquentation sur la réserve c- risque d'impact sur le castor si présence permanente de bateaux	a- Arrêté de la réserve : interdiction des sports nautiques à l'aval du PK 130 à l'exclusion du déplacement normal dans le chenal de navigation	a- ? b- c- ?

III- Sont ensuite abordés un à un les points sujets à discussion

Traitement de la végétation :

1-c : Pâturage des digues

Mme Curtet soulève le problème des clôtures de protection de la végétation des bordures des contre-canaux renversées en mai et juin 2002. Une surveillance plus accrue serait peut-être nécessaire.

M. Dubrulle souligne aussi la possibilité pour les bovins de passer dans les contre-canaux dont le niveau d'eau est bas, contournant les retours de clôtures et consommant la végétation. Les veaux auraient également tendance à passer plus facilement. L'objectif de protection de la végétation de bordure des contre-canaux ne semble pas totalement atteint.

D'après Mme Baudoin au moins deux passages hebdomadaires sont effectuées afin de surveiller les clôtures. Elle estime que tout s'est bien passé en 2002, hormis peut-être en mai et juin avec le départ du gardien de troupeau.

M. Pissavin précise que l'Agrion de mercure, espèce à faible capacité de déplacement, est fortement liée aux hélrophytes (roseau, baldingère, carex, rubanier ...) des contre-canaux d'où l'importance de protéger cette végétation du pâturage.

M. Rouland estime que le résultat du pâturage est une formation herbacée trop rase, et suggère d'initier une étude sur l'impact du pâturage. Il rappelle l'existence de quelques orchidées sur les digues qui peuvent souffrir de cette forte pression de pâturage.

M. Giloux trouve également que la charge de pâturage est trop forte, provoquant un piétinement et un abrutissement importants défavorable au castor.

La nécessité de protéger une partie de la végétation des bordures des contre-canaux ressort donc comme essentielle.

M. Pelèse rappelle que le pâturage a été mis en place pour satisfaire aux besoins d'entretien de la digue mais que cela n'exclut pas une investigation plus poussée de l'impact du pâturage sur la végétation. Il rappelle également que le troupeau est normalement déplacé avant surpâturage. En revanche la mise en place d'une surveillance du pâturage plus lourde sur le site entraînerait une augmentation du coût pour la CNR.

Il est donc envisagé de renouveler la protection de la végétation de bordure des contre-canaux en 2002. Mme Baudoin assure qu'une surveillance au moins bihebdomadaire sera effectuée.

Le principe d'un suivi de l'impact du pâturage sur le castor, l'agron de mercure et les orchidées est retenu par tous. Mlle Grivaud précise qu'il serait nécessaire d'intégrer l'aspect agricole dans ce suivi (point de vue zootechnique). Mme Baudoin précise que la SCEA Galloway sera prête à participer à l'expérience en adaptant les charges pastorales ou périodes de pâturage sur certains secteurs expérimentaux. La programmation de ce suivi ne sera probablement pas envisageable en 2003 puisque le plan de pâturage est déjà prêt pour cette saison.

1-c : Broyage et faucardage

M. Henry précise que les travaux d'entretien courants des contre-canaux sont programmés désormais chaque année à l'automne durant le mois de septembre. De plus un entretien sélectif est effectué en éliminant les arbres trop gros ainsi que les ronciers devenus volumineux. Ces travaux se font également en septembre ou octobre. Il rappelle qu'une tournée est effectuée avec l'ONCFS avant chaque intervention annuelle pour définir les travaux. Il est également prévu de ne plus prolonger les layons sur les berges externes des contre-canaux.

M. Pelèse souligne que la CNR est prête à alléger les interventions sur la berge forestière du contre-canal, ne limitant les interventions qu'à l'élimination des gros arbres présentant des risques d'embâcle.

M. Gélibert note qu'il est important de conserver des zones ombragées pour éviter l'explosion des algues filamenteuses défavorable d'un point de vue piscicole.

M. Rouland préférerait que cet entretien sélectif vise plutôt l'élimination des espèces exotiques (robiniers, ...). Il souhaiterait qu'un cahier des charges soit établi afin de systématiser le travail sans avoir recours à une tournée annuelle.

D'après M. Henry, cela n'empêchera pas les opérations ponctuelles nécessaires. M. Pelèse précise que le manque de formation des intervenants des entreprises rend le travail plus difficile. Il suggère d'espacer les entretiens à un passage tous les 2 ou 3 ans avec une tournée destinée à délimiter les zones à traiter.

M. Penel regrette que la CNR ne contacte plus systématiquement l'association Castor et Homme avant toute intervention.

En accord avec la CNR, il est proposé, dans le cadre d'un plan de gestion, de définir un mode de concertation des spécialistes pour identifier périodiquement les secteurs à traiter. La gestion des ligneux dans les roselières pourrait être intégrée dans ce même plan de gestion.

M. Fournier propose à la CNR de le contacter avant toute intervention sur le site. Et lui-même répercutera sur les spécialistes si nécessaire. La cartographie des gîtes de castor sera remise chaque année à la CNR afin d'en tenir compte lors des travaux.

1-d : gestion des espaces boisés

M. Pelèse rappelle la prochaine intervention de la CNR concernant l'intervention sélective sur les gros peupliers, situés à l'amont du siphon du petit Rhône, et qui provoquent des embâcles à l'amont de ce siphon. Seuls les gros peupliers ou les arbres morts seront éliminés. L'entretien sélectif visera ensuite à éviter le retour d'une telle situation.

Autres

Concernant la grande roselière au sud de la confluence, M. Pelèse confirme que la CNR n'a aucune volonté de limiter son éventuelle extension vers le sud, du fait du niveau bas de ce secteur en cas de crue.

Concernant le charriage de la saulaie sur les bancs de graviers de la Drôme, M. Pelèse précise que la fréquence d'intervention est de 2 ans. Le charriage est effectué à l'automne. Cette action répond à une obligation du cahier des charges puisque nous nous trouvons dans le lit mineur. M. Rouland note que la problématique est identique sur le Rhône court-circuité, et qu'il serait préférable d'éliminer la saulaie par rotation sur un même secteur afin d'éviter de faire table rase provoquant par là même la disparition de zones favorables à l'alimentation du castor. M. Pelèse répond qu'une évolution est possible sur certains sites particuliers.

Tourisme / découverte :Protection des espaces à forts enjeux, canalisation et information du public

- La circulation des camions étant exclue de la réserve, il est proposé de favoriser le développement d'une strate buissonnante le long de la digue afin de limiter le dérangement de l'avifaune au sud et dans la roselière. Pour M. Pelèse, la CNR est ouverte à toute réflexion sur la végétalisation et le boisement de la plate-forme. Cet aménagement pourra être inscrit sur le budget de l'entretien végétal.

M. Pelèse nous informe également du retard pris dans la deuxième phase des travaux sur la roselière.

- Concernant le public, il est suggéré de le canaliser en installant des panneaux, voire même un observatoire au sud de la roselière par exemple. M. Giloux rappelle que la construction d'un observatoire est déjà prévue au nord de la confluence sur le sentier d'interprétation. Il est précisé que ces 2 projets sont complémentaires, puisqu'ils concernent deux secteurs indépendants du fait de l'impossibilité de traverser la Drôme.

A propos du dérangement, M. Dubrulle fait part de l'augmentation de la pratique du jet ski, et du passage des canoës kayaks trop près de la roselière. La même remarque pour les canoës a été émise par la FRAPNA 07. M. Pelèse et M. Dubrulle insistent sur le besoin d'implanter plus de panneaux d'information, notamment au niveau des embarcadères, pour prévenir les utilisateurs de l'existence de la réserve et du risque de dérangement de la faune.

- Au sujet des chiens non tenus en laisse, M. Dubrulle mentionne les nombreux avertissements réalisés par les agents techniques de l'environnement. Des panneaux avec pictogrammes seraient là aussi nécessaires.

Il ressort de la discussion la nécessité d'implanter plus de panneaux d'informations sur le site. Les panneaux devront être réactualisés et comprendre des pictogrammes relatifs aux interdictions. Melle Grivaud précise que ce type d'actions, ainsi que la construction d'un observatoire comportant également des panneaux d'informations, peut tout à fait s'inscrire dans le cadre du document d'objectifs. Elle propose également de réactualiser l'ancienne plaquette de la réserve.

- M. Pelèse informe qu'en raison du vandalisme, la CNR a la volonté de fermer l'accès de la tête du siphon au nord de la confluence. La pose d'une autre barrière en rive droite à proximité du seuil est également prévue s'il n'y a pas d'opposition. D'après M. Rouland les chasseurs et pêcheurs vont protester, mais il restera toujours la possibilité d'utiliser la piste en contre-bas.

M. Pelèse précise que l'accès au pont en rive gauche de la Drôme, au niveau de la confluence sera également limité par la pose d'une barrière.

Projet de port de plaisance au sud du pont du Pouzin en rive droite.

Ce projet de port soutenu par la commune du Pouzin fait partie des projets recensés dans l'étude de mise en cohérence réalisée par la Communauté de Communes de val de la Drôme. Il ne semble pas être finalisé actuellement.

M. Pelèse signale que la CNR n'est pas au courant de ce projet et qu'il lui semble que le site serait plutôt défavorable à un tel aménagement.

M. Giloux fait remarquer que cela risque d'augmenter la perturbation pour le castor et les oiseaux.

Activités économiques et industrielles :Pêche professionnelle

M. Dubrulle note un dérangement de l'avifaune du fait de la pose des filets en bordure de la roselière et se demande s'il ne faudrait pas revoir la définition des lots.

M. Gélibert précise que les lots sont loués aux associations de pêcheurs pour 5 ans. Ce lot n° E6 situé le long de la roselière (qui va du Pk 131 au Pk 135,560) est loué à la Gaule Pouzinoise de l'Ardèche dont fait partie M. Fontaine, pêcheur professionnel. La définition des lots dépend du service de la navigation. La DDAF propose de se renseigner en interne. M. Gélibert souhaiterait que la Fédération de pêche de l'Ardèche soit associée à la réflexion.

Projet de port de l'île Chambenier

M. Pelèse souligne qu'il n'était pas au courant de ce projet et pense que cet aménagement est impossible du fait de la présence de hauts-fonds, de la faiblesse du tirant d'eau et de la proximité du pont. Il serait préférable d'envisager l'utilisation du port en rive droite du Pouzin.

Projet de port de la carrière de Lafarge granulats.

Mme Georgelin précise que le projet de port est toujours d'actualité mais la construction ne se fera pas avant 5 ans. Il s'agit d'un petit terminal fluvial qui recevra une barge par jour. Le projet doit faire l'objet d'une notice d'incidence sur la faune et la flore au moment des travaux.

Elle rappelle la modification du projet en fonction de la hutte de castor présente sur le site et des incidences au niveau hydraulique.

Suite à la remarque écrite du CORA 07 (faite lors de consultation pour le classement en ZPS) quant au problème, en période de chasse, du déplacement plus précoce des oiseaux d'eaux vers les zones de gagnage après un tir de mine en fin d'après-midi, Mme Georgelin rappelle que ces tirs, au nombre de un par semaine, sont soumis à une contrainte de sécurité qui impose de les faire de jour, la seconde contrainte étant le respect des riverains. Dans le respect de ces 2 contraintes, l'heure de tir n'a pas d'importance et il est tout à fait possible de s'adapter et de le faire par exemple en début d'après-midi.

Melle Grivaud souligne que cet aspect a du être intégré dans l'arrêté relatif à l'exploitation de la carrière.

Piège à gravier

M. Pelèse rappelle que son entretien a été autorisé suite à une enquête publique. Ce piège situé à 300 m à l'aval du seuil sera exploité hors d'eau. L'extraction se fera hors courant en rive gauche, le lit courant en rive droite devant être protégé par une petite digue. Les matériaux seront déposés en rive gauche à proximité de l'exploitation de granulats. La période des travaux est prévue de juillet à août 2003. Pour M. Pelèse, se pose la problématique de la fréquence de l'entretien : la CNR s'orienterait plutôt vers une fréquence d'intervention plus échelonnée dans le temps.

Un comité de suivi du dossier d'exécution des travaux devrait être mis en place avant la réalisation des travaux.

Divers :

M. Pissavin souhaiterait qu'une réunion soit organisée pour traiter de la gestion et de la restauration des milieux sur la réserve. Mmes Grivaud, Chenaux, et MM Pelèse, Pissavin, Gélibert, Giloux, Fournier souhaitent participer à la réflexion. Une invitation sera également adressée à la Fédération de pêche de l'Ardèche. Cette réunion est programmée le mercredi 20 novembre à 14h00 à la mairie de La Voulte-sur-Rhône. M. Pelèse profitera de cette réunion pour nous présenter l'étude de faisabilité de la lône de la Drôme.

Annexe 6

compte-rendu de la réunion du groupe de travail du 20 novembre 2002



Document d'Objectifs du site ZPS de Printegarde

Compte-rendu de la réunion des groupes de travail Mercredi 20 novembre 2002, La Voulte-sur-Rhône

Personnes présentes (14) :

Martine GRIVAUD, Ludivine CHENAUX (DDAF 07),
 Laurence CURTET, Pierre-Marie DUBRULLE, Jean-Yves FOURNIER (ONCFS)
 Stéphane PISSAVIN (Association des Amis de la RN de la Platière)
 Christian PELESE, Julien NICOLAS (CNR Direction régionale de Valence)
 Christophe MOIROUD (CNR, Direction de l'Ingénierie)
 Patrick GÉLIBERT (CSP brigade Drôme)
 Ludovic MARION (FDAAPPMA Drôme)
 René AUDEMAND (Granulats Rhône-Alpes)
 Yannick GILOUX (Castor et Homme)
 Jean-Michel FATON (Communauté de communes du Val de Drôme)

Personnes excusées :

Alain LADET (FRAPNA 07), François MOREL (FRAPNA 26)

Compte rendu de la réunion :

I- Une présentation des différentes actions de restauration est réalisée en début de réunion. Les grandes lignes abordées, qui découlent du plan de gestion réalisé en 1997, sont les suivantes :

Type action	Réalisation 2000-2002/2003	Prévision
Action I : Roselières - Décapage - Création chenaux et mares - Aménagement de la piste d'exploitation	Roselière B - Tranche 1 réalisée en 2001 - Tranche 2 reportée à 2003	- Autres roselières ? - Etude + réalisation
Action 2 : Lône de la Drôme rive gauche	Etude de faisabilité en cours	- Creusement de la lône
Action 3 : Valorisation du petit marais de la RCFS		- Etude préalable pour définir les enjeux prioritaires - Réalisation
Action 4 : Création d'un îlot sur le musoir à la confluence Rhône Drôme		- Etude de faisabilité - Réalisation

Les remarques portent sur la proposition de création d'un îlot sur le musoir à la confluence.

M. Faton fait remarquer qu'il est à l'origine de ce projet dont l'objectif essentiel est de favoriser la nidification de la Sterne pierregarin. Cette espèce niche à proximité de la réserve et la Drôme constitue une zone favorable de pêche. L'espèce est présente sur la réserve en période de reproduction. L'idéal serait de réaliser une plate-forme de galets exempte de végétation et de limon, de 50 à 100 m². Des

galets de 20 / 60 mm pourraient convenir pour cet îlot. Il rappelle également l'existence d'une grande avancée à cet emplacement lors de la construction des aménagements, bien visible sur les photos aériennes.

M. Pelèse précise qu'il n'est pas certain que le fond puisse supporter le poids des galets. M. Faton pense qu'il s'agit d'anciennes terres agricoles pouvant supporter les galets.

M. Moiroud précise qu'une étude sera nécessaire concernant notamment la portance, l'emprise, l'existence d'un point dur, l'hydraulique, le calage de l'ouvrage en fonction du fonctionnement hydraulique afin d'éviter tout apport de limon. D'après lui, vont se poser des problèmes de construction, du fait de l'accès, de l'approvisionnement en matériaux.

M. Nicolas suggère la construction d'un ponton qui éviterait ainsi tout problème de point dur. Mais se poserait alors la question de l'intégration paysagère.

M. Pelèse propose qu'un projet hors d'eau soit défini précisément (surface, forme, apparence, matériau de surface, conditions d'inondation, ...) afin que la CNR puisse réfléchir à sa faisabilité.

II- Christophe MOIROUD prend ensuite la parole pour présenter l'étude de faisabilité intitulée « restauration de la lône de la Basse Drôme ». Le document est remis à chacun des participants. Ce projet concerne une ancienne lône atterrie en rive gauche de la Drôme, à l'amont de la confluence. Il s'agit d'un ancien bras de la Drôme dont l'atterrissement est indépendant de la baisse de la côte d'exploitation.

Deux scénarios sont proposés :

- une restauration sur un tronçon de 300 m localisé en aval ; dans la zone de roselière asséchée
- une restauration sur un tronçon de 800 m, qui est une extension du scénario précédent vers l'amont de la confluence, dans le secteur boisé.

Les différentes questions et remarques des participants à propos du projet sont les suivantes :

Connexion à la Drôme / rajeunissement :

A la question sur la possibilité de connecter cette lône à la Drôme en situation de crue afin de rajeunir le milieu (limitation de l'envasement), M. Moiroud répond que cette éventualité sera étudiée dans la phase suivante. M. Faton ajoute qu'une connexion par l'amont risquerait soit de tout emporter, soit de tout boucher (apport de gravier), ce que confirme M. Moiroud. M. Dubrulle évoque la possibilité d'une connexion perpendiculaire.

M. Faton préconise également une alimentation latérale qui lors d'une crue va faire remonter l'eau provoquant ainsi un curage automatique limitant l'envasement.

Alimentation :

Mme Curtet rappelle que la création de cette lône avait initialement pour objectif de favoriser les odonates et notamment les espèces patrimoniales, l'objectif piscicole n'étant que secondaire. L'idéal serait de concilier les deux objectifs si cela s'avère possible.

M. Faton évoque la nécessité d'une alimentation phréatique pour les espèces patrimoniales d'odonates. Cette situation existe déjà en rive droite où la connexion se fait uniquement par la nappe. Il serait donc plus favorable à une lône avec alimentation phréatique pouvant être curée lors des crues.

M. Gélibert, qui estime que la confluence est un secteur important pour le brochet, insiste sur la nécessité d'éviter une remontée brutale de l'eau par l'aval lors des crues. Le brochet a besoin de crues lentes et progressives.

M. Moiroud précise que ces deux objectifs ne sont pas incompatibles : il n'est pas nécessaire d'avoir une fréquence annuelle des crues, et il peut être possible d'avoir de l'eau de surface à l'aval (scénario 1) et de privilégier l'alimentation phréatique à l'amont (scénario 2).

M. Pissavin trouve la profondeur de 2,80m trop importante. M. Faton pense également qu'il n'est pas nécessaire de creuser énormément dans le gravier, l'essentiel étant d'enlever le limon. Il serait souhaitable d'avoir une pente de ruisseau et non d'avoir un trou. Ce ruisseau phréatique pourrait être favorisé à partir du pk 56. La longueur du ruisseau phréatique devrait être de l'ordre de 300 m, et il devrait y avoir possibilité de retour par l'amont vers le pk 55 pour auto curage.

M. Pelèse suggère de faire quelques trous dans le layon pour suivre l'évolution de la nappe.

M. Moiroud précise qu'il est possible d'optimiser le projet en fonction du montant financier, en diminuant le volume extrait (réduction de la longueur et de la profondeur) et de favoriser une alimentation par la nappe sur la partie amont. Il se propose également d'étudier le phénomène d'auto curage.

Mares : M. Fournier demande s'il est prévu de creuser quelques mares. D'après M. Moiroud, ce sera possible à l'aval du fait de la proximité de la nappe, mais plus difficile à l'amont. Selon M. Faton, la durée de vie de ces mares sera très courte du fait de l'apport en limon.

Coûts / déblais : M. Pelèse note le coût élevé de ce projet. M. Moiroud précise que ces coûts incluent l'évacuation des déblais ; les références utilisées sont issues de l'expérience du recreusement de la lône de Pierre Bénite, les coûts s'étant échelonnés de 60 à 140 F le m³ selon les difficultés d'accès. Il a préféré se baser sur des coûts élevés dans un premier temps. M. Pelèse souligne l'existence de pourparlers avec l'exploitant de la gravière dans le cadre de l'entretien du piège à gravier. Il propose d'intégrer ce problème de déblais dans la discussion en suggérant par exemple l'utilisation de ces matériaux pour la réhabilitation des abords. Il estime qu'il devrait y avoir possibilité de les laisser dans un rayon d'1km.

Incidence du piège à gravier : à la question de M. Fournier sur l'incidence de l'entretien du piège à gravier sur la lône, M. Pelèse répond que celui-ci se situe à 500 m à l'amont et que l'incidence sera faible. M. Pissavin ajoute que cela risque d'entraîner un abaissement de la nappe d'accompagnement.

Procédures administratives : M. Gélibert mentionne les contraintes administratives imposées par la loi sur l'eau pour l'extraction d'importants volumes de matériaux. M. Moiroud souligne que les procédures administratives seront abordées par la suite.

Végétalisation : M. Pissavin se pose la question de l'utilité de végétaliser la lône après recreusement. Notamment le fait de favoriser une lône ombragée en implantant des saules est plus ou moins défavorable aux invertébrés.

M. Moiroud estime que le « gazon » et les saules sont nécessaires pour stabiliser les matériaux de surface, notamment dans le cas de pentes très marquées (2 pour 1). L'objectif est également de favoriser le développement rapide d'un couvert pour limiter la pousse d'espèces indésirables, ambroisie, renouée, ...

M. Faton témoigne de l'importance de réaliser les travaux en fin d'été pour favoriser le développement d'espèces indigènes en automne afin de concurrencer l'ambroisie l'année suivante. En revanche des travaux effectués en hiver favoriseront le développement de l'ambroisie. Selon M. Moiroud, les travaux sont souvent programmés entre août et octobre, mais il arrive souvent qu'ils soient décalés. Cette question sera débattue ultérieurement quand le projet sera plus avancé.

Divers : M. Pissavin fait remarquer que le périmètre Natura 2000 représenté dans l'annexe IV est inexact. Il se propose de faire parvenir à la CNR le document à jour.

Annexe 7

Compte-rendu du comité de pilotage n°1 du 22 octobre 2001



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'ARDECHE



Direction Départementale
de l'Agriculture et de la Forêt

Service : Forêt Eau Environnement
Dossier suivi par : Mlle CHENAUX
Ligne directe : 04 75 66 70 13
N° de fax : 04 75 66 70 94
E mail : Martine.GRIVAUD@agriculture.gouv.fr
Vos réf. :
Nos réf. : LC/MG

Mesdames, Messieurs,
les membres et invités du
comité de pilotage local

Objet : Natura 2000 – ZPS Printegarde
Compte rendu du comité de pilotage N°1

Privas, le 22 octobre 2001

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le compte-rendu de la première réunion du comité de pilotage local du lundi 1^{er} octobre 2001, qui a eu lieu à la salle des fêtes du POUZIN, concernant Natura 2000, et précisément le site de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) de Printegarde.

J'attire votre attention sur le point suivant :

➤ **Un comité de pilotage local est créé :**

- je vous demande de me faire savoir par écrit ou par téléphone si vous souhaitez être invité aux prochaines réunions de ce comité de pilotage local, et de me faire parvenir le nom des personnes désirant être invitées aux prochaines réunions.

➤ **3 groupes de travail sont créés : « traitement de la végétation », « tourisme - activités de pleine nature - découverte » et « activités économiques »**

- je vous demande de me faire savoir par écrit (Annexe B « document à retourner en D.D.A.F. ») , si vous souhaitez participer aux prochaines réunions de ces groupes de travail, et de me faire parvenir le nom des personnes désirant y être invitées.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental
de l'Agriculture et de la Forêt
L'Ingénieur du Génie Rural des Eaux et des Forêts,
Le Préfet et par délégation,

Anne-Laure SOLEILHAVOUP

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

7, boulevard du lycée - B.P. 719 - 07007 PRIVAS CEDEX - Tél. 04.75.66.70.00 - Fax 04.75.66.70.70

NATURA 2000

ZPS DE PRINTEGARDE

LISTE DES DESTINATAIRES

Comité de pilotage local n°1

Salle des Fêtes du POUZIN

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	COMMUNE
	Monsieur le Député	PONTIER	Jean	5, quai Sasarconet	07300	TOURNON SUR RHONE
	Monsieur le Sénateur	TESTON	Michel	Hôtel du département	07000	PRIVAS
	Monsieur le Député	ALAIZE	Stéphane	10, place de l'Hôtel de Ville	07200	AUBENAS
	Monsieur le Député	TERRASSE	Pascal	3, place de l'Hôtel de Ville	07000	PRIVAS
	Monsieur	DESCOING		Société Botanique B.P. 150 - quartier St Martin	07200	AUBENAS
	Monsieur	COCHET	Gilbert	Le Village	07130	ST ROMAIN DE LERPS
	Monsieur le Sous Préfet			23, rue Camille Vieilfaure	07110	LARGENTIE RE
	Monsieur le Sous Préfet			3, Rue Boissy d'Anglas B.P. 112	07300	TOURNON
	Monsieur le maire			10 rue Rampon	07800	LA VOULTE
	Monsieur le maire			3 avenue Marcel Nicolas	07250	LE POUZIN
	Monsieur le maire			Place « Ecoles Les Fonts »	07250	ROMPON
	Monsieur le maire			Mairie	26250	LIVRON
	Monsieur le maire			Mairie	26270	LORIOLE
	Monsieur le maire			Mairie	26370	SAULCE SUR RHONE
	Monsieur	LAFFITE	Noël	Bellieu	07530	LACHAMP RAPHAEL
	Monsieur	MOREL-MEPAS	Sébastien	Lavacheresse	07400	ALBA LA ROMAINE
ADASEA	Monsieur le Président			Boulevard de l'Europe Unie	07000	PRIVAS
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	Monsieur le Directeur			2-4 allée de lodz	69363	LYON CEDEX 07
Association Communale de Chasse Agréée	Monsieur le président			10 rue Rampon	07800	LA VOULTE
Association Communale de Chasse Agréée	Monsieur le président			3 avenue Marcel Nicolas	07250	LE POUZIN
Association Communale de Chasse Agréée	Monsieur le président			Place « Ecoles Les Fonts »	07250	ROMPON

Association Communale de Chasse Agréée	Monsieur le président			Mairie	26250	LIVRON
Association Communale de Chasse Agréée	Monsieur le président			Mairie	26270	LORIOLE
Association Communale de Chasse Agréée	Monsieur le président			Mairie	26370	SAULCE SUR RHONE
Association de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques Gaule livronaise	Monsieur le président	VEY	David	Les Champagnat	26250	LIVRON
Association de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques Amis de la Gaule Loriolaise	Monsieur le président	CHARREYRON		Quartier Giloux	26270	LORIOLE
Association de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques Gaule pouzinoise	Monsieur le président	MERLE	Joël	1 avenue Marcel Nicolas	07250	LE POUZIN
Association de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques La Truite	Monsieur le président	CROUZET	Jacky	Selles les Bains	07250	ROMPON
Association des élus de la montagne	Monsieur le Président			Mairie	07330	BARNAS
C. D. J. A.	Monsieur le Président			Chambre d'Agriculture	07000	PRIVAS
Centre Ornithologique Rhône-Alpes	Monsieur le Président			Le village	07200	ST ETIENNE DE FONTBELLON
Centre Ornithologique Rhône-Alpes	Monsieur le Président			3, côte Chapeliers	26100	ROMANS SUR ISERE
Centre Régional de la Propriété Forestière Bassin de l'Eyrieux-Ouvèze	Monsieur	PASTUREL	Bruno	Chambre d'agriculture 4 Bd de l'Europe Unie	07001	PRIVAS CEDEX
Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône Alpes	Monsieur le Directeur			Parc de Crécy 18, avenue du Général de Gaulle	69771	ST DIDIER AU MONT D'OR CEDEX
CERMOSEM	Monsieur	FLEURY	Sébastien	20 avenue Ozier	07300	MAUVES
Chambre d'Agriculture	Monsieur	KELLER	Olivier	4, Avenue de l'Europe Unie BP 114	07001	PRIVAS
Chambre du Commerce et de l'Industrie	Monsieur le Président			Quartier la Temple B.P. 205	07205	AUBENAS CEDEX
Comité Départemental de la randonnée pédestre	Monsieur le Président	HOFFMAN	Bernard	Le gamel,	07200	ST SERNIN
Comité Départemental d'Escalade	Monsieur le Président			4, cours Palais	07000	PRIVAS

Compagnie Nationale du Rhône	Monsieur le Directeur			BP 228	26205	MONTE LIMAR
Compagnie Nationale du Rhône	Monsieur le Directeur	LAYDIER		2, rue André Bonin	69316	LYON CEDEX 04
Compagnie Nationale du Rhône	Monsieur le Directeur			13 rue Jean BART	26500	BOURG LES VALENCE
Compagnie Nationale du Rhône	Monsieur le Directeur				38000	VIENNE
Confédération paysanne	Monsieur le Président	BROUSSE		B.P 24	07260	JOYEUSE
Conseil Général	Monsieur le président			Hôtel du département B.P. 737	07000	PRIVAS
Conseil Général	Monsieur le président			26 avenue Président Herriot	26026	VALENCE CEDEX 9
Conseil Régional	Monsieur le Président			78 route de Paris BP 19	69751	CHARBONNIERE LES BAINS
Conseil Supérieur de la Pêche	Monsieur le garde chef			Innoparc ZI le Lac Avenue Marc Seguin B.P. 323	07003	PRIVAS
Conseil Supérieur de la Pêche	Monsieur le garde chef			50 chemin Laprat	26000	VALENCE
Conservatoire Régional des Espaces Naturels Rhône-Alpes	Monsieur le Directeur	COQUILLARD	Hervé	La maison forte 2, rue des Vallières	69390	VOURLES
Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt	Monsieur le directeur			BP 2145	26021	VALENCE CEDEX
Direction Départementale de l'Équipement	Monsieur le Directeur			S.U.A.P. 1, avenue Vanel	07006	PRIVAS
Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports	Monsieur le Directeur			3, avenue Vanel	07000	PRIVAS
Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Ardèche	Monsieur le Directeur			2 bis, rue de la Recluse B.P. 715	07007	PRIVAS
Direction Régionale de l'Environnement Rhône-Alpes	Monsieur le Directeur			19, rue de la Vilette	69425	LYON CEDEX 03
Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement Rhône-Alpes	Monsieur le Directeur			2, rue Antoine Charial	69426	LYON cedex 03
Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement Service des Mines	Monsieur le Directeur			Centre Administratif	07000	PRIVAS
District d'Aménagement du Val de Drôme				Centre administratif Rue Henri Barbusse	26400	CREST

EDF TE Méditerranée	Monsieur le Directeur			140 avenue Viton	13482	MARSEILLE CEDEX
EDF-Réseau Transport Electricité	Monsieur le Directeur			5, rue des Cuirassiers B.P. 3200	69402	LYON CEDEX 03
F.D.S.E.A.	Monsieur le Président			Chambre d'Agriculture	07000	PRIVAS
Fédération de l'Ardèche pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Monsieur le président			Innoparc ZI le Lac Avenue Marc Seguin B.P. 323	07003	PRIVAS
Fédération de la pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Monsieur le président			50 chemin de Laprat BP 309	26003	VALENCE CEDEX
Fédération Départemental des Chasseurs de l'Ardèche	Monsieur le président			Innoparc ZI le Lac B.P. 118	07001	PRIVAS
Fédération Départemental des Chasseurs de l'Ardèche	Monsieur le président			Le Sud _ 498 avenue Victor Hugo	26000	VALENCE
Fédération des maires de l'Ardèche	Monsieur le président			B.P. 104	07203	AUBENAS CEDEX
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature	Monsieur le Président	JACQUEMART	Frédéric	Le village	07200	ST ETIENNE DE FONTBELL ON
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature	Monsieur	LADET	Alain	Quartier de l'église	07200	UCEL
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature	Monsieur le président			9 rue du lycée	26000	VALENCE
Groupement Electricité Hydraulique Mixte EDF/CNRC				Montélimar	26 780	CHATEAU NEUF DU RHONE
Office National de la Chasse	Monsieur le garde chef			Innoparc ZI le Lac B.P. 118	07001	PRIVAS
Office National de la Chasse	Monsieur le garde chef			Mondy	26300	BOURG LES VALENCE
Office National des forêts	Monsieur le Directeur			10, place Olivier de Serres B.P. 138	07200	AUBENAS
ONCFS CNERA « PAD »	Monsieur le délégué régional			8 impasse champ fila	38320	EYBENS
ONCFS - CNERA « PAD »	Monsieur le technicien	ROULAND		8, impasse Champ fila	38320	EBENS
Préfecture	Monsieur le Préfet			Cabinet du Préfet Rue Pierre Filliat	07000	PRIVAS
Préfecture	Monsieur	CHEVAL		Préfecture de l'Ardèche Bureau Environnement Rue Pierre Filliat	07000	PRIVAS
Préfecture	Monsieur le Préfet			3 boulevard Vauban	26000	VALENCE
Réserve des Gorges de l'Ardèche	Monsieur le Directeur			Mairie	07700	ST MARTIN D'ARDECH E
Réserve Naturelle Ile de la Platière	Monsieur le Directeur			Rue César Geoffroy	38550	SABLONS

Réserve Naturelle Ile de la Platière	Monsieur	PISSAVIN	Stéphane	Rue César Geoffroy	38550	SABLONS
Service de la Navigation	Monsieur le Directeur			Chemin de Courtine BP 308	84021	AVIGNON CEDEX
Société Botanique d'Ardèche				Lycée agricole Olivier de Serres B.P. 150	07205	AUBENAS CEDEX
Syndicat Drôme Ardèche des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs	Monsieur le Président			Chambre d'Agriculture Boulevard Vauban	26000	VALENCE
Syndicat Intercommunal des Gorges de l'Ardèche et de leur Région Naturelle	Monsieur le Président	BUIS			07700	ST MARTIN D'ARDECHE
Syndicat Ouvèze Vive	Monsieur le président			8 avenue de l'Europe Unie BP 310	07003	PRIVAS CEDEX
Union Régionale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction de Rhône-Alpes	Monsieur le Président			28, rue Edouard Rochet	69008	LYON

NATURA 2000
ZPS de Printegarde

Compte-rendu du lundi 1^{er} octobre 2001
Comité de pilotage N°1

Etaient présents :

- Dr JC. MOURGUES, mairie de TOURNON, représentant de M. PONTIER, député de l'ARDECHE,
- M. D. MORCEL-PAQUIEN, maire de LIVRON,
- Mme P. PROMOTE, adjointe à la mairie de la VOULTE,
- Mme I. PELLEGRINO, conseillère municipale de la VOULTE,
- M. F. RAUBL, mairie du POUZIN,
- M. S. SICLET, mairie de SAULCE,
- M. J. CHOUVIER, mairie de ROMPON,
- M. M. GAIGNIER, président du syndicat Ouvèze Vive,
- M. D ISSARTEL, Syndicat Ouvèze Vive,
- M. M. FERROUSSIÈRE, président de l'Association Communale de Chasse Agréée du POUZIN,
- M. BETTON, Association Communale de Chasse Agréée de ROMPON,
- M. T. BATAIL, Association Communale de Chasse Agréée de la VOULTE,
- M. A. DUGLUISS, président de l'Association Communale de Chasse Agréée de LORIOL,
- Mme MC. GIT, Association Communale de Chasse Agréée de MEYSSE,
- M. P. GELIBERT, Conseil Supérieur de la Pêche de la DROME,
- M. C. BOUCANSAUD, Conseil Supérieur de la Pêche ARDECHE,
- M. F. MOREL, Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature DROME,
- M. JB. BONNIN, Centre Ornithologique Rhône-Alpes DROME,
- M. G. DUC, Centre Ornithologique Rhône-Alpes ARDECHE,
- M. S. FLEURY, Centre d'Etude et de Recherche sur les MONTagnes SEches et Méditerranéennes,
- Mme L. JULLIAN du Conservatoire Régional des Espaces Naturels Rhône-Alpes,
- M. A. BONHOMME, Office National des Forêts ARDECHE,
- M. J. METRAL, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ARDECHE,
- M. JL. DAGORN, Direction Départementale de l'Équipement ARDECHE,
- M. F. HAUSHERR, Direction Départementale de la Jeunesse et du Sport,
- Mlle S. MARI, Syndicat Intercommunal des Gorges de l'Ardèche et de leur Région Naturelle,
- M. S. PISSAVIN, Association des amis de la réserve naturelle de l'Île de la Platière,
- M. M. DUMONT, Réseau Transport d'Électricité,
- M. JC. CETRE, Compagnie Nationale du Rhône de MONTELIMAR,
- M. F. ELOI, Union Nationale de l'Industrie, des Carrières Et des Matériaux Rhône-Alpes,
- M. G. PERRIER, Fédération des Chasseurs de la DROME,
- M. B. BROTTES, Fédération des Chasseurs de l'ARDECHE,
- Mme V. CHABERT, CDCAR,
- M. R. VIDAL, Association des Elus de la Montagne,
- Mme L. CURTET, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,
- M. P. ROULAND, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,
- M. JL. TRAVERSIER, Direction Régionale de l'Environnement,

- Mlle M. GRIVAUD, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Ardèche,
- Mlle L. CHENAUX, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Ardèche.

Etaient excusés :

- M. B. PASTUREL, Centre Régional de la Propriété Forestière,
- M. H. FAUQUE, mairie de SAULCE,
- M. D'YVOIRE, Syndicat Interdépartemental des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs,
- M. C. SAUTIERE, Conseil Général de l'ARDECHE,
- M. MASSE, Conseil Général de la DROME,
- M. M. CATUSSE, délégué régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage en Rhône-Alpes,
- M. le sous-préfet de TOURNON,
- M. S. ALAIZE, député de l'ARDECHE,
- M. ARNAUD, Comité Départemental de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade,
- M. A. LADET, expert scientifique,
- M. le président de la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature ARDECHE,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la DROME.

* * *

Le lundi 1^{er} octobre 2001, à la salle des fêtes du POUZIN, s'est tenue la première réunion du comité de pilotage local du site de la Zone de Protection Spéciale de Printegarde.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1- Rappels sur la mise en œuvre de Natura 2000 en France et en Ardèche,
- 2- Discussion sur la composition du comité de pilotage local de la ZPS,
- 3- Phasage de l'élaboration du document d'objectifs,
- 4- Détermination des groupes de travail et calendrier des réunions nécessaires,
- 5- Compte-rendu des années 2000/2001 sur la réserve de chasse et de faune sauvage de Printegarde.

Le compte-rendu reprend cet ordre du jour et un 6^{ième} et 7^{ième} points intitulés respectivement "Questions diverses" et "Relevé de décisions".

1°) Rappels sur la mise en œuvre de Natura 2000 en France et en Ardèche :

a) La directive habitats et la directive oiseaux

La directive européenne n° 92-43 du 21 mai 1992 dite "directive habitats" et la directive européenne n° 79-409 du 2 avril 1979 dite "directive oiseaux" ont pour objectif de maintenir la diversité biologique de l'Europe par une gestion adaptée des habitats naturels de la flore et de la faune sauvages.

d'espèces figurant en annexe de la directive), avec, pour chacun d'eux, un document d'objectifs.

Un document d'objectifs est un document de planification ; il définit des priorités de conservation et prévoit, en concertation avec les propriétaires et les gestionnaires du site, les orientations qui permettront leur maintien dans un état de conservation favorable.

Le document d'objectifs est financé à 100 % par l'Etat ; il comprend :

- un inventaire :
 - des milieux naturels –habitats, espèces d'intérêt communautaire
 - des activités humaines
- des propositions d'actions :
 - influence positive ou négative des activités actuelles
 - propositions d'actions
- une évaluation financière sur 6 ans : coût et moyens de mise en œuvre
- une cartographie au 1/100 000^{ème} et 1/25 000^{ème}
- une plaquette de synthèse

b) En Ardèche :

- ♦ 19 sites ont été transmis par le préfet au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, qui les a envoyés à la Commission Européenne, soit une surface de 17 735 ha représentant 3,2 % du département.
- ♦ le comité de pilotage départemental Natura 2000 dans sa séance du 27 mai 1999 a entériné la démarche suivante :
 - a) chaque site a son comité de pilotage local,
 - b) à la 1^{ère} réunion de ce comité de pilotage local, tous les membres du comité de pilotage départemental sont invités ainsi que les structures locales,
 - c) à la 2^{ème} réunion du comité de pilotage local, seules les structures qui en auront fait la demande seront invitées plus les associations ou organismes locaux,
 - d) des groupes de travail sont créés par site selon les besoins, soit par thème (foncier, milieux terrestres, activité de pleine nature...) soit géographique.

2°) Discussions sur la composition du comité de pilotage de la ZPS :

Composition	Rôle
- tous les membres du comité de pilotage départemental en ayant fait la demande à la D.D.A.F. , - toutes les communes concernées, - tous les propriétaires, structures et associations que qui auront été communiqué à la D.D.A.F.	Réfléchir et approfondir les propositions d'actions, encadrer la démarche du document d'objectifs, critiquer et valider ce document

Les personnes présentes le lundi 1er octobre 2001 sont membres du comité de pilotage local.

La composition de ce comité de pilotage local est annexée au compte-rendu (liste des destinataires) et sera modifiée en fonction du positionnement des membres du comité de pilotage départemental et des structures qui auront été communiquées à la DDAF.

Le comité de pilotage local se réunira au minimum trois autres fois :

- pour prendre connaissance des inventaires scientifiques et des activités humaines et discuter des premières propositions de gestion ;
- pour approfondir les mesures de gestion et envisager les types de contrat possibles, pour la période 2003-2009 ;
- pour valider le document d'objectifs.

3°) Phasage de l'élaboration du document d'objectifs, présentation de la méthodologie de travail de l'opérateur

- La réalisation du document d'objectifs est effectuée par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS).
- La mise en œuvre de Natura 2000 est programmée, pour la ZPS de Printegarde, de la manière suivante :

- printemps 2002 : compléments des inventaires des habitats, des espèces d'intérêt communautaire (notamment les compléments piscicoles et les batraciens) et des activités économiques,
- hiver 2001/2002 - printemps 2002 : réunions des groupes de travail (au moins deux fois sur chaque groupe),
- printemps 2002 : 2^{ième} comité de pilotage local (présentation des nouveaux inventaires et des propositions de gestion),
- printemps (été ?) 2002 : 3^{ième} comité de pilotage local (présentation de la version provisoire du document d'objectifs),
- fin premier semestre 2002 : 4^{ième} comité de pilotage local (validation du document d'objectifs).

- L'élaboration du document d'objectifs suivra quatre étapes :

- réalisation d'un diagnostic biologique et socio-économique,
- définition et hiérarchisation des enjeux et des objectifs,
- élaboration d'un programme d'actions,
- définition de la mise en œuvre du document d'objectifs.

En parallèle de la réalisation du document d'objectifs, un travail de concertation et des actions de communication seront réalisées.

4°) Détermination des groupes de travail :

Trois groupes de travail sont créés :

- ❶ « Traitement de la végétation » : il réfléchira aux problématiques liées à la gestion de la végétation en faveur de la faune sur les digues et contre-canaux,
- ❷ « Tourisme – Activités de pleine nature – Découverte »,

⑤ « Activités économiques » : il traitera des problèmes liés à la circulation des camions de la carrière, au projet de port sur l'Ile Chambenier, à l'activité agricole à proximité du site, à l'activité des carrières, ...

5°) Compte rendu des années 2000 / 2001 (renvois au rapport d'activités 2000-2001 établi par l'ONCFS et joint en annexe C) :

a) Rappel :

La réserve de chasse et de faune sauvage a été instituée en 1975 sur des terrains appartenant à la CNR et au domaine public. L'ONCFS assure la gestion de la réserve depuis 1980. Monsieur Patrick ROULAND est le directeur de la réserve. Mademoiselle Laurence CURTET est chargée du suivi scientifique, du financement du dossier de restauration des habitats et de la réalisation des travaux sur la roselière. Elle réalise actuellement les relevés et recueils des données pour l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000.

La réserve est proposée comme ZPS au titre de la directive oiseaux de 1979. Lors de la consultation réalisée en 2000, deux avis ont été défavorables et vingt-quatre favorables. La ZPS a été transmise au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement le 4 septembre 2001.

Elle est proposée au réseau Natura 2000 car elle abrite des espèces inscrites aux annexes de la directive oiseaux (Blongios nain, Martin pêcheur) et parce qu'elle constitue une zone d'hivernage et d'escale des oiseaux migrateurs très importante.

Le comité de gestion de la réserve chargé du suivi de celle-ci est remplacé par le comité de pilotage local de la ZPS. De plus, un comité de pilotage local existe pour la réalisation du document d'objectifs et sera maintenu pour le suivi de la mise en œuvre de celui-ci, s'il est validé.

b) Renouvellement de la réserve (cf. p 10)

c) Activités 2000 – 2001 :

- Elles ont nécessité environ 140 000 francs par an de fonctionnement,
- la gestion concertée de la réserve entre l'ONCFS et la CNR a permis un balisage sur 30 km de long et des travaux de restauration de la roselière (cf. p 3-4),
- l'ONCFS a réalisé le suivi des populations de l'avifaune et du castor (cf. p 4 à 10),
- le CORA DROME a effectué une campagne de baguage sur les passereaux (roselière du confluent), (cf. p 10).

d) Travaux de la roselière (cf. carte en annexe 1 du rapport ONCFS) :

Au vu des nombreux et importants enjeux liés aux oiseaux, un plan de gestion a été établi depuis 1997. La grande roselière de Printegarde (>7 ha) est menacée d'assèchement (côte d'exploitation CNR à moins 30 cm). Ces travaux de restauration ont pour objectif de favoriser le retour d'une roselière aquatique. .

➤ 1^{ère} phase (pk 131,8) : Un décapage expérimental (test de faisabilité) a été effectué en février 2000 mais la remise en eau trop précoce a provoqué le pourrissement des rhizomes inhibant la repousse des tiges de roseaux. Cette expérimentation a été financée par la CNR et l'ONCFS.

➤ 2^{ème} phase (entre pk 131,9 et 132) : Une fauche a eu lieu en septembre 2001. Les roseaux ont été à nouveau exportés. La roselière sera inondée jusqu'à la fin du printemps 2002. La remise en eau actuelle est temporaire et a pour objectif d'humidifier la zone pour permettre aux rhizomes de se développer à nouveau.

➤ 3^{ème} phase (entre pk 132,2 et 132,3) : Il sera décapé une partie de la zone et curé un chenal envasé et colmaté.

Les 2^{ème} et 3^{ème} phases sont financées dans le cadre du plan décennal de restauration du Rhône.

Il y a très peu d'expérience sur les roselières fluviales. D'autres expériences de travaux sur roselière en Dombes ont eu lieu avec l'ONCFS. Dans ces cas précis, la roselière ne colonisait pas très rapidement le milieu.

Réserves Naturelles de France a créé un réseau concernant les travaux dans les roselières.

Les travaux en cours sur la roselière sont cependant nécessaires dans la mesure où les crues ne peuvent empêcher les effets de l'atterrissement.

Les travaux sur la roselière ont bénéficié de financement Natura 2000 pour le suivi scientifique.

6°) Questions diverses :

➤ Il n'est pas prévu la création d'un groupe d'experts scientifiques. L'expertise se fera selon les besoins.

➤ L'ONCFS rappelle l'intérêt que représente le classement de la réserve en ZPS :

- La pluralité des différents intervenants permet de réfléchir à plus de solutions possibles pour parvenir à une gestion concertée.
- Les financements qui pourront être mobilisés dans le cadre d'un site Natura 2000 sont beaucoup plus diversifiés (Union Européenne, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Conseil Régional, CNR, Agence de l'eau...)

➤ Des remarques concernant les limites du site sont précisées : L'Ile de Printegarde (au Nord Est) n'est pas dans le site de Printegarde (cf. cartes annexe A). Le Rhône et le Pommier sont dans le périmètre du site Natura 2000 D4I33 : « Moyenne vallée du Rhône » (cf. cartes annexes E et F) limitrophe à la ZPS de Printegarde. Un tableau de synthèse des actions prévues dans le document d'objectifs de ce site est joint au compte-rendu.

➤ Si des aménagements dans la ZPS sont prévus, par exemple dans le cadre du schéma départemental des sports de pleine nature, ils devront respecter les prescriptions du document d'objectifs notamment pour les périodes sensibles.

➤ Le cahier des charges de la CNR concernant le maintien des côtes à un certain niveau d'eau en cas de crues (zones inondables ou autres) reste inchangé et ne peut être modifié dans le cadre de Natura 2000.

➤ La proposition de ne former qu'un groupe par rapport à IRS (Institut Interdépartemental Rhône Saône), remplacé par Territoire du Rhône, est rejetée. Le sujet sera traité au travers des groupes « Tourisme – Activités de pleine nature – Découverte » et « Activités économiques ».

➤ Problème des dégâts de sangliers dans la plaine de LORIOL : des battues administratives (Drôme/Ardèche) ont lieu le samedi matin jusqu'à la fin du mois d'octobre pour permettre la diminution de la population. Dix sangliers ont été abattus en deux battues.

➤ La fédération départementale des chasseurs de l'Ardèche a demandé qu'une zone de comptage des oiseaux migrateurs soit créée sur Printegarde qui constitue un site de passage de nombreux oiseaux.

7°) Relevé de décisions :

➤ Plusieurs documents demandés en séance sont joints à ce compte-rendu :

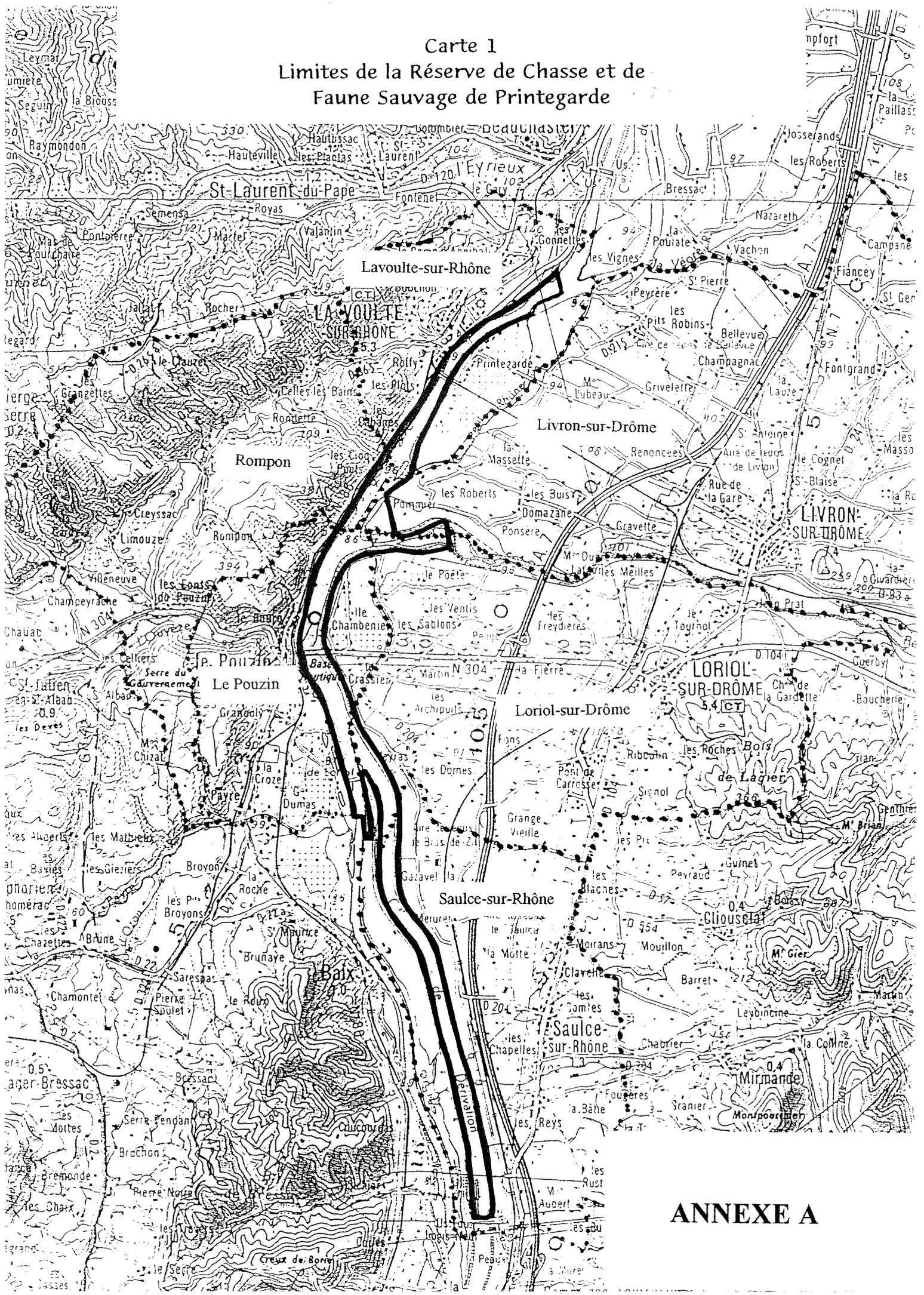
- Annexe A : une carte générale des limites de la Réserve de chasse et faune sauvage de Printegarde,
- Annexe B : un document à retourner à la DDAF de l'Ardèche pour les inscriptions aux groupes de travail et au comité de pilotage si des représentants de structure ont été oubliés,
- Annexe C : une copie du document de synthèse fourni par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage lors du comité de pilotage local,
- Annexe D : une copie du bilan des avis de la consultation pour la création de la ZPS,
- Annexe E : une carte générale du site I33D4 « Moyenne Vallée du Rhône »,
- Annexe F : une carte du chevauchement des sites Natura 2000 de Printegarde et de la moyenne vallée du Rhône,
- Annexe G : un tableau de synthèse des actions prévues dans le document d'objectifs du site I33D4,
- Annexe H : trois tableaux récapitulatifs des actions prévues par territoire du document d'objectifs du site I33D4.

➤ Le CORA Drôme fournira des données « oiseaux » acquises notamment lors des manifestations « Tête en l'air ».

➤ Le Syndicat Intercommunal de l'Ouvèze Vive est ajouté à la liste des membres du comité de pilotage local.

Privas, le 22 octobre 2001

Carte 1
Limites de la Réserve de Chasse et de
Faune Sauvage de Printegarde



ANNEXE A

Natura 2000 – ZPS de Printegarde

« Document à retourner en D.D.A.F. »

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

TELEPHONE :

FAX :

Je désire participer aux prochaines réunions du groupe de travail * :

« traitement de la végétation »	
« tourisme - activités de pleine nature - découverte »	
« activités économiques »	

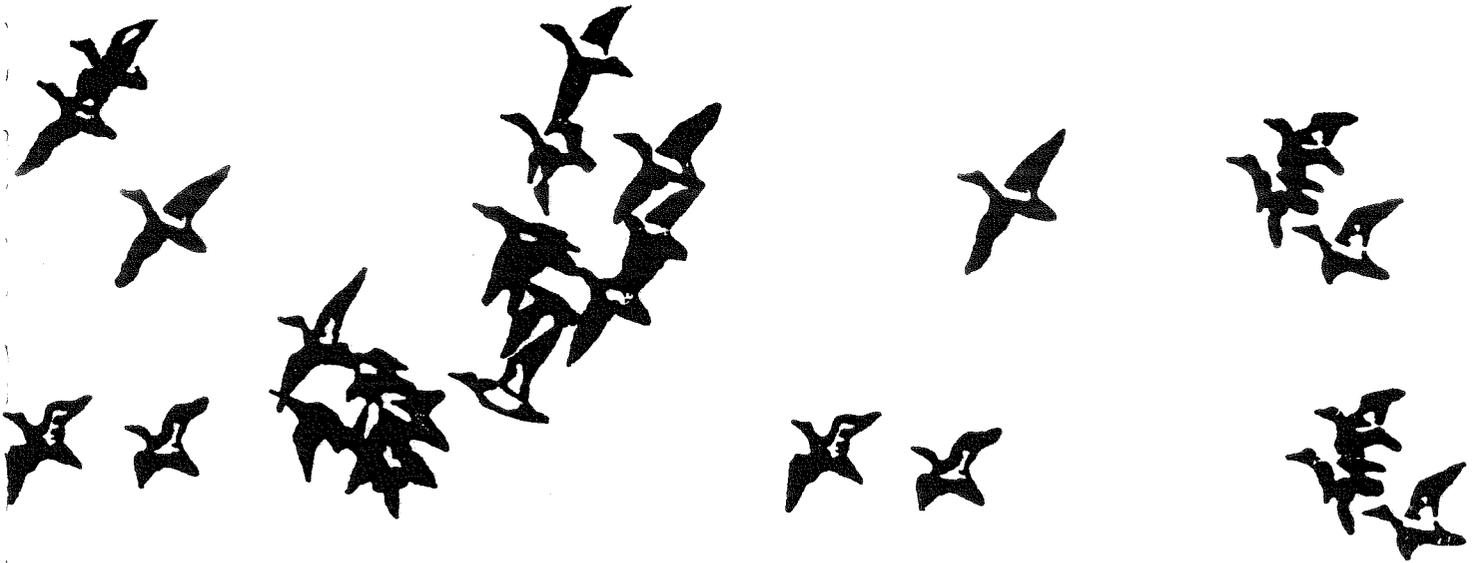
* : cocher la (les) case(s) nécessaire(s)

Personnes désireuses de participer au comité de pilotage local :

NOM	PRENOM	ORGANISME	ADRESSE	TELEPHONE



Office National
de la Chasse
et de la Faune Sauvage



COMITE DE PILOTAGE
DE LA RESERVE DE FAUNE DE "PRINTEGARDE"
RAPPORT D'ACTIVITES 2000 - 2001

ANNEXE C

PLAN

I – Moyens en personnels et financiers

- 1.1. - Personnels**
- 1.2. - Financements**

II – Aménagement et Equipement

III – Suivi des Populations animales

- 3.1. - Reproduction des canards**
- 3.2. - Reproduction des rallidés, grèbes et cygnes**
- 3.3. - Reproduction des hérons cendrés**
- 3.4. - Dénombrement printanier des gîtes de castors**
- 3.5. - Dénombrement de l'avifaune migratrice et hivernante**
- 3.6. – Capture et baguage de passereaux dans la roselière du confluent**

IV – Renouvellement de la réserve, Zone de Protection Spéciale et Natura 2000

CONCLUSION

ANNEXES

*** * * * ***

RAPPORT D'ACTIVITES 2000 - 2001

I – Moyens en personnels et financiers

1.1. - Personnels

(rappel de la situation actuelle, agents permanents)

Nom et qualité	Service	Attributions générales
DUBRULLE P.M. Garde National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Service Départemental de l'Ardèche	Suivis techniques de la faune sous protocoles Accompagnement de groupes de visiteurs
MERLE C. Garde National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Service Départemental de la Drôme	Surveillance et police de la nature
ROMANINI B.	CNERA "Avifaune Migratrice"	Travaux d'entretien du balisage et de la signalétique de la réserve
ROULAND P. Directeur de la réserve	Direction de la Recherche et du Développement CNERA - P.A.D.	Gestion administrative Coordination et participation au programme technique Relations avec services administrations, associations

Les activités de gestion de la réserve occupent les agents présentés ci-dessus à temps partiel.

Les deux gardes assurent, par ailleurs, des missions techniques et de police de la chasse et de la nature dans leurs départements respectifs. Mlle ROMANINI réalise des travaux sur les réserves de DONZERE (26, 84), et participe à un programme de baguage des Turdidés. Monsieur P. ROULAND coordonne l'activité du réseau "Castor" de l'O.N.C.F.S. Par ailleurs, d'autres gardes de l'Ardèche et de la Drôme participent ponctuellement aux comptages d'oiseaux d'eau.

→ Mlle CURTET Laurence (chargée de mission en C.D.D. à l'O.N.C.F.S.) a assuré le suivi scientifique et celui des financements du dossier de restauration des habitats (phasage 2000).

Elle réalise actuellement les relevés et recueils des données pour l'élaboration du document d'objectifs NATURA 2000.

→ La réserve a accueilli un stagiaire : M. B. FOROT pendant 3 mois (04, 06 et 07 2001) dans le cadre d'une formation de 1^{ère} année de B.T.S. "Gestion et protection de la nature".

Les objectifs du stage :

- Suivi de la reproduction des anatidés, rallidés, grèbes et hérons,
- Inventaire et localisation des gîtes de castors,
- Participation au suivi de la dynamique de la roselière après travaux de restauration.

Les principaux résultats des suivis faunistiques sont intégrés dans le présent rapport.

1.2. – Financements

Pour l'année 2000, la gestion courante de la réserve (frais de personnel + fonctionnement) représente un montant de l'ordre de 140 000 F TTC. Il s'agit d'une estimation puisque tous les agents concernés émargent sur des unités budgétaires différentes.

Le montant du suivi scientifique des travaux de restauration des habitats (2000/2001) sous maîtrise d'ouvrage de l'ONCFS a été de 57 550 F avec un financement de la CNR (24 %), de l'ONCFS (27 %), de la DIREN (15 %), de l'Agence de l'eau RMC (24 %) et de la Région Rhône-Alpes (10 %). Le document du suivi a été remis à la DIREN en Décembre 2000 et aux autres financeurs en Avril-Mai 2001.

Par ailleurs, le montant alloué pour les travaux de restauration est de 550 000 F dont 425 000 F pour la réhabilitation de la roselière du confluent Rhône-Drôme. Ces travaux sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Compagnie nationale du Rhône.

II - Aménagement et Equipement

- **Entretien de la signalétique**

Le balisage latéral de la réserve a été révisé en Juillet 2001. Une trentaine de pancartes a été remplacée et dix piquets de supports métalliques ont été scellés. Les panneaux d'information "grand public" en mélèze ont été traités à la lasure.

L'ensemble de ce travail qui représente environ **80 heures** a été réalisé par Mlle ROMANINI avec l'aide du stagiaire.

- **Travaux de restauration de la roselière du confluent**

La nature et la programmation des travaux ont été déterminées par la CNR et l'ONCFS en Novembre 2000 en tenant compte des résultats de l'essai réalisé en Février 2000 au P.K. 131.8. (cf. annexe 1)

Il s'agit de travaux de décapage de la roselière (- 30 cm sous l'eau) avec régalinge de la terre végétale, et de création de mares et de chenaux tels qu'envisagés par le plan de gestion de 1998.

Pour 2001, les travaux n'ont pas pu être effectués en fin d'hiver, à cause de l'humidité persistante, empêchant le déplacement et le travail des engins de terrassement. Ces travaux viennent d'être réalisés début septembre.

Afin de favoriser la repousse de la roselière, le site des travaux ne sera remis en eau qu'à la fin du printemps 2002.

III - Suivi des populations animales

3.1. Reproduction des canards (réussite et chronologie)

Rappel du protocole de suivi

- * *Zone de prospection* : l'étendue de la réserve et sa proche périphérie
- * *Période* : Avril à début Août
- * *Méthode* : Observation directe à l'aide de jumelles ou d'une longue-vue. L'âge des canetons est estimé par le rapport de leur taille à celle de la cane.
- * *Fréquence des observations* : 2 à 4 fois par semaine en avril, juin et juillet (suivi par le stagiaire). Au mois de mai, les observations ont été effectuées en fonction de la disponibilité des gardes de l'O.N.C.F.S. Les sorties effectuées tôt en matinée apparaissent plus efficaces.

- **Résultats de l'année 2001**

27 nichées de canard colvert regroupant 169 canetons ont été observées sur la réserve et sa proche périphérie.

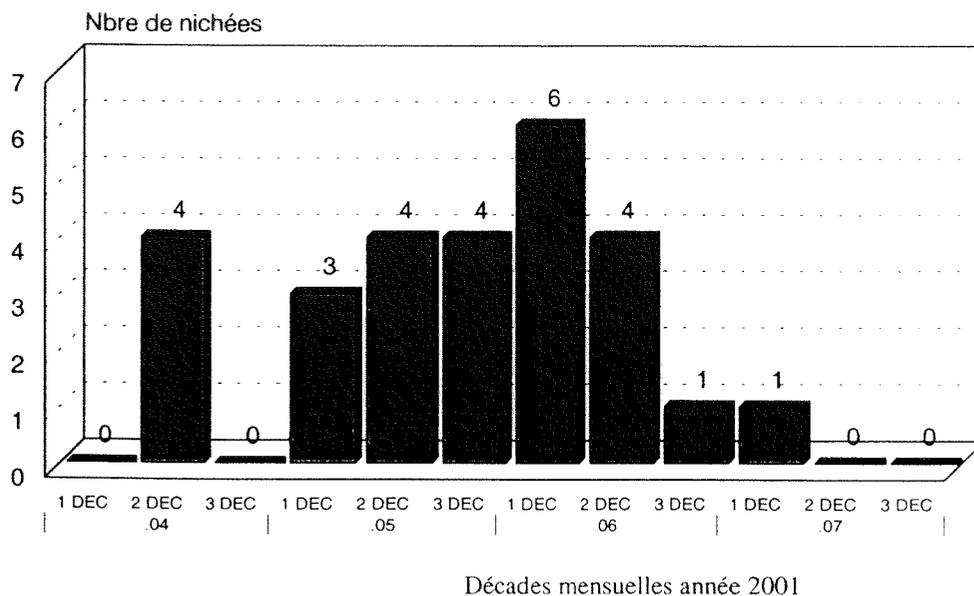
Comparaison avec les années précédentes

	Total nichées observées	Total canetons observés	Moyenne canetons par nichée observés
Moyenne [1982-2000]	29,6	218,7	7,37
Minimum [1982-2000]	18	164	6,8
Maximum [1982-2000]	41	344	9,5
Année 1999	39	214	5,5
Année 2000	37	289	7,8
Année 2001	27	169	6,26

La reproduction du colvert en 2001 obtient des résultats inférieurs à ceux des deux années précédentes.

Le nombre de nichées observées est proche de la moyenne relevée sur la période **1982-2000**, par contre le nombre de jeunes par nichée est inférieure à la moyenne et au minimum observés pour la même période.

- Chronologie de la reproduction



Les éclosions sont regroupées, pour l'essentiel, sur les mois de mai et de juin avec un pic lors de la première décade de ce dernier mois. Elles ont été un peu plus tardives qu'en 2000.

Les fortes précipitations du printemps avec des inondations marquées en mars-avril peuvent expliquer les mauvais résultats de la reproduction du colvert par des éclosions plus tardives avec un nombre de jeunes par nichée plus faible issus probablement de pontes de remplacement.

Le tableau récapitulatif des observateurs de nichées et la carte de localisation sont portés à l'annexe 2.

23 nichées sur 27 sont relevées dans la réserve, les autres le sont à la périphérie immédiate.

Les sites préférentiels d'élevage des nichées sont toujours le contre-canal de rive gauche, le petit marais du confluent, le petit Rhône mais, aussi, la roselière avale du Pont de Pouzin.

3.2. Reproduction des rallidés, grèbes et cygnes

Le protocole de suivi est le même que celui utilisé pour les canards.

Résultats

* Foulque macroule	4 nichées totalisant 5 poussins
* Poule d'eau	17 nichées totalisant 35 poussins
* Grèbe huppé	2 nichées totalisant 5 poussins
* Grèbe castagneux	Pas de nichée observée
* Cygne tuberculé	Pas de nichée observée

3.3. Reproduction des hérons cendrés

Protocole de suivi

Zone de prospection : les deux héronnières situées en amont du barrage mobile du petit Rhône, entre les P.K. 129,5 et 130.

La héronnière avale est dénommée A et celle située en amont est dénommée B.

Période : avril à début juillet.

Méthode : Observation directe à l'aide de jumelles, ainsi que la collecte et l'analyse des oeufs trouvés sous la héronnière.

Fréquence : L'observation des nids se pratique suivant la disponibilité. Les observations rapprochées et régulières (tous les jours ou tous les deux jours), semblent causer peu de dérangement si l'on reste à bonne distance (digue).

La récolte des oeufs peut durer entre ½ heure et deux heures, suivant le recouvrement du sol par la végétation. Un relevé tous les 4 à 5 jours semble suffisant afin de limiter le dérangement.

- **Résultats de l'année 2001**

Le nombre de nids fréquenté (présence répétée d'un ou de plusieurs hérons) est de **26** exclusivement répartis sur la héronnière B.

La héronnière A qui comportait 4 nids en 2000 a disparu, victime de l'érosion de la berge à cet endroit lors des crues printanières. Mais, celle-ci était tout de même condamnée à moyen terme puisque les arbres supports de nids étaient très âgés ou déperissants.

De fait, le nombre de nids occupés est légèrement inférieur à celui de l'année 2000 (nombre 29).

Un total de 64 oeufs a été collecté. Compte tenu de l'aspect des bris de coquilles, 45 % étaient vides, 20 % prédatés et 30 % indéterminés.

La reproduction a pu être échantillonnée sur 6 nids (23 %) sur lesquelles 8 jeunes hérons ont été dénombrés, portant la moyenne par couple échantillonnée à 1,33 (1,77 en 2000, 1,8 en 1999).

Les résultats de la reproduction du héron cendré sont, donc, en légère diminution par rapport aux deux années précédentes.

Les conditions météorologiques défavorables sur une longue période printanière en sont probablement la cause.

3.4. Dénombrement printanier des gîtes de castors

Rappel du protocole de suivi

Zone de prospection : réserve et proche périphérie.

Période : avril

Méthode : parcours des rives du Rhône, de la Drôme et des contre-canaux, visite des bordures des roselières en bateau. La caractérisation de l'occupation d'un gîte est appréciée à travers certains indices : apports de branches fraîchement coupées, entretien de coulée(s) sous aquatique(s), présence de réfectoires, dépôts de castoréum, etc...

- **Résultats de l'année 2001**

Ceux-ci sont répertoriés et localisés dans le tableau et les cartes de l'annexe 3.

21 gîtes fréquentés ont été répertoriés dont 13 dans l'emprise de la réserve.

Leur distribution dans l'espace permet d'estimer le nombre de familles territoriales de la réserve et de sa proche périphérie à **une quinzaine**.

Par rapport à 2000, on relève la disparition ou la destruction de certains gîtes :

- N° 6 à 9 (cf. carte) du fait des inondations printanières,
- N° 29 et 30 (cf. carte) du fait de travaux printaniers de traitement de la végétation et de brûlage.

3.5. Dénombrement de l'avifaune migratrice et hivernante

Rappel du protocole de suivi

Zone de comptage : la totalité de la réserve

Période : mi-septembre à début avril

Méthode : 4 circuits en automobile avec des postes d'observations fixes.

Fréquence : bi-mensuelle, comptage le mercredi de 9h 00 à 11h 00

- **Résultats de l'année 2001**

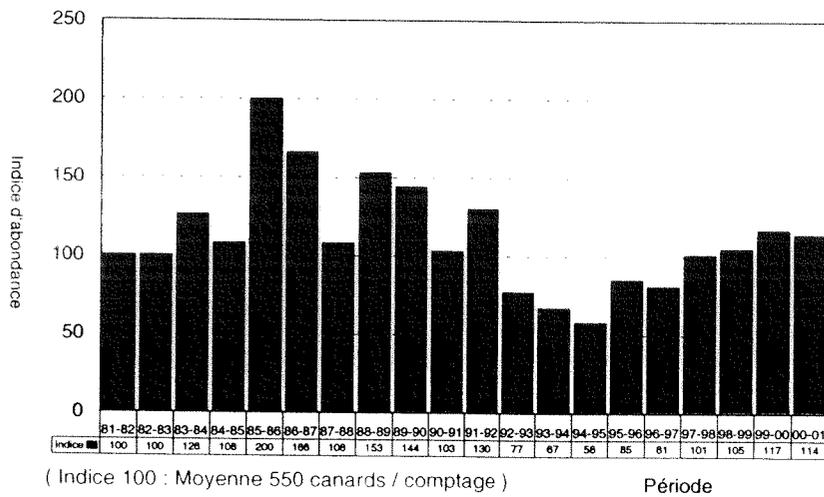
Le tableau des résultats est présenté à l'annexe 4.

Parmi les canards, le colvert demeure l'espèce la plus abondante devant le miliouin, le morillon, la sarcelle d'hiver, le chipeau et le siffleur.

Depuis quelques années la présence de la bécassine des marais, de la grande aigrette et du cygne tuberculé est plus régulière.

Le maximum de l'hivernage est relevé le 15 décembre avec 1 359 oiseaux (hors laridés) dont 1 067 canards.

EVOLUTION PLURIANNUELLE DES EFFECTIFS DE CANARDS
HIVERNANTS DENOMBRES



L'indice d'abondance (114 pour la saison 2000/2001) est quasiment équivalent à celui de 1999/2000 (117) tenant compte que deux comptages n'ont été que partiels à cause des mauvaises conditions météorologiques (27/12/00 et 15/03/01).

3.6. Capture et baguage de passereaux dans la roselière du confluent

Monsieur S. BLACHE (Centre ornithologique Rhône-Alpes) collabore à un programme national de baguage, notamment sur la mésange rémiz. Avec l'accord du Directeur de la réserve, il a effectué 15 journées de captures durant les hivers 99/00 et 00/01.

Le bilan est porté à l'annexe 5.

Il apparaît que le bruant des roseaux et la rémiz penduline sont fortement représentés, ce qui témoigne de l'intérêt de la roselière comme dortoir d'hivernage.

IV – RENOUVELLEMENT DE LA RESERVE, ZONE DE PROTECTION SPECIALE ET NATURA 2000

- La réserve vient d'être renouvelée par arrêté préfectoral jusqu'en juin 2007. Parmi les nouvelles mesures adoptées : l'interdiction des sports nautiques à l'aval du P.K. 130. La copie de l'arrêté est portée à l'annexe 6.
- Au premier semestre 2000, la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de l'Ardèche a mené une consultation auprès de 28 organismes ou associations pour la création d'une zone de protection spéciale (Z.P.S.) sur la réserve en application de la Directive Européenne n° 79/409 dite "Oiseaux".

Comme suite à cette consultation, la Préfecture de l'Ardèche vient d'adresser le 04 septembre dernier aux services du Ministère chargé de l'environnement (M.A.T.E.) une demande de création de Z.P.S. afin que le site intègre le réseau "Natura 2000".

V – CONTACTS, INFORMATIONS DIVERSES

- Avec le District d'aménagement du Val de Drôme (D.A.V.D.) et le CPIE Vercors concernant le sentier d'interprétation de LIVRON/LA VOULTE. Les trois panneaux d'interprétation concernant la réserve et la faune ont été relus et la documentation nécessaire a été adressée à la Chargée de mission (Mme C. BONELLE).
- Avec l'agence C.N.R. de Montélimar et le GEHMEC pour dénoncer la pratique de traitement de la végétation ligneuse en avril-mai 2001 le long des contre-canaux de la réserve et la destruction d'un gîte de castors.
- Avec l'agence C.N.R. et la cellule "environnement" de la C.N.R. pour la programmation et la réalisation des travaux dans la roselière du confluent.

- Enfin, de nombreux courriers et une réunion a eu lieu le 19/09/01 à LORIOL pour la régulation des sangliers se remisant dans la réserve suite à d'importants dégâts sur maïs relevés ce printemps. Un arrêté conjoint Ardèche/Drôme concernant la pratique de tirs de nuit combinée avec des battues administratives pratiquées uniquement le samedi matin a été signé par les Préfets pour la période comprise entre le 21 septembre et le 31 octobre 2001.

CONCLUSION

Pour la saison 2000/2001, il ressort que :

- ↳ l'effectif moyen de canards en hivernage ou en escale se maintient à un bon niveau, il est équivalent à celui constaté en 1999/2000,
- ↳ les données de la reproduction des anatidés et des hérons sont moins bonnes que les années antérieures, le printemps pluvieux et les inondations ont été des éléments défavorables,
- ↳ la population de castors (une quinzaine de familles) semble avoir souffert des crues printanières. Plusieurs gîtes ont disparu dont un par l'action inconsidérée de l'Homme,
- ↳ les travaux de décapage de la roselière et de creusement de chenaux ont été bien engagés, la procédure de travaux a été affinée,

Fait le 25 septembre 2001
Le Directeur de la réserve de Printegarde
P. ROULAND.

Remerciements

Aux agents de l'ONCFS qui participent aux actions menées sur la réserve, à B. FOROT (stagiaire) et en particulier à MM. GERLAND et LAYDIER (CNR) pour leur investissement dans les travaux de restauration des habitats

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 – Prévion des travaux de restauration 2001/2001 dans la roselière du confluent

Annexe 2 – Tableau des observations de nichées de colvert et carte de localisation

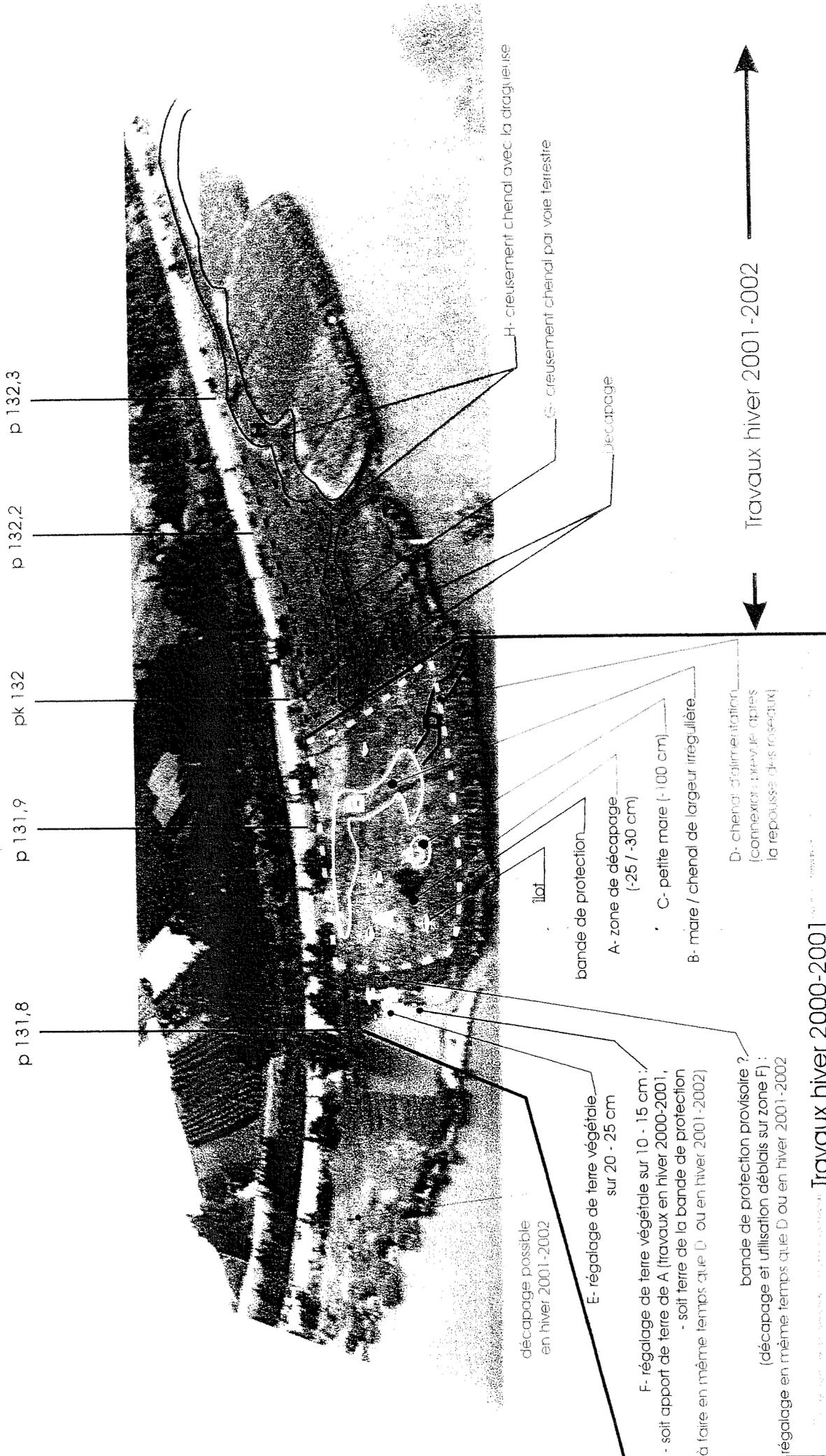
Annexe 3 - Tableau de l'inventaire 2001 des gîtes de castors et carte de localisation

Annexe 4 - Tableau des résultats des dénombrements de l'avifaune migratrice et hivernante – Saison 2000/2001

Annexe 5 – Bilan de baguage hiver 1999/2000 et 2000/2001 de M. BLACHE S.

Annexe 6 –Arrêté préfectoral du 22/06/01 renouvellement de la réserve

ROSELIERE B - TRAVAUX DE RESTAURATION



p 131,8

p 131,9

pk 132

p 132,2

p 132,3

décapage possible
en hiver 2001-2002

E- régilage de terre végétale
sur 20 - 25 cm

F- régilage de terre végétale sur 10 - 15 cm :
- soit apport de terre de A (travaux en hiver 2000-2001),
- soit terre de la bande de protection
à faire en même temps que D ou en hiver 2001-2002

bande de protection provisoire ?
(décapage et utilisation déblais sur zone F) :
régilage en même temps que D ou en hiver 2001-2002

ilot

bande de protection

A- zone de décapage
(-25 / -30 cm)

C- petite mare (-100 cm)

B- mare / chenal de largeur irrégulière

D- chenal d'alimentation
(connecté à niveau après
la repousse des roseaux)

décapage

G- creusement chenal par voie terrestre

H- creusement chenal avec la dragueuse

Travaux hiver 2001-2002

Travaux hiver 2000-2001
(ou plus tard dans l'année 2001)

La reproduction des canards colvert à Printegarde

Numéro de la nichée	Date	Nombre de poussins	P.K	Localisation	Age en semaine	Periode d'éclosion	Réserve	Hors réserve
1	09/05/01	3	129	C.C RV gauche, aval pont SNCF	3	2e avril	X	
2	24/05/01	9		Sur petit Rhone, 500m en amont du barrage mobile	5	2e avril		X
3	02/07/01	8	130,1	Barrage mobile	6	3e mai	X	
4	02/07/01	6	130,1	Barrage mobile	2	2e juin	X	
5	11/05/01	9	130,4	300m en aval du barrage mobile	4	2e avril	X	
6	14/06/01	8		Est du petit marais	1	1e juin		X
7	14/06/01	5		Est du petit marais	2	3e mai		X
8	24/06/01	3		Petit marais	2	1e juin	X	
9	24/06/01	7		Petit marais	1	2e juin	X	
10	24/06/01	3		Petit marais	6	2e mai	X	

Numéro de la nichée	Date	Nombre de poussins	P.K	Localisation	Age en semaine	Periode d'éclosion	Réserve	Hors réserve
11	08/06/01	6		Petit marais	1	1e juin	X	
12	10/07/01	5	131,9	Confluence Rhone Drome	1	1e Juillet	X	
13	15/06/01	5	132,5	C.C du Rhone RV gauche	5	2e mai	X	
14	19/06/01	9	133	Sur Rhone, aval de la roselière	1	2e juin	X	
15	03/07/01	6	133,3	C.C RV gauche du Rhone, pont du Pouzin	1	3e juin	X	
16	05/06/01	10	133,4	Sur Rhone, pont du Pouzin	1	3e mai	X	
17	05/06/01	7	133,4	C.C RV gauche, aval pont Pouzin	1	3e mai	X	
18	07/06/01	7	133,6	Sur Rhone, roselière aval du pont du Pouzin	5	1e mai	X	
19	24/06/01	9	133,6	C.C du Rhone RV gauche, aval pont du Pouzin	5	2e mai	X	
20	11/06/01	7	134,2	C.C du Rhone RV gauche	1	1e juin	X	
21	16/05/01	8	134,8	C.C du Rhone RV gauche	1	1e mai	X	

Numéro de la nichée	Date	Nombre de poussins	P.K	Localisation	Age en semaine	Periode d'éclosion	Réserve	Hors réserve
22	07/06/01	6	135,1	C.C du Rhone RV gauche	3	2e mai	X	
23	08/06/01	7	135,3	Canal de Brancassy	1	1e juin		X
24	30/05/01	1	136,1	500m amont du siphon de la Riquette	6	2e avril	X	
25	11/05/01	5	136,6	100m en amont du siphon de la Riquette	1	1e mai	X	
26	21/06/01	6	140	C.C du Rhone, siphon de Tessonne	1	2e juin	X	
27	21/06/01	4	141,4	C.C RV gauche du Rhone	3	1e juin	X	
TOTAL:								
27 nichées et 169 canetons								
Nombre moyen de canetons :							6,26	

STATION DE POMPAGE
DE LA VOULTE

LA VOULTE
SUR RHONE

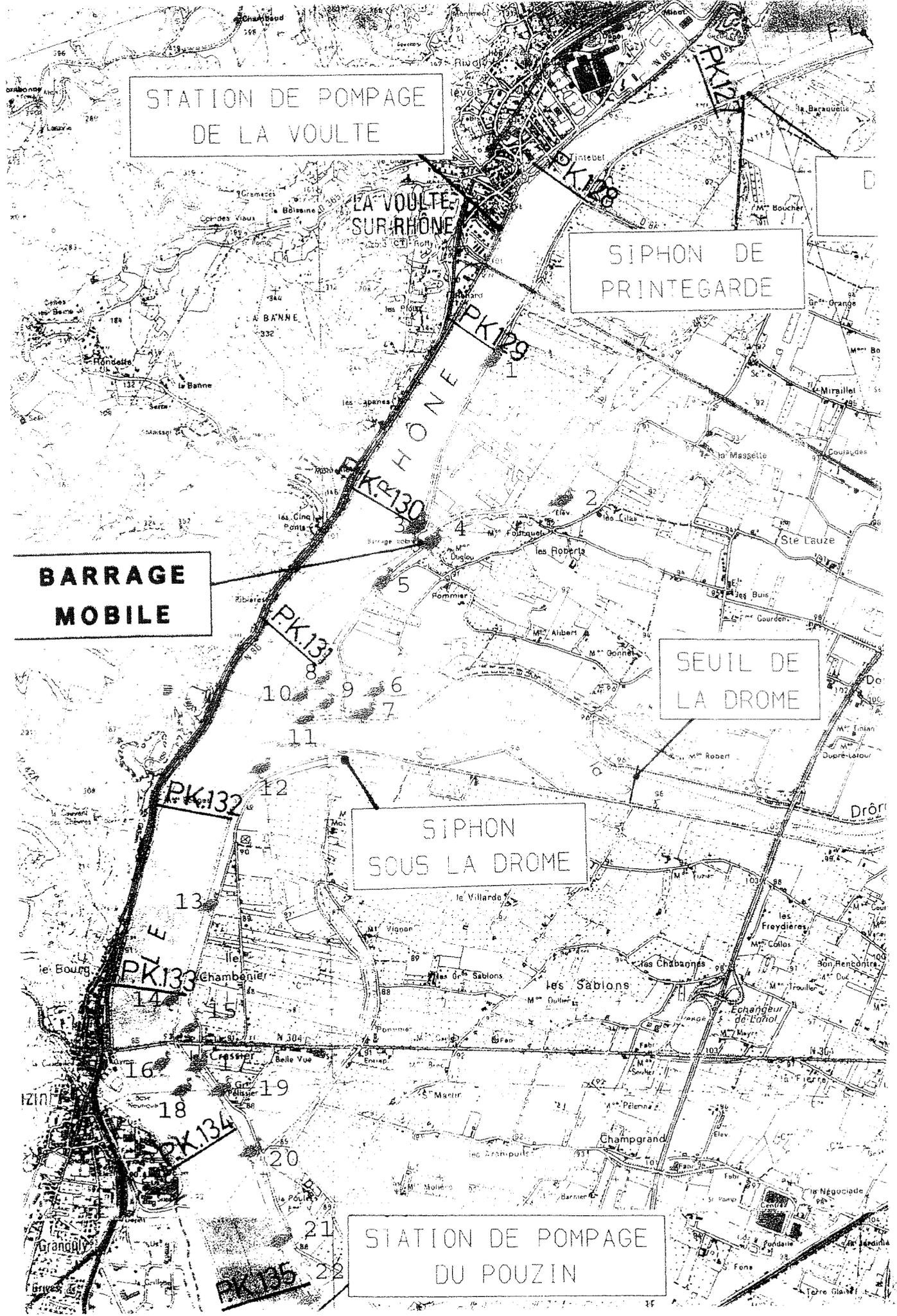
SIPHON DE
PRINTEGARDE

**BARRAGE
MOBILE**

SEUIL DE
LA DROME

SIPHON
SOUS LA DROME

STATION DE POMPAGE
DU POUZIN



POUZIN

PK100

DEVERSOIR
DE GAZAVEL

24

25

PK2

SIPHON DE
LA RIQUETTE

PK137

PK138

PK3

PK139

SIPHON DE
LA TESSONNE

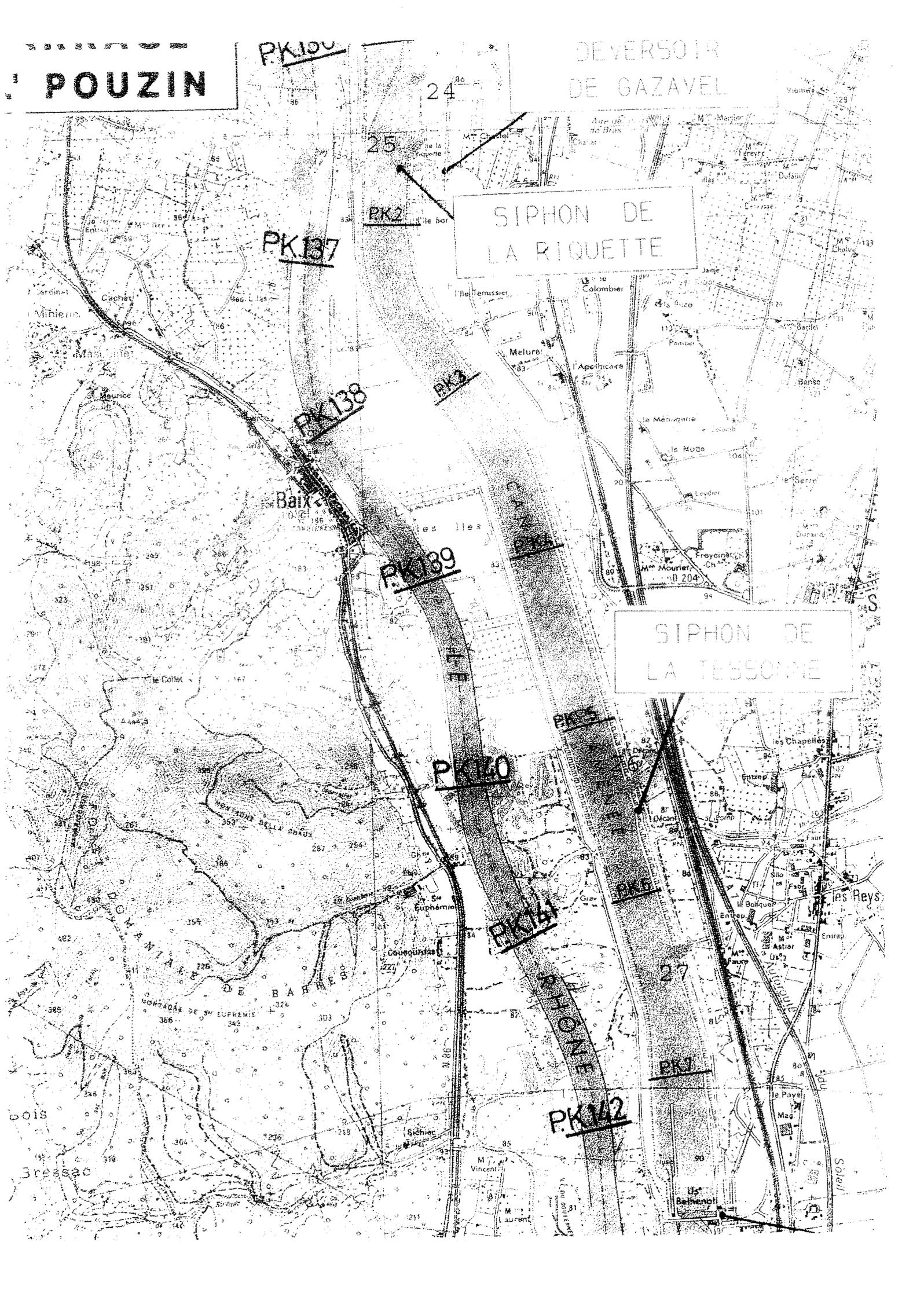
PK140

PK141

PK142

PK7

27



SUIVI DES GITES DE CASTORS SUR LA RESERVE DE PRINTEGARDE											
Numéro de localisation	Type de gîte			Barrage	Occupation			localisation	Situation		Remarques
	Terrier	Terrier-hutte	Hutte		Certaine ou fréquente	Faible ou nulle	Réserve		Hors réserve		
1		X			X			50m en aval du pont de Bauchastel sur l'Eyrieux		X	
2		X			X			Sur l'Eyrieux, rive droite, 200m avant la confluence avec le Rhone		X	
3		X			X			Sur le Rhone, rive gauche, P.K:129,7	X		
4		X			X			Sur le petit Rhone, 400m en aval du barrage mobile, rive gauche		X	
5		X			X			Face au barrage mobile, P.K:130		X	
6							Gîte détruit	C.C du Rhone, rive gauche, P.K:130,3	X		
7							Gîte détruit	C.C du Rhone, rive gauche, P.K:130,7	X		
8							Gîte détruit	C.C du Rhone, rive gauche, P.K:130,8	X		
9							Gîte détruit	C.C du Rhone, rive gauche, P.K:130,9	X		
10		X				X		C.C à gauche du petit marais, 250m au nord du siphon sous la Drome	X		

Numéro de localisation	Type de gîte		Barrage	Occupation		localisation	Situation		Remarques
	Terrier	Hutte		Certaine ou fréquente	Faible ou nulle		Réserve	Hors réserve	
11						C.C à gauche du petit marais, 20m au nord du siphon sous la Drome	X		
12	X			X		C.C à gauche de la piste du petit marais, 10m av le siphon sous la Drome			
13			X			Sur C.C rive droite de la Drome, 20m av le siphon		X	
14	X			X		Rive droite de la Drome P.K:53	X		
15	X			X		C.C de la Drome P.K:57, rive gauche	X		
16			X			Sur 50m, à l'est du siphon sous la drome, C.C de la drome, rive gauche	X		
17		X		X		C.C de la Drome P.K:58, rive gauche	X		
18		X		X		Sortie du siphon sous la Drome	X		
19		X		X		C.C du Rhone rive gauche P.K:132,6	X		
20		X		X		C.C du Rhone rive gauche P.K:132,7	X		

Numéro de localisation	Type de gîte			Barrage	Occupation		localisation	Situation		Remarques	
	Terrier	Terrier-hutte	Hutte		Certaine ou fréquente	Faible ou nulle		Réserve	Hors réserve		
21				Gîte détruit			C.C du Rhone rive gauche P.K:133,8	X			
22		X			X		Sur un canal à 300m du hameau Pommier		X		
23			X				Rive droite du Rhone, sous le quai du port du Pouzin, P.K:134,15	X			
24		X			X		C.C du Rhone, rive gauche, P.K:134,4	X			
25		X			X		Canal de "Brancassy", rive droite du Rhone		X		
26		X			X		Canal de "Brancassy", rive droite du Rhone		X		
27		X			X		Au pied de la micro-centrale du Pouzin, rive droite du canal de fuite	X		observation d'un castor le 9/04/2001	
28		X			X		Gravière L.G.R.A, P.K:138,5		X	Observation d'un castor le 13/06/2001	
29					Gîte détruit			C.C du Rhone, rive droite, P.K:142,3	X		Les deux gîtes ont été brûlés au mois d'avril, lors de travaux demandé par la CNR. Cette destruction a fait l'objet d'un rapport de Mr MERLE et Mr Aiguier, gardes à l'ONCFS.
30						Gîte détruit			C.C du Rhone, rive droite, P.K:142,4	X	
31		X					X	Rive gauche du Rhone, 500m en aval de la centrale hydro-électrique de Logineuf.		X	

STATION DE POMPAGE
DE LA VOULTE

SIPHON DE
PRINTEGARDE

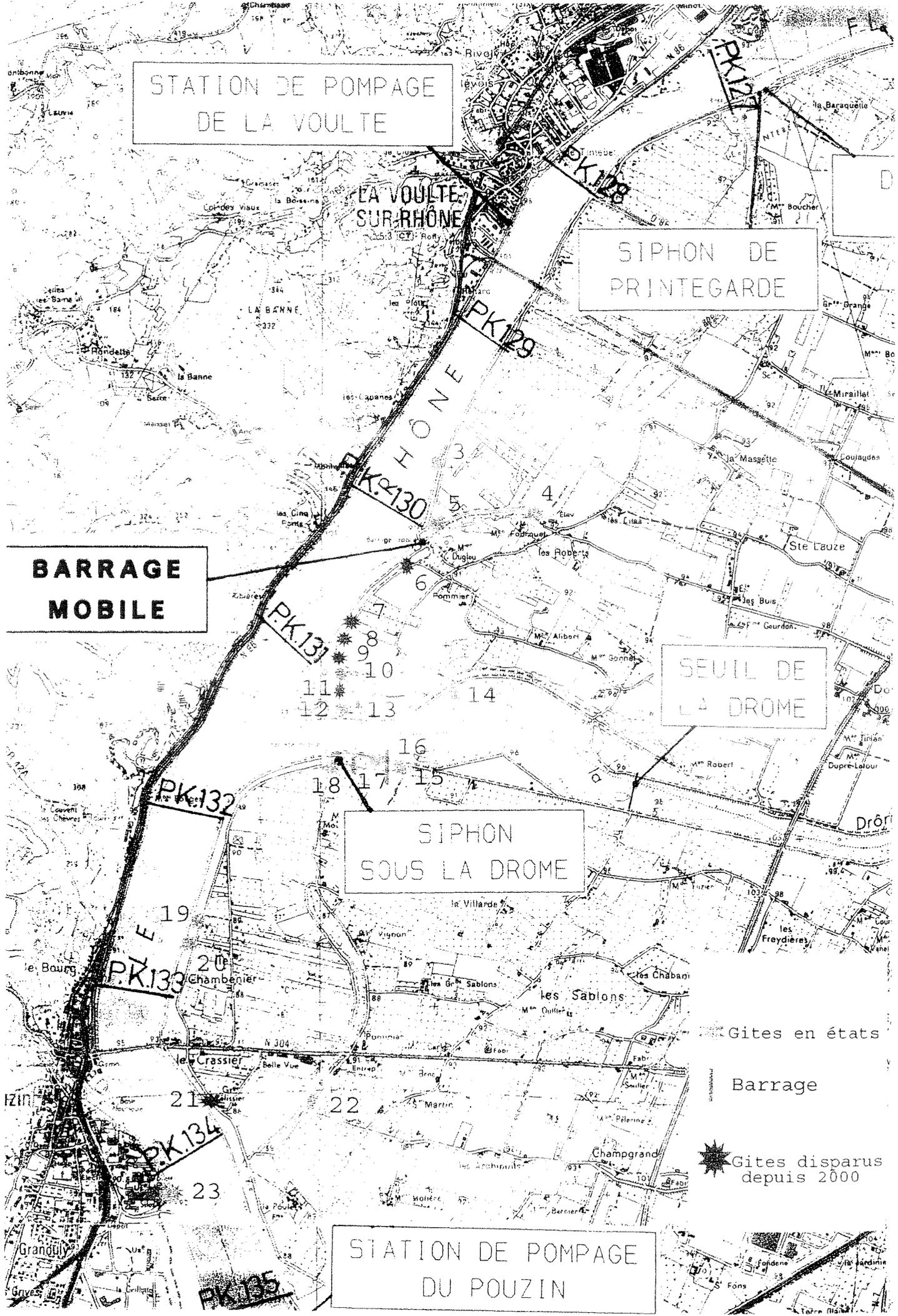
**BARRAGE
MOBILE**

SEUIL DE
LA DROME

SIPHON
SOUS LA DROME

Gites en états
Barrage
Gites disparus
depuis 2000

STATION DE POMPAGE
DU POUZIN



U POUZIN

PK120
27

DEVERSOIR
DE GAZAVEL

SIPHON DE
LA RIQUETTE

PK137

PK139

PK140

SIPHON DE
LA TESSONNE

PK141

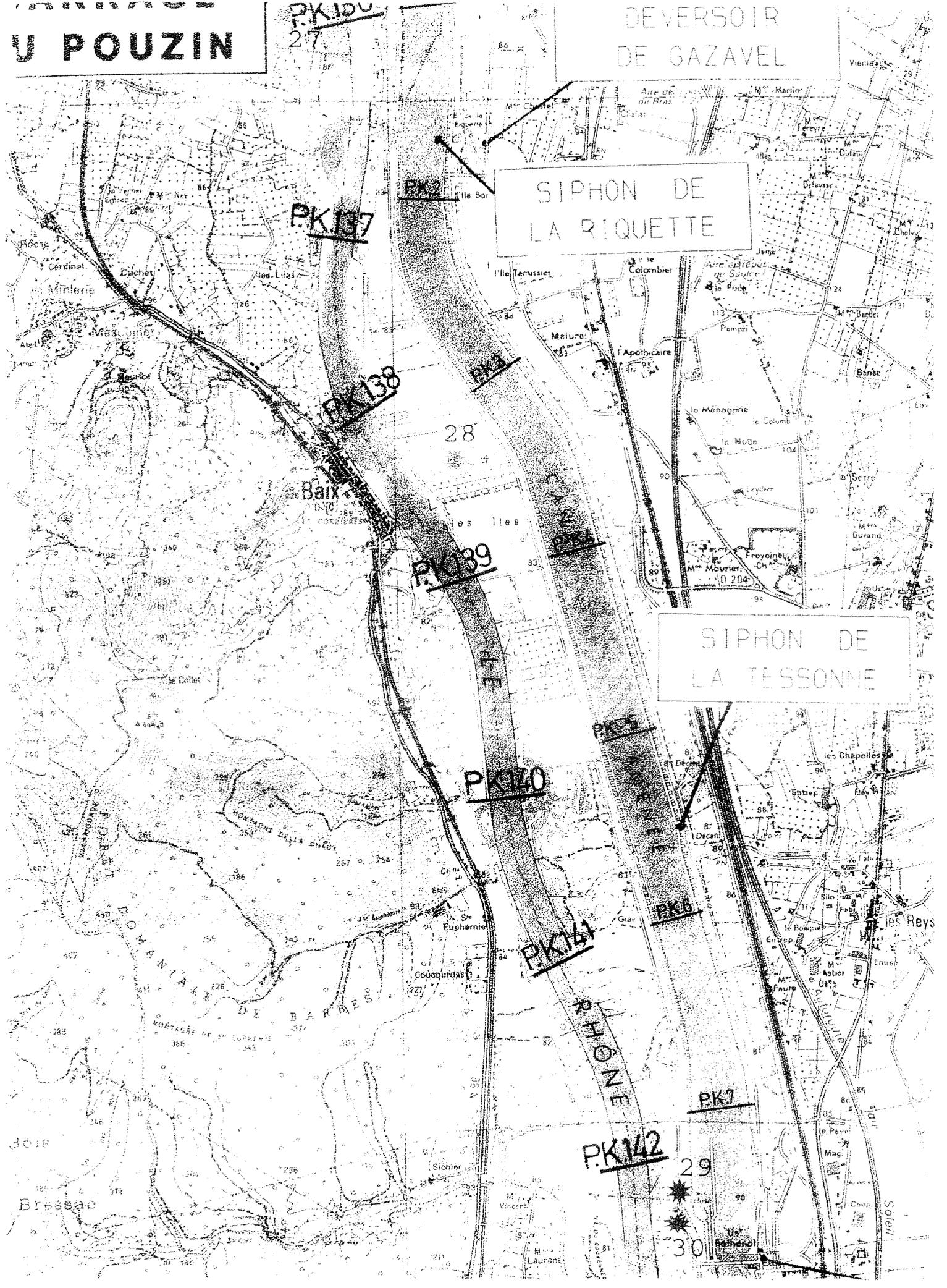
PK141

PK142

PK142

29

30



RESULTATS DES COMPTAGES DE L'AVIFAUNE MIGRATRICE ET HIVERNANTE														
Espèce	Date	Saison 2000/2001												
		20,09,00	04,10,00	18,10,00	31,10,00	15,11,00	29,11,00	15,12,00	27,12,00	15,01,01	31,01,01	15,02,01	28,02,01	15,03,01
Colvert		536	747	648	585	530	681	343	538	400	196	178	89	71
Pilet	A				1									
Sarcelle été			13	2										
Sarcelle hiver	N	2	9	15	23	39	51	60	55	50	18	3	16	
Chipeau		6		7	13	4	14	14	49	31	25	21	4	
Siffleur	N			4	2	3	6		16	11	14	3		
Souchet					10	1	3							
Tadorne	U						3	2	2	1	1			
Autres canards de surface														
Total canards de surface	L	544	769	676	634	577	758	419	660	493	254	206	109	71
Eider à duvet		1		1		1								
Garrot	E													
Morillon		4	12	25	48	108	203	54	74	95	108	142	1	1
Milouin		11	25	30	161	160	105	142	201	118	90	79		
Nette Rousse		1	2			1			2					
Autres canards plongeurs														
Total canards plongeurs	I	17	39	56	209	269	309	196	277	213	198	221	1	1
TOTAL canards		561	808	732	843	846	1067	615	937	706	452	427	110	72
Fouleque	N	108	55	101	111	139	110	96	102	44	35	28	6	
Poule d'eau		25	28	28	29	12	14	10	17	16	9	20	2	7
Héron cendré	T	16	6	8	27	6	9	2	21	23	5	3	20	4
Grand Cormoran		59	56	50	103	104	135	72	150	186	126	124	49	18
Grèbe huppé	E	15	12	21	6	14	15	14	28	18	25	10	8	10
Grèbe castagneux		6	6	12	9	5	3	5	24	17	12	14		3
Cygne tuberculé	M	8	10	1	3	3		1		2	3	6	7	13
Divers														
Aigrette garzette	P	1	1		2	1			9	3	1		2	2
Bécassine des marais						18		18	5		7	9		2
Râle d'eau	E				1									
Martin pêcheur				2				1						
Chevalier guignette	R	5	4		1	3	3	3			2	3	1	
Grande aigrette					3	2	3	2	5	3			4	1
Héron pourpré	I													1
Harle bièvre					3									
Harle piette	E													
TOTAL GENERAL		804	986	955	1141	1150	1359	839	1298	1018	677	644	209	133
S														
Le 27,12,00 : brouillard - Le 15,03,01 : importantes inondations,														

Bilan de baguage hivern 1999-2000 et 2000-2001

(CORA)

Espece	Baguè	Controlè	Baguè	Controlè
Bruant des Roseaux	251	3	324	10
Rémiz penduline	82	26	30	8
Bouscarle de Cetti	19	8	19	3
Fauvette à tête noire	14		1	
Rousserolle effarvate	7			
Pouillot véloce	5		3	
Rougegorge familier	2		5	
Martin pêcheur	2		2	
Accenteur mouchet	2		1	
Merle noir	2	1		
Tarier pâtre	1		2	
Bergeronnette grise	1			
Mésange bleue		2	62	11
Lusciniolè à moustache			1	
Serin cini			1	
Fauvette des jardins			1	
Somme	388	38	387	21



Direction Départementale
de l'Agriculture et de la Forêt

ARRETE
portant approbation de réserve
de chasse sur le domaine public fluvial

Le Préfet de l'ARDECHE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU l'article L 422-27 du Code de l'Environnement,

VU les articles R 222-82 à R 222-91 du Code Rural,

VU le décret n° 91.971 du 23 septembre 1991 modifiant le livre II du Code rural et relatif aux réserves de chasse et de faune sauvage,

VU le décret n° 93-1204 du 25 octobre 1993 fixant les règles d'exploitation de la Chasse sur le domaine public fluvial, et notamment son article 1^{er},

VU l'arrêté préfectoral du 27 septembre 1994 portant approbation de réserve de chasse sur le domaine public fluvial,

VU l'avis de la commission départementale du gibier d'eau en date du 14 mai 2001,

SUR proposition de M le Directeur départementals de l'agriculture et de la forêt et de M le Secrétaire général de la Préfecture,

ARRETE

Article 1er :

Sont érigées en réserves de chasse les parties du domaine public fluvial désignées à l'état annexé au présent arrêté.

Tout acte de chasse est strictement interdit en tout temps sur la réserve ainsi désignée, ainsi que toute circulation des véhicules à moteur, 2 roues et 4 roues, à l'exception des ayants-droit.

En aval du PK 130, la pratique des sports nautiques (évolution de jet ski, ski nautique, scooter des mers, excès de vitesse, etc.) n'est pas autorisée à l'exclusion de déplacement pouvant être considéré comme un acte normal de navigation.

Article 2 :

Cette mise en réserve expirera le 30 juin 2007.

Article 3 :

La réserve devra être signalée sur le terrain d'une manière apparente.

Article 4 :

La mise en réserve s'accompagne des mesures spécifiques propres à prévenir la destruction ou à favoriser le repeuplement des oiseaux ou de toutes espèces de gibier. Ces mesures figurent sur l'état annexé.

Article 5 :

La gestion de la réserve est confiée à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Il est créé un comité de pilotage composé d'administrations, d'établissements, d'associations et de collectivités territoriales concernés par la gestion du fleuve et de la réserve de la faune sauvage. Ce comité sera réuni au moins une fois par an.

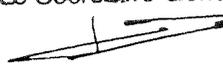
Article 6 :

Le Secrétaire général de la Préfecture, Les Directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt de l'Ardèche et de la Drôme, Le Directeur du service de la navigation, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, par les soins des maires, dans toutes les communes concernées et publié au recueil des actes administratifs.



Fait à PRIVAS. le 22 JUIN 2001

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général


Jean-Claude BERNARD

ANNEXE à l'ARRETE du

Nom de la réserve :	Cours d'eau :	Gestion :	Date de première mise en réserve :
PRINTEGARDE	Nom :	Code hydrologique	Département : ARDECHE (07)
et	RHONE et canal de dérivation	V 43 000	14 MARS 1975
SAULCE SUR RHONE	DROME	V 42 840	

SITUATION ADMINISTRATIVE

Départements	Communes : Nom et code INSEE		
07 Ardèche	LA VOULTE 349	ROMPON 198	LE POUZIN 181
26 Drôme	LIVRON 165	LORJOL 166	SAULCE 337

DELIMITATION

Limites amont et aval

RHONE	Rive droite	NK	126.500 à 136.300	Longueur 9 800 mètres
DROME	Rive gauche	NK	126.900 à 136.500	Longueur 9 600 mètres
	panneau			Longueur 1 200 mètres
RHONE canal de dérivation	Rive droite	de son départ à la NK 142.400 (usine CNR BETHENOD)		Longueur 6 900 mètres
	Rive gauche	de son départ à la NK 142.400 (usine CNR BETHENOD)		Longueur 6 900 mètres

Limites latérales

Rive droite	Rive gauche	Rive gauche
du PK 126.500 (confluent de l'Eyrieux) jusqu'au pont de LA VOULTE	limites domaine public fluvial	du PK 126.900 (limites des communes de LA VOULTE et de LIVRON)
du pont de LA VOULTE jusqu'au pont de l'Ouvéze Commune du POUZIN	RN 86	au pont de LA VOULTE
du pont de l'Ouvéze jusqu'au barrage au PK 136.300 - vieux Rhône RD	limites domaine public fluvial	du pont de LA VOULTE au syphon de la Drôme
PK 136.500 - vieux Rhône RG	limites domaine public fluvial	confluent de la Drôme en rive droite de la Drôme
du barrage du POUZIN à l'usine BETHENOD (142.400)	CD 248	du syphon à la borne de profil n° 52
		confluent de la Drôme en rive gauche de la Drôme
		du syphon à la borne de profil n° 52
		du syphon de la Drôme au PK 142.400
		route externe de la digue
		route externe de la digue
		haut de la digue
		haut de la digue
		piste d'entretien CNR externe au contre-canal

MESURES SPECIALES PROPRES A LA PROTECTION ET AU REPEULEMENT DU GIBIER :

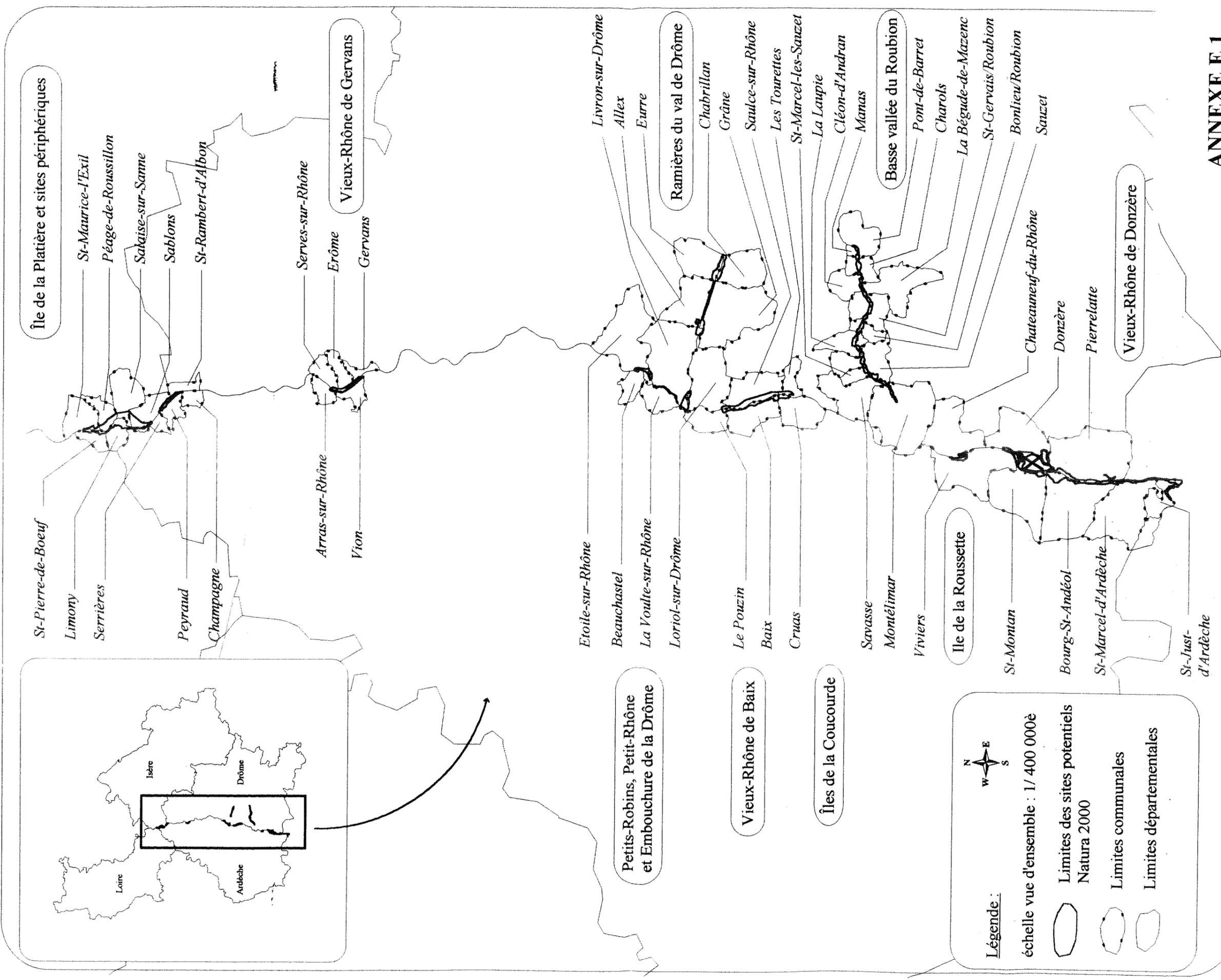
"CHASSE INTERDITE" " CHIENS TENUS EN LAISSE""CIRCULATION INTERDITE DES VEHICULES A MOTEUR, 2 ROUES ET 4 ROUES, A L'EXCEPTION DES AYANTS-DROITS""INTERDICTION DE PRATIQUER DES SPORTS NAUTIQUES A L'EXCLUSION DE DEPLACEMENT POUVANT ETRE CONSIDERE COMME UN ACTE NORMAL DE NAVIGATION"

Consultation officielle en vue du classement en ZPS de la Réserve de chasse et de faune sauvage de Printegarde :

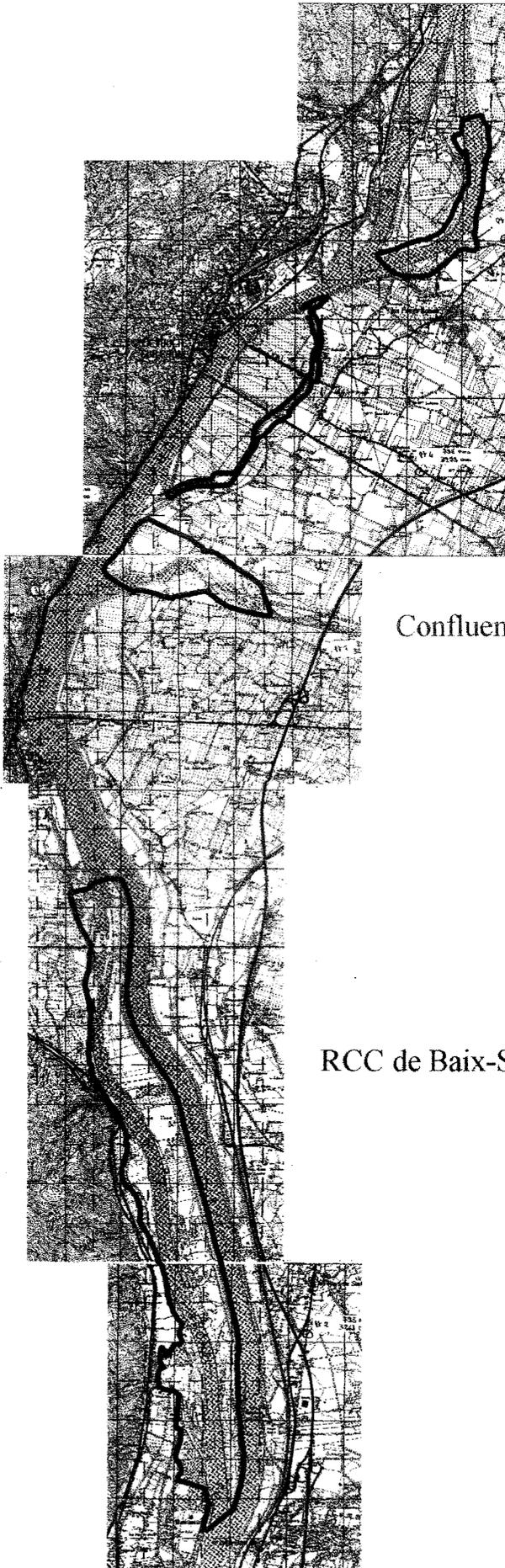
Envoyé le : 13 / 01 / 2000

Délai retour : 13 / 03 / 2000 (2 mois) si pas de courrier au 14/03/00, avis considéré comme favorable

Mairie la Voultre			
Mairie Le Pouzin			
Mairie Rompon			
Mairie Livron			
Mairie Loriol			
Mairie Saulce sur Rhône	08/03/00	favorable	
FRAPNA 07	10/03/00	Favorable, -pbl- canoë kayak - chiens en liberté	
CORA 07	17/02/00	Favorable, pbl - pêche aux filets et pêche à la ligne - création d'un îlot et période d'accès au mûzoire - tir de mine horaire à revoir avec la carrière - modification de périmètre	
DDE 07	09/02/00	Avis favorable, suppression du trafic sur la digue en passe d'être résolu.	
Service de la navigation	14/04/00	<i>Favorable sous réserve de l'évolution du trafic portuaire et des obligations de la CNR</i>	
CNR Montélimar			
CNR Lyon	13/03/00	Pas opposé si cahiers des charges CNR respectés	
Fédération départementale des chasseurs 07			
Fédération départementale des chasseurs 26	04/03/00	Défavorable car souhaite pouvoir chasser sur cette zone	
ONC 26			
ONC 07			
CSP 07			
CSP 26			
DDAF 26	01/03/00	Favorable (a demandé avis à cora26+ frapna26 favorable 19/03/00)	
DIREN Rhône -Alpes	14/03/00	Favorable, revoir composition du comité de gestion de la réserve	
DRIRE 07	03/02/00	- confluence Drôme ICPE 2000 par CNR - port ou quai en rive gauche - quai du Pouzin - quai carrière de Rompon - (Plans en préfecture ?)	
CCI Aubenas			
CG 07	21/03/00	Pas d'objection	
CG 26			
Agence de l'eau RMC	14/03/00	favorable	
Conseil régional			



Périmètres du pSIC
n° FR8201677
(D) Milieux alluviaux du Rhône aval
partie 1/2 (nord)



Ile des petits-Robins

Petit Rhône

Confluence Drôme

RCC de Baix-Saulce



RCC de St Vallier-Gervans

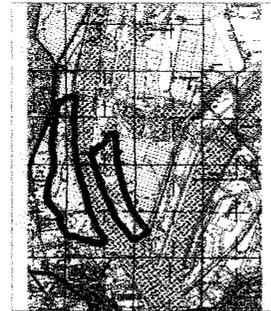


Echelle 1 : 80 000

ANNEXE E 2

Périmètres du pSIC
n° FR8201677
(D) Milieux alluviaux du Rhône aval
partie 2/2 (sud)

RCC de Donzère



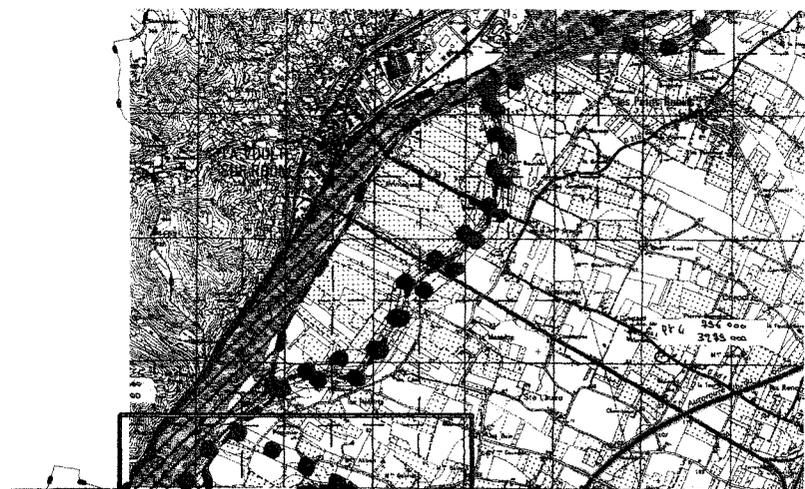
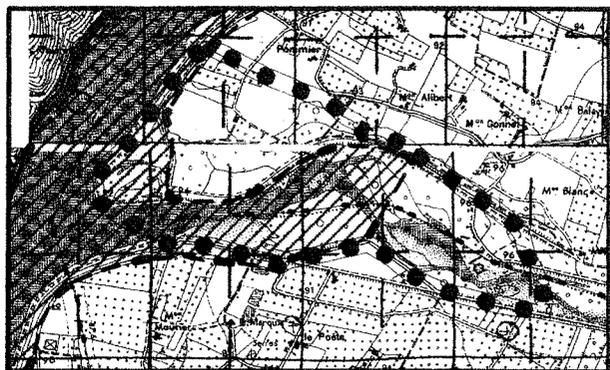
Ile de la Roussette



Echelle 1 : 80 000

ANNEXE E 3

Zone de chevauchement
confluence Drôme-Rhône



échelle 1 : 60 000

Légende



Limites du site
moyenne vallée du
Rhône



Limites de la réserve nationale
de chasse et de faune sauvage
de Printegarde

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES OBJECTIFS / ACTIONS TRANSVERSAUX

CODE	OBJECTIFS / ACTIONS TRANSVERSAUX	OPERATEURS PRESENTS	FINANCEURS A SOLLICITER
COM			
INFORMATION, COMMUNICATION ET VALORISATION PEDAGOGIQUE DES SITES			
COM 1			
INFORMATION SPECIFIQUE DES PROPRIETAIRES CONCERNES			
COM 1.1	Recenser l'ensemble des propriétaires - consultation cadastre, traitement des données et cartographie, estimation de 350 parcelles pour 100 hectares, soit ~ 6900 parcelles sur 1975 ha de privé sur le site - achat fonds cadastraux pour localisation et cartographie	Gestionnaire RN Platière	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (M.A.T.E.)
COM 1.2	Campagne d'information des propriétaires, gestionnaires, usagers - courriers personnels aux propriétaires : hypothèse pour 2000 propriétaires - réunions locales : 1 par commune + réunions thématiques - diffusion dans bulletins municipaux ou journaux	Services de l'Etat, soutien technique RN Platière et Ramières	M.A.T.E.
COM 1.3	Engager des contacts avec les propriétaires et gestionnaires	Collectiv. locales, C.G., Gest. RN Platière & Ramières, CRPF, autre assoc. Locale	M.A.T.E.
COM 2			
PROMOUVOIR UNE VALORISATION TOURISTIQUE ET PEDAGOGIQUE DES SITES			
COM 2.1	Favoriser la mise en place d'équipements d'accueil et de découverte ou l'utilisation et l'amélioration de ceux existant - conception et réalisation de produits pédagogiques (sentiers découverte, panneaux...) : Roubion (?), Donzère (1), Baix (1), Embouchure Drôme (1) - aménagement des supports existants : Ramières, Platière, la Roussette (?)	Collectivités, Gest. RN Platière et RN Ramières, autres assoc. locales...	M.A.T.E., Région, Départements, Collectivités locales, Agence de l'eau, autres partenaires
COM 2.2	Mettre en œuvre une politique cohérente de mise en valeur des sites - animation auprès des collectivités et associations - réalisation d'un guide de découverte du patrimoine de la moyenne vallée du Rhône	Collectiv. locales, Gest. RN Platière	Europe, M.A.T.E., Région, Départements, Collectivités locales, Agence de l'eau, autres partenaires
HYD			
GESTION DE L'HYDROLOGIE			
HYD 1			
MAINTENIR OU RETABLIR LES CONNEXIONS LONGITUDINALES ET LATERALES			
HYD 1.1	Aménager les obstacles existants ou à venir qui limitent les déplacements des espèces aquatiques - Aménagement d'une passe à poissons au seuil de Peyraud - Etude de faisabilité amélioration du seuil à l'embouchure de la Drôme - Aménagement d'une passe à poissons au seuil Roubion autoroute A7 - Amélioration du fonctionnement de la passe du barrage de Saint Mortain	A définir après études de faisabilité	Europe, M.A.T.E., Agence de l'eau, Plan Migrateurs Rhône-Méditerranée, CNR...
HAB			
GESTION DES HABITATS NATURELS			
HAB 1*			
PROMOUVOIR UNE APPROCHE SYLVI ENVIRONNEMENTALE			
HAB 1.1*	Sensibiliser à l'intérêt des méthodes de sylviculture traditionnelle - travaux de mise en place de quatre placettes de démonstration - "conception" des placettes, organisation de réunions, recherche de parcelles à traiter et motivation des propriétaires	CRPF Rhône-Alpes	Europe, M.A.T.E., Région, Départements
HAB 1.2*	Guide de sylviculture des forêts alluviales - conception - édition	CRPF Rhône-Alpes + RN Platière RN Platière	M.A.T.E., Région, Départements
HAB 2*			
MENER UNE POLITIQUE DE GESTION CONVENTIONNELLE DES FORETS ALLUVIALES (ou à titre subsidiaire d'acquisition)			
HAB 2.1*	Aide à la décision : hypothèse pour 300 ha, 100 diagnostics	CRPF R-A	idem
HAB 2.2*	Prime sylvi-environnementale : hypothèse pour 300 hectares traités	CRPF R-A / Services de l'Etat	M.A.T.E.
HAB 2.3*	Favoriser une gestion conservatoire et /ou la restauration des forêts alluviales privées des acteurs publics - Définition et caractérisation des types de peuplements : hypothèse 100 ha traités - Définition des orientations de gestion	Gestionnaires RN Platière et Ramières	Europe, M.A.T.E.
HAB 2.4*	Acquisition amiable de forêt alluviale (hypothèse de départ : 10 ha Platière, 15 ha Drôme, 20 ha Donzère)	Collectivités, Départements, CREN ?	Europe, M.A.T.E., Départements
POL			
MISE EN COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES			
POL 1			
METTRE EN COHERENCE LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION EN VIGUEUR SUR LE SITE ET DES POLITIQUES PUBLIQUES			
POL 1.1	Mener une politique d'harmonisation des documents d'urbanisme : intégration des forêts alluviales (hors domaine public fluvial) en Espaces Classés des POS, à défaut, en zone ND	Collectiv. locales, Services administratifs	Europe, M.A.T.E., Agence de l'eau, autres à définir
POL 1.2	Prendre en compte le site Natura 2000 dans les documents de planification et de gestion existants et à venir	Structures porteuses des documents de planification	M.A.T.E., autre à déf.
POL 1.3	Favoriser une politique des services de l'état en faveur des habitats naturels : aides popuiculture, défrichements	Services de l'état	Europe, M.A.T.E., Agence de l'eau, autres à définir
SUIV			
AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVI			
SUIV 1*			
POUVOIR EVALUER L'EFFICACITE DE LA GESTION MISE EN PLACE			
SUIV 1.1	Améliorer les connaissances sur l'état actuel des populations d'espèces aquatiques : poissons, odonates - Protocole "poissons" - amélioration connaissances, localisation populations Aloses (réparti sur 2 ans) - programme de recherche Lamprotes - amélioration connaissances autres espèces annexe II (réparti sur 3 ans) - Evaluation des populations d'odonates Annexe II	FAAPPM07 - CSP	Europe, M.A.T.E., Agence de l'eau, autres à définir
SUIV 1.2*	Mettre en place un suivi à échéance régulière des habitats naturels - Photo-interprétation (+ achat photo récentes) - Relevés de terrains - Traitement des données et interprétation	Gest. RN Platière et Ramières...	M.A.T.E., autre à déf.
SUIV 1.3	Mettre en œuvre des protocoles de suivi à long terme des habitats d'espèces annexe II - Suivi des espèces de poissons - Suivi des espèces d'insectes - Suivi des populations de Castor	Gest. RN Platière et Ramières...	Europe, M.A.T.E., Agence de l'eau, autres à définir
SUIV 1.4	Evaluation et révision du document d'objectifs	FAAPPM07 - CSP Gest. des 2 RN, autres assoc. nat. ONC, Assoc. naturalistes, FDC Services de l'Etat	Europe, M.A.T.E., autres à définir

TABLEAU RECAPITULATIF
OBJECTIFS / ACTIONS TERRITORIAUX : SECTEUR DES PETITS ROBINS

CODE	OBJECTIFS / ACTIONS	TERRITORIAUX : SECTEUR DES PETITS ROBINS	OPERATEURS PRESENTIS	FINANCEURS A SOLLICITER
II HAB				
GESTION DES HABITATS NATURELS				
HAB 3*	INTEGRER LA PRESERVATION DES HABITATS NATURELS ET HABITATS D'ESPECES DANS L'ENTRETIEN COURANT DES ESPACES RIVERAINS DES COURS D'EAU (francs bords)			
ROB.HAB 3.1*	Favoriser une gestion conservatoire et/ou la restauration des forêts alluviales du domaine public - Définition et caractérisation des types de peuplements - Définition des orientations de gestion			
ROB.HAB 3.2*	Prendre en compte les habitats et espèces d'intérêt européen dans le Plan d'Action Rhône, et les dossiers d'entretien des aménagements concernés : concertation, ...			
			CNR, Gcst. RN Platière	M.A.T.E, CNR, autre à définir
			CNR	M.A.T.E

ANNEXE H 1

TABLEAU RECAPITULATIF
OBJECTIFS / ACTIONS TERRITORIAUX : LE PETIT-RHÔNE DE LA VOULTE / LIVRON

CODE	OBJECTIFS / ACTIONS	TERRITORIAUX : LE PETIT RHONE DE LA VOULTE / LIVRON	OPERATEURS PRESENTIS	FINANCEURS A SOLLICITER
HAB				
GESTION DES HABITATS NATURELS				
HAB 3*	INTEGRER LA PRESERVATION DES HABITATS NATURELS ET HABITATS D'ESPECES DANS L'ENTRETIEN COURANT DES ESPACES RIVERAINS DES COURS D'EAU (francs bords)			
RHO.HAB 3.1*	Favoriser une gestion conservatoire et/ou la restauration des forêts alluviales du domaine public			
	- Définition et caractérisation des types de peuplements		CNR, Gest. RN Platière	M.A.T.E, CNR, autre à définir
	- Définition des orientations de gestion			
RHO.HAB 3.3*	Elaborer un dossier d'entretien du Petit-Rhône prenant en compte les habitats et habitats d'espèces d'intérêt européen			
			CNR	

ANNEXE H 2

TABLEAU RECAPITULATIF
OBJECTIFS / ACTIONS TERRITORIAUX : VIEUX RHÔNE DE BAIX / LOGIS -NEUF

CODE	OBJECTIFS / ACTIONS	TERRITORIAUX : VIEUX RHONE DE BAIX LOGIS-NEUF	OPERATEURS PRESENTIS	FINANCEURS A SOLLICITER
HYD				
GESTION DE L'HYDROSISTÈME				
HYD 2*	PRÉSERVER ET/OU RESTAURER LE CARACTÈRE HUMIDE DES MILIEUX RIVERAINS DU RHÔNE (LÔNES, FORÊTS ALLUVIALES...)			
BAIX.HYD 2.2*	Engager l'étude globale de réhabilitation du tronçon court-circuité		CNR	Agence de l'eau, CNR, Région
IIAB				
GESTION DES HABITATS NATURELS				
HAB 3*	INTEGRER LA PRÉSERVATION DES HABITATS NATURELS ET HABITATS D'ESPÈCES DANS L'ENTRETIEN COURANT DES ESPACES RIVERAINS DES COURS D'EAU (francs bords)			
BAIX.HAB 3.1*	Favoriser une gestion conservatoire et/ou la restauration des forêts alluviales du domaine public - Définition et caractérisation des types de peuplements - Définition des orientations de gestion		CNR, Gest. RN Platière	M.A.T.E., CNR, autre à définir
BAIX.HAB 3.2*	Prendre en compte les habitats et espèces d'intérêt européen dans le Plan d'Action Rhône, et les dossiers d'entretien des aménagements concernés : concertation,...		CNR	M.A.T.E.
HAB 5*	MAINTENIR ET/OU RESTAURER LES HABITATS AQUATIQUES DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE			
BAIX.HAB 5.1*	Mener des actions de restauration physique des annexes hydrauliques - restauration îlot de Géronton, casiers de Saulce, îlot du Gouvernement		CNR	Europe, M.A.T.E., Agence de l'eau, Région, CNR, Départements
BAIX.HAB 5.2	Mener une politique de conventionnement, ou à défaut, d'acquisition amiable de terrain en bordure immédiate de certaines îlons afin de restaurer une bande boisée			à définir au vu des résultats de l'étude globale
BAIX.HAB 5.3	Améliorer la qualité des rejets dégradants et déplacer les points de rejet situés dans les annexes hydrauliques Coordination et diagnostic, concertation locale Travaux de déplacement des rejets dans la Tessonne (traitement graviers, station d'épuration)		Gest. RN Platière et Ramières Collectivité, Entreprise concernées	Europe, M.A.T.E., Agence de l'eau, ... M.A.T.E., Agence de l'eau, Collectivité, Région

Annexe 8

Compte-rendu du comité de pilotage n°2 du 1^{er} avril 2003



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'ARDECHE



**Direction Départementale
de l'Agriculture et de la Forêt**

Service : Forêt Eau Environnement
Dossier suivi par : Mlle CHENAUX
Ligne directe : 04 75 66 70 13
N° de fax : 04 75 66 70 94
E mail : Martine.GRIVAUD@agriculture.gouv.fr
Vos réf. :
Nos réf. : LC/MG

**Mesdames, Messieurs,
les membres et invités du
comité de pilotage local**

Objet : Natura 2000 – ZPS Printegarde
Compte rendu du comité de pilotage N°2

Privas, le 7 mai 2003

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le compte-rendu de la deuxième réunion du comité de pilotage local qui a eu lieu le mardi 1^{er} avril 2003, à la salle des fêtes du POUZIN, concernant Natura 2000, et précisément la Zone de Protection Spéciale (ZPS) de Printegarde.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet et par délégation,

L'Ingénieur du Génie Rural
des Eaux et des Forêts

Anne-Laure SOLEILHAVOUP

PJ : Diaporama de la présentation du projet d'éolienne de la CNR
Transparents de présentation du diagnostic écologique et socio-économique

Comité de Pilotage Local

ZPS de Printegarde

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE 1	ADRESSE 2	CP	VILLE
ACCA	Monsieur le Président			10 rue Rampon		07800	LA VOULTE SUR RHONE
ACCA	Monsieur le Président			3 avenue Marcel Nicolas		07250	LE POUZIN
ACCA	Monsieur le Président			Place "Ecole les Fonts"		07250	ROMPON
ACCA	Monsieur le Trésorier	RICAHRD	Jérémie	Les Petits Robins		26250	LIVRON SUR DROME
ACCA	Monsieur le Président			Mairie		26270	LORIOI SUR DROME
ACCA	Monsieur le Président			Mairie		26270	SAULCE SUR RHONE
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	Monsieur le directeur			2-4 allée de Lodz		69363	LYON CEDEX 07
APPMA Amis de la Gaule Loriglaise	Monsieur le Président	CHARREYRON		Quartier Giloux		26270	LORIOI SUR DROME
APPMA Gaule Livronaise	Monsieur le Président	VEY	David	Les Champagnat		26250	LIVRON SUR DROME
APPMA Gaule Pouzinoise	Monsieur le Président	LECLERC	Jean-François	Mairie		07250	LE POUZIN
APPMA La Truite	Monsieur le Président	CROUZET	Jacky	Selle les Bains		07250	ROMPON
Association Castor et Homme	Monsieur le Président			27 avenue Léon AUBIN		26250	LIVRON SUR DROME
Association Départementale pour l'Aménagement des Structures et des Exploitations Agricoles	Monsieur le président			4 avenue de l'Europe Unie		07000	PRIVAS
Association des élus de la Montagne	Monsieur le président			Mairie		07330	BARNAS
Association des Maires de l'Ardèche	Monsieur le président			Domaine de Besignoles	2 route des Mines	07000	PRIVAS

Comité de Pilotage Local

ZPS de Pringtegarde

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE 1	ADRESSE 2	CP	VILLE
Association Nationale des Chasseurs de Gibier d'Eau	Monsieur le Président de l'Interdépartementale 26-07			5 avenue des Chasseurs		75017	PARIS
Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs	Monsieur le président			4 avenue de l'Europe Unie Le village	BP 114	07000	PRIVAS
Centre Ornithologique Rhône-Alpes	Monsieur le président			3 côte Chapeliers		07200	SAINT ETIENNE DE FONTBELLON
Centre Ornithologique Rhône-Alpes	Monsieur le président					26100	ROMANS SUR ISERE
Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes	Monsieur	PASTUREL	Bruno	4, avenue de l'Europe Unie	BP 114	07001	PRIVAS
CERMOSEM		FLEURY	Sebastien	20 avenue Ozier		07300	MAUVES
Chambre de Commerce et de l'Industrie	Monsieur le président			Quartier la Temple	BP 205	07205	AUBENAS CEDEX
Comité Départemental de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade	Monsieur le président			2 rue Pierre Filliat		07000	PRIVAS
Comité départemental de la Randonnée Pédestre	Monsieur le président	HOFFMAN	Bernard	Le Gamel		07200	SAINT SERVIN
Communauté de communes du Val de Drôme	Monsieur	FATON	Jean-Michel		BP 331	26402	CREST CEDEX
Compagnie Nationale du Rhône	Monsieur le directeur			365 rue Jean Rostand	BP 45	26801	PORTES LES VALENCE
Confédération Paysanne	Monsieur le président			4 avenue de l'Europe Unie		07000	PRIVAS
Conseil Général de La Drôme	Monsieur le Président			Hôtel du Département		26026	VALENCE CEDEX 9
Conseil Général de l'Ardèche	Monsieur le président			Hôtel du département	BP 737	07000	PRIVAS
Conseil Régional Rhône-Alpes	Monsieur le président			77 route de Paris	BP 19	69751	CHARBONNIERE LES BAINS

Comité de Pilotage Local

ZPS de Printegarde

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE 1	ADRESSE 2	CP	VILLE
Conseil Supérieur de la Pêche	Monsieur le garde chef			Innoparc - ZI le lac Avenue Marc Séguin	BP 323	07003	PRIVAS
Conseil Supérieur de la Pêche	Monsieur le garde chef			50 chemin de Laprat	BP 309	26003	VALENCE CEDEX
Conservatoire Régional des Espaces Naturels Rhône-Alpes	Monsieur le directeur	COQUILLARD	Hervé	La Maison Forte Vallières	2 rue des Vallières	69390	VOURLES
Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports	Monsieur le directeur			3 avenue Vanel		07000	PRIVAS
Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt	Monsieur le directeur			33 avenue de Romans	BP 2145	26021	VALENCE CEDEX 9
Direction Départementale de l'Équipement	Monsieur le directeur			SUAP 1 avenue Vanel		07006	PRIVAS
Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales	Monsieur le directeur			2 bis rue de la Recluse	BP 715	07000	PRIVAS
Direction Régionale de l'Environnement Rhône-Alpes	Monsieur le directeur			208 bis rue Garibaldi		69422	LYON CEDEX 03
District d'Aménagement du Val de Drôme	Monsieur le Président			Centre administratif	Rue Henri Barbusse	26400	CREST
EDF Production Transport Energie Rhône-Auvergne	A l'attention de Monsieur	VILLET	Denis	Val de Mialaure Route de Saugues	BP 69	43002	ESPALY-SAINT MARCEL
Electricité de France TE Méditerranée	Monsieur le directeur			140 avenue Viton		13482	MARSEILLE CEDEX
Electricité de France TERRA	Monsieur le directeur			5 rue des Cuirrassiers	BP 3200	69402	LYON CEDEX 03
Fédération Départementale des chasseurs	Monsieur le président			Le Sud	497 avenue Victor Hugo	26000	VALENCE
Fédération Départementale des chasseurs	Monsieur le président			Le Col de l'Esclinnet		07200	SAINT ETIENNE DE BOULOGNE
Fédération de l'Ardèche pour la pêche et protection du milieu aquatique	Monsieur le président			Innoparc ZI le lac Avenue Marc Séguin		07000	PRIVAS

Comité de Pilotage Local

ZPS de Printegarde

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE 1	ADRESSE 2	CP	VILLE
Fédération de l'Ardèche pour la pêche et protection du milieu aquatique	Monsieur le président			50 chemin de Laprat		26003	VALENCE CEDEX
Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles	Monsieur le président			4 avenue de l'Europe Unie	BP 114	07001	PRIVAS
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature	Monsieur le président			9 rue du Lycée		26000	VALENCE
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature	Monsieur le président			Le village		07200	ST ETIENNE DE FONTBELLON
GEH Mixte EDF/CNRC				Montélimar		26780	CHÂTEAU NEUF DU RHONE
Lafarge Granulats	Monsieur	ELOI	Franck	Le village		07250	ROMPON
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Monsieur le chef de service départemental			Innoparc - ZI le lac Avenue Marc Séguin	BP 338	07003	PRIVAS CEDEX
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Monsieur le chef de service départemental			Mondy		26300	BOURG LES VALENCE
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Monsieur le directeur	FOURNIER	Jean-Yves	Montfort		01330	BIRIEUX
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage CNERA PAD	Monsieur	ROULAND	Patrick	4 allée de Bethleme	ZA MAYENCIN	38609	GIERS
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage CNERA PAD	Monsieur le directeur régional	CATUSSE		5 allée de Bethleme	ZA MAYENCIN	38610	GIERS
Office National des Forêts	Madame	ZELMIRE	Frédérique	2 rue Maurice Faure		26150	DIE
Préfecture	Monsieur le Préfet			Cabinet du Préfet	Rue Pierre Filliat	07000	PRIVAS
Préfecture				Bureau de l'environnement	Rue Pierre Filliat	07000	PRIVAS

Comité de Pilotage Local

ZPS de Printegarde

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE 1	ADRESSE 2	CP	VILLE
Préfecture	Monsieur le Préfet			3 boulevard Vauban		26000	VALENCE
Réserve Naturelle de l'île de la Platière	Monsieur	PISSAVIN	Stéphane	Rue César Geoffroy		38550	SABLONS
SCEA Galloway				12 rue du Pêcher		26200	MONTELMIMAR
Service de la Navigation Rhône Saône	Monsieur le Directeur			2 rue de la Quarantaine		69005	LYON
Service de la Navigation Rhône Saône	Mission Environnement			Bâtiment des Douanes	46 quai Rambaud	69002	LYON
Sous-préfecture de Tournon	Monsieur le sous-préfet			3 rue Boissy d'Anglas		07300	TOURNON
Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche	Monsieur le Président			6 rue Pierre Filliat		07000	PRIVAS
Syndicat Drôme Ardèche des propriétaires forestiers sylviculteurs	Monsieur le président			Chambre d'agriculture Vauban		26000	VALENCE
Syndicat Ouvèze Vive	Monsieur le Président			8 avenue de l'Europe Unie	BP 310	07003	PRIVAS CEDEX
Union Régionale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction Rhône-Alpes	Monsieur le président			Parc Club Moulin à Vent 33 avenue Dr G. Lévy	Bât. 51	69693	VENISSIEUX CEDEX
	Monsieur	LADET	Alain	Quartier de l'Eglise		07200	UCEL
	Monsieur le Député	TERRASSE	Pascal	11 cours du Palais		07000	PRIVAS
	Monsieur le Maire			10 rue Rampon		07800	LA VOULTE SUR RHONE
	Monsieur le Maire			3 avenue Marcel Nicolas		07250	LE POUZIN
	Monsieur le Maire			Place "Ecole les Fonts"		07250	ROMPON

Comité de Pilotage Local

ZPS de Printegarde

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE 1	ADRESSE 2	CP	VILLE
	Monsieur le Maire			Mairie		26250	LIVRON SUR DROME
	Monsieur le Maire			Mairie		26270	LORIOLE SUR DROME
	Monsieur le Maire			Mairie		26270	SAULCE SUR RHONE
	Monsieur	SICLET	Serge		BP 9	26270	SAULCE SUR RHONE
	Monsieur	LAFFITE	Noël	Bellieu		07530	LACHAMP RAPHAEL
	Madame	BAUDOIN	Audrey	1 place dela Libération		07000	PRIVAS
	Monsieur	MOREL-MEPAS	Sébastien	Lavacheresse		07400	ALBA LA ROMAINE
	Monsieur	MANSON	Stéphane	Territoire Rhône	5 cours St Ruff	26000	VALENCE

NATURA 2000
ZPS de Printegarde

Compte-rendu du mardi 1^{er} avril 2003
Comité de pilotage N°2

Etaient présents :

- M. P. ROULAND, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS),
- M. G. ANDRE, ONCFS,
- Mme F. BARROUILLET, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Drôme (DDAF),
- M. C. PELESE, Compagnie Nationale du Rhône (CNR),
- M. JL. DAGORN, Direction Départementale de l'Équipement (DDE),
- M. M. SAVITSKY, ACCA de ROMPON,
- M. R. LAFFONT, ACCA de ROMPON,
- M. JM. CHOUVIER, Maire de ROMPON,
- M. V. SANTINI, Lafarge Granulats Rhône-Auvergne,
- M. A. GOURDON, ACCA de LORIOL,
- M. P. VERD, ACCA de LORIOL,
- M. H. BROUTINEL, ACCA de SAULCE,
- M. JM. FATON, Communauté de communes du Val de Drôme,
- M. P. NEYRAND, Association Départementale pour l'Aménagement des Structures et des Exploitations Agricoles (ADASEA) de l'Ardèche,
- M. F. MOREL, Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature DROME,
- M. JY. FOURNIER, Directeur de la réserve de Printegarde, ONCFS,
- Mme P. PRANDI, mairie de LA VOULTE,
- M. O. LEONDAROGLON, Granulats Rhône-Alpes,
- M. JF. LECLERC, APPMA la Gaule Pouzinoise,
- M. R. BES, Fédération de Pêche de la Drôme,
- M. P. GELIBERT, Conseil Supérieur de la Pêche de la DROME,
- M. A. LIGNIER, Fédération des Chasseurs de l'Ardèche,
- Mme A. BAUDOIN, SCEA Galloway,
- M. J. CROUZET, APPMA la Truite,
- M. F. RAUBL, mairie du POUZIN,
- Mlle V. PIERRON, Conservatoire Régional des Espaces Naturels Rhône-Alpes,
- M. N. GAY, CNR,
- Mme C. MAGHERINI, CNR,
- Mme L. CURTET, ONCFS,
- M. JL. TRAVERSIER, Direction Régionale de l'Environnement,
- Mlle M. GRIVAUD, DDAF de l'Ardèche,
- Mlle L. CHENAUX, DDAF de l'Ardèche.

Etaient excusés :

- Mme FLACHON, Agence de l'Eau, Rhône Méditerranée Corse,
- M. C. SAUTIERE, Conseil Général de l'Ardèche,
- M. le Président du Conseil Général de la Drôme,
- M. le Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de l'Ardèche,

- M. le Président du syndicat interdépartemental des propriétaires forestiers sylviculteurs,
- M. S. PISSAVIN, Association des amis de la réserve naturelle de l'Île de la Platière,
- M. S. FLEURY, Centre d'Etude et de Recherche sur les MONTAGNES SECHES et Méditerranéennes,
- M. P. TERRASSE, député de l'ARDECHE,
- M. R. VIDAL, Association des Elus de la Montagne,
- M. le Président de la Fédération des Chasseurs de la DROME,
- M. A. LADET, expert scientifique,
- M. le président de la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature ARDECHE,
- M le Président du Comité Départemental de Randonnée Pédestre.

* * *

Le mardi 1^{er} avril 2003, à la salle des fêtes du POUZIN, s'est tenue la deuxième réunion du comité de pilotage local du site de la Zone de Protection Spéciale de Printegarde.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1- Rappels sur la mise en œuvre de Natura 2000 en France et en Ardèche,
- 2- Discussion et validation des propositions des groupes de travail et de la version provisoire du document d'objectifs,
- 3- Discussion autour du projet d'implantation d'éoliennes au POUZIN par la CNR
- 4- Débat

Le compte-rendu reprend cet ordre du jour et un relevé de décisions.

1°) Rappels sur la mise en œuvre de Natura 2000 en France et en Ardèche :

a) En France :

☞ **Le 9 novembre 2001 a été publié au Journal Officiel le décret n°2001-1031 du 8 novembre 2001.** Ce décret concerne la procédure de désignation des sites Natura 2000 et modifie le code rural. Il abroge et remplace le décret du 5 mai 1995 relatif à la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces sauvages d'intérêt communautaire. Il indique également que le Préfet soumet pour avis le projet de périmètre de ZSC ou de ZPS aux communes et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) concernés sur le territoire desquels est localisée la zone envisagée.

☞ **Le 16 novembre 2001 a été publié au Journal Officiel les arrêtés** relatifs aux listes d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire pour lesquels peuvent être proposées des ZSC au titre de la directive « Habitats » et aux espèces d'oiseaux pour lesquelles peuvent être désignées des ZPS au titre de la directive « Oiseaux ».

☞ **Le 21 décembre 2001 a été publié au Journal Officiel le décret n°2001-1216 du 20 décembre 2001.** Ce décret est relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifie le code rural. Il indique notamment le contenu du document d'objectifs, les modalités des contrats Natura 2000 et les dispositions relatives à l'évaluation des incidences des programmes et projets soumis à autorisation ou approbation.

b) En Ardèche :

☞ **Le 22 juin 2001**, le Conseil d'Etat prononçait l'annulation de 534 propositions de sites à la commission européenne pour non-respect de la procédure de consultation définie par le décret du 5 mai 1995. En Ardèche, 5 sites étaient concernés :

- B1' : « Gorges, grottes, pelouses, landes et milieux aquatiques de la basse Ardèche Urgonienne »,
- B8 : « Pelouses, landes, tourbières et forêts du plateau de Montselgues »,
- B28 : « Pelouses et affleurements de Serpentine du Suc de Clava »,
- D4 : « Milieux alluviaux et cours d'eau du fleuve Rhône, d'Arras sur Rhône à Pont Saint Esprit »,
- I33 : « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière ».

L'ensemble de ces sites avait été soumis à une nouvelle consultation courant décembre 2001/janvier 2002 et ont été transmis au ministère le 30 avril 2002.

Sur les 63 sites de Rhône-Alpes annulés par le Conseil D'Etat, 62 ont été retransmis au MEDD, le site manquant sera retransmis en 2003. 34 de ces sites ont été officiellement transmis à l'Union Européenne.

La DDAF de l'Ardèche a profité de cette transmission pour y joindre également celle de la ZPS de Printegarde. Les communes et EPCI du site ont donc également été consultés.

c) Sur Printegarde :

☞ Depuis le dernier comité de pilotage local du 1^{er} octobre 2001, deux réunions des groupes de travail ont eu lieu durant l'automne 2002.

2°) Discussion et validation des propositions des groupes de travail et de la version provisoire du document d'objectifs :

Rappel : D'après le calcul par le Système d'Information Géographique (SIG), le site fait 678 ha dont 42.6 % concerne l'Ardèche et 57.4 % la Drôme.

Le diagnostic environnemental et socio-économique a été présenté sur des transparents diffusés en séance, ces derniers sont joints au compte-rendu.

➤ Aménagement de Baix - Logis le neuf :

- Travaux d'entretien des contre-canaux et des bancs de graviers :

Le cahier des charges de la CNR ne fixe pas la périodicité pour l'entretien des bancs de graviers occupé par la saulaie pionnière. Il pourrait être proposé que le charruage des bancs de graviers soit réalisé tous les 4 ans en bordure du lit mineur et tous les 2 ans au centre. Il sera nécessaire d'alterner rive gauche et rive droite pour toujours conserver des saules de disponible pour le Castor. Un zonage devra être discuté avec la CNR

- Gestion des espaces boisés :

Les riverains avaient demandé à ce que soit supprimée la ripisylve entre l'amont de la voie ferrée de la Voulte-sur-Rhône et l'aval du pont du Pouzin. Cette demande ne peut être satisfaite, et l'ONCFS a proposé de partager le secteur en 3 sections, avec une gestion différente pour chacune :

- 1) Entre les deux ponts : suppression de la strate arbustive, le courant du fleuve devrait éviter les dépôts,
- 2) Sur le cordon plus rétréci : intervention plus sélective,

- 3) Section de la héronnière : le secteur reste intact.

La CNR est d'accord avec cette proposition.

La CNR va déposer une demande de dragage du piège à graviers en automne. Cette demande d'autorisation sera soumise à un comité départemental mis en place par le Préfet.

➤ Projet de halte fluviale de la commune du Pouzin :

Il s'agit d'un projet de halte fluviale qui consisterait en un ponton flottant. Il se situe à l'aval du pont, vers le complexe sportif. La CNR informe qu'il faut être vigilant par rapport à la fluctuation des niveaux d'eau (crues, barrages...).

➤ La problématique de l'Apron sera étudiée dans le site Natura 2000 du Val de Drôme et du LIFE Apron.

➤ Zone industrielle de l'Ile Chambenier :

La réalisation d'un port est incompatible avec les enjeux de la ZPS (Blongios nain et anatidés). La CNR propose que soit utilisé le port du Pouzin en rive droite.

➤ Carrières du Pouzin :

Le projet de quai est modifié.

La période de tir de mine a déjà été aménagée afin d'être la moins perturbante possible pour les oiseaux.

➤ Station d'épuration intercommunale :

Les trois propositions initiales de site ne convenaient pas, soit pour des raisons techniques, soit pour des raisons écologiques. Une dernière proposition consisterait à installer cette nouvelle station d'épuration à côté de celle déjà existante sur la zone industrielle du Pouzin. Cette proposition fait l'objet d'une réflexion des communes concernées.

➤ La chasse :

En cas d'échec des tirs de nuit sur les zones de dégât, des battues administratives peuvent être envisagées dans le site pour limiter la population de sanglier s'y réfugiant. Ces dernières doivent être impérativement prévues hors période de reproduction des espèces de la ZPS.

➤ Activités nautiques :

L'arrêté préfectoral de la réserve de chasse et de faune sauvage interdit la pratique de ces activités à l'aval du pK 130.

➤ Révision du document d'objectifs du site D4 I33 : Moyenne vallée du Rhône :

Les habitats évoqués dans la ZPS seront pris en compte dans la révision du document d'objectifs du site D4 I33. Le document d'objectifs de Printegarde sera finalisé en prenant en compte les habitats tel que définis dans le cahier des charges.

➤ Les nuisibles :

Sur la réserve, les espèces nuisibles n'ont a priori pas d'impact sur la reproduction des espèces de la ZPS.

- Le ragondin peut avoir un impact sur le milieu mais pas directement sur les oiseaux (les roseaux réimplantés dans le cadre de la première phase de réhabilitation de la roselière ont tous été consommés par le ragondin) ;
- Le sanglier fait l'objet de battues administratives lorsque ce dernier est en surnombre ;

- Aucune donnée n'existe sur l'impact des mustélicés sur le site ;
- Il n'existe pas ou peu de milieu favorable au Renard sur le site ZPS.

➤ Les cormorans :

Il existe un groupe de travail départemental sur les problèmes liés aux Cormorans. Un arrêté préfectoral autorise la destruction d'une centaine d'individu par année sur l'Ardèche.

Il n'y aurait a priori pas de corrélation entre la diminution des populations d'Apron (poisson endémique du bassin du Rhône) et le Cormoran. Cependant, l'impossibilité de franchir le seuil entraîne une concentration de l'apron à l'aval du seuil ; il devient alors une proie facile pour le Cormoran.

➤ Pour les espèces protégées comme le Castor, les seules mesures possibles et efficaces sont les protections individuelles des plants des vergers.

➤ Les inventaires et études concernant les oiseaux et le Castor avaient déjà été réalisés sur le site au titre de la réserve de chasse et de faune sauvage. Le plan de gestion de cette réserve a d'ailleurs servi de base de travail à l'ONCFS pour le document d'objectifs.

Le suivi des castors est en place depuis les années 80. On recense un nombre d'individus qui varie entre 13 et 15. La capacité du milieu est atteinte pour cette espèce dont le nombre reste constant. Sur la Drôme et l'Ardèche, la situation du Castor est globalement satisfaisante.

Par contre, les gîtes favorables et les ressources alimentaires de qualité ont disparu, notamment le long du Rhône. Il peut alors se poser les problèmes de dégâts sur les cultures alentours.

➤ Certain milieu comme les contre-canaux alimentés par la nappe phréatique sont des milieux rares et de grande qualité qu'il convient de préserver. Ils sont entre autre, le milieu de vie d'espèces de libellules comme l'Agriion de mercure, inscrit à l'annexe II de la directive Habitats. Il convient de préserver ces contre-canaux et leur alimentation en eau.

➤ Il n'est pas opportun d'utiliser les matériaux du dragage issu de l'entretien du piège à gravier réalisé par la CNR pour la création de l'îlot à Sterne. En effet, les proportions de matériaux sont incomparables et les deux sites ne sont pas juxtaposés. Par contre, cette opération de transfert de matériaux est pourrait être envisagée avec les matériaux extrait lors du recreusement de la lône de la basse Drôme (type de matériaux...). Cette proposition sera à étudier lorsque ce projet sera plus avancé.

➤ L'activité touristique sur ce site peut se révéler un atout pour la préservation du milieu.

➤ L'animation globale du document d'objectifs est à ajouter au programme d'action.

➤ Les financements possibles seront soit Européen (Fonds structurels), soit Etat (FGMN, FSE, etc...), soit issus des collectivités locales (Région, département, communes)... Sur ce site, il peut être également possible d'émerger sur le plan quinquenal (CNR).

3°) Discussion autour du projet d'implantation d'éoliennes au POUZIN par la CNR :

Le diaporama présenté en séance est joint à ce compte-rendu.

Suite à cette présentation, plusieurs remarques ont été faites :

- Le protocole régional sur l'étude des flux migratoires et les éoliennes n'est pas encore validé ;
- Un éclairage nocturne des machines est nécessaire pour prévenir les accidents lors des migrations nocturnes (pour les anatidés entre autres). Une étude sur ce sujet avait été réalisée il y a 15 ans par l'ONCFS.
- La révision des documents d'urbanisme est nécessaire pour que l'usage du sol décrit dans le POS soit conforme à l'implantation d'éolienne ;
- La plate-forme d'implantation des éoliennes n'est pas inondable ;
- La CNR vérifie l'impact des vents et des éoliennes sur le secteur d'implantation ;

4°) Relevé de décisions :

- Le comité de pilotage local ne donne pas d'avis sur ce projet d'implantation d'éolienne du POUZIN, il s'agissait uniquement d'une présentation.
- Le projet d'implantation d'éolienne est soumis à étude d'incidences au titre de l'article 6 de la directive Habitats.
- Les remarques transmises par écrit par différentes personnes avant le comité de pilotage sont prises en compte et vont être intégrées dans le document d'objectifs.

Privas, le 7 mai 2003



LE PROJET EOLIEN DU POUZIN

Le Pouzin 1 avril 2003
Comité de la Réserve de chasse de Printergarde

Cécile Magherini - Nicolas Gay



Des besoins en renouvelable

- La demande énergétique augmente. En France :
 - 66 TWh supplémentaires seront nécessaires en 2010
 - dont 38 TWh de renouvelable pour satisfaire nos engagements européens.
- La France n'a pas encore utilisé son potentiel éolien :
 - 2^e potentiel éolien européen,
 - mais 10^e pays en terme de puissance installée (153MW en 2002).
- C'est l'éolien qui permettra de produire cette énergie renouvelable :
 - Le potentiel hydraulique est largement valorisé,
 - Le solaire photovoltaïque représente de petites puissances.

*L'énergie renouvelable :
une attente forte*

 CN'air

CN'air 

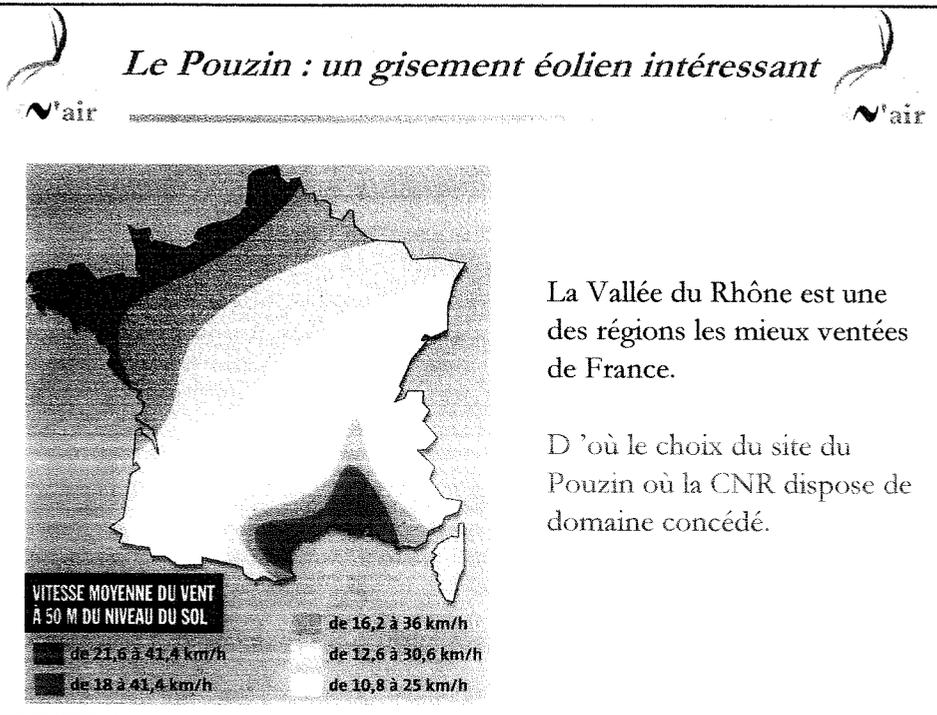
- Les français et l'énergie - Sondage CREDOC DGEMP (janvier 2002)
 - 51% des français souhaitent que notre pays fasse des efforts dans le domaine des énergies renouvelables,
 - 56% sont prêts à payer plus cher.
- Service public de l'électricité - enquête EDF (été 2001)
 - Mission prioritaire pour 69% des français : respecter l'environnement, améliorer la qualité de l'air et lutter contre l'effet de serre.
- Perception de l'énergie éolienne - sondage ADEME (janvier 2002)
 - 95% des personnes interrogées sont en faveur de l'énergie éolienne

*Un projet mené en partenariat par
CNR et Electrabel et baptisé CN'AIR*

 CN'air

CN'air 

- **CNR et Electrabel s'intéressent à l'éolien.**
- **Car c'est une énergie renouvelable.**
- **Qui diversifie le parc de production de nos deux entreprises.**
- **A un moment où le marché s'ouvre et que les clients s'intéressent à l'origine de l'électricité qu'ils consomment.**



- Un site géographiquement intéressant*
- Un foncier concédé,
 - Un accès facilité,
 - Une faible distance de raccordement,
 - Un site marqué par l'activité industrielle.

Où est le projet ?



- 20 ha
- Vitesse moyenne de vent à 80m : 7.7m/s (27.72km/h)

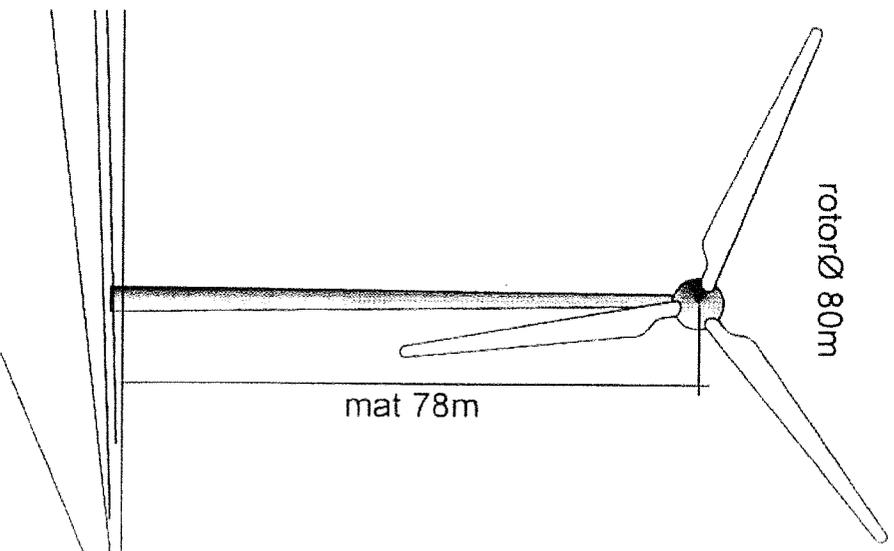
Combien de machines ?



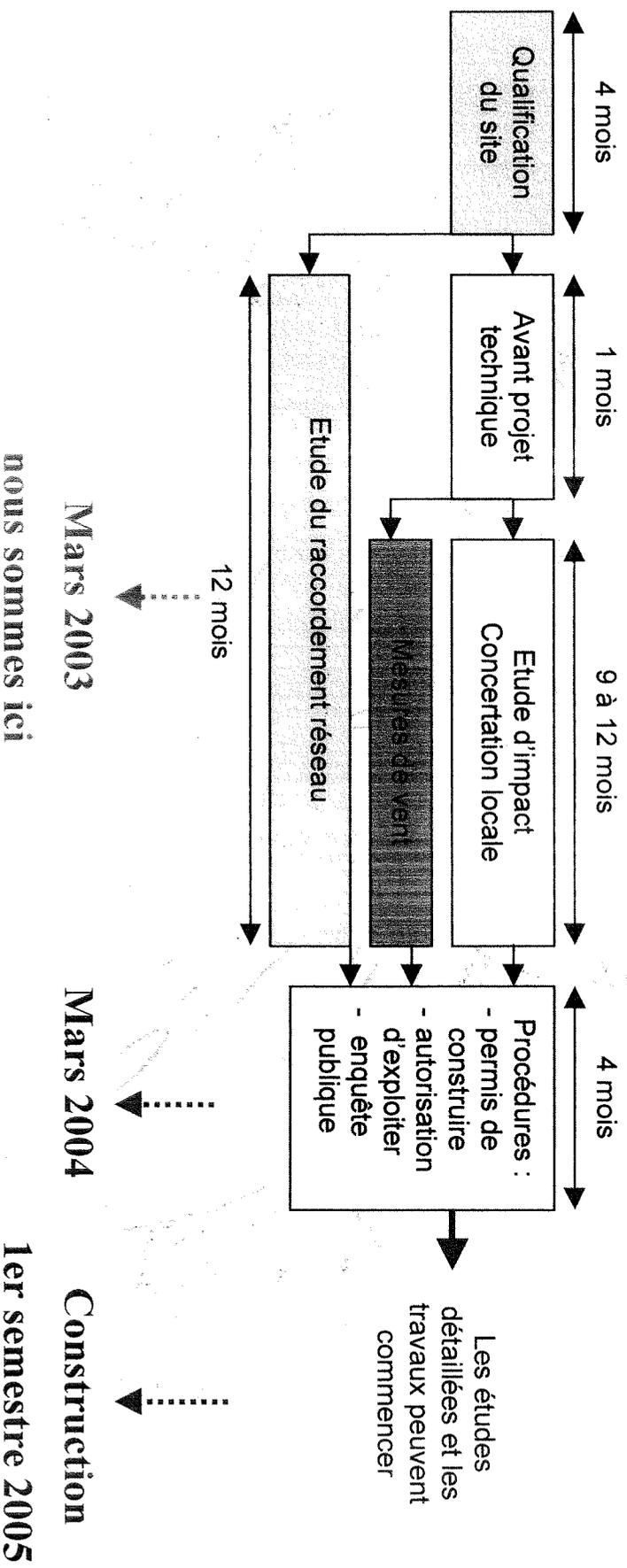
3 machines de 2MW

- Production de 14 000 MWh/an (4000 foyers hors chauffage)

- Investissement de 6.8 M€



Où en est le projet ?



L'étude d'impact est commencée depuis un mois.
Une campagne de mesure du vent « in situ » commencera en avril.



Étude d'impact du projet



- Réalisée par le bureau d'étude BCEOM sur une durée d'un an, suivant 3 volets :
 - la faune, l'avifaune et la flore
 - le paysage
 - l'acoustique

Phase 1 : étude des enjeux environnementaux

Phase 2 : étude des impacts du projet et alternatives



Étude avifaunistique



Réalisée par la FRAPNA Ardèche :

Inventaire préliminaire de la richesse

Évaluation de la sensibilité de la zone

- Synthèse des données disponibles
- Inventaire oiseaux nicheurs et hivernants
- Trajets préférentiels rapaces locaux
- Mise en évidence des flux migratoires

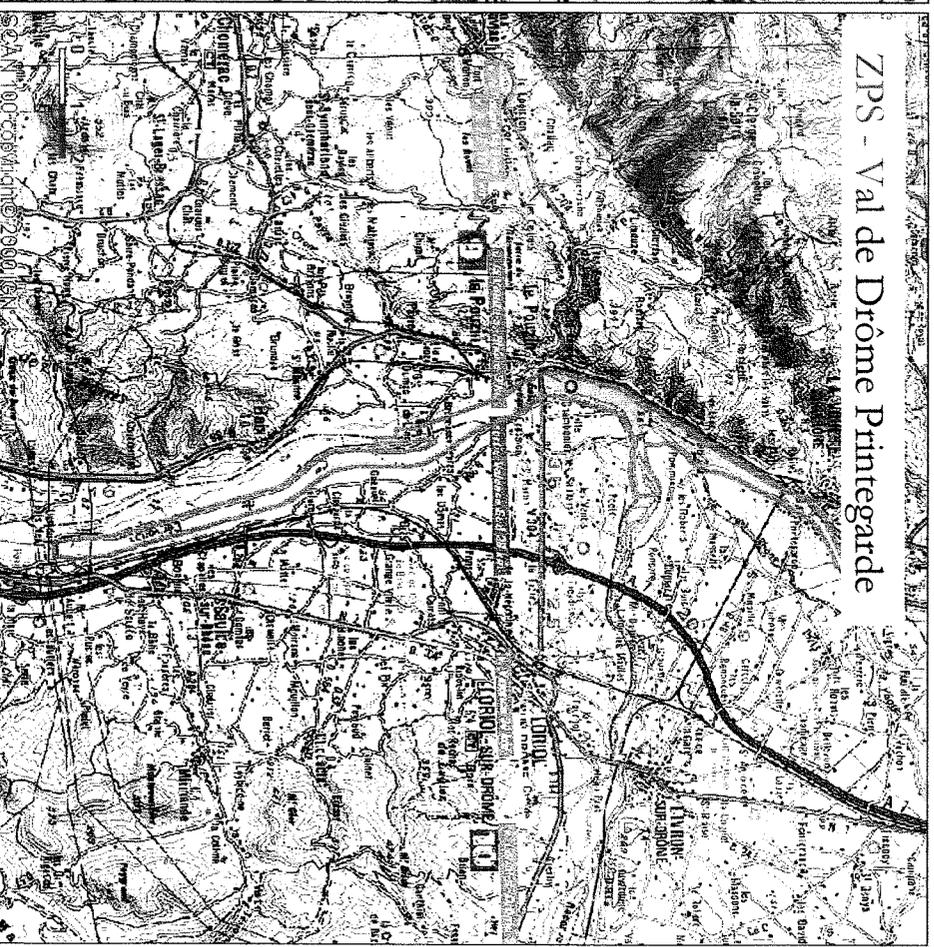
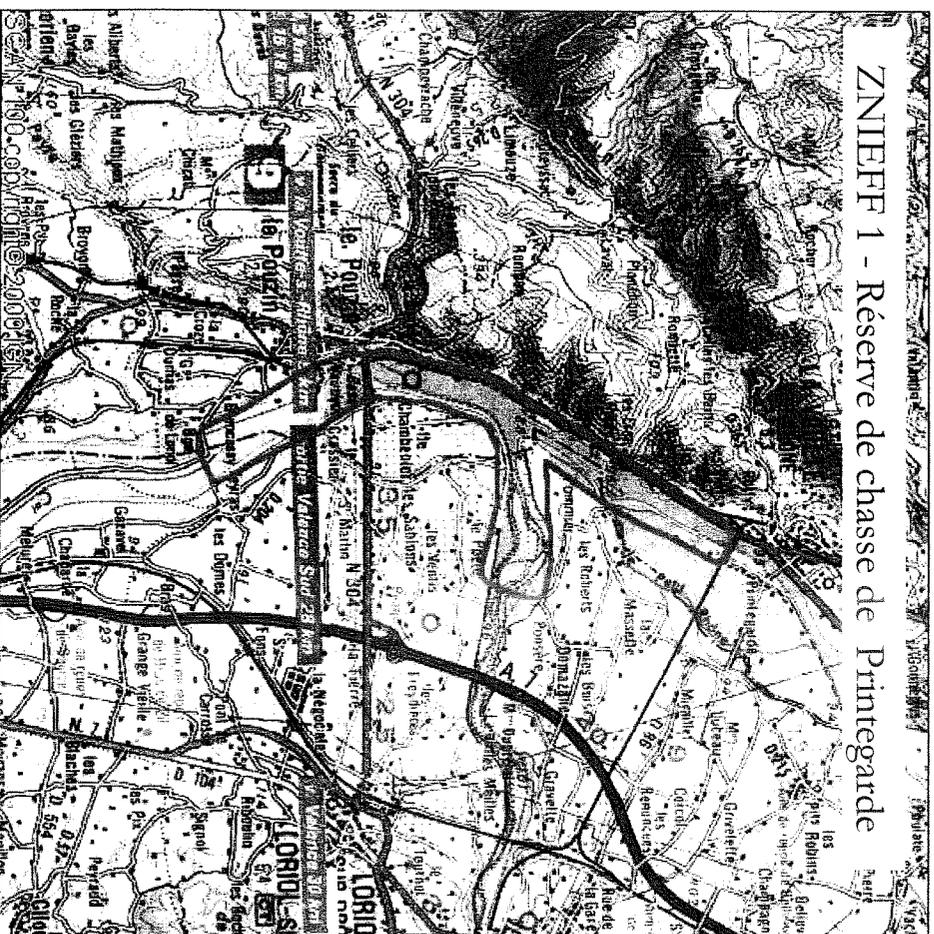
Évaluation des inter-actions avec le projet

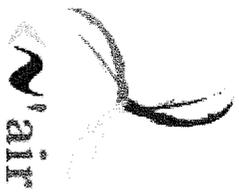


Sensibilité du site

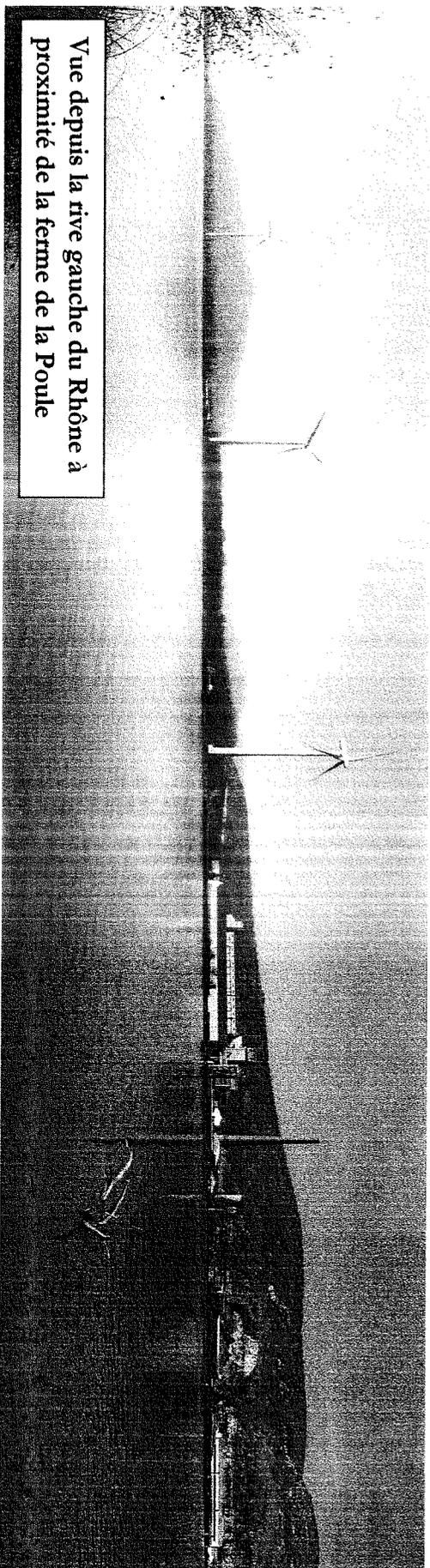


L'analyse préliminaire du site nous conduit à prendre en considération deux zones à forts enjeux :

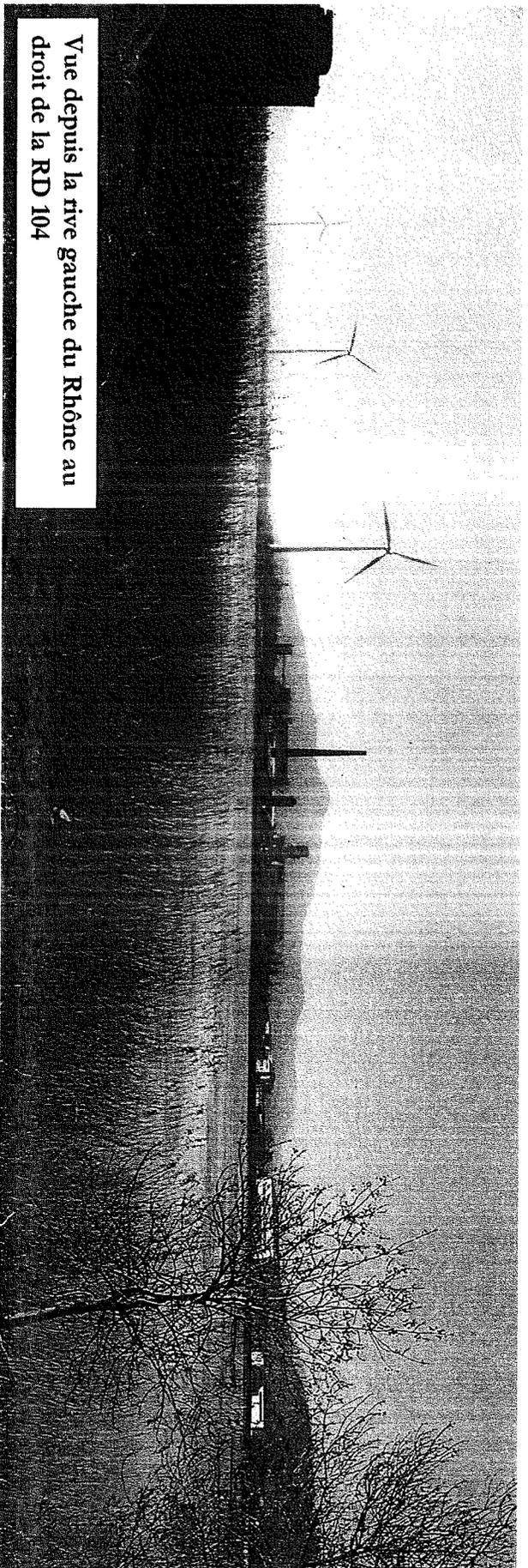




Simulation photo



Vue depuis la rive gauche du Rhône à proximité de la ferme de la Poule



Vue depuis la rive gauche du Rhône au droit de la RD 104

I- LES ENJEUX RELATIFS AU PATRIMOINE NATUREL

Les habitats de l'Annexe I de la Directive Habitats

Code N2000	Intitulé	Surface
91 E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	≅ 23 ha (10ha, 7ha, 2,4ha)
3240	Rivière alpine avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix eleagnos</i>	≅ 8,7ha
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	≅ 12ha

Les espèces de l'Annexe II de la Directive Habitats

	Code N2000	Intitulé	Habitat fréquenté
Présence certaine	1134	Bouvière	Rhône / chenaux roselière
	1131	Blageon	Drôme
	1137	Castor d'Europe	Tout le site
	1044	Agrion de mercure	Contre-canaux
Présence probable	1158	Apron	Drôme
	1126	Toxostome	Drôme
	1138	Barbeau méridional	Drôme
A rechercher	1166	Triton crêté	Petit marais ?

Des espèces migratrices non visées à l'annexe I mais dont la venue est régulière sur le site

Code N2000	Intitulé	Statut sur le site	Abon-dance	Habitat fréquenté
EA053	Canard colvert	Hivernante reproductrice	+++	Rhône - confluence
EA059	Fuligule milouin	Hivernante	++	Rhône - confluence
EA061	Fuligule morillon	Hivernante	++	Rhône - confluence
EA052	Sarcelle d'hiver	Hivernante	+	Rhône - confluence
EA051	Canard chipeau	Hivernante	+	Rhône - confluence
EA050	Canards siffleur	Hivernante	+	Rhône - confluence
EA056	Canard souchet	Hivernante	+	Rhône - confluence
EA058	Nette rousse	Etape migratoire	+	Rhône - confluence
EA055	Sarcelle d'été	Etape migratoire	+	Rhône - confluence
EA048	Tadorne de belon	Hivernante	+	Rhône - confluence
EA063	Eider à duvet	Hivernante	+	Rhône - confluence

Habitats naturels de la Directive	Code N2000	Nombre de sites en France	Etat de conservation sur le site	Menaces	Habitat d'espèces (AI Dir. Habitat ou AI Dir. Oiseaux)	Priorité DOCOB
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	91 E0 (91E0.1, 91E0.3)	348	+ ou - bon (évolution spontanée vers une forêt à bois dur en l'absence de dynamique hydraulique)	- développement d'espèces exotiques (robinier) - évolution vers une forêt à bois dur	Oui (secteur possible d'alimentation du Castor)	3 ou 2
Rivière alpine avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix eleagnos</i>	3240	27	+ou- bon	développement d'espèces exotiques (Buddleia, ambroisie)	Oui (secteur d'alimentation du Castor + secteur Drôme pour l'Apron)	3
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	3260 (3260.5 3260.4)	211	+ ou - bon selon les secteurs des canaux	risque d'eutrophisation ?	Oui (Castor, secteur à Agrion de mercure)	2
Habitats d'espèces de la directive Oiseaux						
Roselière (semi) aquatique	53.111		médiocre	Assèchement et boisement	Oui (Blongios)	1
Roselière sèche	53.112		mauvais		Oui (Blongios)	1

II- CONTEXTE FONCIER, REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL

Régime foncier

Domaine public fluvial (DPF) concédé à la CNR.

Les espaces protégés

- Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (arrêté du 22/06/2001 pour 6ans)
- Réserve nationale de pêche du barrage du Pouzin
- N2000 basse vallée de la Drôme superposition partielle au site
- ZNIEFF

Le SDAGE

Le SAGE de la Drôme

Le programme décennal de restauration hydraulique et écologique du Rhône

LES ACTIVITES ECONOMIQUES

1 - EXPLOITATION DE L'AMENAGEMENT DE BAIX LE LOGIS NEUF PAR LA C.N.R

	Impact sur les enjeux relatifs au patrimoine naturel	Gestion déjà en place	Propositions gestion
a- Gestion des niveaux d'eau	Possible	/	non
b- Travaux de dragage du canal d'aménée et de la retenue	Possible	/	/
c- Travaux d'entretien des digues et contre-canaux	Consommation des hélophytes en bordure contre-canal (sites de reproduction des anatidés, utilisation milieu par agrion de mercure)	Protection 1/3 longueur par clôture	A pérenniser et améliorer
- pâturage			
- broyage / faucardage	Reproduction anatidés Castor (gîtes, barrage)	Programmation des travaux d'entretien hors période de reproduction	A pérenniser
d- Travaux d'entretien des bancs de gravier	Destruction site d'alimentation Castor	/	- Intervention tous les 4 ans - Décalage des interventions
e- gestion des espaces boisés	- Forêts alluviales (habitat directive) - Cordon boisé = corridors écologiques	/	- Préservation à pérenniser - Maintien des arbres morts - Maintien des corridors
f- Circulation automobile sur les ouvrages	(dérangement avifaune)	Circulation interdite sauf service (barrières CNR, arrêté réserve)	pérennisation
g- Entretien et gestion de la zone industrielle et fluviale du Pouzin en rive droite du Rhône)	/	/	/
h- Entretien du piège à gravier (hors réserve)	- Problème piscicole - impact biotope Castor et Martin pêcheur - destruction site de repos et de reproduction petit limicoles (petit Gravelot)		
h- Gestion de la passe à poissons de la Drôme	Problème de l'Apron		

LES ACTIVITES ECONOMIQUES

5 – PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION

	Impact sur les enjeux relatifs au patrimoine naturel	Gestion déjà en place	Propositions gestion Pistes réflexion
Projet	Impact des rejets sur la roselière ?		

6 - LA NAVIGATION COMMERCIALE

	Impact sur les enjeux relatifs au patrimoine naturel	Gestion déjà en place	Propositions gestion Pistes réflexion
Navigation	<ul style="list-style-type: none"> - Vagues éventuellement à l'origine de l'immersion de nids. Aucune espèce nicheuse de la Directive Oiseaux n'est directement concernée - érosion des berges de la roselière possible 	/	/

7 - LA PECHE PROFESSIONNELLE

	Impact sur les enjeux relatifs au patrimoine naturel	Gestion déjà en place	Propositions gestion Pistes réflexion
La pêche commerciale au filet	<ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la reproduction du Grèbe - dérangement de l'avifaune par la pause des filets 	/	Modification du mot de pêche ?

10- DECOUVERTE DU PATRIMOINE NATUREL

	Impact sur les enjeux relatifs au patrimoine naturel	Gestion déjà en place	Propositions gestion Pistes réflexion
<p>a- Itinéraire d'interprétation de La Voultte/Rhône et de Livron/Drôme (à vélo)</p> <p>b- Organisation manifestations ou de sorties nature</p> <ul style="list-style-type: none"> - manifestation « Tête en l'air - sorties "nature (Livron) 	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune si la fréquentation est bien canalisée. - Attention aux chiens non tenus en laisse 	<ul style="list-style-type: none"> - canalisation sur des pistes cyclables, mises en place de panneaux - promenade des chiens non tenus en laisse interdite par l'arrêté de la réserve 	

11- ACTIVITES DE PROMENADE

	Impact sur les enjeux relatifs au patrimoine naturel	Gestion déjà en place	Propositions gestion Pistes réflexion
<p>a- Fréquentation des digues par les promeneurs</p> <p>b- Itinéraires VTT « les chemins du soleil » et « la Drôme à vélo »</p> <p>c- Véloroute du Léman à la mer en projet</p>	<p>a + b- risques (faibles) d'intrusion dans les espaces à enjeux (roselières)</p> <p>a- problèmes des chiens non tenus en laisse</p>	<p>a- Chiens : l'arrêté de la réserve de chasse et faune sauvage de Printegarde interdit la promenade des chiens non tenus en laisse (problème de surveillance)</p>	<p>a+b- Favoriser le développement d'une strate buissonnante en bordure de digue le long et au sud de la grande roselière</p> <p>Installer observatoire le long digue pour canaliser promeneurs + panneaux explicatifs</p> <p>c- Choix d'un itinéraire le moins perturbant : utilisation du chemin en contre bas de la digue le long du contre-canal.</p>

THEME : GESTION DES HABITATS (G)		2003	2004	2005	2006	2007	2008
G1- FORET ALLUVIALE							
G1.1 Maintien de la surface boisée sur le site et maintien de son fonctionnement naturel	CNR	Gestion courante CNR					
G1.3 Régénération de la saulaie (expérience Ile de la Platière) ?							
G1.2 Conservation des arbres morts et des arbres dépérissants (<u>peupliers noir, blanc, saule blanc remarquables</u>)	CNR	Gestion courante CNR					
G2- CONTRE-CANAUX / HERBIER							
G2.1 Limitation de l'impact du pâturage sur la végétation (hélrophytes) de bordure des contre-canaux	SCEA Galloways	Gestion courante					
G2.2 Cahier des charges pour l'entretien de la végétation des contre-canaux et de leur bordures	CNR	Gestion courante CNR					
G2.2.1- Période de broyage à l'automne (septembre-octobre)	CNR	Gestion courante CNR					
G2.2.2- Gestion sélective des ligneux en bordure des contre-canaux	CNR	Gestion courante CNR					
G2.2.3- Respect des gîtes, terriers, barrages de Castor.	CNR	Gestion courante CNR					
G2.3 Mise en place d'une procédure de consultation pour les interventions exceptionnelles	CNR ONCFS Autres ?	Gestion courante CNR					
G3- BANCS DE GRAVIERS							
G3.1 Echelonnement des interventions de charriage sur les bancs de graviers	CNR	Gestion courante CNR					
G4- ROSELIERES							
G4.1 Elimination des ligneux de la roselière	CNR	Gestion courante CNR					
G4.2 Gestion de la végétation en bordure de la piste au sud de la confluence	CNR	Gestion courante CNR					

THÈME : ETUDE (E)									
E1- DIGUES									
E1.1 Etude de l'impact de la pression de pâturage sur la végétation (salicacées et héliophytes)	SCEA Galloways ONCFS		FGMN ?						
E2- PETIT MARAIS									
E2.1 Diagnostic en vue d'une réhabilitation du petit marais	CNR ? ONCFS ?		FGMN ? CNR ?						
E3- MUSOIR DE LA CONFLUENCE									
E3.1 Etude de faisabilité d'un îlot de graviers à la confluence sur le musoir	CNR RN des Ramières ? ONCFS		?						
E4- AMENAGEMENT DE LA PISTE DU HAUT DE DIGUE AU NORD DU PONT DU POUZIN									
E4.1 Etude de faisabilité pour le réaménagement de la piste abandonnée par les camions	ONCFS CNR		FGMN ONCFS ? CNR ?						

THEME : COMMUNICATION ET INFORMATION DU PUBLIC (C)									
C1	Construction d'un observatoire + observatoire léger type palissade	ONCFS ?							
C2	Implantation de panneaux sur la réserve								
C2.1	Panneaux d'information pédagogique et de présentation du site	ONCFS ?							
C2.2	Panneau de signalisation précisant nécessité de tranquillité pour la faune	ONCFS ?							
C3	Réactualisation de la plaquette de la réserve	ONCFS ?							

Annexe 9

Compte-rendu du comité de pilotage n°3 du 20 avril 2004



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'ARDECHE



Direction départementale
de l'agriculture
et de la forêt
de l'Ardèche

**Mesdames, Messieurs,
les membres et invités du comité
de pilotage local**

Service Eau Forêt Environnement

7, Bd du Lycée
B.P. 719
07007 PRIVAS CEDEX

Dossier suivi par : M. GRIVAUD

Tél. : 04 75 66 70 67
Fax : 04 75 66 70 94
mél : Martine.GRIVAUD@agriculture.gouv.fr

Réf. : MG/SC

Objet : Natura 2000 – Z.P.S. de Printegarde
Compte rendu du comité de pilotage N°3

PRIVAS, le 22 FEV. 2005

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le compte-rendu de la réunion du troisième comité de pilotage local du mardi 20 avril 2004, qui a eu lieu à la salle des fêtes du POUZIN, concernant la Zone de Protection Spéciale (ZPS) de Printegarde.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet et par délégation,

L'ingénieur du Génie Rural
des Eaux et des Forêts

Anne-Laure SOLEILHAVOUF

Comité de Pilotage Local n° 3

ZPS de Printegarde

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
ACCA	Monsieur le Président			10 rue Rampon	07800	LA VOULTE SUR RHONE
ACCA	Monsieur le Président			3 avenue Marcel Nicolas	07250	LE POUZIN
ACCA	Monsieur le Trésorier	RICHARD	Jérémie	Les Petits Robins	26250	LIVRON SUR DROME
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	26270	LORIOI SUR DROME
ACCA	Monsieur le Président			Place "Ecole les Fonts"	07250	ROMPON
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	26270	SAULCE SUR RHONE
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	Monsieur le directeur			2-4 allée de Lodz	69007	LYON
APPMA Amis de la Gaule Loriglaise	Monsieur le Président	CHARREYRON		Quartier Giloux	26270	LORIOI SUR DROME
APPMA Gaule Livronaise	Monsieur le Président	VEY	David	Les Champagnat	26250	LIVRON SUR DROME
APPMA Gaule Pouzinoise	Monsieur le Président	LECLERC	Jean-François	Mairie	07250	LE POUZIN
APPMA La Truite	Monsieur le Président	CROUZET	Jacky	Selle les Bains	07250	ROMPON
Association Castor et Homme	Monsieur le Président			27 avenue Léon AUBIN	26250	LIVRON SUR DROME
Association Départementale pour l'Aménagement des Structures et des Exploitations Agricoles	Monsieur le président			4 avenue de l'Europe Unie	07000	PRIVAS
Association des élus de la Montagne	Monsieur le président			Mairie	07330	BARNAS
Association des Maires de l'Ardèche	Monsieur le président			Domaine de Besignoles	07000	PRIVAS
Association des Riverains de l'île de Printegarde - La Voulte - Livron	Monsieur le président	BOUX	Sylvain	2 route des Mines Les Combiers Les Petits Robins	26250	LIVRON SUR DROME
Association Nationale des Chasseurs de Gibier d'Eau	Monsieur le Président de l'Interdépartementale 26- 07			14 rue des jardins	07800	BEAUCHASTEL
Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs	Monsieur le président			4 avenue de l'Europe Unie BP 114	07000	PRIVAS
Centre Ornithologique Rhône-Alpes	Monsieur le président			3 côte Chapeliers	26100	ROMANS SUR ISERE
Centre Ornithologique Rhône-Alpes	Monsieur le président			Le village	07200	SAINTE ETIENNE DE FONTBELLON

Comité de Pilotage Local n° 3

ZPS de Printegarde

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes	Monsieur	PASTUREL	Bruno	4, avenue de l'Europe Unie BP 114	07001	PRIVAS
Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes CERMOSEM	Monsieur le directeur	FLEURY	Sébastien	Parc de Crécy 18 avenue du Général de Gaulle 20 avenue Ozier	69771 07300	SAINTE DIDIER AU MONT D'OR CEDEX MAUVES
Chambre d'agriculture	Monsieur le Président			4, avenue de l'Europe Unie BP 114	07001	PRIVAS
Chambre de Commerce et de l'Industrie	Monsieur le président			Quartier la Temple BP 205	07205	AUBENAS CEDEX
Comité Départemental de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade	Monsieur le Président			2 rue Pierre Filliat	07000	PRIVAS
Comité Départementale de la Randonnée Pédestre	Monsieur le président	HOFFMAN	Bernard	Le Gamel	07200	SAINT SERNIN
Compagnie Nationale du Rhône	Monsieur le directeur			365 rue Jean Rostand BP 45	26801	PORTES LES VALENCE
Confédération Paysanne	Monsieur le président			4 avenue de l'Europe Unie	07000	PRIVAS
Conseil Général de La Drôme	Monsieur le Président			26 avenue Président Herriot	26026	VALENCE CEDEX 9
Conseil Général de l'Ardèche	Monsieur le président			Hôtel du département BP 737	07000	PRIVAS
Conseil Régional Rhône-Alpes	Monsieur le président			77 route de Paris BP 19	69751	CHARBONNIERE LES BAINS
Conseil Supérieur de la Pêche	Monsieur le garde chef			Innoparc - ZI le lac Avenue Marc Séguin BP 323	07003	PRIVAS
Conseil Supérieur de la Pêche	Monsieur le garde chef			50 chemin de Laprat BP 309	26003	VALENCE CEDEX

Comité de Pilotage Local n° 3

ZPS de Printegarde

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Conservatoire Régional des Espaces Naturels Rhône-Alpes	Monsieur le directeur	COQUILLARD	Hervé	La Maison Forte 2 rue des Vallières	69390	VOURLLES
Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports	Monsieur le directeur			3 avenue Vanel	07000	PRIVAS
Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt	Monsieur le directeur			33 avenue de Romans BP 2145	26021	VALENCE CEDEX 9
Direction Départementale de l'Equipement	Monsieur le directeur			SUAP 1 avenue Vanel	07006	PRIVAS
Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales	Madame la directrice			2 bis rue de la Recluse BP 715	07000	PRIVAS
Direction Régionale de l'Environnement Rhône-Alpes	Monsieur le directeur			208 bis rue Garibaldi	69422	LYON CEDEX 03
District d'Aménagement du Val de Drôme	Monsieur le Président			Centre administratif Rue Henri Barbusse	26400	CREST
EDF Production Transport Energie Rhône-Auvergne	A l'attention de Monsieur	VILLET	Denis	Val de Mialaure Route de Saugues BP 69	43002	ESPALY-SAINT MARCEL
Electricité de France TE Méditerranée	Monsieur le directeur			140 avenue Viton	13482	MARSEILLE CEDEX
Electricité de France TERRA	A l'attention de Monsieur	DE VITA	Thierry	5 rue des Cuirassiers BP 3011	69399	LYON CEDEX 03
Expert scientifique	Monsieur	LADET	Alain	Quartier de l'Eglise	07200	UCEL
Fédération Départementale des chasseurs	Monsieur le président			Le Col de l'Escrinet	07200	SAINT ETIENNE DE BOULOGNE
Fédération Départementale des chasseurs	Monsieur le président			Le Sud 497 avenue Victor Hug	26000	VALENCE
Fédération de la Drôme pour la pêche et protection du milieu aquatique	Monsieur le président			50 chemin de Laprat	26003	VALENCE CEDEX
Fédération de l'Ardèche pour la pêche et protection du milieu aquatique	Monsieur le président			Innoparc ZI le lac Avenue Marc Séguin	07000	PRIVAS

Comité de Pilotage Local n° 3

ZPS de Printegarde

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles	Monsieur le président			4 avenue de l'Europe Unie BP 114	07001	PRIVAS
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature	Monsieur le président			Le village	07200	ST ETIENNE DE FONTBELLON
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature	Monsieur le président			9 rue du Lycée	26000	VALENCE
GEH Mixte EDF/CNRC				Montélimar	26780	CHÂTEAU NEUF DU RHONE
Lafarge Granulats	Monsieur	ELOI	Franck	Le village	07250	ROMPON
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Monsieur le chef de service départemental	BLACHIER	Christian	Ecosite du Val de Drôme Quartier Brunel	26400	EURRE
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Monsieur le chef de service départemental	SOUCHON	Daniel	Innoparc ZI le lac Avenue Marc Séguin BP 338	07003	PRIVAS CEDEX
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Monsieur le directeur	FOURNIER	Jean-Yves	Montfort	01330	BIRIEUX
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage CNERA PAD	Monsieur le directeur régional	CATUSSE	Michel	ZA MAYENCIN 5 allée de Bethleem	38610	GIERES
Office National des Forêts	Madame	ZELMIRE	Frédérique	2 rue Maurice Faure	26150	DIE
Préfecture	Monsieur le Préfet			Cabinet du Préfet Rue Pierre Filliat	07000	PRIVAS
Préfecture	Bureau de l'environnement			Rue Pierre Filliat	07000	PRIVAS
Préfecture	Monsieur le Préfet			3 boulevard Vauban	26000	VALENCE
Réserve Naturelle de l'île de la Platière	Monsieur	PISSAVIN	Stéphane	Rue César Geoffroy	38550	SABLONS
RTE Sud Est	Monsieur	LAGUARDIA	Camille	46 avenue Elsa Triplet	13417	MARSEILLE CEDEX 08
SCEA Galloway	Madame			12 rue du Pêcher	26200	MONTELMAR
Service de la Navigation Rhône Saône	Monsieur le Directeur			2 rue de la Quarantaine	69005	LYON

Comité de Pilotage Local n° 3

ZPS de Printegarde

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
Service de la Navigation Rhône Saône	Mission Environnement			46 quai Rambaud Bâtiment des Douanes	69002	LYON
Société Botanique d'Ardèche	Monsieur le président			Lycée agricole Olivier de Serres Quartier Saint Martin BP 150	07205	AUBENAS CEDEX
Sous-préfecture de Tournon	Madame la Sous-Préfète			3 rue Boissy d'Anglas	07300	TOURNON
Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche	Monsieur le Président			6 rue Pierre Filliat BP 319	07003	PRIVAS CEDEX
Syndicat Drôme Ardèche des propriétaires forestiers sylviculteurs	Monsieur le président			Chambre d'agriculture Boulevard Vauban	26000	VALENCE
Syndicat Ouvèze Vive	Monsieur le Président			8 avenue de l'Europe Unie BP 310	07003	PRIVAS CEDEX
Union Régionale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction Rhône-Alpes	Monsieur le président			Parc Club Moulin à Vent 33 avenue Dr G. Lévy Bât. 51	69693	VENISSIEUX CEDEX
	Monsieur	MOREL-MEPAS	Sébastien	Lavacheresse	07400	ALBA LA ROMAINE
	Monsieur le Maire			10 rue Rampon	07800	LA VOULTE SUR RHONE
	Monsieur	LAFFITE	Noël	Bellieu	07530	LACHAMP RAPHAEL
	Monsieur le Maire			3 avenue Marcel	07250	LE POUZIN
	Monsieur le Maire			Nicolas	26250	LIVRON SUR DROME
	Monsieur le Maire			Mairie	26270	LORLIOL SUR DROME
	Madame	BAUDOIN	Audrey	1 place dela Libération	07000	PRIVAS
	Monsieur le Député	TERRASSE	Pascal	11 avenue de Coux	07000	PRIVAS
	Monsieur le Sénateur et le Président du conseil Général	TESTON	Michel	Hôtel du Département	07000	PRIVAS

Comité de Pilotage Local n° 3

ZPS de Printegarde

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
	Monsieur le Maire			Place "Ecole les Fonts"	07250	ROMPON
	Monsieur le Maire			12 avenue du Dauphiné	26270	SAULCE SUR RHONE
	Monsieur	SICLET	Serge	BP 9	26270	SAULCE SUR RHONE
	Monsieur	MANSON	Stéphane	Territoire Rhône 5 cours St Ruff	26000	VALENCE

NATURA 2000
Zone de Protection Spéciale (ZPS) de Printegarde

Compte-rendu du 20 avril 2004
Comité de pilotage N°3

Etaient présents :

- M. M. SAVITSKY, Association Communale de Chasse Agréée de Rompon,
- Mme R. FAURE, Mairie de Loriol,
- M. N. JANIN, stagiaire à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (O.N.C.F.S.),
- M. J. METRAL, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS),
- M. H. BROUTINEL, Association Communale de Chasse Agréée de Saulce,
- M. S. SICLET, Adjoint au Maire de Saulce,
- M. J. RICHARD, Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme, Conseiller Municipal de Livron,
- M. C. PIALET, Association Nationale des Chasseurs de Gibier d'Eau (ANCGE) Interdépartementale Drôme-Ardèche,
- M. J-F. LECLERE, Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique La Gaule Pouzinoise,
- Mme. M-T MICHEL-JANSAC, Mairie de Livron,
- M. R. BUYER, Association des Riverains de Printegarde,
- M. M. BOLOMEY, Mairie de La Voulte/Rhône,
- M. ANTONY, Association des Riverains de Printegarde,
- M. C. COMBE, Association des Riverains de Printegarde,
- M. D. AUDEMARD, Association Communale de Chasse Agréée de Loriol,
- M. A. GOUNON, Association Communale de Chasse Agréée de Loriol,
- M. P. GELIBERT, Conseil Supérieur de la Pêche de la Drôme,
- M. R. BES, Fédération de la Drôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,
- M. H. PENEL, Association Castor et Homme,
- M. F. MOREL, Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature de la Drôme,
- Mme. A-L. MASSON, Compagnie Nationale du Rhône,
- M. C. MOIROUD, Compagnie Nationale du Rhône Ingénierie,
- M. C. PELESE, Compagnie Nationale du Rhône Valence,
- M. B. HENRY, Compagnie Nationale du Rhône DR Valence,
- M. J-M. FATON, CCVD Réserve des Ramières,
- Mme L. JULLIAN, Conservatoire Régional des Espaces Naturels,
- M. E. FORMALIK, Syndicat Ouvèze Vive, Conseiller Municipal du Pouzin,
- M. F. RAVBL, Mairie du Pouzin,
- M. J. POURCHAILLE, Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique La Gaule Loriolaise,
- Mme. L. CURTET, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS),
- M. J-Y. FOURNIER, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS),
- Mlle M. GRIVAUD, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF),

Etaient excusés :

- M. C. SAUTIERES, service environnement du Conseil Général,
- M. le Président de l'Association des Maires, représenté par les élus du Pouzin,
- L'ONF
- M. CATUSSE, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Région Rhône-Alpes, représenté par M. J-Y. FOURNIER,
- M. J-F. DALLER , DDJSS,
- M. B. PASTUREL, CRPF,
- Le Syndicat Interdépartemental des propriétaires forestiers sylviculteurs,
- Mme. la Sous-préfète de Tournon,
- Le Service Technique du Conseil Général de la Drôme,
- La DIREN Rhône-Alpes, Service de la protection et de la gestion de l'espace,
- Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre,
- M. P. TERRASSE, Député de l'Ardèche,
- La Chambre d'Agriculture,
- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- M. S. PISSAVIN, Association des Amis de la Réserve Naturelle de l'Île de la Platière,
- M. le Maire du Pouzin,
- Les Clubs locaux de Canoë-Kayak

Le mardi 20 avril 2004, à la salle des fêtes du POUZIN, s'est tenue la troisième réunion du comité de pilotage local de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) de Printegarde.

L'ordre du jour était le suivant : Discussion pour la validation du programme d'actions.

Le présent compte-rendu reprend cet ordre du jour et comporte un relevé de décisions.

1- Discussion pour la validation du programme d'actions :

L'ensemble des fiches actions est évoqué en séance. Certaines fiches sont modifiées :

- sur les fiches, la dénomination Réserve Naturelle des Ramières est remplacée par D.A.V.D. ;
- l'A.N.C.G.E. est ajoutée pages 67, 111 et 112 ;
- la Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme est ajoutée pages 111 et 112 ;
- l'A.P.P.M.A la Gaule Pouzinoise est ajoutée pages 66 et 68 ;
- G 5.1., page 90 : le nom de M. PENEL remplace celui de M. GILOUX pour l'association Castor et Homme ;
- G 5.2., page 91 : « rédaction d'un cahier des charges pour l'entretien de la végétation » : cela correspond à un travail à faire par rapport à la mise en œuvre du document d'objectifs ;
- R 3.1. : l'association des Amis de la Réserve Naturelle de l'Île de la Platière (Ass. Amis R.N.I.P.) est la structure de référence pour cette action car elle a déjà conduit ce genre d'action ;
- R 4.1. : « Construction d'un îlot de gravier sur le musoir à la confluence » : la Sterne Pierre Garin est présente sur cet emplacement. Les travaux interviendront après l'étude de

faisabilité. Celle-ci prend en compte les obligations de la CNR par rapport à la sécurité des ouvrages et des riverains. Si l'étude concluait à une augmentation des risques, les travaux ne seraient pas réalisés ;

- S H E 4. : « Suivi de la population des espèces de poissons de la directive Habitats » : dans les opérations proposées, mettre l'Ass. Amis R.N.I.P. Ce suivi interviendrait tous les 3 ans ;
- S R 1. : « Suivi de l'impact de la réhabilitation des roselières » : l'impact du Ragondin sur la restauration des roselières sera à étudier notamment par rapport aux oiseaux ;
- A 1. : « animation du document d'objectifs » : la structure animatrice de ce site n'est pas définie. L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (O.N.C.F.S.) n'a pas actuellement la possibilité d'engager du temps de personnel spécifiquement pour l'animation du document d'objectifs ;
- une nouvelle fiche sera intégrée concernant la surveillance et la destruction de la Jussie.

Une discussion s'est tenue sur la gestion pastorale des terrains de la Compagnie Nationale du Rhône (C.N.R.). Pour plusieurs raisons environnementales et économiques, la C.N.R. ne souhaite pas renouveler le pâturage. La C.N.R. a confié, à l'Office National des Forêts (O.N.F.), la rédaction d'un plan de gestion. Avant juillet 2004, une coordination entre la C.N.R., l'O.N.F. et l'O.N.C.F.S. sera réalisée pour rédiger ce plan de gestion qui s'inspirera du document d'objectifs et du plan de gestion de la réserve nationale de chasse et de faune sauvage.

D'autres thèmes ont fait l'objet d'échanges :

- Page 60 : au paragraphe « Evolution prévisible et objectifs pour un développement durable », la première phase est modifiée ainsi : « La restructuration de la C.N.R. a entraîné un recentrage de ses activités sur la protection électrique ».
- Transmission des cartes couleurs en A3 : ces cartes avaient déjà été présentées au comité de pilotage n°2 du mardi 1^{er} avril 2003. Elles avaient été validées lors de ce 2^{ème} comité de pilotage local. Elles n'ont pas été retransmises avec la convocation pour le comité de pilotage n°3. Elles seront fournies avec la version définitive du document d'objectifs.
- Lors de la consultation des communes sur le périmètre du site de la Z.P.S. de Printegarde, certaines ont délibéré défavorablement. Néanmoins, ces délibérations ne comportaient pas d'arguments scientifiques. Le périmètre a donc été transmis par le Préfet au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (M.E.D.D.). Le site Z.P.S. de Printegarde devrait être publié prochainement au journal officiel français.
- Les zones agricoles et le risque inondation : le cahier des charges de la C.N.R ne sera pas modifié par rapport à l'intérêt des espèces relevant des directives européennes. La sécurité publique prime sur cet aspect.
- La gravière à proximité du site : celle-ci n'induit pas de problème particulier ; en fin d'exploitation, il est envisagé des réaménagements pour des activités nautiques et de baignade. Cela sera fait en relation avec le gestionnaire de la Z.P.S. pour une cohérence de la gestion de la fréquentation, des panneaux et de cheminements.
- La superposition partielle des sites D4 « Moyenne Vallée du Rhône » et la Z.P.S. de Printegarde : le site de la Z.P.S. de Printegarde correspond strictement à la réserve

nationale de chasse et de faune sauvage. Il est indiqué un problème sur 32 ha, sur la commune de Livron. Cela serait à évoquer lors de la réunion du document d'objectifs du site D4 « Moyenne Vallée du Rhône ». Cela ne concerne pas la Z.P.S. de Printegarde.

- Le recusement de la lône de la basse Drôme n'aura pas d'incidence par rapport à l'écoulement de l'eau en raison du choix technique retenu. Deux scénarios ont été envisagés. L'alimentation par la nappe phréatique a été retenue. A l'inverse, l'autocurage de la lône par l'amont a été exclu car il induirait des remous dans le Rhône et une sédimentation supplémentaire dans la partie aval. Il n'y aura pas d'augmentation du risque d'inondation de la zone industrielle du Pouzin puisque le but est de baisser le niveau des atterrissements sans modifier l'itinéraire de la rivière Drôme. Ce sont 12 000 m³ maximum de matériaux qui seront enlevés et stockés sur trois zones de dépôts.
- Les travaux de réhabilitation de la grande roselière comprennent le creusement, l'enlèvement de la terre et la création d'un chenal. Cela pour augmenter le volume d'eau dans la roselière. En effet, ces dernières années le nombre de Canard, Blongios, Castor et Rousserole a diminué et par contre a augmenté pour la Bouscarle de Cetti et le Foulque. La remise en eau des roselières poursuit un objectif partagé avec les riverains à savoir le stockage de plus d'eau et de matériaux.
- Le Cormoran et le Ragondin : en Ardèche, il existe un groupe de travail Cormoran et le Ragondin est classé nuisible.
- Un projet d'épuration d'environ 12 000 équiv./hab est envisagé à proximité du site de Printegarde. Le rejet des eaux se fera en aval de la grande roselière par des tuyaux jusqu'en aval du Pont du Pouzin. Une coordination des travaux par rapport à la restructuration de la roselière est nécessaire. La C.N.R. précise que l'implantation de ce rejet devra être effectué de façon à ne pas développer les algues. Ces algues conduiraient à la destruction des rhizomes de la roselière.

2- Relevé de décisions :

- L' Association Nationale des Chasseurs de Gibier d'Eau (ANCGE) demande que son opposition à la création du champ éolien du Pouzin soit consignée dans le présent compte-rendu.
- Sont ajoutés à la liste du comité de pilotage local :
 - L' Association des Riverains de l'île de Printegarde – La Voulte – Livron
Chez M. Sylvain BOUIX – Les Combiers – Les Petits Robins – 26250 LIVRON
 - L' Association des digues Loriol/Livron
- Les remarques et compléments d'information fournis par le Centre Ornithologique Rhône Alpes de l'Ardèche, la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature Ardèche, l'Association des Amis de la Réserve Naturelle de l'île de la Platière et de la DDAF de la Drôme, sont intégrées au document d'objectifs.

- Le document d'objectifs est validé par son comité de pilotage local avec les modifications citées dans le présent compte-rendu.
- L'O.N.C.F.S. fournira à la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de l'Ardèche les versions définitives du document d'objectifs et de sa plaquette de synthèse.
- Les communes seront destinataires du document d'objectifs.

Privas, le 27 mai 2010

Annexe 10

Relevés phytosociologiques réalisés sur le site entre 1997 et 2001

Relevés phytosociologiques effectués en milieux forestiers

	6	9	14	17	19	21	22	23	52	60	61	62	63	64	66	67	68	69	70
Observateur	L. CURTET	M. DUHART																	
date	13/09/01	13/09/01	20/09/01	20/09/01	20/09/01	20/09/01	20/09/01	20/09/01	17/08/01	17/05/02	17/05/02	17/05/02	17/05/02	17/05/02	17/05/02	08/05/02	08/05/02	08/05/02	08/05/02
Recouvrement total	100	100	85	100	100	100	100	100	95	95	95	100	95	95	100	95	90	90	100
Recouvrement herbacé	5	5	0	20	80	5	15	80	?	3	80	99	75	40	99	25	7	50	95
Recouvrement arbustif	60	40	4	70	80	90	70	70	10	80	50	45	50	50	80	50	50	70	35
Recouvrement arborescent	90	100	85	80	50	30	95	95	95	50	50	75	50	50	30	70	65	10	50
profondeur eau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Surface relevé	150	400	20	100	200	300	300			200	150	100	150	150	100	100	300	150	200
Strate arborescente																			
<i>Populus nigra</i>	12002	2	4	2	3	2	2	4	2	2	3	2	0,5	4		5	3	2	2
<i>Salix alba</i>	12016	3	2			3		1	4	4	0,5	2	5	4		2			
<i>Populus alba</i>	11993	1	1	2	3	2	1	2	2	2	1	0,5			5	0,5	2	2	2
<i>Alnus glutinosa</i>	3320	3	2	2		2					2	3	3		1	1			0,5
<i>Acer negundo</i>	17	2	1						1	1	0,5	0,5	0,5	1					
<i>Acer opalus</i>	19										0,5								
<i>Acer pseudoplatanus</i>	23	0,5								0,5	0,5								0,5
<i>Clematis vitalba</i>	10512									0,5									
<i>Fraxinus excelsior</i>	9369	1		1	0,5			1	1			0,5	0,5						
<i>Fraxinus oxyphylla</i>	9368									0,5	2	0,5	2	2	0,5				
<i>Hedera helix</i>	721										0,5			0,5		1			
<i>Juglans regia</i>	8436									0,5								0,5	
<i>Platanus orientalis</i>	9704	0,5								0,5		0,5							
<i>Robinia pseudoacacia</i>	7534			1	1		2			2						1	1	1	0,5
Strate arbustive																			
<i>Acer negundo</i>	17	2	1								2								0,5
<i>Acer platanoides</i>	22									0,5									
<i>Alnus glutinosa</i>	3320	2	1		2						0,5	0,5	0,5				2		
<i>Buddleia davidii</i>	4558	1							2	0,5	2	1	1		1				
<i>Clematis vitalba</i>	10512				2														
<i>Cornus sanguinea</i>	6073	3	2	1	4	2	5	4	3	4	2	1	3	3		3	2	4	1
<i>Corylus avellana</i>	6077									0,5									
<i>Crataegus monogyna</i>	11102			1		2					0,5			2		0,5	1	1	1
<i>Ficus carica</i>	9219									0,5									
<i>Fraxinus oxyphylla</i>	9368									0,5	1								
<i>Fraxinus sp</i>	18571									1	1	0,5	0,5			0,5		0,5	
<i>Juglans regia</i>	8436											0,5							
<i>Ligustrum vulgare</i>	9387			1	1	1	1	1		0,5		0,5				0,5	1		0,5
<i>Pinus sylvestris</i>	17396																		0,5
<i>Platanus orientalis</i>	9704									0,5									
<i>Populus alba</i>	11993										0,5						0,5	0,5	
<i>Reynoutria sp</i>	19207								1										
<i>Robinia pseudoacacia</i>	7534					2											1		
<i>Rosa sp</i>	19229						1	1										0,5	
<i>Rubus fruticosus</i>	11541									4	0,5	0,5			3	1			0,5
<i>Salix alba</i>	12016				2	1													
<i>Salix pupurea</i>	12078													0,5				1	
<i>Sambucus nigra</i>	4839								1		0,5	1	0,5						
<i>Ulmus minor</i>	13102									0,5									
Strate herbacée																			
<i>Acer negundo</i>	17	1	1							0,5									0,5
<i>Acer pseudoplatanus</i>	23									0,5			0,5						
<i>Aesculus hippocastanum</i>	8281									0,5									
<i>Agrimonia eupatoria</i>	10912										0,5	0,5							
<i>Arum italicum</i>	13694									0,5	0,5	0,5				0,5	0,5		0,5
<i>Blakstonia perfoliata</i>	7945																		0,5
<i>Prunella vulgaris</i>	8712																		0,5
<i>Bryonia dioica</i>	6227											0,5	0,5						
<i>Buddleia davidii</i>	4558										0,5				3				
<i>Buxus sempervivens</i>	4565									0,5									
<i>Carex pendula</i>	14062	1	1							0,5	1	0,5	1	0,5	0,5	0,5	1		0,5
<i>Carex brizoides</i>	13863				2														
<i>Carex flacca</i>	13933																0,5	3	
<i>Clematis vitalba</i>	10512				1												0,5	0,5	0,5
<i>Cornus sanguinea</i>	6073	1	1		1			2	2	2	0,5	0,5	1	1		3	2	1	1
<i>Corylus avellana</i>	6077																	0,5	
<i>Crataegus monogyna</i>	11102									0,5						0,5	0,5	0,5	
<i>Fraxinus sp</i>	18571									0,5					3				0,5
<i>Gallium aparine</i>	11803																	0,5	0,5
<i>Geum urbanum</i>	11166	1	1																
<i>Hedera helix</i>	721						2	3			1					0,5	0,5	0,5	3

Relevés phytosociologiques effectués en milieux aquatiques

	24	26	27	31	32	33	34	35	36	37	39	40	41	42	51	54	56	57	58	
Observateur	L. CURTET																			
date	20/09/01	20/09/01	20/09/01	06/09/01	06/09/01	06/09/01	06/09/01	06/09/01	06/09/01	06/09/01	06/09/01	06/09/01	06/09/01	06/09/01	06/09/01	17/08/01	17/08/01	17/08/01	17/08/01	17/08/01
Recouvrement total	10	40	90	90	90	90	70	100	90	100	80	40	30	40	70	95	40	20	15	
Recouvrement herbacé	10	40	90	90	90	90	70	100	90	100	80	40	30	40	70	95	40	20	15	
Recouvrement arbustif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Recouvrement arborescent	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
profondeur eau	>20	>20	>30	60-80	40-90	>40	>40	>40	>40	>40	>40	10	20	oui	oui	15	25	15	65	
Surface relevé	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	20	10	10	10	10	
	code sp																			
<i>Agues filamenteuses</i>		1		3	2	2	2		2											
<i>Berula erecta</i>	205	1	2	2					1		1		2	1						
<i>Callitriche sp</i>	18190	1		1	1	1	1						1	2						
<i>Ceratophyllum demersum</i>	5611	1																		
<i>Elodea canadensis</i>	14434	1		1				5					1							
<i>Groenlèndia densa</i>	17074				4	2	2		3	3	3			0,5						
<i>Lemna minor</i>	14739			1																
<i>Myriophyllum spicatum</i>	8276			2	2	2	2		1		2									
<i>Potamogeton perfoliatus</i>	17104						1													
<i>Potamogeton crispus</i>	17081			1																
<i>Potamogeton grpe pusillus</i>	17109																2			
<i>Potamogeton nodosus</i>	17099	1	1		3	2			1				0,5	1	4	4		2		
<i>Potamogeton pectinatus</i>	17103		3	5	2	3	5	4	5	4					2		2		2	
<i>Sparganium emersum</i>	17146	2	2		2	1			1			3	1	2						
<i>Spirodela polyrhiza</i>	14747															3				

Relevés phytosociologiques effectués dans les roselières à différent stade d'assèchement et de boisement

	1	2	4	8	11	102	103	104	105	106	107
Type relevé	roselière asséchée en cours de boisement	roselière	roselière	roselière asséchée	roselière asséchée	roselière asséchée	saulaie pionnière				
Observateur	L. CURTET	L. CURTET	L. CURTET	M. DUHART	M. DUHART	M. DUHART	M. DUHART				
date	13/09/01	13/09/01	13/09/01	13/09/01	20/09/01	15/06/00	15/06/00	01/01/96	01/01/96	01/01/96	21/05/02
R total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	?
R herbacé	20	100	100	85	80	100	100	100	100	100	2
R arbustif	70	5	15	25	25	0	0	0	0	0	70 ?
R arborescent	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
profondeur eau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Surface relevé	100	100	150	100	200	20	20	20	20	20	20
Arbustif	code sp										
<i>Acer negundo</i>	17	2	1	2	2	1		2	1	1	
<i>Alnus glutinosa</i>	3320	3	1			1		1	1	1	0,5
<i>Buddleia davidii</i>	4558			2	2			1	1	1	
<i>Cornus sanguinea</i>	6073	2		2	3						
<i>Fraxinus excelsior</i>	9369	2									
<i>Populus alba</i>	11993								1	1	
<i>Populus nigra</i>	12002							1	1	1	
<i>Rosa sp</i>	19229	1									
<i>Salix alba</i>	12016	1	1		1	1		1	1	1	1
<i>Salix eleagnos</i>	12048	1								1	2
<i>Salix pupurea</i>	12078										2
<i>Salix viminalis</i>	12095										1
<i>Sambucus nigra</i>	4839	1									
Herbacé											
<i>Calystegia sepium</i>	5987						1	1	1	1	
<i>Carex pendula</i>	14062	2									
<i>Carex pseudocyperus</i>	14074						1	1			
<i>Clematis vitalba</i>	10512	1									
<i>Conyza canadensis</i>	1568				3						
<i>Cucubalus baccifer</i>	5070		1						1	1	
<i>Epilobium hirsutum</i>	9280		1			1	2	2	1	2	0,5
<i>Epilobium parviflorum</i>	9291										0,5
<i>Eupatorium cannabinum</i>	1741							2	1	2	
<i>Humulus lupulus</i>	4806	1	1				1	1	1	1	
<i>Iris pseudacorus</i>	14513	1						1	1	1	0,5
<i>Lysimachia nummularia</i>	10324								1	1	
<i>Lysimachia vulgaris</i>	10328								1	1	0,5
<i>Lythrum salicaria</i>	9089							1	1	1	1
<i>Mentha aquatica</i>	8612							1	1	1	1
<i>Phalaris arundinacea</i>	16624										0,5
<i>Phragmites australis</i>	16676	2	5	2	2	5	4	4	4	4	1
<i>Polygonum hydropiper</i>	10068						2	2	2		1
<i>Polygonum persicaria</i>	10090							1		1	
<i>Pulicaria dysenterica</i>	2749								1		
<i>Rorripa amphibia</i>	4390								1	1	0,5
<i>Rubus caesius</i>	11491								1	1	
<i>Rubus sp</i>	19236	2				1					
<i>Rumex hydrolapathum</i>	10159								1	1	
<i>Sambucus ebulus</i>	4838	1	1			1					
<i>Scrophularia aquatica</i>											0,5
<i>Solanum dulcamara</i>	12953					1	1	1	1	1	
<i>Solidago gigantea</i>	2957		1	5	3	1			1	2	
<i>Urtica dioica</i>	13120						1	1	1	1	0,5
<i>Veronica anagallis-aquatica</i>	12827										0,5

Annexe 11

arrêté du 06 janvier 2005 portant désignation du site Natura 2000 Printegarde (zone de protection spéciale)

MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté du 06 JAN. 2005

portant désignation du site Natura 2000 Printegarde
(zone de protection spéciale)

NOR : DES N OR 30 H 39 A

Le ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive n°79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-1-II et L. 414-1-III, R.214-16, R. 214-18, R.214-20, et R.214-22 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II-1^{er} alinéa du code de l'environnement ,

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Article 1^{er}- Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 Printegarde » (zone de protection spéciale FR 8212010), l'espace délimité sur la carte au 1/100 000 ci-jointe , s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes :

- dans le département de l'Ardèche : Le Pouzin, Rompon, La Voulte-sur-Rhône
- dans le département de la Drôme : Livron-sur-Drôme, Loriol-sur-Drôme, Saulce-sur-Rhône.

Article 2 – La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 Printegarde » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que la carte visée à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées aux préfectures de l'Ardèche et de la Drôme, à la direction régionale de l'environnement de Rhône-Alpes et à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Article 3 - Le directeur de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le

06 JAN. 2005


Serge LEPELTIER

Annexe

à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 (zone de protection spéciale)
Printegarde (FR8212010)

Listes des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1) Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II 1^{er} alinéa du code de l'environnement :

Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>

2) Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II 2^{ème} alinéa du code de l'environnement :

Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>



SITE NATURA 2000 Printegarde (ZPS)
FR8212010 (Ardèche, Drôme)

Carte au 1/100 000 (fond IGN n°50) annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS.

Signé le : 6 JAN. 2005

Le ministre de l'écologie et du développement durable

Serge LEPELTIER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE

